

# RAPPORT



Bureau  
fédéral du Plan



Institut  
des comptes  
nationaux

## Indicateurs complémentaires au PIB

Février 2020





# Indicateurs complémentaires au PIB

Février 2020

Rue Belliard 14-18  
1040 Bruxelles

e-mail: [contact@plan.be](mailto:contact@plan.be)  
<https://www.plan.be>

# Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public chargé de réaliser, dans une optique d'aide à la décision, des études et des prévisions sur des questions de politique économique, socioéconomique et environnementale. Il examine en outre leur intégration dans une perspective de développement durable. Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du Parlement, des interlocuteurs sociaux ainsi que des institutions nationales et internationales.

Il suit une approche caractérisée par l'indépendance, la transparence et le souci de l'intérêt général. Il fonde ses travaux sur des données de qualité, des méthodes scientifiques et la validation empirique des analyses. Enfin, il assure aux résultats de ses travaux une large diffusion et contribue ainsi au débat démocratique.

Le Bureau fédéral du Plan est certifié EMAS et Entreprise Écodynamique (trois étoiles) pour sa gestion environnementale.

<https://www.plan.be>

e-mail: [contact@plan.be](mailto:contact@plan.be)

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Éditeur responsable: Philippe Donnay

Dépôt légal: D/2020/7433/1

## Avant-propos

La loi du 14 mars 2014 complétant la loi du 21 décembre 1994 portant des dispositions sociales et diverses par une série d'indicateurs complémentaires en vue de mesurer la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie charge l'Institut des comptes nationaux d'élaborer un ensemble d'indicateurs représentant les quatre composantes précitées, de calculer ces indicateurs et de publier les résultats chaque année. Cette même loi du 14 mars 2014 confie l'élaboration de cet ensemble d'indicateurs au Bureau fédéral du Plan.

L'ICN a publié en février 2016 une première version de cet ensemble d'indicateurs. Le présent rapport est une quatrième mise à jour de cet ensemble d'indicateurs complémentaires, portant, en fonction de la disponibilité des données, sur la période 1990-2018.

Le président a.i. du Conseil d'administration de l'Institut des comptes nationaux

Regis Massant

Bruxelles, février 2020



# Table des matières

1. Périmètre du rapport .....	1
2. Changements apportés dans cette édition .....	3
3. Indicateurs composites pour mesurer le bien-être en Belgique.....	8
4. Évolution des indicateurs .....	27
5. Synthèse et conclusions.....	185
6. Annexes .....	192

## Publication annexe

Une banque de données reprenant toutes les données des indicateurs du [chapitre 4](#) est publiée en annexe à ce rapport sur les indicateurs complémentaires au PIB ([www.indicators.be](http://www.indicators.be)).

# 1. Périmètre du rapport

La loi du 14 mars 2014 (voir [encadré 1](#), p.2) demande d'élaborer un ensemble d'indicateurs pour mesurer "la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie". Il s'agit donc de pouvoir mesurer le bien-être des personnes et le développement de la société, ainsi que la possibilité qu'auront les générations futures de maintenir, voire de faire progresser ce bien être et ce développement.

Le produit intérieur brut (PIB) est un indicateur utile, mais n'est en effet pas suffisant pour mesurer le développement de la société ou le bien-être des personnes. D'autres indicateurs sont nécessaires pour mesurer les évolutions dans des domaines comme la santé, les conditions de travail et la qualité de l'environnement et pour explorer les questions de répartitions de ces indicateurs. Ces évolutions donnent des indications précieuses sur l'évolution de la qualité de vie. Elles ont en outre des impacts directs et indirects sur l'évolution du PIB.

En conséquence, l'Institut des comptes nationaux (ICN) et le Bureau fédéral du Plan (BFP) publient chaque année depuis 2016 un rapport sur les *Indicateurs complémentaires au PIB* (ICN/BFP, 2016, 2017, 2018a et 2019). Ces rapports ont été présentés à la Commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture de la Chambre des représentants (Chambre des représentants de Belgique, 2016, 2017, 2018 et 2019). Un résumé en est également publié dans le *Rapport annuel de la Banque nationale de Belgique* (BNB, 2016, 2017, 2018 et 2019).

En septembre 2015, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté 17 Objectifs de développement durable à l'horizon 2030 (en anglais: *Sustainable development goals* ou SDG), précisés par 169 sous-objectifs (*Targets*) (ONU, 2015). Dans la foulée, un ensemble de 232 indicateurs a été proposé par l'ONU en mars 2016 (et complété en mars 2017) pour suivre le progrès vers ces objectifs (UNSC, 2016, 2017, 2018 et 2019). C'est pourquoi les indicateurs présentés dans ce rapport sont, depuis le rapport de 2019, répartis selon les 17 SDG.

L'institut interfédéral de statistique (IIS) a mis en place un groupe de travail, présidé par le BFP, pour construire progressivement un ensemble d'indicateurs de suivi de ces SDG. Une liste d'environ 140 indicateurs potentiels a été définie, et 83 indicateurs de suivi existants sont présentés, comme les indicateurs complémentaires au PIB, sur [www.indicators.be](http://www.indicators.be). Les 67 indicateurs complémentaires au PIB sont presque tous repris dans cet ensemble des indicateurs de suivi des SDG.

Le BFP publie des indicateurs de mesure du développement de la société depuis la fin des années '90 et établi régulièrement un bilan du progrès de ces indicateurs vers leurs objectifs. Le dernier bilan date de juin 2019 et a été publié dans la *Rapport fédéral sur le développement durable* (TFDD, 2019). Ce dernier bilan était construit à partir de 51 indicateurs choisis parmi les 83 indicateurs de suivi des SDG de l'IIS et est également présenté sur [www.indicators.be](http://www.indicators.be). Ces travaux du BFP sur les indicateurs sont effectués dans le cadre de la mission d'évaluation attribuée au BFP par la *loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable* (Moniteur belge, 2014b).

Ce cinquième rapport sur les *Indicateurs complémentaires au PIB* présente une mise à jour des données et plusieurs innovations, décrites au [chapitre 2](#), en particulier des changements de la liste des indicateurs ([section 2.1](#)) et la définition d'indicateurs de soutenabilité du bien-être ([chapitre 3](#)).

Le [chapitre 4](#) présente les indicateurs et leurs évolutions, ainsi que des ventilations lorsque cela est pertinent et possible. Le [chapitre 5](#) conclut ce rapport par une synthèse des évolutions de ces indicateurs complémentaires au PIB.

Les indicateurs présentés dans ce rapport ainsi que leurs ventilations sont disponibles sur le site [www.indicators.be](http://www.indicators.be).

#### Encadré 1

La loi du 14 mars 2014 complétant la loi du 21 décembre 1994 portant des dispositions sociales et diverses par une série d'indicateurs complémentaires en vue de mesurer **la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie** (Moniteur belge, 2014a) charge le Bureau fédéral du Plan d'élaborer un ensemble d'indicateurs représentant les quatre composantes précitées, de calculer ces indicateurs et de publier les résultats chaque année.

La loi stipule également qu'"il y a lieu de tenir compte des principes suivants:

- les indicateurs complémentaires sont regroupés en un nombre aussi restreint que possible de catégories ou d'indicateurs principaux;
- la classification des indicateurs complémentaires est basée sur la classification utilisée dans le rapport final du Groupe de parrainage sur la mesure du progrès, du bien-être et du développement durable du Comité du système statistique européen;
- la sélection des indicateurs se base en particulier sur les travaux "GDP and beyond" réalisés dans le cadre de l'Union européenne (Eurostat; Quality of Life). Cette sélection peut éventuellement être complétée par des indicateurs présentant une utilité spécifique pour l'État fédéral, les communautés et les régions;
- l'élaboration de ces indicateurs complémentaires se fait sur base de la participation des services publics compétents et de la société civile belge et en concertation avec les services d'Eurostat et de l'OCDE;
- pour chacun des indicateurs sélectionnés, il convient de répartir la série d'indicateurs par catégorie de revenus au sein de la population. À cet effet, la population doit être subdivisée en différentes catégories pertinentes au regard des indicateurs concernés".

La loi dispose que "les publications des résultats font chaque année l'objet d'un débat en séance publique de la Chambre des représentants". Cette dernière évaluera les résultats, ainsi que la méthodologie. Enfin, la loi prévoit que les indicateurs soient intégrés dans les "publications existantes reprenant les indicateurs économiques traditionnels". À cet égard, elle mentionne explicitement qu'une synthèse des résultats est publiée dans le rapport annuel de la Banque nationale de Belgique sur les développements économiques et financiers en Belgique et à l'étranger.

## 2. Changements apportés dans cette édition

Les indicateurs complémentaires au PIB ont été définis en 2016 en suivant la méthodologie proposée par la *Conference of European Statisticians recommendations on Measuring Sustainable Development* (UNECE, 2014). Cette méthodologie offre un cadre de référence pour développer des listes d'indicateurs. Elle structure les indicateurs autour de trois dimensions conceptuelles et d'une liste de thèmes. Ces trois dimensions sont basées sur la définition d'un développement durable (CMED, 1987) et distinguent le bien-être des personnes de la génération actuelle en Belgique (la dimension *Ici et maintenant*), l'impact de la Belgique sur le bien-être des générations futures (la dimension *Plus tard*) et le bien-être des personnes vivant dans les autres pays (la dimension *Ailleurs*). Ces trois dimensions continuent à être utilisées dans le présent rapport.

Les thèmes choisis lors de la préparation du rapport 2016 couvraient les composantes humaine, environnementale et économique du développement et des indicateurs avaient été sélectionnés pour couvrir chacun de ces thèmes. Depuis, les SDG et les indicateurs de suivi de ces SDG se sont imposés au niveau mondial comme le cadre de référence pour mesurer le développement de la société, c'est-à-dire, comme le demande la loi de 2014, de "*mesurer la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie*".

L'ensemble des indicateurs complémentaires au PIB est donc, depuis le rapport 2019, structuré sur la base de ces 17 SDG et des trois dimensions du développement durable ([tableau 1](#), p.4). Ceci permet de comparer facilement le développement entre pays. Elle renforce également la cohérence entre les différents travaux sur les indicateurs en Belgique, que ce soit au niveau fédéral ou au niveau régional.

### 2.1. Changements dans les indicateurs

Quelques changements ont été apportés dans la liste d'indicateurs, qui contient dans cette édition 67 indicateurs.

- L'indicateur *Nitrates dans les eaux de rivières* a été remplacé par [Nitrates dans les eaux souterraines](#). Ces deux indicateurs portent sur la qualité des eaux douces, mais le second est utilisé dans la construction de l'indicateur de *Capital environnemental* (voir [chapitre 3](#)). Le premier reste toutefois disponible sur [www.indicators.be](http://www.indicators.be).
- L'indicateur *Travail domestique* a été remplacé par l'indicateur [Inactivité professionnelle en raison de responsabilités familiales](#), qui couvre la même problématique mais est mis à jour plus régulièrement.
- Deux indicateurs ont changé de nom, afin d'être plus cohérent avec la classification de la comptabilité nationale (Eurostat, 2013). Le stock de capital fixe est devenu le [Stock de capital physique](#), et les investissements bruts dans le stock ce capital fixe deviennent [les Investissements bruts dans le stock de capital physique](#).

Par ailleurs, ce rapport ajoute une ventilation selon la Région pour 32 des 67 indicateurs de cette liste. Dans les prochaines éditions, cette liste d'indicateurs ventilés selon la Région sera élargie.

**Tableau 1 Indicateurs complémentaires au PIB par thème - partie 1**

SDG	Indicateur	Dimension		
		Ici et maintenant	Plus tard	Ailleurs
Pas de pauvreté	1 Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale	X		
	2 Très faible intensité de travail	X		
	3 Privation matérielle sévère	X		
	4 Personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale	X		
	5 Surendettement des ménages	X		
	6 Report ou annulation de soins de santé pour raisons financières	X		
Faim "zéro"	7 Obésité des adultes	X		
	8 Surface en agriculture biologique		CEN	
	9 Pesticides agricoles		CEN	
Bonne santé et bien-être	10 Espérance de vie	X	CH	
	11 Espérance de vie en bonne santé	X	CH	
	12 Santé perçue	X		
	13 Limitation dans les activités quotidiennes	X		
	14 Décès prématurés dus aux maladies chroniques	X		
	15 Maladie ou problème de santé de longue durée	X		
	16 Dépression	X		
	17 Évaluation de sa propre existence	X		
	18 Temps de loisirs	X		
	19 Morts sur les routes	X		
	20 Fumeurs quotidiens		CH	
Éducation de qualité	21 Décrochage scolaire	X	CH	
	22 Formation tout au long de la vie	X		
	23 Diplômés de l'enseignement supérieur	X	CH	
Égalité entre les sexes	24 Écart salarial entre les hommes et les femmes	X		
	25 Inactivité professionnelle en raison de responsabilités familiales	X		
	26 Femmes parlementaires	X		
Eau propre et assainissement	27 Nitrates dans les eaux souterraines		CEN	
	28 Consommation d'eau		CEN	
Énergie propre et d'un coût abordable	29 Dépendance énergétique	X		
	30 Énergies renouvelables		CEN	
	31 Consommation d'énergie primaire		CEN	X
Travail décent et croissance économique	32 Incapacité de travail de longue durée	X		
	33 Consommation des ménages	X		
	34 Taux de chômage	X		
	35 Taux d'emploi	X		
	36 Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation	X	CH	

**Tableau 1 Indicateurs complémentaires au PIB par thème - partie 2**

SDG	Indicateur	Dimension			
		Ici et maintenant	Plus tard	Ailleurs	
Industrie, innovation et infrastructure	37	Transport de personnes en voiture		CEN	
	38	Transport de marchandises par la route		CEN	
	39	Congestion routière	X		
	40	Stock de capital physique		CEC	
	41	Investissements bruts dans le stock de capital physique		CEC	
	42	Recherche et développement		CEC	
	43	Stock de capital connaissance		CEC	
Inégalités réduites	44	Risque de pauvreté	X		
	45	Inégalités de revenu: S80/S20	X		
Villes et communautés durables	46	Logement inadéquat	X		
	47	Exposition aux particules fines	X	CEN	
	48	Émissions d'oxydes d'azote	X		
Consommation et production responsables	49	Consommation intérieure de matières		CEN	X
	50	Recyclage des déchets		CEN	
	51	Déchets municipaux		CEN	
Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	52	Émissions de gaz à effet de serre		CEN	X
	53	Émissions de gaz à effet de serre non-ETS		CEN	X
	54	Victimes de catastrophes naturelles	X		
Vie aquatique	55	Pêche durable		CEN	
	56	Surface marine en zone Natura 2000		CEN	
Vie terrestre	57	Surface terrestre en zone Natura 2000		CEN	
	58	Populations d'oiseaux des champs		CEN	
	59	Surface bâtie		CEN	
Paix, justice et institutions efficaces	60	Support social	X	CS	
	61	Confiance généralisée	X	CS	
	62	Victimes de cambriolage ou d'agression	X		
	63	Sentiment de sécurité dans l'espace public	X		
	64	Confiance dans les institutions	X	CS	
Partenariats pour la réalisation des objectifs	65	Aide publique au développement			X
	66	Position extérieure globale		CEC	
	67	Dettes publiques		CEC	

Note: CH: capital humain; CS: capital social; CEN: capital environnemental; CEC: capital économique.

**Tableau 2 Indicateurs complémentaires présentés de manière ventilée - partie 1**

Indicateur	Ventilations										
	région	sexe	âge	éducation	type de ménage	statut d'activité	revenu	durée	nationalité	catégorie de matières	nombre
1. Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale	r	w	r	r	r	w	r				7
2. Très faible intensité de travail	r	w	r	r	r	w	r				7
3. Privation matérielle sévère	r	w	r	r	r	r	r				7
4. Personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale	r										1
5. Surendettement des ménages	r	w	w								3
6. Report ou annulation de soins de santé pour raisons financières							r				1
7. Obésité des adultes	r	r		w			r				4
10. Espérance de vie	r	r									2
11. Espérance de vie en bonne santé		r									1
12. Santé perçue		r	r				r				3
13. Limitation dans les activités quotidiennes		r	r				r				3
14. Décès prématurés dus aux maladies chroniques	r	r									2
15. Maladie ou problème de santé de longue durée		r	r				r				3
16. Dépression	r	r		w			r				4
18. Temps de loisirs	r	r		r							3
19. Morts sur les routes	r	r									2
20. Fumeurs quotidiens	r	r	r	w			r				5
21. Décrochage scolaire	r	r									2
22. Formation tout au long de la vie	r	r		w							3
23. Diplômés de l'enseignement supérieur	r	r									2
25. Inactivité professionnelle en raison de responsabilités familiales		r	r								2
26. Femmes parlementaires	r										1
32. Incapacité de travail de longue durée	r	r	r								3
34. Taux de chômage	r	w	r	r				r			5
35. Taux d'emploi	r	r	r	r					r		5
36. Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation	r	r		r							3
41. Investissements bruts dans le stock de capital physique	r										1
42. Recherche et développement	r										1
44. Risque de pauvreté	r	w	r	r	r	r					6
45. Inégalités de revenu: S80/S20	r										1
46. Logement inadéquat		r	r		r		r				4
48. Émissions d'oxydes d'azote	r										1
49. Consommation intérieure de matières										r	1
50. Recyclage des déchets	r										1
51. Déchets municipaux	r										1
52. Émissions de gaz à effet de serre	r										1
53. Émissions de gaz à effet de serre non-ETS	r										1

**Tableau 2 Indicateurs complémentaires présentés de manière ventilée - partie 2**

Indicateur	Ventilations										
	région	sexe	âge	éducation	type de ménage	statut d'activité	revenu	durée	nationalité	catégorie de matières	nombre
57. Surface terrestre en zone Natura 2000	r										1
58. Populations d'oiseaux des champs	r										1
59. Surface bâtie	r										1
61. Confiance généralisée		r					r				2
62. Victimes de cambriolage ou d'agression							r				1
63. Sentiment de sécurité dans l'espace public		r					r				2
64. Confiance dans les institutions		r					r				2
Nombre de ventilations	32	28	14	12	5	4	15	1	1	1	113

Note: les ventilations indiquées avec un "w" sont présentes dans la banque de données mais ne sont pas décrites dans ce rapport, celles avec un "r" sont présentes dans la banque de données et dans ce rapport.

## 2.2. Indicateurs composites

Les rapports précédents ont introduit un indicateur composite de bien-être pour mesurer la dimension *Ici et maintenant* du développement durable (indicateur BE<sub>IM</sub>). Cet indicateur a été mis à jour, tant pour la Belgique dans son ensemble que pour 11 catégories de population, répartie selon le sexe, l'âge ou le revenu.

Ce rapport introduit de nouveaux indicateurs composites pour mesurer la dimension *Plus tard*, autrement dit la soutenabilité du bien-être. Ils sont présentés au [chapitre 3](#). Pour couvrir autant que possible cette question, la construction de ces indicateurs composites fait appel à trois nouveaux indicateurs: *Maîtrise insuffisante de la lecture*, *Concentration atmosphérique de CO<sub>2</sub>* et *Contacts avec amis et famille*. Ces trois indicateurs ne sont pas inclus dans ce rapport, mais sont disponibles sur le site [www.indicators.be](http://www.indicators.be).

## 3. Indicateurs composites pour mesurer le bien-être en Belgique

### 3.1. Introduction

En complément à la liste d'indicateurs reprise dans ce rapport, le BFP a poursuivi ses recherches afin de proposer des indicateurs composites. Ceux-ci ont l'avantage de synthétiser différentes composantes du bien-être et du développement de la société et de rendre la communication plus simple. Ces recherches visent à répondre à la loi du 14 mars 2014 qui demande de "regrouper les indicateurs en un nombre aussi restreint que possible de catégories ou d'indicateurs principaux". Elles font également suite à une demande de la Chambre de disposer de tels indicateurs (Chambre des représentants de Belgique, 2016).

Le rapport 2017 (ICN/BFP, 2017) proposait de développer un indicateur composite pour chacune des trois dimensions du développement durable: *Ici et maintenant*, *Plus tard* et *Ailleurs*. En 2018, le BFP présentait un indicateur composite afin de mesurer le bien-être pour la première dimension: l'indicateur *Bien-être ici et maintenant* (BE<sub>IM</sub>) (ICN/BFP, 2018a et Joskin, 2018). Cet indicateur a été construit à partir des résultats de l'analyse statistique des déterminants du bien-être spécifique à la Belgique (Joskin, 2017). Il mesure l'évolution du bien-être moyen en Belgique à partir de 2005.

Partant du constat qu'il existe de grandes inégalités de bien-être au sein de la population belge (Joskin, 2019), le rapport 2019 (ICN/BFP, 2019) proposait onze nouveaux indicateurs composites pour mesurer l'évolution du bien-être actuel pour les femmes, les hommes, quatre catégories d'âge (16-24 ans, 25-49 ans, 50-64 ans et 65 ans et plus) et cinq catégories de revenu (quintiles de revenu). Ces indicateurs ont été construits suivant une méthodologie identique à celle de l'indicateur BE<sub>IM</sub>. Afin de refléter la diversité des déterminants du bien-être d'une catégorie de la population à une autre, les composantes ainsi que leur pondération respective diffèrent d'un indicateur à un autre.

Après s'être penché sur la dimension *Ici et maintenant* du développement durable, le BFP a poursuivi ses recherches afin de proposer un indicateur composite pour la dimension *Plus tard*. Ce rapport permet donc de comparer l'évolution du bien-être des générations actuelles (*Ici et maintenant*) avec celui des générations futures<sup>1</sup> (*Plus tard*). Le développement durable d'une société implique que la satisfaction des besoins du présent (le bien-être *Ici et maintenant*) ne compromette pas la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins (le bien-être *Plus tard*).

La [section 3.2](#) met à jour les indicateurs composites de bien-être pour la dimension *Ici et maintenant* et analyse leur évolution entre 2005 et 2018. La [section 3.3](#) présente le cadre méthodologique et la construction des indicateurs composites pour mesurer la dimension *Plus tard* du bien-être en Belgique. La [section 3.4](#) reprend, enfin, les principaux messages qui découlent des indicateurs composites pour ces deux dimensions du développement durable.

---

<sup>1</sup> Le terme *générations futures* se rapporte aux générations *qui vivront* dans le futur.

## 3.2. Le bien-être actuel

Avec leur mise à jour, l'ensemble des indicateurs composites de bien-être pour la dimension *Ici et maintenant* couvre la période allant de 2005 à 2018. Le premier point (3.2.1) analyse l'évolution du bien-être moyen en Belgique à l'aide de l'indicateur composite *Bien-être ici et maintenant* (BE<sub>IM</sub>). Le second (3.2.2) fait le point sur l'évolution du bien-être pour onze catégories de la population belge.

### 3.2.1. Evolution du bien-être moyen en Belgique

L'indicateur composite *Bien-être ici et maintenant* (BE<sub>IM</sub>) mesure l'évolution du bien-être moyen en Belgique<sup>2</sup>. Le choix des indicateurs qui le composent ainsi que de leur pondération reposent sur les résultats de l'analyse statistique des déterminants du bien-être en Belgique (Joskin, 2017). L'indicateur BE<sub>IM</sub> se compose de six indicateurs (voir [tableau 3](#)) qui mesurent les cinq principales composantes du bien-être en Belgique, à savoir: la santé, le niveau de vie, la vie en société, le travail et l'éducation.

La composante de santé est mesurée à partir de l'indicateur *État de santé*, qui est calculé comme la moyenne des trois indicateurs du module minimum européen sur la santé (MMES; Eurostat, 2017). Cet indicateur mesure tant la santé physique que la santé mentale. La santé étant le principal déterminant du bien-être en Belgique, cet indicateur reçoit une pondération de 0,4 (voir [tableau 3](#)). Les autres indicateurs reçoivent des pondérations allant de 0,04 (indicateur *Taux de chômage*) à 0,19 (indicateur *Privation matérielle sévère*). Ces pondérations sont fixes dans le temps et leur somme est égale à 1. Une hausse des indicateurs correspond à une amélioration du bien-être. Du fait que les unités de mesure des indicateurs ne sont pas identiques, ceux-ci ont dû être adaptés<sup>3</sup>. Chaque indicateur est ensuite multiplié par sa pondération, la somme de l'ensemble formant l'indicateur BE<sub>IM</sub>.

**Tableau 3 Composantes de l'indicateur *Bien-être ici et maintenant* (BE<sub>IM</sub>)**

Composantes du bien-être	Indicateurs	Description des indicateurs	Pondérations des indicateurs
Santé	<a href="#">Santé perçue</a>	Part de la population dans un état de santé moyen, bon ou très bon	Indicateur <i>État de santé</i> 0,40
	<a href="#">Limitation dans les activités quotidiennes</a>	Part de la population avec des limitations dans les activités quotidiennes	
	<a href="#">Maladie ou problème de santé de longue durée</a>	Part de la population avec une maladie ou un problème de santé de longue durée	
Niveau de vie	<a href="#">Privation matérielle sévère</a>	Part de la population en situation de privation matérielle sévère	0,19
Vie en société	<a href="#">Support social</a>	Part de la population qui peut compter sur l'aide d'un proche	0,15
Travail	<a href="#">Incapacité de travail de longue durée</a>	Part des travailleurs en incapacité de travail de plus d'un an	0,13
	<a href="#">Taux de chômage</a>	Part de la population active au chômage	0,04
Éducation	<a href="#">Décrochage scolaire</a>	Part des 18-24 ans en situation de décrochage scolaire	0,09

Source: calculs BFP à partir des données 2013 de l'enquête EU-SILC (Statistics Belgium, 2019).

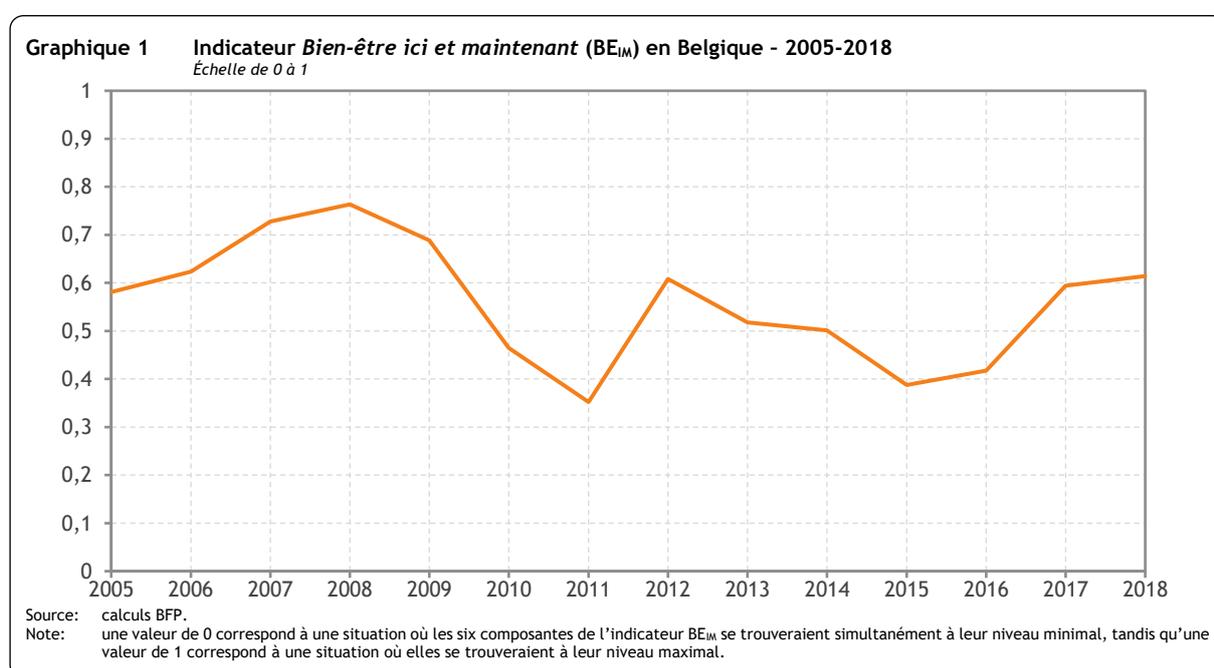
Étant donné sa méthode de construction, l'indicateur BE<sub>IM</sub> fluctue entre 0 et 1. Une valeur de 0 correspond à une situation où ses six composantes se trouveraient simultanément à leur niveau minimal, tandis qu'une valeur de 1 correspond à une situation où elles se trouveraient simultanément à leur

<sup>2</sup> Un *Working Paper* du BFP, publié en février 2018 (Joskin, 2018), donne une description complète de l'indicateur ainsi que de la méthodologie sur laquelle il a été construit.

<sup>3</sup> Les indicateurs ont été normalisés entre 0 et 1, où 0 et 1 représentent respectivement la valeur minimale et maximale observée pour chaque indicateur sur la période 2005-2018.

niveau maximal. Les données disponibles permettent de mesurer l'évolution du bien-être en Belgique sur la période allant de 2005 à 2018.

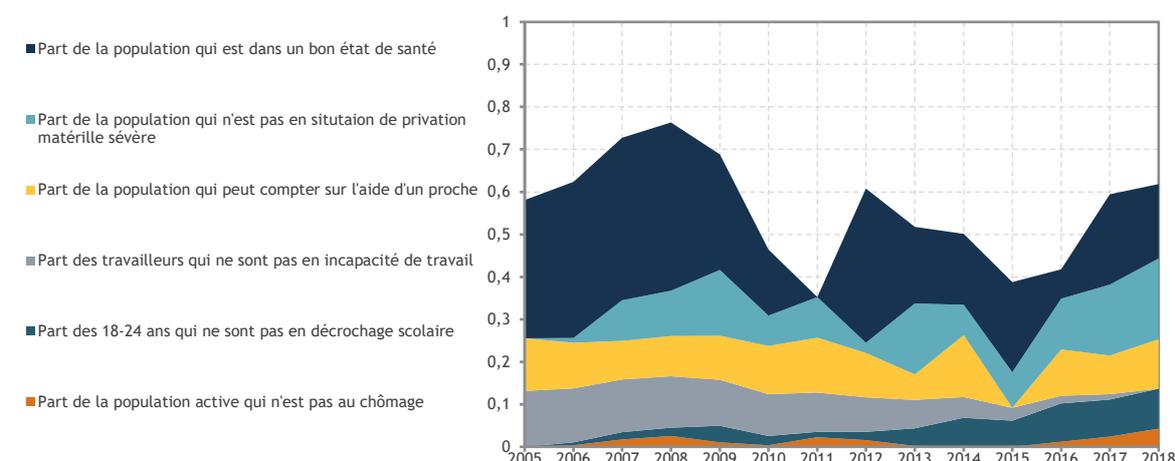
L'indicateur BE<sub>IM</sub> montre que le bien-être moyen des Belges en 2018 est quasiment identique à celui mesuré en 2005 (voir [graphique 1](#)). Ce bien-être est au plus haut en 2008. À partir de 2008, soit l'année du déclenchement de la crise économique et financière, il diminue sensiblement pour atteindre son point le plus bas en 2011. En hausse en 2012, l'indicateur diminue à nouveau pour atteindre en 2015 un niveau proche du minimum de 2011. À partir de 2015, le bien-être des Belges augmente mais il reste toutefois encore inférieur au niveau atteint avant la crise. Entre 2017 et 2018, le bien-être moyen est resté stable. L'analyse statistique de l'indicateur BE<sub>IM</sub> sur la période 2005-2018 montre que l'évolution du bien-être moyen des Belges ne montre pas de tendance statistiquement significative à la hausse ou à la baisse<sup>4</sup>.



La décomposition de l'indicateur permet d'analyser l'évolution de ses six composantes (voir [graphique 2](#)). Entre 2005 et 2018, l'indicateur d'état de santé des Belges s'est globalement dégradé avec un minimum enregistré en 2011. Depuis 2011, cet état s'est amélioré mais sans revenir à celui qui prévalait avant l'année du déclenchement de la crise économique et financière. Les résultats de la dernière enquête de santé réalisée en Belgique pointent une baisse de la qualité de vie liée à la santé (Charafeddine *et al.*, 2019). Elle découle principalement d'une hausse du nombre de personnes rapportant une certaine douleur/gêne (de 50,1% à 56,2% entre 2013 et 2018) et une certaine anxiété/dépression (de 26,6% à 31,5% entre 2013 et 2018). Ce constat est aussi partagé par l'OCDE dans son dernier rapport *Panorama de la santé 2019: Les indicateurs de l'OCDE* (OCDE, 2019).

<sup>4</sup> Pour mesurer la significativité statistique de l'évolution de l'indicateur, c'est le coefficient de corrélation rang de Spearman (entre l'indicateur et un trend temporel) qui est calculé, avec une marge d'erreur de 5%.

**Graphique 2 Décomposition de l'indicateur *Bien-être ici et maintenant* (BE<sub>IM</sub>) - 2005-2018**  
Échelle de 0 à 1



Source: calculs BFP.

Note: la santé est le principal déterminant du bien-être en Belgique. Parmi les six indicateurs, c'est donc l'indicateur de santé (en haut et en bleu foncé dans le graphique) qui a la pondération la plus élevée: soit 0,4. Cet indicateur prend une valeur égale à 0 lorsqu'il est à sa valeur minimale sur la période 2005-2018, et 0,4 lorsqu'il est à sa valeur maximale (1 multiplié par 0,4). L'indicateur augmente entre 2005 et 2008 avant de diminuer au moment du déclenchement de la crise économique et financière en 2008. Cette diminution indique une détérioration de l'état de santé moyen en Belgique. C'est en 2011 que l'indicateur est à son point le plus bas. Globalement en augmentation les années suivantes, l'indicateur ne revient toutefois pas à son niveau d'avant la crise.

En matière de santé encore, la part des travailleurs en incapacité de travail de longue durée (indicateur [Incapacité de travail de longue durée](#)) n'a cessé d'augmenter depuis 2005. À l'inverse, l'évolution des indicateurs socio-économiques entre 2005 et 2018 est favorable: moins de personnes sont au chômage (indicateur [Taux de chômage](#)) ou n'ont pas accès à un niveau de vie considéré comme standard (indicateur [Privation matérielle sévère](#)), et moins de jeunes sont en décrochage scolaire (indicateur [Décrochage scolaire](#)).

Entre 2005 et 2018, la détérioration de la composante santé du bien-être a donc été compensée par l'amélioration de ses composantes socio-économiques. À noter que l'indicateur [Support social](#) est quant à lui resté relativement stable dans le temps.

### 3.2.2. Evolution du bien-être pour onze catégories de la population belge

L'indicateur BE<sub>IM</sub> mesure l'évolution du bien-être moyen en Belgique. Partant du constat qu'il existe de grandes inégalités de bien-être au sein de la population belge (Joskin, 2019), cet indicateur a été complété par onze indicateurs composites de bien-être. Ceux-ci mesurent l'évolution du bien-être pour les femmes, les hommes, quatre catégories d'âge (16-24 ans, 25-49 ans, 50-64 ans et 65 ans et plus) et cinq catégories de revenu (quintiles de revenu). Ces indicateurs ont été construits suivant une méthodologie identique à celle de l'indicateur BE<sub>IM</sub>. Les composantes des indicateurs ainsi que leur pondération respective découlent des résultats de l'analyse statistique des déterminants du bien-être spécifique à chacune des onze catégories mentionnées plus haut. Il en ressort que les principaux déterminants du bien-être des Belges diffèrent d'une catégorie à une autre. Lorsque ces déterminants sont les mêmes, c'est leur pondération respective qui change. Pour l'ensemble des catégories analysées, la santé reste toutefois le principal déterminant du bien-être. Hormis la santé, seule la composante *Vie en société* du bien-être est un déterminant du bien-être pour l'ensemble des catégories de la population analysée. En conséquence, seuls les indicateurs *État de santé* et [Support social](#) sont repris dans les onze indicateurs

composites (voir [tableau 4](#)). À l’opposé, les indicateurs [Taux de chômage](#) et [Décrochage scolaire](#) ne sont repris que dans deux indicateurs composites de bien-être.

**Tableau 4 Composition des indicateurs composites de bien-être pour différentes catégories de la population belge**

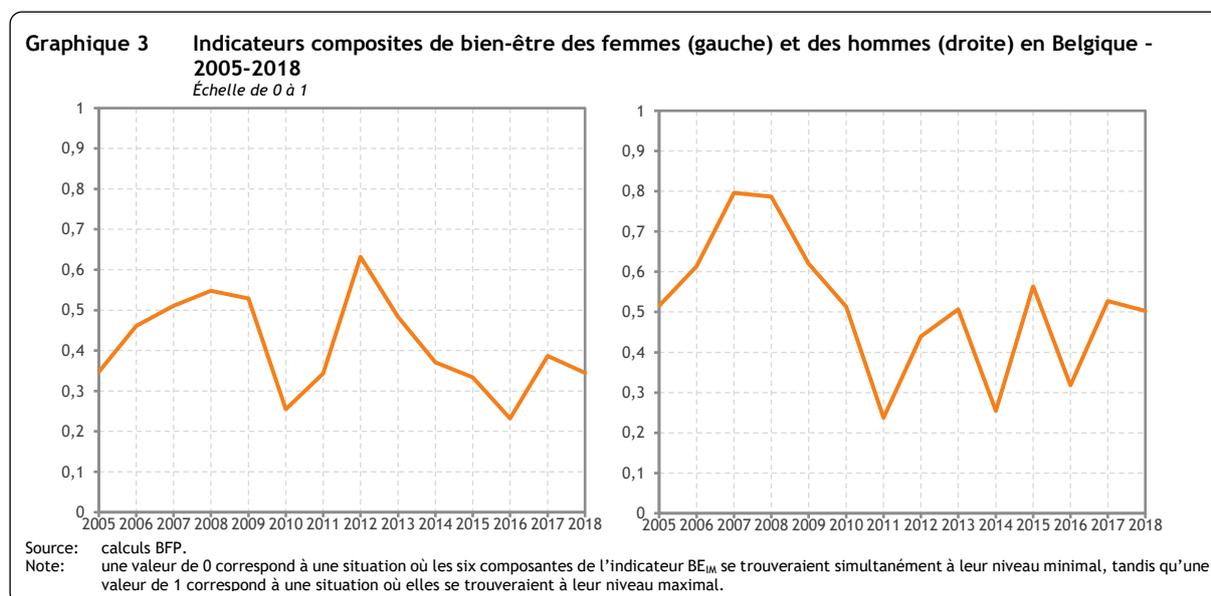
Indicateurs	Femmes	Hommes	< 25 ans	25-49 ans	50-64 ans	> 64 ans	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5
État de santé	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Privation matérielle sévère	X	X	X	X	X	-	X	X	X	X	-
Incapacité de travail de longue durée	X	X	X	X	X	-	-	-	X	X	-
Taux de chômage	-	X	X	-	-	-	-	-	-	-	-
Décrochage scolaire	X	-	X	-	-	-	-	X	-	-	-
Support social	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Source: BFP

Note: une croix indique que l’indicateur est repris dans l’indicateur composite de bien-être. Les abréviations allant de Q1 à Q5 représentent les quintiles de revenu.

Du fait que les composantes des indicateurs composites diffèrent d’une catégorie de la population à une autre, il n’est pas possible de comparer directement leurs évolutions. Il est seulement possible de comparer la tendance de leurs évolutions (à la hausse ou à la baisse). La significativité statistique de ces tendances est mesurée avec le coefficient de corrélation de rang de Spearman (avec une marge d’erreur de 5%) entre l’indicateur et un trend temporel.

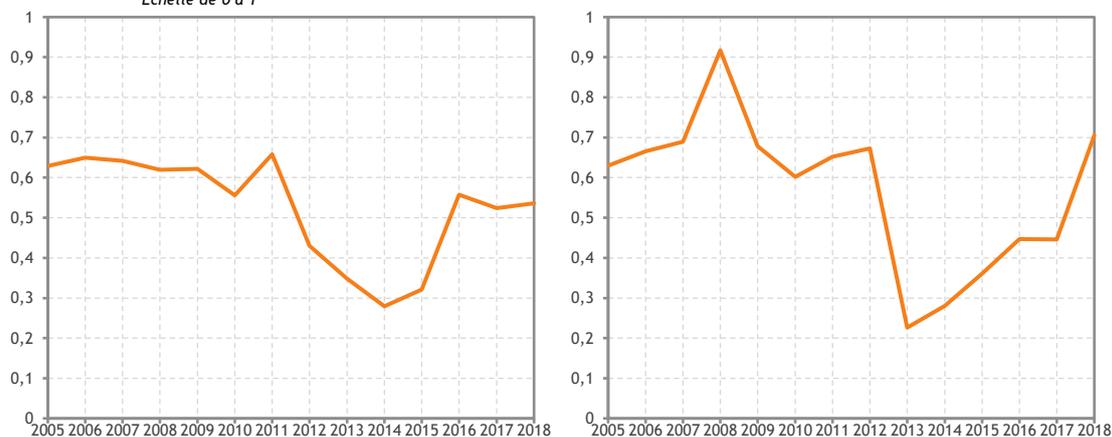
Le [graphique 3](#) montre les indicateurs composites de bien-être des femmes et des hommes. Ces indicateurs augmentent jusqu’en 2008, soit l’année du déclenchement de la crise économique et financière, avant de diminuer significativement. L’impact de la crise sur le bien-être semble toutefois avoir été plus marqué pour les hommes. Pour ces deux catégories, le niveau de l’indicateur en 2018 est proche de celui mesuré en 2005. Sur la période de 2005 à 2018, il ne se dégage pas de tendance statistiquement significative quant à l’évolution du bien-être pour ces deux catégories de la population.



L’évolution du bien-être des quatre catégories d’âge analysées (16-24 ans, 25-49 ans, 50-64 ans et 65 ans et plus) montre des différences importantes (voir [graphique 4](#) et [graphique 5](#)). Si l’effet de la crise économique et financière marque l’ensemble des indicateurs, seul l’indicateur de bien-être des 65 ans et plus s’est sensiblement amélioré par la suite pour se retrouver en 2018 à un niveau significativement supérieur à celui de 2005. Pour les trois autres catégories, la diminution observée du bien-être suite à la

crise a été plus persistante et ce n'est qu'en 2018 que leur bien-être est revenu à un niveau proche de celui de 2005. Sur l'ensemble de la période, la tendance est à la baisse pour les catégories 16-24 ans et 50-64 ans alors qu'elle est à la hausse pour les 65 ans et plus. Ces tendances sont statistiquement significatives. Il ne se dégage pas de tendance pour les 25-49 ans.

**Graphique 4 Indicateurs composites de bien-être des moins de 25 ans (gauche) et des 25-49 ans (droite) en Belgique - 2005-2018**  
Échelle de 0 à 1



Source: calculs BFP.  
Note: une valeur de 0 correspond à une situation où les six composantes de l'indicateur  $BE_{i,t}$  se trouveraient simultanément à leur niveau minimal, tandis qu'une valeur de 1 correspond à une situation où elles se trouveraient à leur niveau maximal.

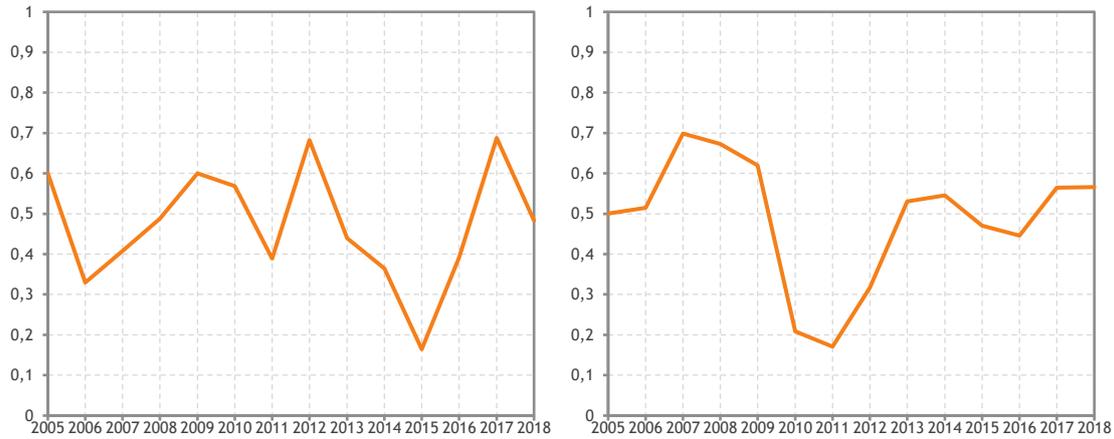
**Graphique 5 Indicateurs composites de bien-être des 50-64 ans (gauche) et des 65 ans et plus (droite) en Belgique - 2005-2018**  
Échelle de 0 à 1



Source: calculs BFP.  
Note: une valeur de 0 correspond à une situation où les six composantes de l'indicateur  $BE_{i,t}$  se trouveraient simultanément à leur niveau minimal, tandis qu'une valeur de 1 correspond à une situation où elles se trouveraient à leur niveau maximal.

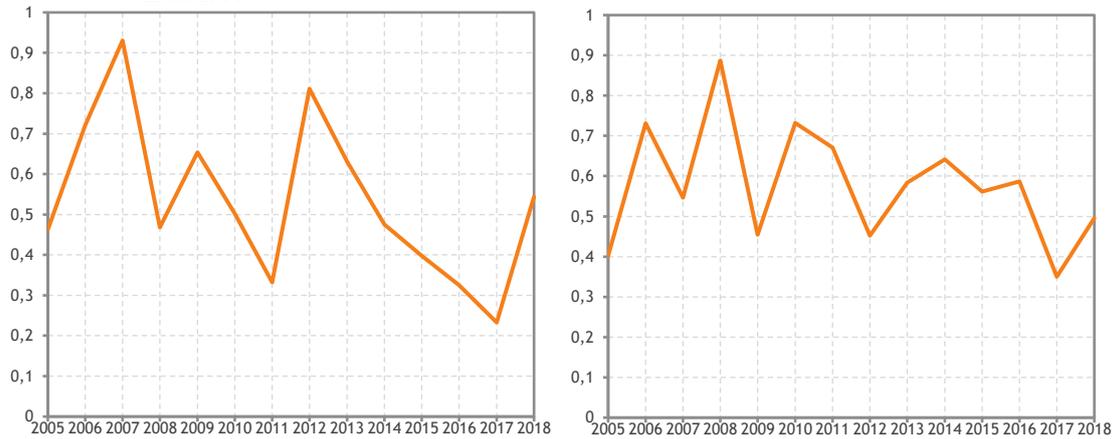
Lorsque les Belges sont répartis en cinq catégories de revenu, l'impact de la crise semble être plus marqué pour ceux repris dans les second et troisième quintiles de revenu (voir [graphique 6](#) à [graphique 8](#)). Pour l'ensemble des quintiles, les indicateurs de bien-être sont au plus bas après 2008 et leur niveau en 2018 est proche de celui de 2005. Il ressort des calculs statistiques qu'il n'y a pas de tendance significative qui se dégage quant à l'évolution des cinq indicateurs sur la période 2005-2018.

**Graphique 6 Indicateurs composites de bien-être du 1<sup>er</sup> (gauche) et 2<sup>ème</sup> (droite) quintile de revenu en Belgique - 2005-2018**  
Échelle de 0 à 1



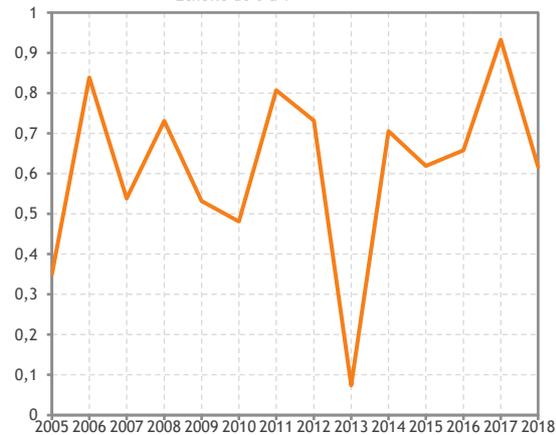
Source: calculs BFP.  
Note: une valeur de 0 correspond à une situation où les six composantes de l'indicateur BE<sub>IM</sub> se trouveraient simultanément à leur niveau minimal, tandis qu'une valeur de 1 correspond à une situation où elles se trouveraient à leur niveau maximal.

**Graphique 7 Indicateurs composites de bien-être du 3<sup>ème</sup> (gauche) et 4<sup>ème</sup> (droite) quintile de revenu en Belgique - 2005-2018**  
Échelle de 0 à 1



Source: calculs BFP.  
Note: une valeur de 0 correspond à une situation où les six composantes de l'indicateur BE<sub>IM</sub> se trouveraient simultanément à leur niveau minimal, tandis qu'une valeur de 1 correspond à une situation où elles se trouveraient à leur niveau maximal.

**Graphique 8** Indicateur composite de bien-être du 5<sup>ème</sup> quintile de revenu en Belgique - 2005-2018  
Échelle de 0 à 1



Source: calculs BFP.  
Note: une valeur de 0 correspond à une situation où les six composantes de l'indicateur BE<sub>M</sub> se trouveraient simultanément à leur niveau minimal, tandis qu'une valeur de 1 correspond à une situation où elles se trouveraient à leur niveau maximal.

### 3.3. Le bien-être des générations futures

Après avoir proposé de nouveaux indicateurs composites pour mesurer le bien-être actuel en Belgique (dimension *Ici et maintenant* du développement durable), le BFP s'est penché sur la question de la mesure de la soutenabilité du bien-être (dimension *Plus tard*).

Afin de mesurer cette dernière dimension, le premier rapport *Indicateurs complémentaires au PIB* (ICN/BFP, 2016) proposait d'utiliser une approche qui consiste à suivre l'évolution du stock de certaines ressources nécessaires pour le bien-être des générations futures. Cette approche est dénommée ici approche par les capitaux. Quatre capitaux sont distingués: humain, social, environnemental et économique.

Cette section présente l'approche par les capitaux utilisée dans ce rapport ([point 3.3.1](#)) et discute du choix des indicateurs à retenir pour chacun d'eux ([point 3.3.2](#)). Le [point 3.3.3](#) décrit la méthodologie utilisée pour construire les indicateurs composites et analyse leur évolution au cours du temps. Un *Working Paper* du BFP (Joskin, 2020) détaille la construction de ces indicateurs composites.

#### 3.3.1. Mesurer la soutenabilité du bien-être par les stocks de capitaux

Le rapport Brundtland (CMED, 1987) définit le développement durable comme étant la possibilité de "répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs". La soutenabilité du bien-être (abordée ici par la dimension *Plus tard*) pose donc la question de savoir si "le niveau actuel du bien-être pourra être au moins maintenu pour des périodes ou des générations futures" (Stiglitz *et al.*, 2009, p.67). C'est donc du principe d'équité intergénérationnelle, repris dans la déclaration de Rio de 1992 (ONU, 1992), dont il est question ici. Une société se développe de manière durable si elle donne aux générations futures la possibilité de développer un niveau de bien-être au moins équivalent au niveau actuel.

Contrairement au bien-être actuel, le bien-être futur ne peut être observé. Le cadre conceptuel retenu dans les rapports *Indicateurs complémentaires au PIB* consiste à mesurer l'évolution du stock des ressources nécessaires pour le bien-être des générations futures (ICN/BFP, 2016). Ce cadre est appelé approche par les capitaux. Il est notamment utilisé dans le rapport de la commission Stiglitz, Sen et Fitoussi (Stiglitz *et al.*, 2009), le rapport *Conference of European Statisticians recommendations on Measuring Sustainable Development* (UNECE, 2014), le projet *Comment va la vie ?* de l'OCDE (OCDE, 2011) ou encore le rapport *Monitor Brede Welvaart & Sustainable Development Goals* (CBS, 2019) publié annuellement aux Pays-Bas.

Ce cadre conceptuel repose sur l'idée que "*le bien-être des générations futures [...] dépendra des ressources que nous leur transmettrons*" (Stiglitz *et al.*, 2009, p.67) et que certaines de ces ressources sont "*nécessaires pour maintenir le bien-être humain dans le temps*" (UNECE, 2014, p.6). Ce cadre ne précise pas comment ce bien-être doit être produit ou ce qui le compose, mais bien que certaines ressources sont nécessaires afin de donner la possibilité aux générations futures d'atteindre un niveau de bien-être équivalent au nôtre. Ces ressources ne se limitent pas aux seules ressources matérielles (machines, équipements, infrastructures...) mais incluent également l'éducation, la qualité de l'environnement, la qualité des relations sociales ou encore des institutions.

Ce sont généralement quatre capitaux qui sont utilisés dans cette approche: humain, social, environnemental et économique (UNECE, 2014; Stiglitz *et al.*, 2009). Les points qui suivent définissent chacun de ces capitaux tout en mettant en avant l'importance qu'ils ont pour le bien-être actuel. Ils sont ensuite structurés selon différentes catégories, appelées sous-capitaux, qui seront utilisées dans la suite de ce rapport.

#### **a. Capital humain**

L'OCDE définit le capital humain comme "*les connaissances, les qualifications, les compétences et caractéristiques individuelles qui facilitent la création de bien-être personnel, social et économique*" (OCDE, 2001, p.18). Cette définition dépasse donc la définition économique du capital humain comme contribution à la production économique et donc au PIB.

Le capital humain procure de nombreux avantages parmi lesquels l'amélioration des revenus du travail, de l'employabilité ou encore de la santé au niveau individuel (OCDE, 2001). Les travaux réalisés par le BFP montrent aussi que le niveau d'éducation est un déterminant du bien-être des Belges (Joskin, 2017). Les avantages ne sont pas seulement individuels, en effet les pays avec un capital humain plus élevé ont une économie plus performante. En 2018, la performance moyenne des étudiants belges s'élevait à environ 300 points<sup>5</sup> selon les résultats de l'enquête *Programme international pour le suivi des acquis des élèves* (PISA). Un rapport de l'OCDE estime qu'une hausse de cette performance de 30 points permettrait d'augmenter le taux de croissance annuel du PIB en Belgique d'environ 0,6 point de pourcentage à long terme (OECD, 2010).

Les travaux réalisés autour du capital humain distinguent généralement d'une part, les qualifications et compétences, et d'autre part la santé (UNECE, 2014). Cette distinction avait déjà été faite à travers les

---

<sup>5</sup> Performance moyenne pour les sciences, la lecture et les mathématiques.

thèmes utilisés dans le premier rapport *Indicateurs complémentaires au PIB* (ICN/BFP, 2016). Dans la suite de ce rapport, deux catégories de capital humain sont utilisées: le sous-capital *Éducation*, qui reprend les qualifications et les compétences, et le sous-capital *Santé*.

## **b. Capital social**

Le capital social n'a pas trait aux personnes mais à la qualité de leurs relations. Comme l'indique le rapport *Du bien-être des nations: Le rôle du capital humain et social*, il n'existe pas une seule et unique définition du capital social (OCDE, 2001, p.40). Ce dernier englobe un ensemble de valeurs et de normes qui contribue au bien-être (Stiglitz *et al.*, 2018a, p.286). L'analyse des déterminants du bien-être réalisée par le BFP a montré que la qualité de la vie en société est un déterminant clé du bien-être des Belges (Joskin, 2017, p.36). Une hausse de la confiance des Belges, envers les autres et envers les institutions, a un impact positif sur leur bien-être. Mais ce sont surtout les relations avec les proches qui comptent en Belgique; c'est-à-dire avoir une personne à qui se confier ou une personne à qui demander de l'aide.

En référence à des travaux publiés par l'OCDE sur le capital social (Scrivens et Smith, 2013), deux catégories sont utilisées dans la suite de ce rapport: le capital social mesuré au niveau individuel (*Individus*) et celui au niveau de la communauté (*Communauté*).

## **c. Capital environnemental**

Le *Rapport fédéral sur le développement durable 2000-2004* décrit le capital environnemental comme regroupant les ressources naturelles (l'eau, l'atmosphère, la terre ainsi que les minéraux et minerais) et l'ensemble des espèces vivantes (micro-organismes, champignons, végétaux et animaux) (TFDD, 2005, p.5).

Cette définition est plus large que celle proposée dans le système de comptabilité économique et environnementale (SCEE) développé par les Nations Unies qui inclut les ressources naturelles, les ressources biologiques cultivées et les terres (ONU *et al.*, 2014, p. xi). La définition utilisée dans ce rapport se focalise sur les principales ressources naturelles et la diversité biologique (ou biodiversité) sans toutefois aller jusqu'à développer un système complexe où ces éléments seraient interconnectés. De tels systèmes interconnectés sont en cours de développement à l'échelle nationale ou internationale entre autres via le SCEE ou encore le *Common International Classification of Ecosystem Services* (CICES) développé par l'Agence européenne pour l'environnement (Maes *et al.*, 2013). Ces travaux ne sont à ce jour pas suffisamment avancés que pour être utilisés dans ce rapport.

À partir de la définition du capital environnemental proposée plus haut par le BFP, ce dernier peut être subdivisé en quatre catégories: l'air, l'eau, la terre et la biodiversité. Ces catégories sont proches de celles proposées par le rapport *Conference of European Statisticians recommendations on Measuring Sustainable Development* (UNECE, 2014). Pour faciliter la compréhension de ces catégories, le terme atmosphère repris dans la définition BFP du capital environnemental a été remplacé par un terme plus générique: l'air. En outre, les minéraux et minerais ne sont pas utilisés comme catégorie du capital environnemental dans la suite de ce document. Ce choix découle du fait que ceux consommés en Belgique sont principalement importés et que leur extraction sur le territoire se limite essentiellement au sable et au gravier (ICN/BFP, 2018b). S'ils ne sont pas repris dans le capital environnemental, les minéraux et minerais sont

néanmoins suivis par l'indicateur *Consommation intérieure de matières*, repris dans la liste d'indicateurs de ce rapport.

#### d. Capital économique

Parmi les quatre capitaux, le capital économique est celui dont la mesure est la plus développée au niveau méthodologique. Les normes comptables établies via le *Système des comptes nationaux* (OCDE, 2010) font consensus à l'échelle internationale. Le capital économique y est décrit comme la somme des actifs économiques d'un pays. Un actif économique est "*une réserve de valeur représentant les bénéfices que retire le propriétaire économique de la détention ou de l'utilisation de l'entité au cours d'une période donnée. C'est un moyen de reporter une valeur d'une période comptable vers une autre*" (Eurostat, 2013, p.170).

Le capital économique ne se limite pas à mesurer les moyens de production mis à disposition dans une économie (machines, outils, bâtiment...) mais également les infrastructures existantes (routes, voies navigables, voies ferroviaires...), les actifs incorporels (comme les brevets ou les dépenses en recherche et développement) et les actifs financiers (dettes, épargnes, assurance-vie...), et ce tant pour les ménages que pour les entreprises et le secteur public.

Le rapport *Indicateurs complémentaires au PIB 2016* (ICN/BFP, 2016), distinguait trois catégories de capital économique: le capital physique, le capital connaissance et le capital financier. Ces catégories sont identiques à celles proposées par les statisticiens européens (UNECE, 2014) et sont reprises dans la suite du rapport.

#### 3.3.2. Quels indicateurs pour mesurer les stocks de capitaux ?

Le point précédent définit le cadre conceptuel utilisé pour mesurer la soutenabilité du bien-être, soit la dimension *Plus tard* du développement durable: l'approche par les capitaux. Cette approche distingue quatre capitaux (humain, social, environnemental et économique) qui sont eux-mêmes subdivisés en différentes catégories; appelées sous-capitaux (voir [3.3.1](#)). Ce point présente les indicateurs qui sont utilisés pour mesurer ces sous-capitaux.

En ligne avec l'approche par les capitaux, les indicateurs devront couvrir tant la quantité que la qualité des ressources nécessaires pour les générations futures. Suivant les recommandations du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi, ces indicateurs devraient pouvoir être interprétés "*comme des variations des "stocks" qui entrent dans la détermination du bien-être humain*" (Stiglitz et al., 2009, p. 85). Dans cette approche, la question de la soutenabilité est posée à travers celle de la "*préservation ou de l'augmentation simultanées de plusieurs "stocks": les quantités et qualités non seulement des ressources naturelles, mais aussi du capital humain, social et physique*" (Stiglitz et al., 2009, p. 85-86).

Dans une approche de développement durable, les indicateurs des capitaux doivent mesurer des grandeurs rapportées aux personnes. Les capitaux humain et social sont par définition centrés sur les personnes. Le capital environnemental mesure lui l'état de l'environnement dans lequel vivent les personnes. Quant au capital économique, mesuré en euros, il est rapporté au nombre d'habitants. Cette approche est conforme aux conclusions du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi, qui recommande de limiter

l'utilisation d'indicateurs monétaires à la composante économique de la soutenabilité (Stiglitz et al., 2009, p.86).

La liste d'indicateurs de ce rapport propose 34 indicateurs pour mesurer la dimension *Plus Tard* du développement durable (voir [tableau 1](#), page 4). La priorité est donnée à ces indicateurs. Toutefois, lorsqu'aucun de ces indicateurs n'est satisfaisant, d'autres seront sélectionnés selon la méthode détaillée dans le rapport 2016 (ICN/BFP, 2016, p.20-21). Cette méthode repose sur des critères de qualité tels que proposés par le *European Statistical System Committee* (ESSC, 2011, p. 15) et par l'OCDE (OCDE, 2011, p.22).

#### a. Capital humain

Deux sous-capitaux sont ici distingués: *Éducation* et *Santé*.

Pour le sous-capital *Éducation*, l'indicateur [Diplômés de l'enseignement supérieur](#) provenant de la liste d'indicateurs de ce rapport est retenu. Ce dernier est généralement utilisé lorsqu'il s'agit de mesurer le capital humain (UNECE, 2014; CBS, 2019). Il ne donne toutefois pas d'information à propos de la qualité de l'éducation. Pour ce faire, un autre indicateur a été repris de l'enquête *Programme international pour le suivi des acquis des élèves* (PISA) de l'OCDE: *Maîtrise insuffisante de la lecture*<sup>6</sup>. Cet indicateur provient de la liste d'indicateurs de suivi des SDG publié par le BFP en 2019 (TFDD, 2019).

Le sous-capital *Santé* est mesuré par l'indicateur [Espérance de vie en bonne santé](#). Cet indicateur, également repris dans la liste d'indicateurs de ce rapport, a l'avantage de combiner un aspect quantitatif (années de vie) et qualitatif (en bon état de santé) de la santé. Tout comme l'indicateur précédent, il est généralement utilisé lorsqu'il s'agit de mesurer le capital humain (UNECE, 2014; CBS, 2019).

Trois indicateurs sont donc retenus pour mesurer le capital humain, deux pour le sous-capital *Éducation* et un pour la *Santé*. Ces indicateurs sont disponibles sur la période 2005-2017.

#### b. Capital social

Deux sous-capitaux sont utilisés ici afin de distinguer les relations avec les proches (*Individus*) de celles avec les personnes en général et les institutions (*Communauté*).

En ce qui concerne le sous-capital *Individus*, l'indicateur [Support social](#) est utilisé dans la liste d'indicateurs de ce rapport. Il mesure l'existence d'un réseau social constitué des personnes proches. Afin de compléter celui-ci par un indicateur sur la fréquence ou le temps consacré à l'entourage, l'indicateur *Contact avec amis et famille* est repris. Ce dernier provient de l'*Enquête sociale européenne* (ESS) et mesure le pourcentage de personnes interrogées qui déclarent avoir au moins une fois par semaine des contacts sociaux avec des amis ou de la famille. Cet indicateur figure dans le rapport 2016 et y est discuté plus en détail (ICN/BFP, 2016, p.32).

---

<sup>6</sup> La maîtrise en matière de lecture est définie dans l'enquête PISA comme la capacité de l'élève à utiliser des informations écrites dans des situations de la vie courante, ce qui implique d'être en mesure de comprendre et d'exploiter des textes dans le but d'atteindre un objectif personnel, de développer ses connaissances et son potentiel et de participer à la vie de la société.

En ce qui concerne le sous-capital *Communauté*, ce rapport propose deux indicateurs de confiance: un indicateur de confiance envers les personnes en général (indicateur [Confiance généralisée](#)) et un autre sur la confiance envers les institutions telles que le Parlement et la justice (indicateur [Confiance dans les institutions](#)). Ces deux indicateurs sont issus de l'enquête ESS et mesurent la part des personnes interrogées qui donne au minimum un score de 6 sur 10 lorsqu'il s'agit d'évaluer leur confiance.

Le capital social est donc mesuré à travers quatre indicateurs, deux pour chaque sous-capital. Ils sont tous issus d'enquêtes et disponibles sur la période 2005-2015.

### c. Capital environnemental

Le capital environnemental est structuré selon quatre sous-capitaux: l'air, l'eau, la terre et la biodiversité. Comme précisé en introduction, l'approche retenue ici est de travailler avec des indicateurs physiques (non monétaires). Une particularité du capital environnemental est qu'il est en partie mesuré à l'échelle de la planète.

Concernant l'air, la liste d'indicateurs de ce rapport ne reprend pas d'indicateurs cohérents avec l'approche de la soutenabilité fondée sur les stocks. C'est donc un nouvel indicateur qui est proposé: *Concentration atmosphérique de CO<sub>2</sub>*. À l'inverse d'autres gaz ou particules fines, la concentration de CO<sub>2</sub> s'accumule dans l'atmosphère. Cet indicateur est mesuré à l'échelle mondiale du fait que le CO<sub>2</sub> se disperse rapidement dans l'atmosphère. La liste d'indicateurs reprend aussi trois indicateurs qui mesurent les flux d'émissions de certains polluants (les gaz à effet de serre et les oxydes d'azote) et un indicateur de concentration de particules fines (indicateur [Exposition aux particules fines](#)).

Concernant l'eau, c'est l'eau douce consommée qui est particulièrement visée car nécessaire à la vie humaine. Des indicateurs de consommation et de qualité d'eau existent en Belgique et sont d'ailleurs repris dans ce rapport (indicateurs [Consommation d'eau](#) et [Nitrates dans les eaux souterraines](#)). À défaut de disposer d'un indicateur de stock d'eau douce en Belgique, seul un indicateur mesurant la qualité de celle-ci est repris: [Nitrates dans les eaux souterraines](#). Le choix de se concentrer sur cet indicateur découle du fait qu'environ deux tiers de l'eau consommée en Belgique provient des eaux souterraines.

Contrairement à l'air et à l'eau, des indicateurs de stocks du sous-capital *Terre* sont plus facilement disponibles. L'indicateur [Surface bâtie](#) repris dans ce rapport est cohérent avec l'approche par les stocks de capitaux. D'autres indicateurs mesurant l'utilisation des sols existent mais ils ne couvrent qu'une petite fraction du territoire, à l'instar des indicateurs [Surface terrestre en zone Natura 2000](#) et [Surface agricole en agriculture biologique](#) repris dans la liste d'indicateurs de ce rapport.

Le rapport *Indicateurs complémentaires au PIB* de 2016 s'était déjà longuement penché sur la question de la mesure de la biodiversité (ICN/BFP, 2016, p.39). C'est l'indicateur [Population d'oiseaux des champs](#) qui est retenu ici. C'est cet indicateur qui est également utilisé dans le rapport *Conference of European Statisticians recommendations on Measuring Sustainable Development* lorsqu'il s'agit de mesurer la biodiversité (UNECE, 2014).

Le capital environnemental est donc mesuré à travers quatre indicateurs, un par sous-capital. Ces indicateurs sont disponibles sur la période 1992-2017.

#### d. Capital économique

Le capital économique a l'avantage de pouvoir reposer sur les statistiques disponibles dans le *Système des comptes nationaux* (Eurostat, 2013).

Concernant le capital physique et le capital connaissance, ce sont les indicateurs [Stock de capital physique](#) et [Stock de capital connaissance](#) qui sont utilisés dans la liste d'indicateurs de ce rapport. Le premier indicateur mesure, dans les Actifs non financiers produits (catégorie AN.1 des comptes de patrimoine), les Actifs fixes (AN.11) à l'exclusion des droits de propriété intellectuelle (AN.117). Ces derniers sont quant à eux repris dans l'indicateur [Stock de capital connaissance](#). Dans une approche de développement durable centrée sur les personnes, ces indicateurs sont rapportés au nombre d'habitants. Ils sont exprimés en valeur nette (actif moins passif selon l'approche comptable) et corrigés pour l'évolution des prix (euros chaînés).

Des données sur le capital financier existent via le compte de patrimoine financier (catégorie AF des comptes de patrimoine). Toutefois, à l'inverse des deux indicateurs présentés ci-dessus, il n'est pas possible de corriger ces données pour l'évolution des prix. De ce fait, aucun indicateur n'a été repris pour mesurer le capital financier. Ce choix a été aussi retenu car le patrimoine financier net (à prix courant) en Belgique ne représente que 11% du capital économique en 2018. À noter que la liste d'indicateurs de ce rapport présente un indicateur très proche du capital financier: l'indicateur [Position extérieure globale](#). Les deux concepts sont en théorie identiques, mais mesurés avec des méthodologies différentes, ce qui génère une différence comprise entre 10 et 20% sur la période analysée.

Le capital économique est donc mesuré via deux indicateurs issus des comptes nationaux, disponibles sur une période allant de 1995 à 2018.

#### 3.3.3. Construction et analyse des indicateurs composites

Ce point décrit la méthode retenue pour construire les indicateurs composites de capitaux<sup>7</sup>. Dans ce rapport, la soutenabilité du bien-être se mesure à travers l'évolution de stock de ressources en distinguant quatre capitaux nécessaires pour le bien-être des générations futures (voir [tableau 5](#)). Agréger ces quatre capitaux reviendrait à faire l'hypothèse qu'ils sont substituables entre eux: une baisse du stock du capital environnemental pourrait par exemple être compensée par une hausse du stock du capital économique. Or, le fait que certaines ressources, principalement des ressources naturelles critiques, ne sont pas remplaçables est un argument fort qui s'oppose à une telle agrégation (UNECE, 2014, p.17). De ce fait, ce sont quatre indicateurs composites, un par capital, qui seront utilisés dans ce rapport pour mesurer la dimension *Plus tard* du développement durable.

---

<sup>7</sup> Un *Working Paper* du BFP (Joskin, 2020) détaille la méthodologie retenue pour la construction des indicateurs composites.

**Tableau 5 Cadre conceptuel de la mesure de la soutenabilité du bien-être**

Capitaux	Sous-capitaux	Indicateurs
Capital social	Individus	<a href="#">Support Social</a> Contacts avec amis et famille
	Communauté	<a href="#">Confiance généralisée</a> <a href="#">Confiance dans les institutions</a>
Capital humain	Éducation	Maîtrise suffisante de la lecture <a href="#">Diplômés de l'enseignement supérieur</a>
	Santé	<a href="#">Espérance de vie en bonne santé</a>
Capital environnemental	Air	Concentration atmosphérique de CO <sub>2</sub>
	Eau	<a href="#">Nitrates dans les eaux souterraines</a>
	Terre	Surface non bâtie
	Biodiversité	<a href="#">Populations d'oiseaux des champs</a>
Capital économique	Capital physique	<a href="#">Stock de capital physique</a>
	Capital connaissance	<a href="#">Stock de capital connaissance</a>
	Capital financier	-

Hormis pour le capital économique (dont les indicateurs sont mesurés en euros), les indicateurs utilisés dans cette section sont exprimés dans différentes unités de mesure. Ils doivent donc être normalisés avant de pouvoir être agrégés. Différentes méthodes existent (Joskin, 2018, p.16). Les indicateurs ont ici été normalisés à 100 pour une année de référence. C'est la première année commune aux composantes de chaque indicateur composite qui a été choisie comme référence.

Afin qu'une augmentation des indicateurs aille de pair avec une amélioration du stock de capital pour les générations futures, quatre indicateurs ont dû être adaptés. D'une part les deux indicateurs *Concentration atmosphérique de CO<sub>2</sub>* et [Nitrates dans les eaux souterraines](#) ont été inversés. D'autre part, les deux indicateurs *Maîtrise suffisante de la lecture* et *Surface non bâtie* ont été calculés à partir des indicateurs *Maîtrise insuffisante de la lecture* et [Surface bâtie](#) de la liste d'indicateurs de ce rapport (voir *Working paper* Joskin, 2020, pour les détails du calcul).

Une fois les indicateurs normalisés, il faut encore leur attribuer une pondération et les agréger. Pour l'indicateur composite de la dimension *Ici et maintenant* du développement durable (indicateur *Bien-être ici et maintenant* - BE<sub>IM</sub>), les pondérations avaient été calculées à partir des résultats de l'analyse statistique des déterminants du bien-être en Belgique. À défaut de pouvoir faire de même ici, ou de pouvoir se baser sur des pondérations existant dans la littérature, chaque composante reçoit une pondération identique. Afin que chaque sous-capital ait la même pondération, la moyenne entre les indicateurs de chaque sous-capital est d'abord calculée. À partir de là, chaque indicateur composite est calculé comme la moyenne entre les sous-capitaux qui le composent.

Le guide publié par l'OCDE pour la construction d'indicateurs composites propose deux principales méthodes d'agrégation (OCDE/JRC, 2008): la moyenne arithmétique (ou agrégation linéaire) et la moyenne géométrique. Ces deux types de moyenne ont été testées et donnent des résultats quasi identiques. Ici, c'est la moyenne arithmétique qui est retenue. Cette dernière est en effet plus simple à expliquer et est également utilisée pour la construction de l'indicateur composite *Bien-être ici et maintenant*.

Avec cette méthodologie, quatre indicateurs composites, un par capital, sont obtenus. Dans le cadre conceptuel utilisé, ces indicateurs ne sont que peu substituables et ne peuvent donc pas être agrégés. Il

n'existe d'ailleurs pas de pondération qui permette cette agrégation. En effet, il n'est pas possible de savoir quelle sera l'importance de chaque capital pour le bien-être des générations futures.

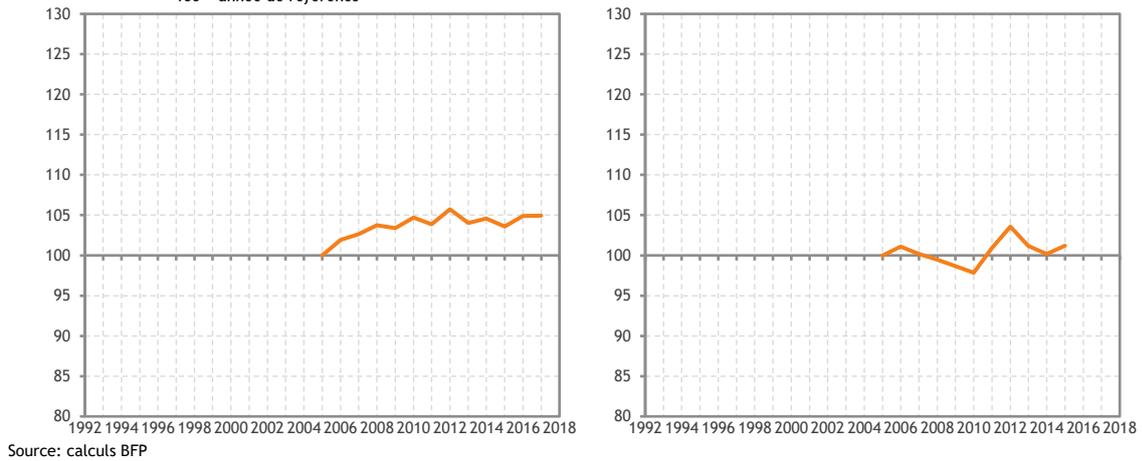
Pour ces quatre indicateurs composites, il est donc seulement possible de comparer la tendance de leur évolution (à la hausse ou à la baisse), et non son ampleur. La significativité statistique de cette tendance est déterminée à l'aide d'un test de corrélation de rang de Spearman (entre l'indicateur et un *trend* temporel).

Ces quatre indicateurs sont dès lors présentés dans les graphiques ci-dessous avec des échelles verticales identiques. Adapter l'échelle en fonction de l'indicateur reviendrait en effet à, visuellement, donner plus d'importance aux variations de plus faible ampleur et donc à supposer une pondération implicite entre ces indicateurs. Ils sont également présentés sur la même période de temps (de 1992 à 2018), pour mettre en regard la chronologie de leurs évolutions.

L'indicateur *Capital humain* est présenté dans le graphique ci-dessous. L'analyse de l'indicateur fait apparaître que le capital humain a globalement augmenté à partir de 2005. Cette évolution est statistiquement significative. La décomposition de l'indicateur fait néanmoins apparaître que cette augmentation découle principalement de l'indicateur [Diplômés de l'enseignement supérieur](#) du sous-capital *Éducation*. L'indicateur utilisé pour mesurer la qualité du sous-capital *Éducation*, l'indicateur *Maîtrise suffisante de la lecture*, est quant à lui resté relativement stable dans le temps autour du seuil symbolique de 100. Concernant le sous-capital *Santé*, l'indicateur [Espérance de vie en bonne santé](#) a légèrement augmenté entre 2005 et 2017.

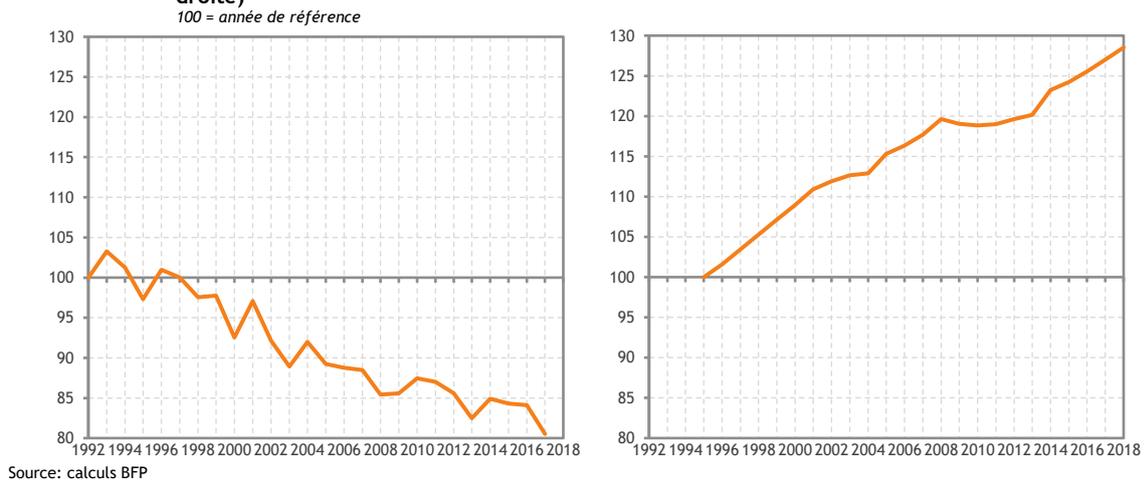
L'indicateur *Capital social* est quant à lui resté relativement stable dans le temps (voir [graphique 9](#)). Après avoir diminué en début de période, il a augmenté à partir de 2010 pour se situer autour de 100 en 2015. Il n'y a pas de tendance statistiquement significative qui se dégage pour cet indicateur. La décomposition de l'indicateur composite fait apparaître une évolution différente pour le sous-capital *Individus* et le sous-capital *Communauté*. Le premier est resté relativement stable alors que le second s'est amélioré. Cette amélioration du sous-capital *Communauté* découle principalement d'une confiance accrue des Belges envers les personnes en général entre 2005 et 2015 (indicateur [Confiance généralisée](#)).

**Graphique 9 Indicateurs composites pour le capital humain (à gauche) et le capital social (à droite)**  
100 = année de référence



Les indicateurs composites pour mesurer l'évolution du capital environnemental et du capital économique ont pu être calculés sur une période plus longue que pour les deux indicateurs précédents (voir [graphique 10](#)). L'indicateur *Capital environnemental* a sensiblement diminué en Belgique depuis 1992: l'indicateur passe de 100 à environ 80 en 2017. Cette tendance à la baisse est statistiquement significative. La décomposition de l'indicateur fait apparaître qu'entre 1992 et 2017, les quatre indicateurs qui compose ce capital ont tous diminué. Parmi les quatre sous-capitaux qui compose le capital environnemental, seul l'indicateur sur l'eau n'a pas diminué de manière constante sur la période analysée: la qualité des eaux souterraines (indicateur [Nitrates dans les eaux souterraines](#)) s'est dégradée jusqu'en 2008 avant de s'améliorer par la suite. Ces résultats sont cohérents avec ceux récemment publiés par l'Agence européenne pour l'environnement dans le rapport *L'environnement en Europe: état et perspectives 2020* (AEE, 2019).

**Graphique 10 Indicateurs composites pour le capital environnemental (à gauche) et le capital économique (à droite)**  
100 = année de référence



L'indicateur *Capital économique* a quant à lui augmenté sur la période 1995-2018. Hormis au début des années 2000 et dans les années qui ont suivi la crise (entre 2008 et 2013), l'indicateur composite augmente. Cette tendance à la hausse est statistiquement significative. Entre 1995 et 2018, l'indicateur est passé de 100 à environ 130: ce qui correspond à une hausse du stock de capital par habitant d'environ

85.000€ à 110.000€ (en euros chaînés, année de référence 2015). Tant l'indicateur [Stock de capital physique](#) que l'indicateur [Stock de capital connaissance](#) ont contribué à cette augmentation.

### 3.4. Bien-être actuel et soutenabilité du bien-être en Belgique: que retenir des indicateurs composites ?

Ce chapitre propose de nouveaux indicateurs composites pour mesurer la soutenabilité du bien-être en Belgique, c'est-à-dire la dimension *Plus tard* du développement durable. Contrairement au bien-être actuel, le bien-être futur ne peut être observé ou estimé. Le cadre conceptuel retenu dans ce rapport (ICN/BFP, 2016) consiste à mesurer l'évolution du stock des ressources nécessaires pour le bien-être des générations futures. Quatre indicateurs composites mesurent l'évolution du stock de capital humain (indicateur *Capital humain*), social (*Capital social*), environnemental (*Capital environnemental*) et économique (*Capital économique*). Ces quatre indicateurs s'ajoutent à l'indicateur *Bien-être ici et maintenant* (BE<sub>IM</sub>) qui mesure l'évolution du bien-être actuel en Belgique, c'est-à-dire la dimension *Ici et maintenant* du développement durable.

Ensemble, ces indicateurs donnent des indications utiles afin d'évaluer si le développement actuel de la société en Belgique permet de "*répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs*" (CMED, 1987).

L'analyse de l'indicateur BE<sub>IM</sub> montre que le bien-être moyen en Belgique augmente entre 2005 et 2008. Il diminue au moment du déclenchement de la crise économique et financière pour atteindre son minimum en 2011. En 2018, soit dix ans après le déclenchement de la crise, le bien-être moyen des Belges est revenu à un niveau proche de celui de 2005. Cette crise semble donc avoir eu un effet plus durable sur le bien-être des Belges que ne le laissent suggérer certains indicateurs économiques tels que le produit intérieur brut. Comme l'indique une récente publication de l'OCDE, cette crise a permis de montrer à quel point il est nécessaire d'élargir les indicateurs au-delà de ceux traditionnellement utilisés en économie pour monitorer de tels événements (Stiglitz et al., 2018b, p.13).

La décomposition de l'indicateur BE<sub>IM</sub> permet de mieux comprendre l'évolution du bien-être en Belgique. Il ressort, qu'entre 2005 et 2018, certaines améliorations au niveau socio-économique (indicateurs [Taux de chômage](#), [Privation matérielle sévère](#) et [Décrochage scolaire](#)) ont compensé la détérioration de l'état de santé moyen des Belges (indicateurs *État de santé* et [Incapacité de travail de longue durée](#)). L'analyse des différentes catégories de la population montre aussi que le bien-être a diminué ou est resté stable pour les Belges âgés de 16 à 64 ans alors qu'il a augmenté pour ceux de 65 ans et plus. Dans un contexte de vieillissement de la population et au vu des nombreux défis à venir, la diminution du bien-être des 16-64 ans, principale force de travail en Belgique, est un signal préoccupant.

Qu'en est-il à présent de la soutenabilité du bien-être? Les stocks de ressources laissés pour les générations futures ont-ils pu être maintenus? La Belgique est-elle sur un chemin soutenable?

L'indicateur *Capital humain* a significativement augmenté sur la période 2005-2017. C'est l'augmentation du nombre de diplômés du supérieur qui a tiré l'indicateur à la hausse. La qualité de l'éducation et la santé, autres composantes de cet indicateur, sont restées relativement stables dans le temps. Sur la même période, l'indicateur *Capital social* est resté stable. L'analyse de ses composantes montre que la confiance

envers les personnes et les institutions s'est améliorée tandis que la qualité et la fréquence des relations avec les proches semblent s'être détériorées. L'indicateur *Capital environnemental* a quant à lui significativement diminué entre 1992 et 2017. Cette diminution est due à l'ensemble de ses composantes: l'air, l'eau, la terre et la biodiversité. À l'inverse, l'indicateur *Capital économique* a significativement augmenté depuis 1995.

En rassemblant les messages des indicateurs composites pour les dimensions *Ici et maintenant* et *Plus tard*, il ressort que le niveau de bien-être actuel est principalement dû à certains indicateurs socio-économiques qui se portent relativement mieux aujourd'hui qu'hier: indicateurs [Taux de chômage](#), [Privation matérielle sévère](#) et [Décrochage scolaire](#). Cette évolution favorable a permis de compenser la détérioration de l'état de santé moyen observée en Belgique. Cette détérioration se mesure aussi à travers la hausse des incapacités de travail.

En termes de soutenabilité du bien-être, la détérioration de l'état de santé actuel des Belges pourrait avoir un impact négatif sur l'espérance de vie en bonne santé et donc sur le *Capital humain*. Ces conséquences seront d'autant plus importantes qu'il semble que ce sont les personnes de 16 à 64 ans, et donc la population en âge de travailler, qui sont particulièrement touchées. Le maintien du niveau de bien-être actuel a été rendu possible par le développement socio-économique de la Belgique. Cela se marque par la hausse des indicateurs *Capital humain* et *Capital économique*. À l'opposé, ce maintien semble s'être fait au détriment du *Capital environnemental*, qui est en nette diminution. L'indicateur *Capital social* est quant à lui resté relativement stable dans le temps.

Dans le cadre conceptuel utilisé dans ce rapport, un développement est soutenable si les stocks de capitaux sont au minimum préservés simultanément. À partir des indicateurs composites proposés dans ce rapport, il ressort donc que le développement actuel de la Belgique ne serait pas soutenable. La construction d'indicateurs composites reste néanmoins un exercice complexe. Ces derniers reposent sur un ensemble restreint d'indicateurs calculés à partir des données actuellement disponibles pour mesurer les stocks de capitaux en Belgique. Cet ensemble est actuellement limité et pourrait être amené à évoluer notamment en fonction du développement de nouveaux indicateurs. En outre, il est important de rappeler que les indicateurs composites sont complémentaires à la liste d'indicateurs proposée dans ce rapport. Cette liste contient de nombreux indicateurs de flux directement liés aux quatre indicateurs composites, qui eux mesurent des stocks. Toute la richesse de ce rapport s'apprécie en analysant de manière simultanée l'évolution des indicateurs composites et de leurs composantes grâce à la liste d'indicateurs présentée dans le [chapitre 4](#). Une telle analyse est proposée dans la conclusion de ce rapport (voir [chapitre 5](#)).

## 4. Évolution des indicateurs

Ce chapitre présente les évolutions des 67 indicateurs complémentaires au PIB proposés dans ce rapport. Les 67 indicateurs sont présentés dans autant de sections, classés selon les 17 SDG (*Sustainable Development Goals*; ONU, 2015), et dans le même ordre qu'au [tableau 1](#), p.4. Chacune de ces sections inclut une définition de l'indicateur et une description de son évolution.

Un graphique montre l'évolution de l'indicateur pour la Belgique. Autant que possible, l'évolution de l'indicateur pour l'UE28, ou à défaut pour un ensemble de pays pertinents, est également montrée sur ce graphique (quand l'UE27 est utilisé il s'agit de l'UE28 hors Croatie). Dans la mesure où les données étaient disponibles, la période couverte par les indicateurs va de 1990 jusqu'à l'année la plus récente, avec une fréquence annuelle.

Les données de chaque indicateur sont présentées dans un tableau qui reprend quelques chiffres clés. Ce tableau mentionne entre autres le taux de croissance annuel moyen sur toute la période de disponibilité des données. Le taux de croissance annuel moyen sur les 5 dernières années est également mentionné lorsque l'indicateur comporte au moins 10 données (ou un minimum de 5 données si les premières données remontent au moins à l'an 2005). Ce tableau présente également, lorsque c'est possible, une comparaison pour la dernière année disponible, entre les niveaux de cet indicateur pour la Belgique et pour l'UE28, ainsi que pour les pays ayant le niveau le plus bas et ayant le niveau le plus haut au sein de l'UE28, ou à défaut un ensemble de pays pertinents. Les données relatives à ces indicateurs sont disponibles sur le site web [www.indicators.be](http://www.indicators.be). [L'annexe 6.1](#) présente des informations sur la qualité des données issues d'enquêtes.

L'ensemble des indicateurs complémentaires au PIB est structuré sur la base des 17 SDG et chaque indicateur est, dès lors, relié à un SDG et si possible à un sous-objectif plus spécifique de ce SDG. Le cas échéant, des objectifs plus spécifiques à la Belgique sont également repris. Ceux-ci sont extraits de la Vision fédérale à long terme de développement durable (Moniteur belge, 2013), des accords internationaux ratifiés par la Belgique, par exemple dans le cadre de l'organisation mondiale de la santé, de Directives ou stratégies européennes comme la Stratégie Europe 2020 (CE, 2010), ou de textes belges comme la déclaration gouvernementale (Gouvernement fédéral, 2014) ou le Programme national de réforme (Gouvernement fédéral, 2016).

Le lien entre les indicateurs complémentaires au PIB et les indicateurs de l'ONU, définis pour assurer le suivi des SDG, est également explicité.

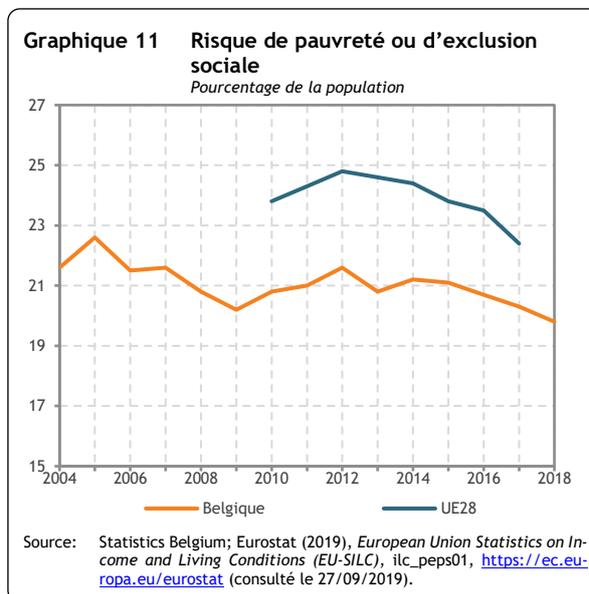
Lorsque c'est pertinent, les indicateurs sont ventilés selon différentes catégories de la population, entre autres selon le sexe, le niveau de revenu ou d'éducation, l'âge... Les ventilations présentées sont celles qui sont disponibles auprès des institutions qui publient les données en question. Depuis cette année, une ventilation selon la Région est aussi présentée, lorsque c'est pertinent et que les données sont disponibles.

Une synthèse des tendances de ces indicateurs complémentaires au PIB fait l'objet de la [section 5.2](#).

## 4.1. Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

### Indicateur 1. Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale

SDG	Pas de pauvreté	
Dimensions	Ici et maintenant	
<b>Chiffres clés</b>		
(pourcentage de la population)		
Début de période	2004	21,6
Fin de période	2018	19,8
Minimum	2009	19,8
Maximum	2005	22,6
Taux de croissance annuel moyen	2004-2018	-0,6%
	2013-2018	-1,0%
<b>Comparaison UE28, 2017</b>		
(pourcentage de la population)		
Belgique		20,3
UE28		22,4
UE28 - minimum: République Tchèque		12,2
UE28 - maximum: Bulgarie		38,8



**Définition:** la part des personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale correspond au rapport entre les personnes faisant partie d'au moins une de trois sous-populations et la population totale. Ces sous-populations sont les personnes présentant un risque de pauvreté, les personnes vivant dans un ménage à très faible intensité de travail et les personnes en situation de privation matérielle sévère.

Les données relatives à la part des personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale présentées ici sont basées sur l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC)* de l'Union européenne. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Cette marge d'incertitude augmente à mesure que l'indicateur est calculé pour des sous-populations plus petites. Les intervalles de confiance (IC) correspondant à ces données sont disponibles sur demande auprès de Statistics Belgium.

**Objectif:** la part des personnes exposées à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale doit diminuer de moitié, soit passer de 21,1% en 2015 à 10,6% en 2030.

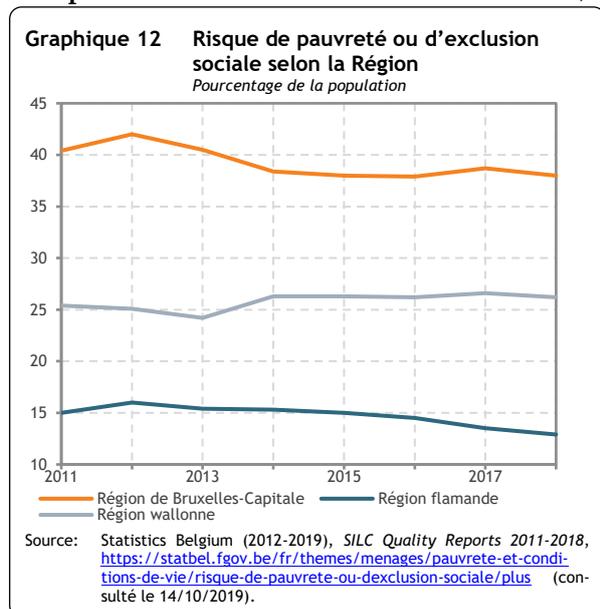
Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 1.2: "D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays". Traduit dans le contexte belge cela signifie que, d'ici 2030, le nombre de personnes exposées à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale doit diminuer de moitié, soit passer de 21,1% en 2015 à 10,6% en 2030.

Par ailleurs, il existe également un objectif pour la Belgique dans le cadre de la Stratégie Europe 2020 (Commission Européenne, 2010) qui vise à réduire le nombre de personnes exposées à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale de 20 millions entre 2008 et 2018 dans l'Union européenne. La Belgique s'est engagée à diminuer ce groupe cible, de 2,19 millions de personnes en 2008 à 1,81 million de personnes en 2018. Ceci correspond à une réduction de 380.000 personnes.

En ce qui concerne le suivi de la Stratégie Europe 2020 et la fixation d'éventuels objectifs de réduction au niveau de l'UE pour 2030, il convient de noter qu'au début de 2019, la CE a présenté un document de réflexion comportant trois scénarios pour une Europe durable d'ici 2030 (Commission Européenne, 2019). Dans le premier scénario, des objectifs globaux et directs seraient fixés au niveau de l'UE pour la mise en œuvre des SDG, qui soutiendraient des stratégies SDG au niveau national. Le deuxième scénario utilise les SDG pour guider l'élaboration de la stratégie de croissance pour la période après la Stratégie Europe 2020. L'accent est mis sur des domaines où la valeur ajoutée de l'UE est la plus élevée: les politiques d'inclusion sociale et de cohésion en font partie. Le troisième scénario se concentre uniquement sur la politique étrangère de l'UE.

**Évolution:** la part des personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale a augmenté de 21,6% en 2004 à 22,6% en 2005. Ensuite elle a diminué pour atteindre 20,2% en 2009 puis repartir à la hausse et atteindre 21,6% en 2012. Cette part a reculé à 20,8% en 2013 pour remonter par la suite à 21,2% en 2014. Ensuite cet indicateur a diminué jusqu'à 19,8% en 2018. En 2008, 2,19 millions de personnes faisaient partie de ce groupe en Belgique. Le chiffre le plus récent se situe presque au même niveau, c'est-à-dire 2,25 millions en 2018. Même s'il faut tenir compte du fait que ces données sur la base d'enquêtes sont des estimations, il peut être constaté que depuis la crise économique et financière de 2008/2009 cet indicateur n'a pas évolué dans la direction de l'objectif de 1,81 millions de personnes pour l'année 2018, déterminé dans la Stratégie Europe 2020. Le Service public fédéral sécurité sociale pose en la matière que "maintenant que la fin de la Stratégie Europe 2020 approche, il devient évident que l'objectif ne sera pas atteint, ni même une tendance significative dans la direction de l'objectif" (Federal Public Service Social Security, p. 3, 2018).

**Comparaison internationale:** entre 2010 et 2017, cet indicateur a diminué en UE28 de 23,8% en 2010 à 22,4% en 2017. La moyenne en Belgique au cours de cette période est plus basse de 3,1 points de pourcentage que dans l'UE28. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2017.

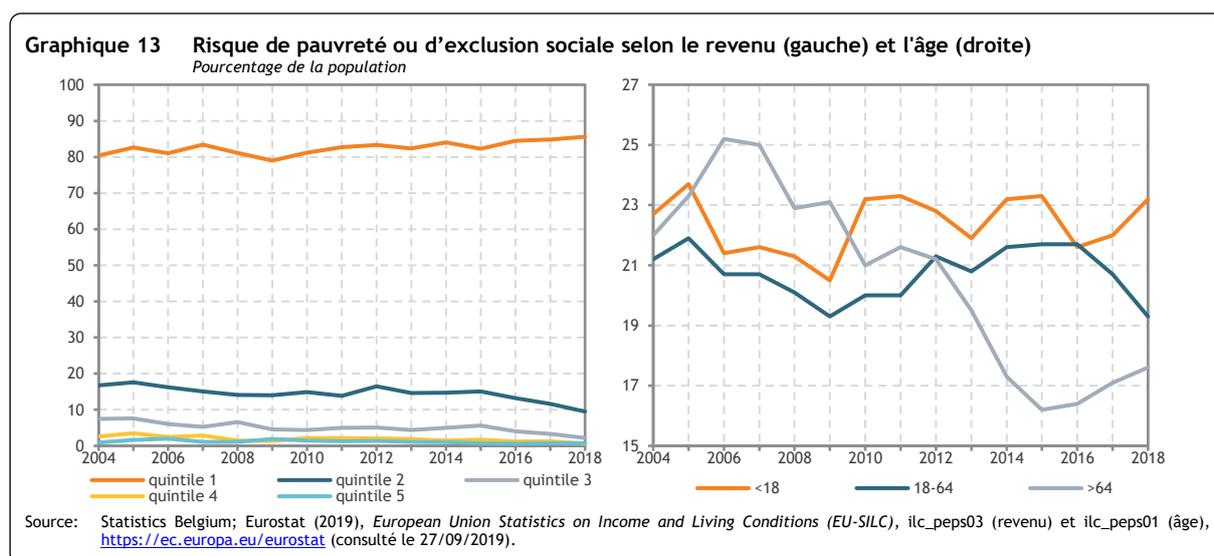


La moyenne en Belgique au cours de cette période est plus basse de 3,1 points de pourcentage que dans l'UE28. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2017.

**Ventilation selon la Région:** la part des personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale en 2018 est de 38% à Bruxelles (IC95% 33,5 – 42,5), de 12,9% en Flandre (IC95% 11 – 14,8), de 26,2% en Wallonie (IC95% 21,8 – 30,6) et de 19,8% en Belgique (IC95% 18,3 – 21,3). La comparaison

entre Régions et l'analyse de l'évolution dans le temps de ces indicateurs doit prendre en compte l'amplitude des intervalles de confiance.

**Ventilation selon le revenu:** plus le revenu est élevé, plus le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est faible. En 2018, 85,6% de la population dans le quintile avec le plus faible revenu présentait un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Pour les quintiles de revenus plus élevés ce risque diminue fortement. Dans le quintile de revenu le plus élevé, seul 0,8% de la population présente un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.

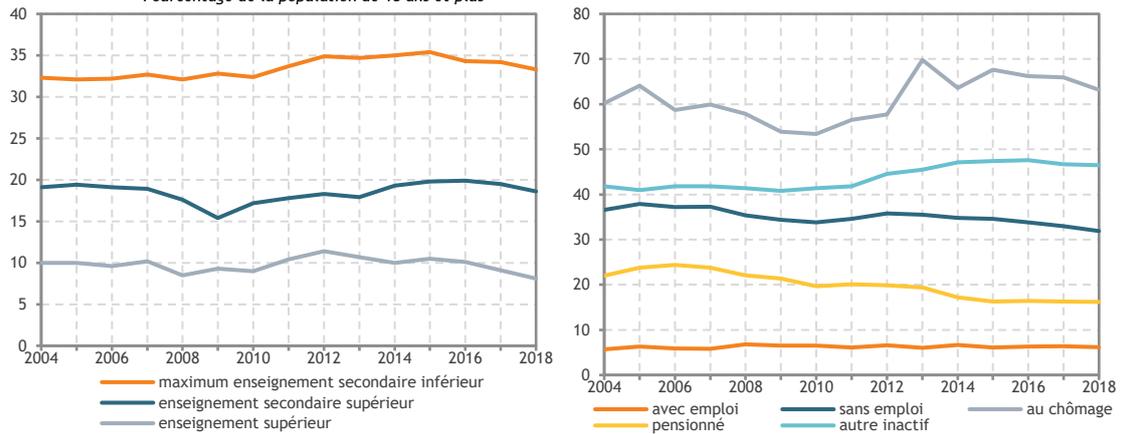


**Ventilation selon l'âge:** Ventilation selon l'âge: dans tous les groupes d'âge, la part des personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale était d'environ 22% en 2004. Cet indicateur a considérablement diminué, mais seulement dans le groupe des personnes de 65 ans ou plus en atteignant 16,2% en 2015, puis est remonté pour atteindre 17,6% en 2018. Pour les autres catégories d'âge, cet indicateur a seulement diminué jusqu'en 2009, le début de la crise économique et financière, pour ensuite repartir à la hausse jusqu'en 2018, où un niveau proche de 2004 est observé.

**Ventilation selon l'éducation:** au plus élevé le niveau d'éducation, au plus bas le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. En 2018, cet indicateur était de 33,3% pour les personnes ayant au maximum un diplôme de secondaire inférieur, de 18,6% pour les personnes ayant un diplôme de secondaire supérieur et de 8,1% pour les personnes ayant un diplôme d'éducation supérieure.

**Ventilation selon le statut d'activité:** la part des personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est, par ordre décroissant, toujours la plus élevée chez les chômeurs, puis les autres inactifs, les non-travailleurs, les pensionnés et enfin les travailleurs. Entre 2004 et 2018, cet indicateur diminue chez les pensionnés et augmente chez les autres inactifs. Il diminue chez les chômeurs en passant de 60,2% en 2004 à 53,4% en 2010, pour grimper à 63,2% en 2018.

**Graphique 14 Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale selon l'éducation (gauche) et le statut d'activité (droite)**  
 Pourcentage de la population de 18 ans et plus



Source: Statistics Belgium; Eurostat (2019), *European Union Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC)*, ilc\_peps04 (éducation) et ilc\_peps02 (statut d'activité), <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 27/09/2019).

**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 1.2.2 - *Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays.*

### Sources spécifiques

Commission européenne (2010), *Europe 2020, Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive*, [http://ec.europa.eu/archives/commission\\_2010-2014/president/news/documents/pdf/20100303\\_1\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/archives/commission_2010-2014/president/news/documents/pdf/20100303_1_fr.pdf) (consulté le 26/04/2019).

Commission européenne (2019), *Document de réflexion - Vers une Europe durable à l'horizon 2030*, [https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/rp\\_sustainable\\_europe\\_fr\\_web.pdf](https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/rp_sustainable_europe_fr_web.pdf) (consulté le 26/04/2019).

Federal Public Service Social Security (2018), *The evolution of the social situation and social protection in Belgium 2018 - 'Increasing pressure on social protection adequacy'- Monitoring the social situation in Belgium and the progress towards the social objectives and the priorities of the National Reform Programme*, Brussels, Federal Public Service Social Security, septembre 2018, [https://socialsecurity.belgium.be/sites/default/files/analysis-social-situation-and-protection-belgium-2018-en\\_2.pdf](https://socialsecurity.belgium.be/sites/default/files/analysis-social-situation-and-protection-belgium-2018-en_2.pdf) (consulté le 26/04/2019).

## Indicateur 2. Très faible intensité de travail

SDG	Pas de pauvreté	
Dimensions	Ici et maintenant	
<b>Chiffres clés</b>		
(pourcentage de la population en dessous de 60 ans)		
Début de période	2004	14,7
Fin de période	2018	12,1
Minimum	2008	11,7
Maximum	2005	15,1
Taux de croissance annuel moyen	2004-2018	-1,4%
	2013-2018	-2,9%
<b>Comparaison UE28, 2017</b>		
(pourcentage de la population en dessous de 60 ans)		
Belgique		13,7
UE28		9,5
UE28 - minimum: Slovaquie		4,8
UE28 - maximum: Grèce		17,6

**Définition:** l'intensité de travail d'un ménage correspond au rapport entre le nombre de mois durant

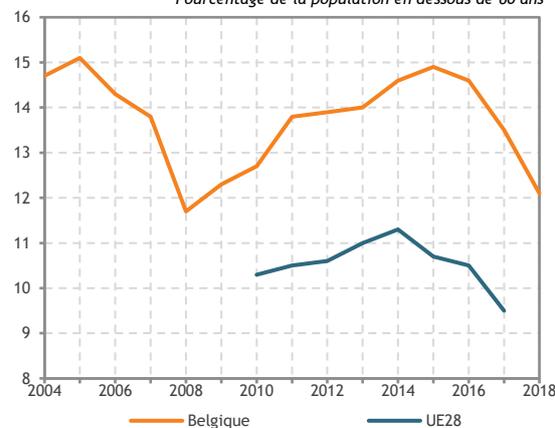
lesquels les membres d'âge actif du ménage (18 à 59 ans à l'exception des étudiants de 18 à 24 ans) ont effectivement travaillé au cours d'une année et le nombre total de mois au cours desquels ils auraient pu travailler au cours de cette même année. Si ce rapport est inférieur à 20%, tous les membres du ménage font partie d'un ménage à très faible intensité de travail. Les ménages qui se composent exclusivement d'enfants, d'étudiants de moins de 25 ans et/ou de personnes de 60 ans ou plus sont totalement exclus du calcul de l'indicateur. Les personnes qui vivent dans un ménage à très faible intensité de travail font partie du groupe cible des personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale ([indicateur 1](#)).

Les données relatives à l'intensité de travail présentées ici sont basées sur l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC) de l'Union européenne, où les données sur l'emploi se rapportent toujours à l'année précédant l'année de l'enquête. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Cette marge d'incertitude augmente à mesure que l'indicateur est calculé pour des sous-populations plus petites. Les intervalles de confiance (IC) correspondant à ces données sont disponibles sur demande auprès de Statistics Belgium.

**Objectif:** la part des personnes vivant dans un ménage à très faible intensité de travail, et leur nombre, doivent diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent les sous-objectifs suivants: "Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière" (sous-objectif 10.3) et "D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes" (sous-objectif 1.2).

**Graphique 15** Très faible intensité de travail  
Pourcentage de la population en dessous de 60 ans

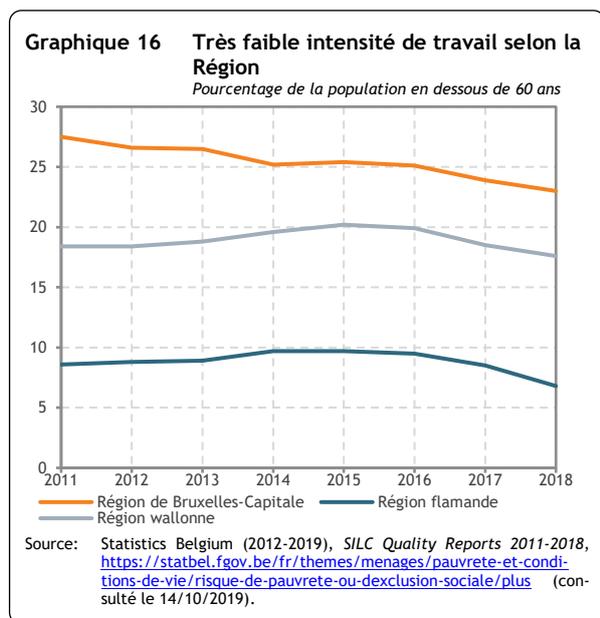


Source: Statistics Belgium; Eurostat (2019), *European Union Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC)*, ilc\_lvhl11, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 27/09/2019).

Les personnes qui vivent dans un ménage à très faible intensité de travail font partie du groupe cible pour lequel la Stratégie Europe 2020 (Commission Européenne, 2010) a fixé un objectif de réduction, à savoir les personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. En ce qui concerne le suivi de la Stratégie Europe 2020 et la fixation d'éventuels objectifs de réduction au niveau de l'UE pour 2030, il convient de noter qu'au début de 2019, la CE a présenté un document de réflexion comportant trois scénarios pour une Europe durable d'ici 2030 (Commission Européenne, 2019). Ce document mentionne l'indicateur dont il est question ici.

**Évolution:** la part des personnes de moins de 60 ans vivant dans un ménage présentant une très faible intensité de travail a reculé en passant de 14,7% à 11,7% au cours de la période de 2004 à 2008. Cet indicateur a ensuite augmenté jusqu'à 14,9% en 2015, puis a diminué pour atteindre 12,1% en 2018.

**Comparaison internationale:** dans l'UE28, cet indicateur a augmenté de 10,3% en 2010 à 11,3% en 2014, pour ensuite diminuer jusqu'à 9,5% en 2017. La moyenne pour la Belgique au cours de cette période est plus élevée de 3,4 points de pourcentage que dans l'UE28. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les moins bonnes performances en 2017.



**Ventilation selon la Région:** la part des personnes de moins de 60 ans vivant dans un ménage présentant une très faible intensité de travail en 2018 est de 23% à Bruxelles (IC95% 19,1 – 26,9), de 6,8% en Flandre (IC95% 5,3 – 8,3), de 17,6% en Wallonie (IC95% 13,4 – 21,8) et de 12,1% en Belgique (IC95% 10,4 – 13,8). La comparaison entre Régions et l'analyse de l'évolution dans le temps de ces indicateurs doit prendre en compte l'amplitude des intervalles de confiance.

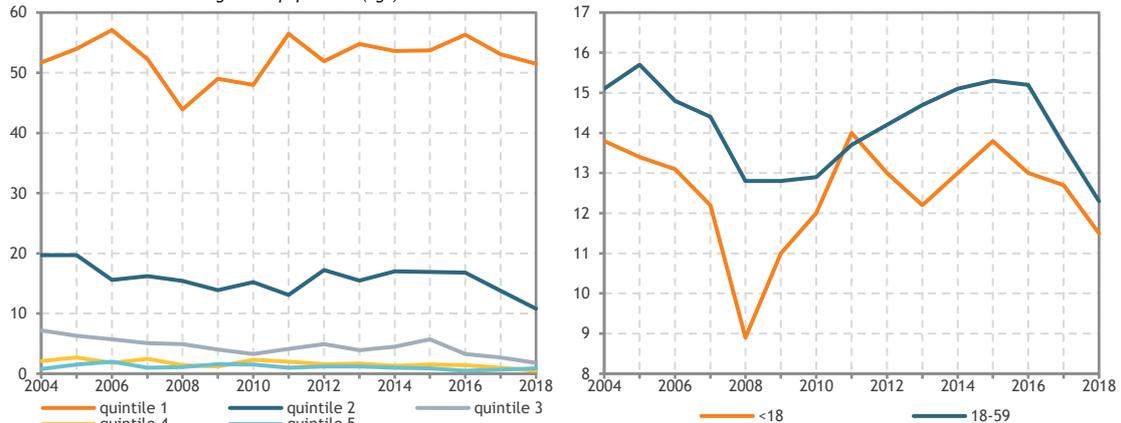
**Ventilation selon le revenu:** plus le revenu est élevé, plus la part des personnes vivant dans un ménage présentant une très faible intensité de travail est faible. En 2018, 56,9% de la population du

quintile de revenu le plus bas vivait dans cette situation. Pour les quintiles de revenus plus élevés ceci diminue fortement pour atteindre 0,9% dans le quintile de revenu le plus élevé.

**Ventilation selon l'âge:** au cours de la période de 2004 à 2018, à l'exception de l'année 2011, la part des enfants (de moins de 18 ans) vivant dans un ménage présentant une très faible intensité de travail a toujours été inférieure à celle des 18 à 59 ans. Les deux groupes d'âge présentent également une évolution similaire: une baisse de 2005 à 2008, une hausse de 2009 à 2014/2015 et ensuite une baisse. En 2018, cet indicateur était de 11,5% pour les enfants et de 12,3% pour les 18 à 59 ans.

**Graphique 17 Très faible intensité de travail selon le revenu (gauche) et l'âge (droite)**

Pourcentage de la population en dessous de 60 ans (revenu)  
 Pourcentage de la population (âge)



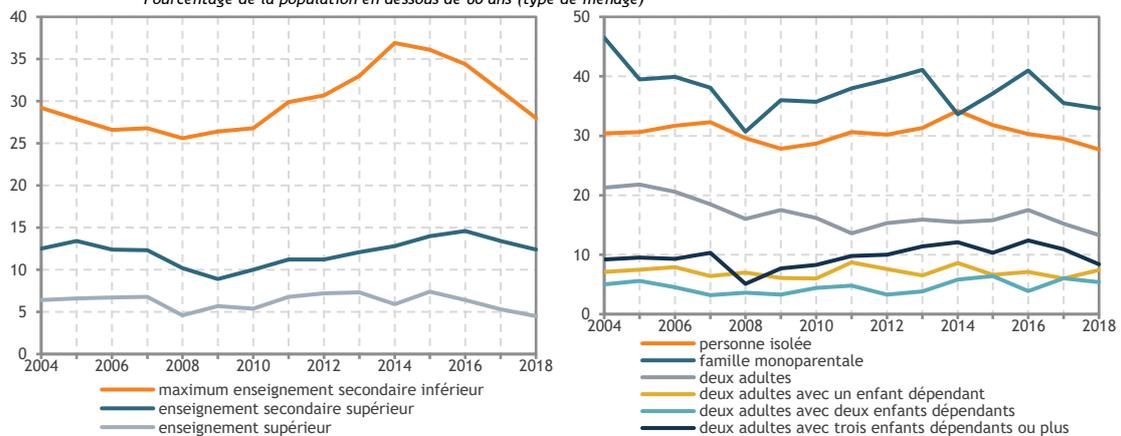
Source: Statistics Belgium; Eurostat (2019), *European Union Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC)*, ilc\_lvh13 (revenu) et ilc\_lvh11 (âge), <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 27/09/2019).

**Ventilation selon l'éducation:** plus le niveau d'éducation est élevé, plus la part des personnes vivant dans un ménage présentant une très faible intensité de travail est faible. Pour les personnes avec au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur cette part a augmenté de 29,2% en 2004 à 36,9% en 2014. Ensuite elle a diminué, pour atteindre 27,7% en 2018. Pour les personnes avec un diplôme d'enseignement secondaire supérieur ou de l'enseignement supérieur, cet indicateur atteint respectivement 12,4 et 4,5% en 2018.

**Ventilation selon le type de ménage:** entre 2004 et 2018, la part des personnes vivant dans un ménage présentant une très faible intensité de travail a été la plus élevée chez les familles monoparentales (en moyenne 37,8%) et les isolés (en moyenne 30,4%). Pour les autres types de ménages, la part des personnes présentant une très faible intensité de travail est sensiblement plus faible. À l'exception des ménages comptant deux adultes, où une tendance à la baisse est observée, les évolutions dans le temps sont moins prononcées par type de ménage.

**Graphique 18 Très faible intensité de travail selon l'éducation (gauche) et le type de ménage (droite)**

Pourcentage de la population âgée de 18 à 59 ans (éducation)  
 Pourcentage de la population en dessous de 60 ans (type de ménage)



Source: Statistics Belgium; Eurostat (2019), *European Union Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC)*, ilc\_lvh14 (éducation) et ilc\_lvh13 (type de ménage), <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 27/09/2019).

**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi est lié à l'indicateur 1.2.2 - *Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays*, étant donné que la population vivant dans un ménage présentant une très faible intensité de travail fait partie de la population avec un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, indicateur correspondant à la définition nationale de pauvreté multidimensionnelle.

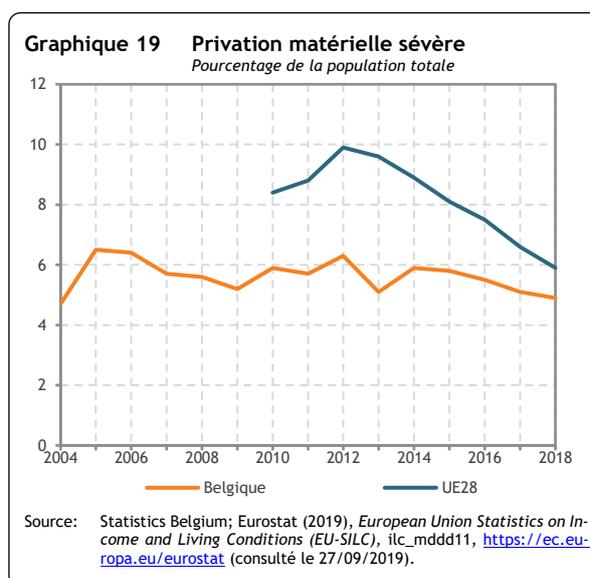
### Sources spécifiques

Commission européenne (2010), *Europe 2020, Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive*, [http://ec.europa.eu/archives/commission\\_2010-2014/president/news/documents/pdf/20100303\\_1\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/archives/commission_2010-2014/president/news/documents/pdf/20100303_1_fr.pdf) (consulté le 26/04/2019).

Commission européenne (2019), *Document de réflexion - Vers une europe durable à l'horizon 2030*, [https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/rp\\_sustainable\\_europe\\_fr\\_web.pdf](https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/rp_sustainable_europe_fr_web.pdf) (consulté le 26/04/2019).

### Indicateur 3. Privation matérielle sévère

SDG	Pas de pauvreté	
Dimensions	Ici et maintenant	
<b>Chiffres clés</b>		
(pourcentage de la population totale)		
Début de période	2004	4,7
Fin de période	2018	4,9
Minimum	2004	4,7
Maximum	2005	6,5
Taux de croissance annuel moyen	2004-2018	0,3%
	2013-2018	-0,8%
<b>Comparaison UE28, 2017</b>		
(pourcentage de la population totale)		
Belgique		5,1
UE28		6,6
UE28 - minimum: Suède		1,1
UE28 - maximum: Bulgarie		30,0



**Définition:** une personne se trouve en situation de privation matérielle sévère si son ménage est confronté à au moins quatre des neuf problèmes suivants: ne pas pouvoir faire face à des dépenses inattendues, ne pas pouvoir manger un repas avec des protéines tous les deux jours, ne pas pouvoir chauffer son habitation de manière adéquate (pour une raison financière), ne pas pouvoir partir en vacances une semaine par an, ne pas avoir de voiture (alors qu'elle le souhaite), ne pas disposer de poste de télévision (alors qu'elle le souhaite), ne pas avoir de téléphone (alors qu'elle le souhaite), ne pas avoir de machine à laver (alors qu'elle le souhaite), et enfin avoir des arriérés au niveau du remboursement du prêt hypothécaire, du paiement du loyer ou de factures relatives aux services d'utilité publique.

Le 15 mars 2017, l'UE a approuvé l'indicateur de privation matérielle et sociale qui remplacera l'indicateur de privation matérielle. Il sera calculé à partir de 2019. Ce nouvel indicateur est basé sur un ensemble de 13 problèmes. Une personne se trouve en situation de privation matérielle et sociale si elle rencontre au moins 5 des 13 problèmes listés (Federal Public Service Social Security, 2018). Les personnes vivant dans un ménage présentant une privation matérielle sévère font partie du groupe cible des personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale ([indicateur 1](#)).

Les données relatives à la privation matérielle présentées ici sont basées sur l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC) de l'Union européenne. Les personnes qui participent à cette enquête peuvent indiquer si elles sont confrontées ou non à ces problèmes au moment de l'enquête. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Cette marge d'incertitude augmente à mesure que l'indicateur est calculé pour des sous-populations plus petites. Les intervalles de confiance (IC) correspondant à ces données sont disponibles sur demande auprès de Statistics Belgium.

**Objectif:** la part des personnes en situation de privation matérielle sévère, et leur nombre, doivent diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent les sous-objectifs suivants: "*Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière*" (sous-objectif 10.3) et: "*D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes*" (sous-objectif 1.2).

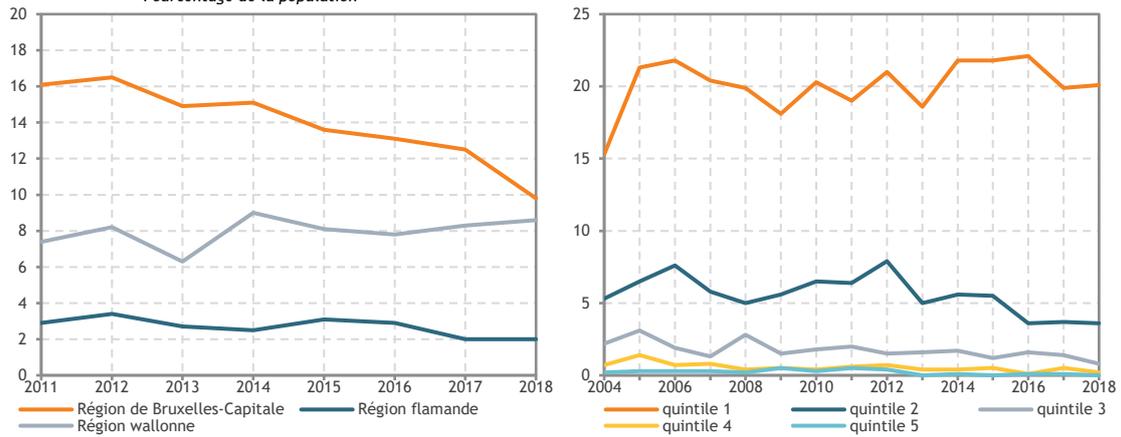
Les personnes vivant dans un ménage présentant une privation matérielle sévère font partie du groupe cible pour lequel la Stratégie Europe 2020 (Commission Européenne, 2010) a fixé un objectif de réduction, à savoir les personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.

**Évolution:** la part des personnes vivant dans un ménage présentant une privation matérielle sévère reste stable (Federal Public Service Social Security, 2018). Cet indicateur a augmenté de 4,7% en 2004 à 6,5% en 2005, probablement influencé par un changement méthodologique dans l'enquête sur le point "*ne pas pouvoir chauffer son habitation de manière adéquate (pour une raison financière)*". En 2008, la place de ce point dans le questionnaire a également changé, avec une possible influence sur la tendance au cours de la période 2005-2018. Pour ces raisons il semble avisé de ne considérer l'évolution de cet indicateur qu'à partir de 2008 et non sur toute la période 2004-2018. Entre 2008 et 2018, cet indicateur a varié entre 5,1% et 6,3%. En 2018 il est de 4,9%.

**Comparaison internationale:** entre 2010 et 2012, cet indicateur a augmenté dans l'UE28 de 8,4% à 9,9%. Ensuite il a diminué pour atteindre 5,9% en 2018. La moyenne pour la Belgique au cours de cette période est plus basse de 2,6 points de pourcentage que dans l'UE28. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2017.

**Ventilation selon la Région:** la part des personnes vivant dans un ménage présentant une privation matérielle sévère en 2018 est de 9,8% à Bruxelles (IC95% 7,3 – 12,3), de 2% en Flandre (IC95% 1,2 – 2,8), de 8,6% en Wallonie (IC95% 5,9 – 11,3) et de 4,9% en Belgique (IC95% 3,9 – 5,9). La comparaison entre Régions et l'analyse de l'évolution dans le temps de ces indicateurs doit prendre en compte l'amplitude des intervalles de confiance.

**Graphique 20 Privation matérielle sévère selon la Région (gauche) et le revenu (droite)**  
 Pourcentage de la population

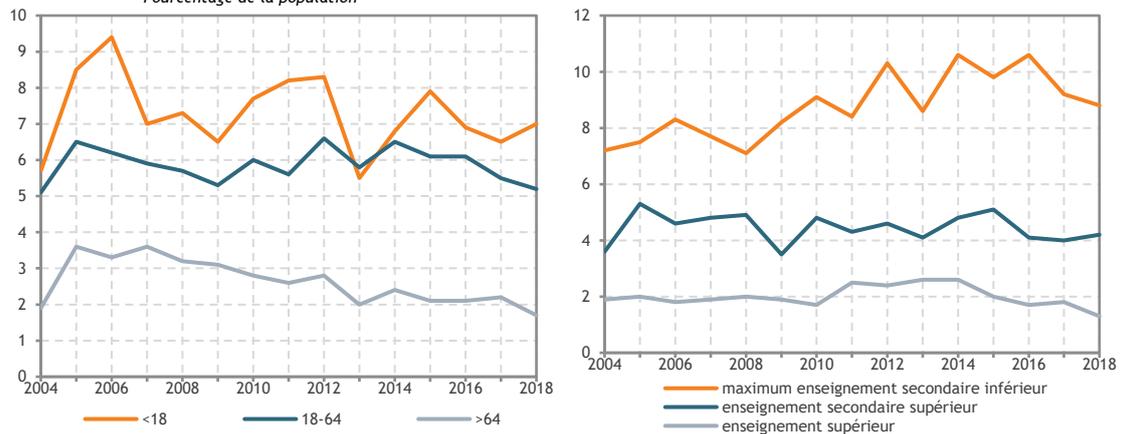


Source: Région - Statistics Belgium (2012-2019), *SILC Quality Reports 2011-2018*, <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/risque-de-pauvrete-ou-dexclusion-sociale/plus> (consulté le 14/10/2019).  
 Revenu - Statistics Belgium; Eurostat (2019), *European Union Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC)*, ilc\_mddd13, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 27/09/2019).

**Ventilation selon le revenu:** plus le revenu est élevé, plus la part de la population vivant dans une situation de privation matérielle sévère est faible. En 2018, 20,1% de la population du quintile de revenu le plus bas vivait dans une situation de privation matérielle sévère. Pour les quintiles de revenus plus élevés, une forte diminution est observée, pour le quintile de revenu le plus élevé elle est même de zéro. Le même lien s'applique à l'ensemble de la période à partir de 2004.

**Ventilation selon l'âge:** en Belgique, la part des personnes âgées (plus de 64 ans) dans une situation de privation matérielle sévère est plus basse que celle des catégories d'âges plus jeunes entre 2004 et 2018. En 2018, elle était de 1,7% pour les plus de 64 ans, par rapport à environ 7% pour les catégories jusque 64 ans compris.

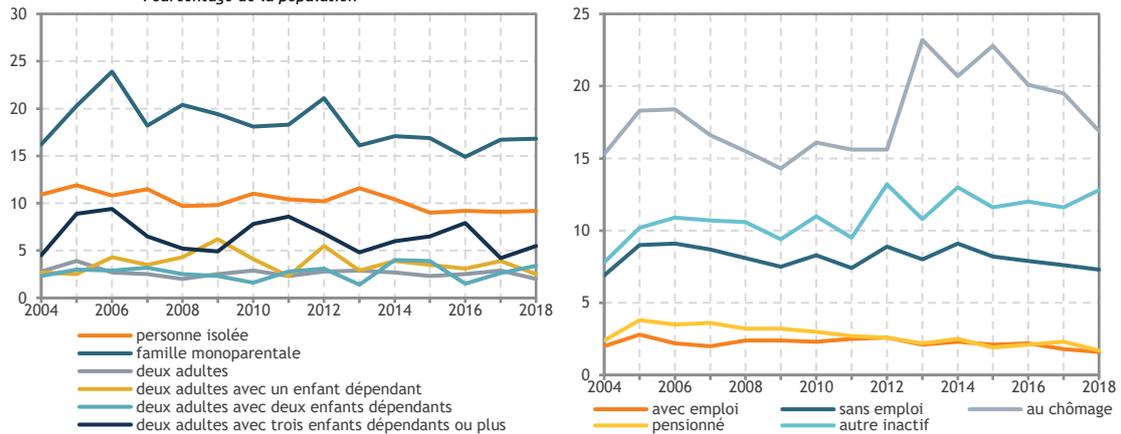
**Graphique 21 Privation matérielle sévère selon l'âge (gauche) et l'éducation (droite)**  
 Pourcentage de la population



Source: Statistics Belgium; Eurostat (2019), *European Union Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC)*, ilc\_mddd11 (âge) et ilc\_mddd14 (éducation), <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 27/09/2019).

**Ventilation selon l'éducation:** plus le niveau d'éducation est élevé, plus la part des personnes en situation de privation matérielle sévère est faible. Entre 2004 et 2018 une tendance à la hausse est observée pour les personnes ayant au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur: de 7,2 à 8,8%. En 2018, la part des personnes en situation de privation matérielle sévère ayant un diplôme d'enseignement secondaire supérieur ou d'enseignement supérieur atteint respectivement 4,2 et 1,3%.

**Graphique 22 Privation matérielle sévère selon le type de ménage (gauche) et le statut d'activité (droite)**  
 Pourcentage de la population



Source: Statistics Belgium; Eurostat (2019), *European Union Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC)*, ilc\_mddd13 (type de ménage) et ilc\_mddd12 (le statut d'activité), <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 27/09/2019).

**Ventilation selon le type de ménage:** parmi toutes les personnes qui font partie d'une famille monoparentale, 18,2% en moyenne ont connu une situation de privation matérielle sévère entre 2004 et 2018. Pour les isolés, cette part est de 10,3%. La privation matérielle pour les ménages de plus grande taille est nettement inférieure à celle des isolés.

**Ventilation selon le statut d'activité:** au cours de la période 2004-2018, cet indicateur a toujours été la plus élevée chez les chômeurs, les autres inactifs et les non-travailleurs. En 2018, il était respectivement de 16,9%, 12,8% et 7,3%. Pour les travailleurs et les pensionnés, cet indicateur est très faible. En 2018, son niveau était de près de 2%.

**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi est lié à l'indicateur 1.2.2 - *Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays*, étant donné que la population en situation de privation matérielle sévère fait partie de la population avec un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, indicateur correspondant à la définition nationale de pauvreté multidimensionnelle.

Cet indicateur est utilisé pour le calcul de l'indicateur composite de bien-être ici et maintenant, publié dans le [chapitre 3](#) de ce rapport.

### Sources spécifiques

Commission européenne (2010), *Europe 2020, Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive*, p. 8, [http://ec.europa.eu/archives/commission\\_2010-2014/president/news/documents/pdf/20100303\\_1\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/archives/commission_2010-2014/president/news/documents/pdf/20100303_1_fr.pdf) (consulté le 26/04/2019).

Federal Public Service Social Security (2018), *The evolution of the social situation and social protection in Belgium 2018 - 'Increasing pressure on social protection adequacy' - Monitoring the social situation in Belgium and the progress towards the social objectives and the priorities of the National Reform Programme*, Brussels, Federal Public Service Social Security, September 2018, [https://socialsecurity.belgium.be/sites/default/files/analysis-social-situation-and-protection-belgium-2018-en\\_2.pdf](https://socialsecurity.belgium.be/sites/default/files/analysis-social-situation-and-protection-belgium-2018-en_2.pdf) (consulté le 26/04/2019).

#### Indicateur 4. Personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale

SDG	Pas de pauvreté	
Dimensions	Ici et maintenant	
Chiffres clés (milliers de personnes)		
Début de période	2003	74,1
Fin de période	2018	144,4
Minimum	2003	74,1
Maximum	2018	144,4
Taux de croissance annuel moyen	2003-2018	4,6%
	2013-2018	7,8%

**Définition:** le bénéficiaire du revenu d'intégration perçoit une allocation appelée "revenu d'intégration" qui, depuis le 1er octobre 2002, est un élément du droit à l'intégration sociale (auparavant le droit au minimum de moyens d'existence). Le revenu

d'intégration est le dernier filet social qui puisse fournir un revenu minimal permettant à des personnes ayant trop peu de moyens d'existence pour mener une vie décente. Ce revenu peut être alloué à des personnes sans revenu (de substitution) ou dont le revenu (de substitution) est inférieur au revenu d'intégration, et qui, sur la base de la législation belge ou étrangère, ne peuvent pas faire appel à d'autres revenus. Ces personnes doivent résider normalement et de manière permanente en Belgique et, à l'exception d'une impossibilité liée à la santé ou à une situation spécifique, être prêtes à travailler. À partir du 1er décembre 2016, les étrangers avec une protection subsidiaire tombent sous le champ d'application de la législation du droit à l'intégration sociale. Les personnes de moins de 25 ans doivent signer un contrat concernant un projet personnel développé à des fins d'intégration sociale. À partir du 1er décembre 2016 les personnes de 25 ans ou plus qui souhaitent faire appel au revenu d'intégration, doivent également signer un tel contrat. Une condition est d'avoir 18 ans mais des mineurs émancipés par le mariage, qui ont au moins un enfant à charge ou qui sont enceintes peuvent également en bénéficier aux mêmes conditions. Sur la base d'une analyse des moyens de subsistance du demandeur, un revenu d'intégration complet ou partiel est attribué.

Il convient de préciser qu'il n'y a pas de limite d'âge pour bénéficier du droit à l'intégration sociale. Une procédure est automatiquement lancée pour les bénéficiaires d'un revenu d'intégration afin d'obtenir la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) et ce dès que la personne concernée atteint l'âge légal de la retraite. La GRAPA est une allocation que les personnes ayant atteint l'âge de la retraite peuvent recevoir si leurs ressources financières mensuelles sont inférieures à un certain montant – fixé séparément pour les personnes isolées et les cohabitants – et si elles remplissent certaines conditions concernant la nationalité et la résidence principale (SPP IS, 2019c; Service de pension fédéral, 2019).

Le Centre public d'action sociale (CPAS) de chaque commune examine, dans le cadre de la législation sur le droit à l'intégration sociale, les moyens d'existence du demandeur et détermine l'aide la plus appropriée en concertation avec ce dernier. Cette aide peut consister en un emploi, un revenu

**Graphique 23** Personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale  
Milliers de personnes



Source: SPP Intégration sociale (2019), *Bulletin Statistique Numéro 24 - Juillet 2019*, p. 10.

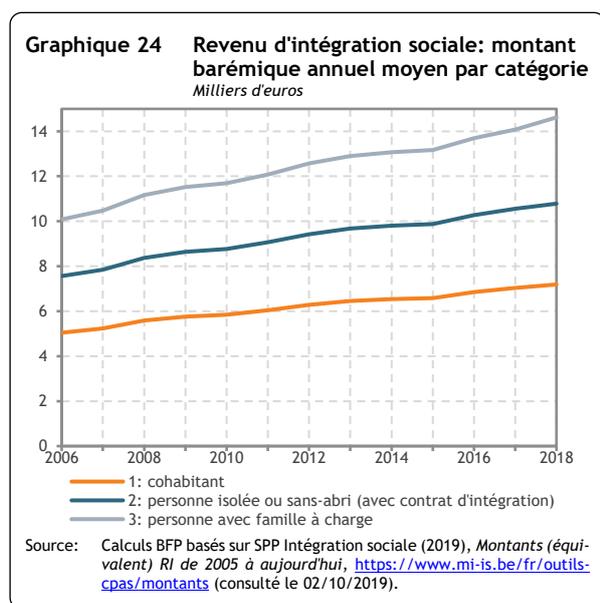
d'intégration complet ou partiel, un projet individualisé d'intégration sociale ou une combinaison de ces instruments.

L'indicateur est exprimé en milliers de personnes et les données proviennent du Service public de programmation Inclusion sociale.

**Objectif:** le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration doit diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 1.3: "Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient".

L'accord du gouvernement fédéral d'octobre 2014 a décidé ce qui suit par rapport à l'aide sociale: "Le gouvernement portera progressivement les prestations minimales de sécurité sociale et l'aide sociale au niveau du seuil de pauvreté européen. À cet égard, la priorité sera donnée aux allocations allouées aux personnes présentant le plus haut risque de pauvreté. Les avantages sociaux associés à certaines allocations sociales seront pris en compte dans le cadre de la comparaison avec la norme de pauvreté européenne" (Gouvernement fédéral, 2014). Il est considéré que la réalisation de cet objectif aura une influence sur l'évolution du risque de pauvreté, pour lequel il est indiqué qu'il doit diminuer pour aller dans la direction des objectifs adoptés.



Depuis le 8 janvier 2005 il existe 3 catégories de bénéficiaires du revenu d'intégration, avec pour chacune un montant spécifique qui sera attribué en intégralité ou non en fonction de l'examen des moyens d'existence réalisé par le CPAS. Ces catégories sont une personne cohabitant (catégorie 1), un isolé ou un sans-abri avec qui un contrat d'intégration a été conclu (catégorie 2) et une personne avec une famille à charge, à savoir le conjoint ou partenaire, l'enfant mineur non marié ou plusieurs enfants dont au moins un enfant mineur non marié (catégorie 3). Avant le 8 janvier 2005, il existait une catégorie pour les personnes isolées ayant des obligations alimentaires ou co-parentales intitulée "personne isolée donnant droit au taux majoré".

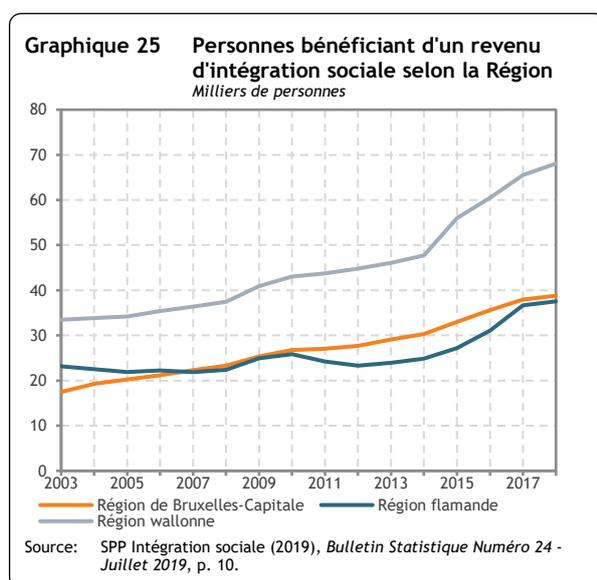
Entre 2006 et 2018, les montants du revenu d'intégration sur base annuelle ont augmenté pour la catégorie 1 en passant de 5.043 euros à 7.189 euros. Pour les catégories 2 et 3, ce montant a augmenté en passant respectivement de 7.564 euros à 10.784 euros et de 10.085 euros à 14.621 euros.

**Évolution:** entre 2003 et 2008, le nombre mensuel moyen de bénéficiaires du revenu d'intégration a continuellement augmenté de 74.098 à 83.075 personnes. Au cours des deux années suivantes, cette croissance s'est sensiblement accélérée et le nombre de bénéficiaires a atteint 96.641 en 2010, ce qui peut probablement s'expliquer par l'aggravation du climat socio-économique suite à la crise économique et

financière. Le nombre mensuel moyen de bénéficiaires du revenu d'intégration s'est stabilisé aux alentours de ce niveau jusqu'en 2012, puis il a de nouveau augmenté pour atteindre 102.774 en 2014. Une combinaison de facteurs structurels (entre autres la position des groupes à risques sur le marché du travail) et conjoncturels (la crise économique et financière de 2008) sont à la base de cette tendance globale à la hausse (SPP IS, 2015). Ensuite ce nombre a augmenté fortement jusqu'à 140.137 personnes en 2017. Outre les facteurs déjà mentionnés, ce sont l'incertitude croissante de certains groupes à risque (faible niveau de scolarité, travailleurs à temps partiel, familles monoparentales, allochtones...) et, plus récemment, les modifications dans la législation sur l'assurance-chômage et les allocations d'insertion professionnelle ainsi que l'augmentation du nombre de réfugiés reconnus qui contribuent à cette augmentation (SPP IS, 2019b et 2019c). Entre 2017 et 2018, le nombre mensuel moyen de bénéficiaires du revenu d'intégration a augmenté moins fortement, passant de 140.137 à 144.388. Cette augmentation de 3% correspond aux taux d'augmentation observés avant la crise économique et financière (SPP IS, 2019b et 2019c).

Pour la période 2003-2018, le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration a presque doublé. Cette évolution est la suite logique du fait que chaque année le nombre d'entrées vers le revenu d'intégration est plus élevé que le nombre de sorties. Dans ce contexte, une baisse du niveau d'entrée et de sortie est observée depuis 2015. Ceci indique probablement que la population de bénéficiaires du revenu d'intégration est composée, plus qu'avant 2015, d'un noyau dur d'ayants droits confrontés à une multitude de problèmes entravant leur insertion sociale via un emploi rémunéré (POD MI, 2019b, p.29).

**Comparaison internationale:** il n'existe pas de données harmonisées au niveau de l'UE sur ce type d'allocation d'aide sociale.



**Ventilation selon la Région:** le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration en 2018 est de 38.791 à Bruxelles, 37.535 en Flandre et 68.062 en Wallonie. Pour la Belgique, ce chiffre est de 144.388. La part des bénéficiaires du revenu d'intégration dans la population totale en 2018 en Belgique est de 1,3%. Pour Bruxelles ce chiffre est de 3,2%, pour la Flandre de 0,6% et pour la Wallonie de 1,9% (SPP IS, 2019a).

**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 1.3.1 - *Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupe de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables).*

### Sources spécifiques

Gouvernement fédéral (2014), *Accord de gouvernement du 9 octobre 2014*, <http://www.gouvernement-federal.be> (consulté le 1/12/2015).

Service fédéral des Pensions (2019), *La Garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA)*, <https://www.sfpd.fgov.be/fr/droit-a-la-pension/grapa> (consulté le 14/10/2019).

SPP IS (2015), *Revenu d'intégration, Rapport statistique / Numéro 12 – Septembre 2015*, Service public de programmation Inclusion sociale.

SPP IS (2019a), *Baromètre de l'intégration sociale, Nombre de revenu d'intégration pour 1.000 habitants (%), répartition par région en 2018/01*, [https://stat.mi-is.be/fr/dashboard/ris\\_entities?menu=drilldown](https://stat.mi-is.be/fr/dashboard/ris_entities?menu=drilldown), (consulté le 14/10/2019).

SPP IS (2019b), *Focus 24 - Une comparaison de la dynamique du revenu minimum: flux entrant et sortant en Belgique, aux Pays-Bas et en France*, Service public de programmation Inclusion sociale.

SPP IS (2019c), *Rapport statistique / Numéro 24 – Juillet 2019*, Service public de programmation Intégration sociale.

## Indicateur 5. Surendettement des ménages

SDG	Pas de pauvreté	
Dimensions	Ici et maintenant	
	<b>Chiffres clés</b>	
	(milliers de personnes ayant recours au règlement collectif de dettes)	
Début de période	2007	57,0
Fin de période	2018	89,0
Minimum	2007	57,0
Maximum	2015	97,6
Taux de croissance annuel moyen	2007-2018	4,1%
	2013-2018	-0,7%

**Définition:** les personnes confrontées au surendettement ou à de graves difficultés financières peuvent faire appel à la procédure judiciaire de règlement collectif de dettes. Dans le cadre de cette procédure, un médiateur de dettes établira un plan de

remboursement pour l'ensemble des dettes actives et déterminera le montant nécessaire au débiteur pour ses dépenses mensuelles courantes. Ce montant doit être suffisant pour lui permettre de vivre dignement et ne peut pas être inférieur au montant du revenu d'intégration sur base mensuelle. En Belgique, la Centrale des crédits aux particuliers (CCP) centralise certaines données sur le nombre de règlements collectifs de dettes en cours. Cet indicateur est exprimé en milliers de personnes et se rapporte à la situation à la fin de chaque année. Les données proviennent de la Banque nationale de Belgique.

**Objectif:** le surendettement des ménages doit diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 1.4: "D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la microfinance".

La procédure de règlement collectif de dettes prévoit un montant mensuel nécessaire à la personne concernée afin qu'elle puisse faire face à des dépenses régulières lui permettant de vivre une vie décente et ne pas passer sous le niveau du revenu d'intégration. Étant donné que le règlement collectif de dettes vise spécifiquement des personnes qui risquent de ne plus pouvoir vivre une vie décente suite à un surendettement, il est considéré qu'il existe un objectif implicite selon lequel le nombre de personnes en règlement collectif de dettes doit diminuer, ce qui rejoint l'objectif de l'indicateur Personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale.

**Évolution:** le nombre de personnes en cours de procédure de règlement collectif de dettes a constamment augmenté entre 2007 et 2015, passant de 56.951 à 97.636. Depuis, ce nombre a diminué pour atteindre 89.033 en 2018. Les raisons de cette baisse depuis 2015 sont diverses. Dans ce contexte, l'Observatoire du crédit et de l'endettement indique que la croissance économique favorable et la baisse du

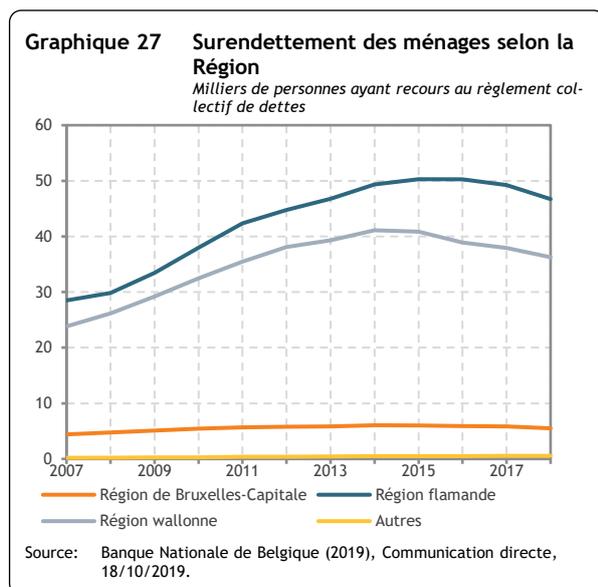
**Graphique 26 Surendettement des ménages**  
Milliers de personnes ayant recours au règlement collectif de dettes



Source: Banque Nationale de Belgique (2019), Communication directe, 18/10/2019.

chômage depuis 2015 peuvent expliquer en partie cette tendance à la baisse (Jeanmart, 2019). Il convient de souligner que la problématique du surendettement est complexe. Il peut en effet y avoir des retards sur plusieurs crédits. De plus, les personnes avec des dettes non liées à des crédits (telles que des dettes fiscales ou des difficultés de paiement des factures liées aux soins de santé, à l'énergie, au téléphone ou au loyer) peuvent également faire appel au règlement collectif de dettes. C'est le cas de près de trois personnes sur dix en règlement collectif de dettes (BNB, 2019).

**Comparaison internationale:** compte tenu des différences de législations, il n'existe pas de données harmonisées au sein de l'UE sur ce type de disposition pour des personnes en surendettement.



**Ventilation selon la Région:** le nombre de personnes en cours de procédure de règlement collectif de dettes en 2018 est de 5.508 à Bruxelles, 46.722 en Flandre et 36.240 en Wallonie. Pour la Belgique, ce chiffre est de 89.033. Le lieu de résidence de 563 personnes soumises à une telle procédure se situe à l'étranger, n'est pas fixée ou est mal enregistrée.

**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 1.4 car les personnes sortant d'un recouvrement de dettes sont vulnérables et pourraient avoir plus de difficultés pour avoir accès à certains services et à certaines formes de propriété.

### Sources spécifiques

BNB (2019), *La Centrale des crédits aux particuliers*, Statistiques 2016, Bruxelles: Banque nationale de Belgique, p.14.

Jeanmart C. (2019), *Crédit et surendettement: retour sur l'année 2018*, [http://www.observatoire-credit.be/images/stories/docs/analyses/cj\\_25\\_01\\_19\\_-\\_oce\\_credit\\_et\\_surendettement\\_-\\_retour\\_sur\\_lanne\\_2018\\_-\\_fr.pdf](http://www.observatoire-credit.be/images/stories/docs/analyses/cj_25_01_19_-_oce_credit_et_surendettement_-_retour_sur_lanne_2018_-_fr.pdf) (consulté le 26/04/2019).

## Indicateur 6. Report ou annulation de soins de santé pour raisons financières

SDG	Pas de pauvreté	
Dimensions	Ici et maintenant	
	<b>Chiffres clés</b>	
	(pourcentage de la population de 16 ans et plus)	
Début de période	2011	1,4
Fin de période	2018	1,7
Minimum	2011	1,4
Maximum	2014, 2015, 2016	2,2
Taux de croissance annuel moyen	2011-2018	2,8%
	<b>Comparaison UE27, 2017</b>	
	(pourcentage de la population de 16 ans et plus)	
Belgique		2
UE27		1
UE27 - minimum: Espagne		0
UE27 - maximum: Grèce		8,2

**Définition:** part des personnes de 16 ans ou plus dans une situation de besoins en soins médicaux non satisfaits pour raisons financières au cours des

12 derniers mois. Les données proviennent de l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC) de l'Union européenne. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Les intervalles de confiance correspondant à ces données sont disponibles sur demande auprès de Statistics Belgium.

**Objectif:** les reports ou annulations de soins doivent diminuer.

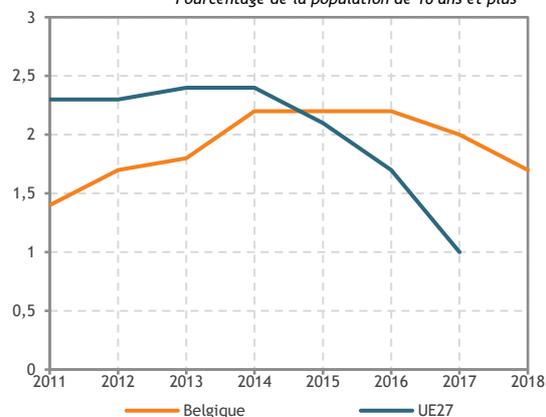
Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 1.4: "D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance".

La Vision fédérale à long terme sur le développement durable inclut l'objectif 5: "les soins de santé de qualité seront accessibles à tous et en particulier pour les groupes vulnérables (personnes avec un handicap, populations précarisées, femmes en âge de procréer et enceintes et enfants etc.)" (Moniteur belge, 08/10/2013).

**Évolution:** selon les enquêtes EU-SILC, la proportion de personnes dans une situation de besoins en soins médicaux non satisfaits pour des raisons financières a augmenté de 1,4% à 1,7% de la population entre 2011 et 2018.

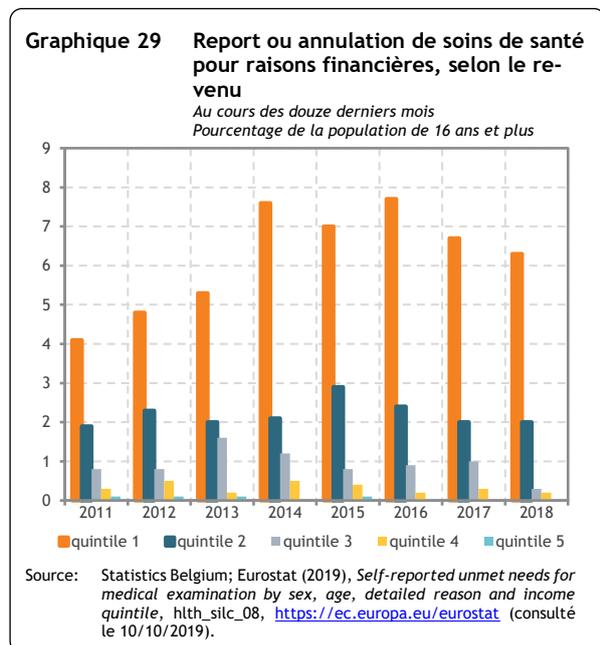
**Comparaison internationale:** dans l'UE27, cette part est passée de 2,3% à 1,0% entre 2011 et 2017. L'évolution de la Belgique est donc moins favorable que celle de l'UE27. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les moins bonnes performances en 2017.

**Graphique 28** Report ou annulation de soins de santé pour raisons financières  
Au cours des douze derniers mois  
Pourcentage de la population de 16 ans et plus



Source: Statistics Belgium; Eurostat (2019), *Self-reported unmet needs for medical examination by sex, age, detailed reason and income quintile*, hlth\_silc\_08, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 10/10/2019).

**Ventilation selon la Région:** ne peut pas être présentée car des données comparables ne sont actuellement pas disponibles.



**Ventilation selon le revenu:** les personnes disposant des revenus les plus faibles sont plus souvent dans une situation de besoins en soins médicaux non satisfaits pour raisons financières que celles qui disposent de revenus plus élevés. Dans le premier quintile (les revenus les plus bas), cet indicateur a augmenté entre 2011 et 2017, passant de 4,1% à 6,7%. En 2018, une légère diminution est observée: 6,3% des personnes du premier quintile ont postposé des soins médicaux pour raisons financières. Dans le cinquième quintile (les revenus les plus élevés), cet indicateur est égal à zéro.

**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 1.4 puisqu'il permet de mesurer

l'accès aux services de santé des personnes en situation de pauvreté.

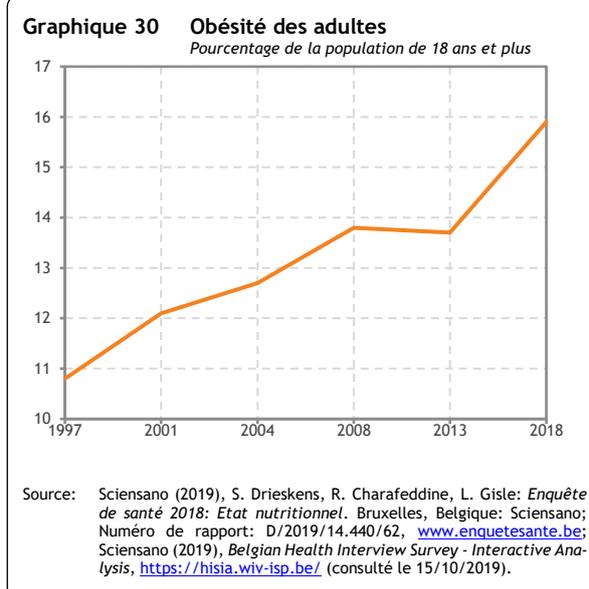
### Sources spécifiques

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur [http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech\\_f.htm](http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm) (consulté le 23/10/2018).

## 4.2. Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

### Indicateur 7. Obésité des adultes

SDG	Faim "zéro"	
Dimensions	Plus tard	
<b>Chiffres clés</b>		
(pourcentage de la population de 18 ans et plus)		
Début de période	1997	10,8
Fin de période	2018	15,9
Minimum	1997	10,8
Maximum	2018	15,9
Taux de croissance annuel moyen	1997-2018	1,9%
	2013-2018	3,0%
<b>Comparaison UE28, 2014</b>		
(pourcentage de la population de 18 ans et plus)		
Belgique		14,0
UE28		15,9
UE28 - minimum: Roumanie		9,4
UE28 - maximum: Lettonie		21,3



**Définition:** l'obésité correspond à un indice de masse corporelle supérieur à 30. Cet indicateur est la part des personnes obèses dans la population adulte (18 ans et plus). L'indice de masse corporelle (ou *body mass index*: BMI) est une mesure anthropométrique calculée comme le rapport entre le poids exprimé en kilogrammes et le carré de la hauteur exprimé en mètres. Le BMI est corrélé avec la teneur en graisse du corps d'un adulte (Eurostat, 2008). Les personnes obèses sont plus à risque pour les maladies chroniques comme les maladies cardiovasculaires, le diabète et certains cancers (OMS, 2015). Les données proviennent des Enquêtes de Santé nationale exécutées par l'Institut Scientifique de Santé Publique pour la Belgique/Sciensano et sur la base d'Eurostat pour les autres pays européens. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Cette marge d'incertitude augmente à mesure que l'indicateur est calculé pour des sous-populations plus petites. Le site internet de Sciensano présente ces données avec leurs intervalles de confiance (IC).

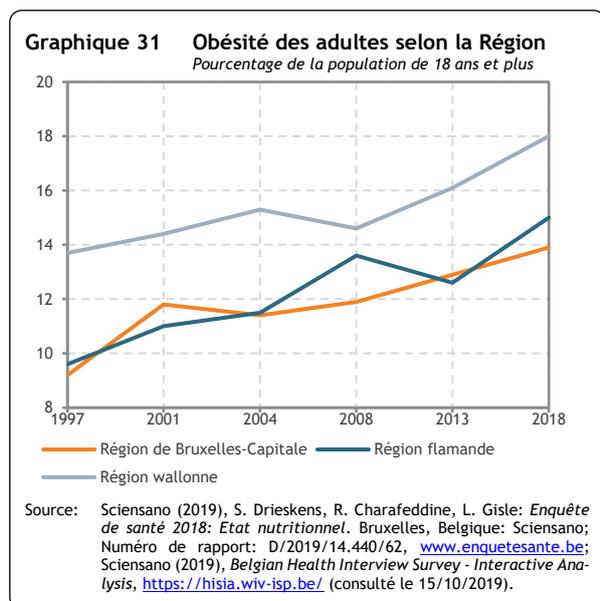
**Objectif:** la part d'adultes obèses doit diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 2.2: "D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées".

La Vision fédérale à long terme sur le développement durable inclut l'objectif 7: "la morbidité/mortalité liée aux maladies chroniques sera réduite" (Moniteur belge, 08/10/2013). Comme l'obésité augmente le risque de maladies cardiovasculaires, de diabète et de plusieurs types de cancer, la part d'adultes obèses doit diminuer pour aller dans la direction de l'objectif.

**Évolution:** selon ces enquêtes, la part des adultes obèses a augmenté entre 1997 et 2018. L'indicateur est passé de 10,8% de la population en situation d'obésité en 1997 à 15,9% en 2018.

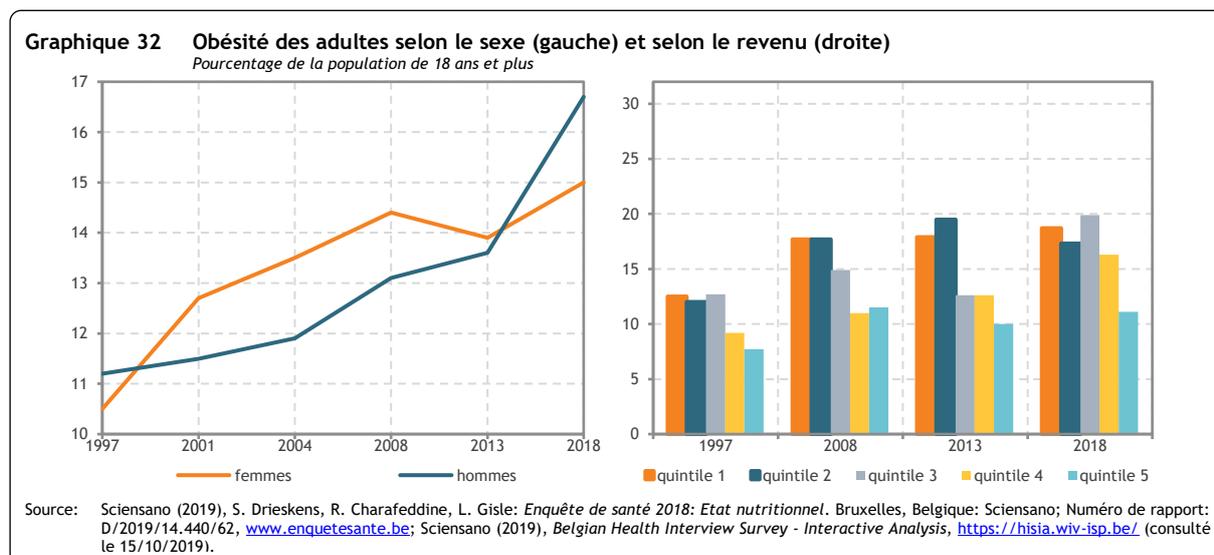
**Comparaison internationale:** pour l'UE28, Eurostat publie des données pour 2008, 2014 et 2017. Selon ces données, la Belgique est 0,5 point de pourcentage en dessous de la moyenne européenne estimée en 2017 (comme tous les pays n'ont pas publié de données pour 2017, il s'agit d'une estimation faite par Eurostat).



**Ventilation selon la Région:** la part des adultes obèses en 2018 est de 13,9% à Bruxelles (IC95% 12,4 – 15,4), de 15,0% en Flandre (IC95% 13,5 – 16,4), de 18,0% en Wallonie (IC95% 16,0 – 19,9) et de 15,9% en Belgique (IC95% 14,8 – 16,9). La comparaison entre Régions et l'analyse de l'évolution dans le temps de ces indicateurs doit prendre en compte l'amplitude des intervalles de confiance.

**Ventilation selon le sexe:** le pourcentage d'hommes obèses dans l'échantillon est passé de 11,5% à 16,7% entre 1997 et 2018 alors que le pourcentage des femmes est passé de 12,7% à 15,0% sur la même période. Entre 2013 et 2018, la pourcentage d'hommes obèses a dépassé la pourcentage de femmes suite à une augmentation particulièrement rapide.

**Ventilation selon le revenu:** le pourcentage d'adultes obèses est plus faible pour les personnes ayant les plus hauts niveaux de revenu. En 2018, la part des personnes obèses est de 18,7% et 17,3% pour les deux quintiles de revenu les plus bas, de 19,9% pour le quintile du milieu et de 11,1% pour le quintile de revenu le plus élevé.



**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 2.2. Les indicateurs proposés pour le suivi des SDG ne sont, en effet, pas adaptés à la situation belge (2.2.1 *Prévalence du retard de croissance (...) chez les enfants de moins de 5 ans*) ou pas suivis par la Belgique (2.2.2 *Prévalence de la malnutrition (...) chez les enfants de moins de 5 ans, par forme [surpoids et émaciation]*). Par contre, l'obésité des adultes est une forme de malnutrition et est une problématique pertinente en Belgique. C'est donc cette problématique qui est choisie pour suivre la malnutrition en Belgique.

### **Sources spécifiques**

Eurostat (2008), *Tableau Thème santé publique - Personnes en excès de poids par sexe et groupe d'âge*, <http://ec.europa.eu/eurostat>.

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur [http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech\\_f.htm](http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm) (consulté le 23/10/2018).

OMS (2015), *Obésité et surpoids, Aide-mémoire n°311*, <http://www.who.int>.

## Indicateur 8. Surface en agriculture biologique

SDG	Faim "zéro"	
Dimensions	Plus tard	
	Chiffres clés	
	(pourcentage de la surface agricole)	
Début de période	1991	0,1
Fin de période	2018	6,6
Minimum	1991	0,1
Maximum	2018	6,6
Taux de croissance annuel moyen	1991-2018	16,9%
	2013-2018	7,1%
	Comparaison UE28, 2017	
	(pourcentage de la surface agricole)	
Belgique		6,3
UE28		7,2
UE28 - minimum: Malte		0,4
UE28 - maximum: Autriche		22,7

**Définition:** la part de la surface agricole exploitée en agriculture biologique par rapport à la surface agricole totale. "La production biologique est un système global de gestion agricole et de production alimentaire qui allie les meilleures pratiques environnementales, un haut degré de biodiversité, la préservation des ressources naturelles, l'application de normes élevées en matière de bien-être animal et une méthode de production respectant la préférence de certains consommateurs à l'égard de produits obtenus grâce à des substances et à des procédés naturels." (Règlement (CE) n° 834/2007 relatif à la production biologique; Journal officiel de l'Union européenne, 20/7/2007). L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données de Statistics Belgium pour la Belgique et sur la base d'Eurostat pour les autres pays européens.

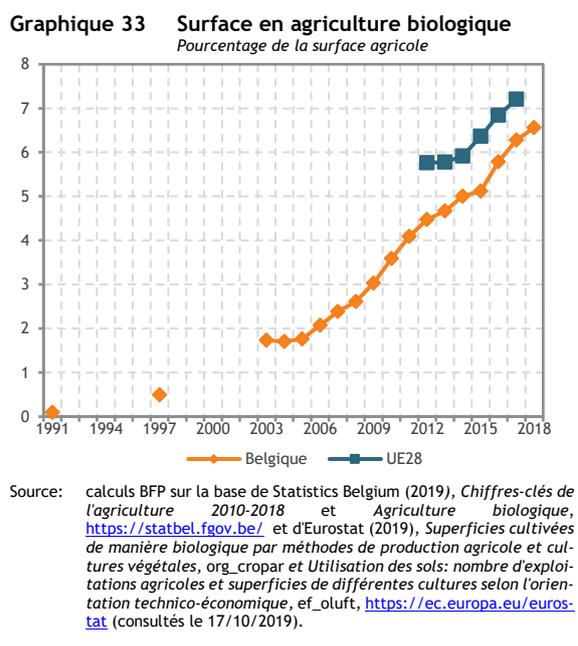
**Objectif:** la surface agricole en agriculture biologique doit augmenter.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 2.4: "D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif 28: "L'impact environnemental et social de nos modes de production et de consommation alimentaires sera considérablement réduit" (Moniteur belge, 08/10/2013).

**Évolution:** la part de la surface agricole en agriculture biologique augmente régulièrement pour atteindre 6,6% en 2018.

**Comparaison internationale:** la part de la surface agricole exploitée en agriculture biologique par rapport à la surface agricole totale en Belgique est en dessous de la moyenne européenne. Lorsque les États



membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait moins bien que la moyenne européenne en 2017.

**Ventilation selon la Région:** ne peut pas être présentée car des données comparables ne sont actuellement pas disponibles.

**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 2.4.1 - *Proportion des zones agricoles où l'agriculture durable est pratiquée.*

#### **Sources spécifiques**

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur [http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech\\_f.htm](http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm) (consulté le 23/10/2018).

Journal officiel de l'Union européenne: <https://eur-lex.europa.eu/oj/direct-access.html?locale=fr> (consulté le 23/10/2018).

## Indicateur 9. Pesticides agricoles

SDG	Faim "zéro"	
Dimensions	Plus tard	
	Chiffres clés (kg/ha)	
Début de période	2011	4,9
Fin de période	2016	5,1
Minimum	2011	4,9
Maximum	2014	5,5
Taux de croissance annuel moyen	2011-2016	0,8%
Comparaison, 2015 (kg/ha)		
Belgique		5,0
Allemagne		2,9
France		2,4
Pays-Bas		5,4

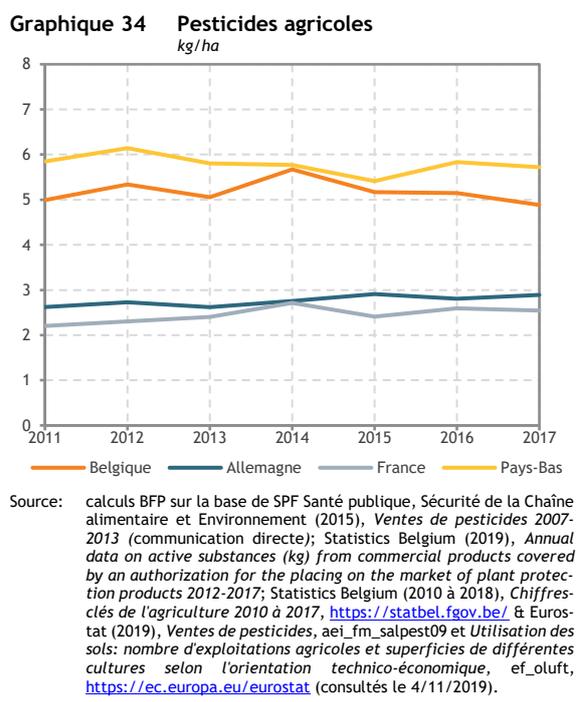
**Définition:** les pesticides agricoles sont des substances chimiques principalement utilisées dans l'agriculture pour détruire les organismes nuisibles pour les cultures tels que des champignons, des insectes, des bactéries et des plantes. La consommation de pesticides agricoles est définie comme le rapport entre les quantités totales de pesticides vendues (ceci couvre non seulement les pesticides à destination agricole mais également les pesticides utilisés par les communes, la SNCB etc.) et la superficie agricole totale, exprimé en kg/hectare. Les quantités totales de pesticides couvrent toutes les substances de l'annexe du Règlement (CE) n° 1185/2009 relatif aux statistiques sur les pesticides (Journal officiel de l'Union européenne, 10/12/2009). L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement et de Statistics Belgium pour la Belgique et sur la base d'Eurostat pour les autres pays européens.

**Objectif:** la quantité de pesticides agricoles vendue par hectare doit diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 2.4: "D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif 28: "L'impact environnemental et social de nos modes de production et de consommation alimentaires sera considérablement réduit" (Moniteur belge, 08/10/2013).

**Évolution:** la quantité de pesticides agricoles vendue par hectare reste relativement stable entre 2011 et 2017, pour atteindre 4,9kg/ha en 2017.



**Comparaison internationale:** par rapport aux trois pays voisins, la Belgique se situe en dessous des Pays-Bas, mais consomme nettement plus de pesticides que l'Allemagne et la France.

**Ventilation selon la Région:** ne peut pas être présentée car des données comparables ne sont actuellement pas disponibles.

**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 2.4, étant donné que la diminution de l'utilisation de pesticides contribue à la préservation des écosystèmes.

### **Sources spécifiques**

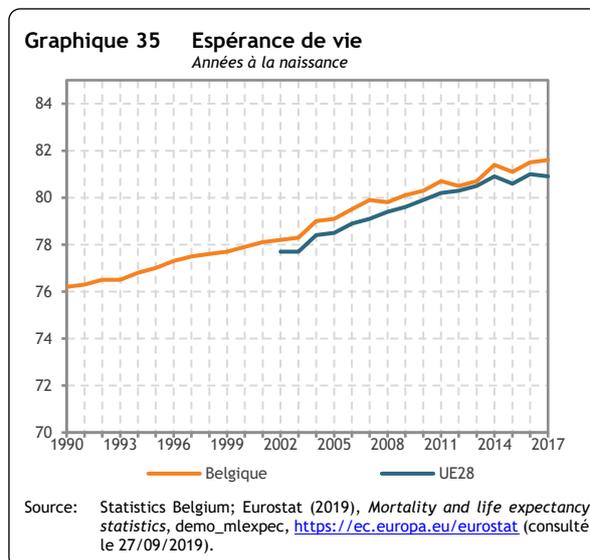
Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur [http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech\\_f.htm](http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm) (consulté le 23/10/2018).

Journal officiel de l'Union européenne: <https://eur-lex.europa.eu/oj/direct-access.html?locale=fr> (consulté le 23/10/2018).

### 4.3. Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

#### Indicateur 10. Espérance de vie

SDG	Bonne santé et bien-être	
Dimensions	Ici et maintenant, Plus tard	
<b>Chiffres clés</b> (années à la naissance)		
Début de période	1990	76,2
Fin de période	2017	81,6
Minimum	1990	76,2
Maximum	2017	81,6
Taux de croissance annuel moyen	1990-2017	0,2%
	2012-2017	0,3%
<b>Comparaison UE28, 2017</b> (années à la naissance)		
Belgique		81,6
UE28		80,9
UE28 - minimum: Bulgarie		74,8
UE28 - maximum: Espagne		83,4



**Définition:** l'espérance de vie calculée à la naissance exprime le nombre d'années que vivrait une personne si elle connaissait à chaque âge les conditions de mortalité observées au moment de sa naissance. En Belgique, les probabilités de décès, qui permettent de mesurer l'espérance de vie à la naissance, sont calculées sur la base du Registre national des personnes physiques (Statistics Belgium, 2019). Statistics Belgium récolte ces données en Belgique et les met à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

**Objectif:** l'espérance de vie ne doit pas diminuer.

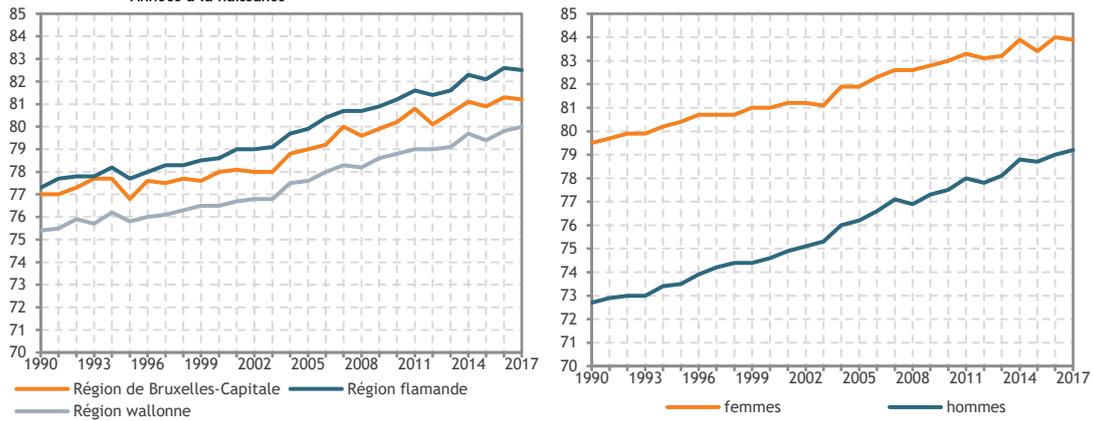
Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent l'objectif 3: "Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge". Comme le résultat d'une bonne santé est notamment une meilleure espérance de vie, il est considéré qu'il existe un objectif implicite selon lequel l'espérance de vie ne doit pas diminuer.

**Évolution:** l'espérance de vie est en constante augmentation, de 5,4 ans entre 1990 et 2017 où elle atteint 81,6 ans.

**Comparaison internationale:** l'évolution de l'espérance de vie en Belgique et celle de l'Union européenne sont parallèles, celle de la Belgique étant un peu plus élevée que celle de l'UE28, qui atteint 80,9 ans en 2017. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2017.

**Ventilation selon la Région:** l'espérance de vie en 2017 est de 81,5 ans à Bruxelles, 82,3 ans en Flandre et 79,9 ans en Wallonie. Pour la Belgique, ce chiffre est de 81,6 ans.

**Graphique 36** Espérance de vie selon la Région (gauche) et le sexe (droite)  
Années à la naissance



Source: Statistics Belgium; Eurostat (2019), *Mortality and life expectancy statistics*, demo\_mlexpec, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 27/09/2019).

**Ventilations selon le sexe:** l'espérance de vie à la naissance des hommes est inférieure à celle des femmes, mais la différence tend à se réduire avec le temps: elle est passée en Belgique de 6,8 ans en 1990 à 4,7 ans en 2017.

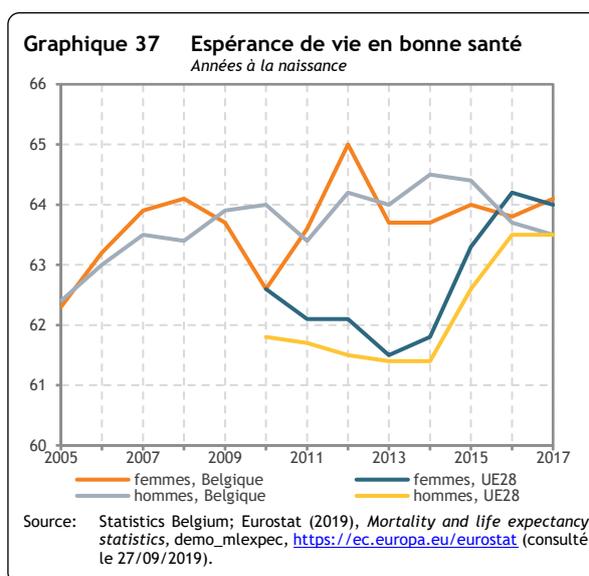
**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié à l'objectif 3 puisque l'espérance de vie est une mesure de la santé globale de la population.

### Sources spécifiques

Statistics Belgium (2019), *Tables de mortalité et espérance de vie*, <http://statbel.fgov.be> (consulté le 2/12/2019).

## Indicateur 11. Espérance de vie en bonne santé

SDG	Bonne santé et bien-être	
Dimensions	Ici et maintenant, Plus tard	
	Chiffres clés, femmes (années à la naissance)	
Début de période	2005	62,3
Fin de période	2017	64,1
Minimum	2005	62,3
Maximum	2012	65,0
Taux de croissance	2005-2017	0,2%
annuel moyen	2012-2017	-0,3%
	Comparaison UE28, femmes, 2017 (années à la naissance)	
Belgique		64,1
UE28		64,0
UE28 - minimum: Lettonie		52,2
UE28 - maximum: Malte		73,6



**Définition:** l'espérance de vie en bonne santé mesure le nombre d'années qu'une personne d'âge donné peut espérer vivre sans problèmes de santé graves ou modérés. Elle est calculée sur la base de l'espérance de vie et à partir d'enquêtes évaluant la part des personnes s'estimant en bonne ou en mauvaise santé, exprimée en années. Les données présentées ici proviennent des statistiques sur la mortalité et des données sur les incapacités ressenties issues du module santé de l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC). Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE, pour les hommes et les femmes séparément, mais pas pour la population dans son ensemble. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Les intervalles de confiance correspondant à ces données sont disponibles sur demande auprès de Statistics Belgium.

**Objectif:** l'espérance de vie en bonne santé doit augmenter.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent l'objectif 3: "Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge".

La Vision fédérale à long terme sur le développement durable inclut l'objectif 4: "L'espérance de vie en bonne santé aura augmenté par rapport à 2010. L'écart entre l'espérance de vie en bonne santé selon les niveaux d'éducation et selon le genre sera réduit en moyenne de 50%" (Moniteur belge, 08/10/2013).

**Évolution:** selon l'enquête EU-SILC, l'espérance de vie en bonne santé des femmes montre une légère tendance à la hausse depuis 2005, et atteint 64,1 ans en 2017. Ceci veut dire qu'en 2017, les femmes de l'échantillon considéraient ne pas être en très bonne ou en bonne santé pendant les 19,8 dernières années de leur vie (voir les données sur l'espérance de vie à la naissance, [indicateur 10](#)). L'augmentation de l'espérance de vie en bonne santé est plus faible que celle de l'espérance de vie totale, ce qui a pour conséquence que la période vécue en mauvaise santé a augmenté elle aussi.

**Comparaison internationale:** l'espérance de vie en bonne santé des femmes dans l'Union européenne est assez stable entre 2010 et 2014, puis augmente entre 2015 et 2017. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2017.

**Ventilation selon la Région:** ne peut pas être présentée car des données comparables ne sont actuellement pas disponibles.

**Ventilation selon le sexe:** l'espérance de vie en bonne santé des hommes est quasi identique à celle des femmes et est encore plus stable. Elle est de 63,5 ans en 2017. Mais, la différence entre espérance de vie en bonne santé et espérance de vie à la naissance est plus faible pour les hommes: 15,7 ans en 2017. Les hommes belges bénéficient de la même espérance de vie en bonne santé que ceux de l'UE28 dans son ensemble.

**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié à l'objectif 3 puisqu'il mesure l'état de santé de la population.

Cet indicateur est utilisé pour le calcul de l'indicateur composite de *Capital humain*, publié dans le [chapitre 3](#) de ce rapport.

#### **Sources spécifiques**

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur [http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech\\_f.htm](http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm) (consulté le 23/10/2018).

## Indicateur 12. Santé perçue

SDG	Bonne santé et bien-être	
Dimensions	Ici et maintenant	
<b>Chiffres clés</b>		
(pourcentage de la population de 16 ans et plus)		
Début de période	2005	91,7
Fin de période	2018	91,2
Minimum	2011	90,4
Maximum	2005	91,7
Taux de croissance annuel moyen	2005-2018	0,0%
	2013-2018	0,0%
<b>Comparaison UE28, 2017</b>		
(pourcentage de la population de 16 ans et plus)		
Belgique		91,4
UE28		91,7
UE28 - minimum: Croatie		81,8
UE28 - maximum: Irlande		96,6

**Définition:** la part de la population de 16 ans et plus qui se déclare être dans un état de santé très bon, bon ou moyen. Les données proviennent de l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC) de l'Union européenne. La question relative à l'état de santé (perçue), demande aux participants à l'enquête de choisir un état parmi cinq: très bon, bon, moyen, mauvais et très mauvais état de santé. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici pour la Belgique proviennent directement de Statistics Belgium et les données utilisées pour la comparaison avec le reste de l'UE proviennent quant à elles d'Eurostat. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Les intervalles de confiance correspondant à ces données sont disponibles sur demande auprès de Statistics Belgium.

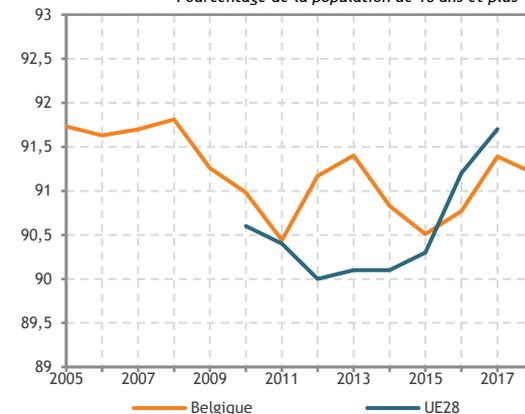
**Objectif:** la part de la population de 16 ans et plus qui se déclare être dans un état de santé très bon, bon ou moyen doit augmenter.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent l'objectif 3: "Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge". L'évolution de la part de la population se déclarant en bonne santé mesure les progrès en direction de l'objectif 3.

**Évolution:** sur tout la période analysée, la part de la population se déclarant en état de santé très bon, bon ou moyen est élevée. Elle a été à son maximum en 2008, avec 91,8% de la population, et est descendue jusqu'à 90,4% en 2011. En 2018, l'indicateur est remonté à 91,2% mais il reste néanmoins en dessous du niveau observé en 2005.

**Comparaison internationale:** entre 2010 et 2016 l'évolution de l'indicateur en Belgique et celle de l'Union européenne sont proches. Jusqu'en 2015 l'indicateur était plus élevé en Belgique que dans l'UE28. En 2017, ce n'est plus le cas: 91,7% de la population européenne se dit dans un état de santé très bon, bon ou moyen contre 91,4% en Belgique. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait moins bien que la moyenne européenne en 2017.

**Graphique 38 Santé perçue: très bon, bon ou moyen**  
Pourcentage de la population de 16 ans et plus

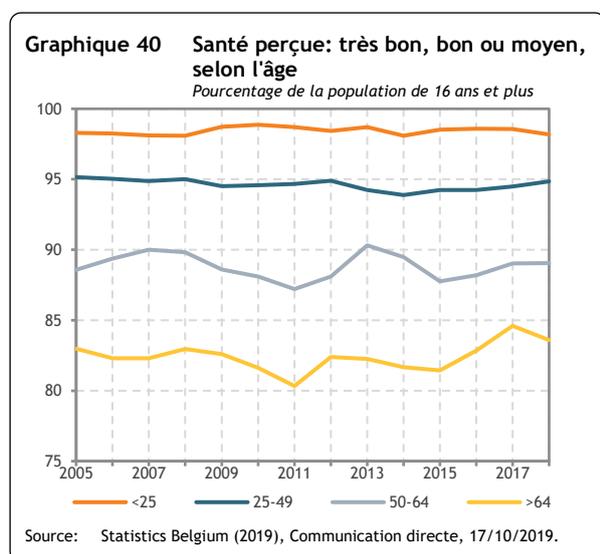
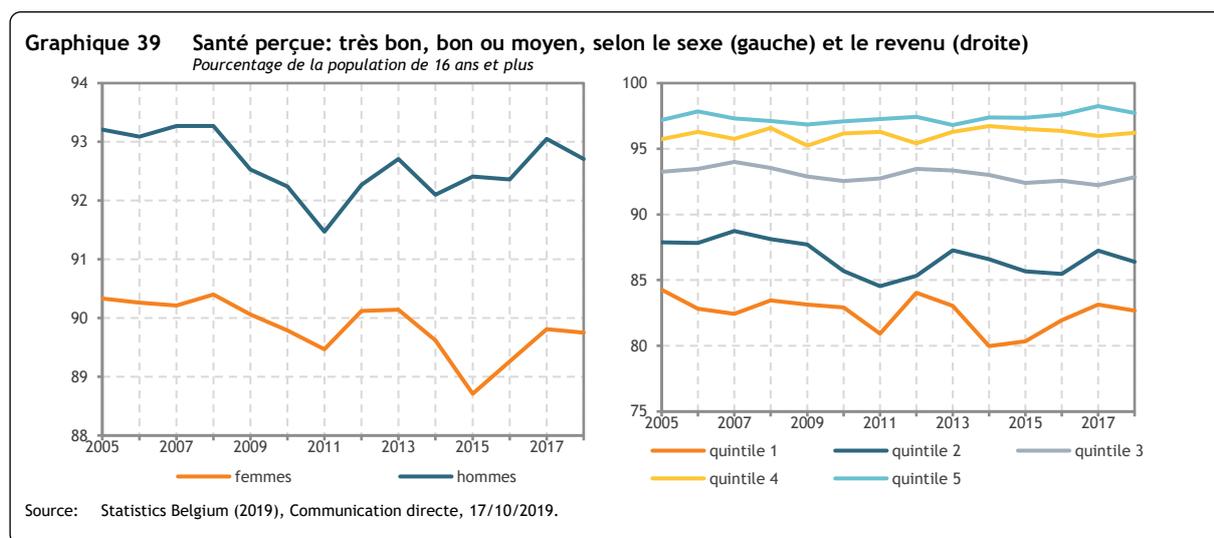


Source: Statistics Belgium (2019), Communication directe, 17/10/2019 et Eurostat (2019), *Santé perçue par soi-même*, hlth\_silc\_01, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 28/10/2019).

**Ventilation selon la Région:** ne peut pas être présentée car des données comparables ne sont actuellement pas disponibles.

**Ventilation selon le sexe:** le pourcentage d'hommes qui se déclarent dans un état de santé très bon, bon ou moyen est toujours plus élevé que celui des femmes, mais les évolutions sont parallèles.

**Ventilation selon le revenu:** plus leur revenu est élevé, plus les personnes se déclarent dans un état de santé très bon, bon ou moyen. La différence entre les catégories de revenu s'accroît légèrement, ce qui est dû à la fois à une amélioration de la santé perçue des personnes les plus riches et à une diminution pour celles en situation de pauvreté. Elle atteint 15,0 points de pourcentage en 2018.



**Ventilation selon l'âge:** plus les personnes avancent en âge, moins elles se déclarent dans un état de santé très bon, bon ou moyen. L'évolution de l'indicateur pour les quatre catégories d'âge analysées est parallèle, mais la différence est de 14,6 points de pourcentage.

**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié à l'objectif 3 puisque la santé perçue est une mesure de la santé globale de la population et de son niveau de bien-être.

Cet indicateur est utilisé pour le calcul de l'indicateur composite de bien-être ici et maintenant, pu-

blié dans le [chapitre 3](#) de ce rapport.

## Indicateur 13. Limitation dans les activités quotidiennes

SDG	Bonne santé et bien-être	
Dimensions	Ici et maintenant	
<b>Chiffres clés</b>		
(pourcentage de la population de 16 ans et plus)		
Début de période	2005	23,9
Fin de période	2018	25,3
Minimum	2012	21,9
Maximum	2018	25,3
Taux de croissance annuel moyen	2005-2018	0,4%
	2013-2018	1,5%
<b>Comparaison UE28, 2017</b>		
(pourcentage de la population de 16 ans et plus)		
Belgique		24,9
UE28		24,6
UE28 - minimum: Malte		11,8
UE28 - maximum: Lettonie		41,3

**Définition:** la part de la population de 16 ans et plus qui déclare être plus ou moins sévèrement limitée dans ses activités quotidiennes du fait d'un problème de santé. Les données proviennent de l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC) de l'Union européenne. La limitation en question doit avoir été ressentie au moins durant les six mois qui précèdent l'enquête. A la question sur cette limitation, les participants ont le choix entre trois réponses: pas du tout limité, limité, mais pas sévèrement ou sévèrement limité. Ce sont les deux dernières réponses qui sont additionnées pour cet indicateur. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici pour la Belgique proviennent directement de Statistics Belgium et les données utilisées pour la comparaison avec le reste de l'UE proviennent quant à elles d'Eurostat. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Les intervalles de confiance correspondant à ces données sont disponibles sur demande auprès de Statistics Belgium.

**Objectif:** la part de la population de 16 ans et plus qui déclare être limitée dans ses activités quotidiennes du fait d'un problème de santé doit diminuer.

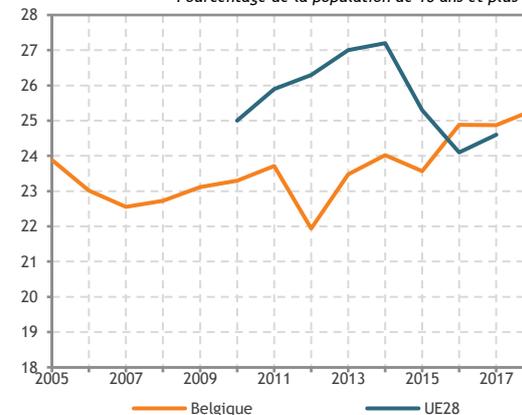
Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent l'objectif 3: "Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge". Le fait de ne pas avoir de limitations dans les activités quotidiennes participe à la santé et au bien-être.

**Évolution:** la part de la population qui déclare être limité dans ses activités quotidiennes est en légère hausse entre 2005 et 2018: 23,9% en 2005 contre 25,3% en 2018. La tendance à la hausse est en particulier sensible à partir de 2012.

**Comparaison internationale:** la part de la population qui déclare être limité dans ses activités quotidiennes en 2017 en Belgique est quasi identique à celle de l'UE28. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait moins bien que la moyenne européenne en 2017.

**Graphique 41** Limitation dans les activités quotidiennes

Pourcentage de la population de 16 ans et plus

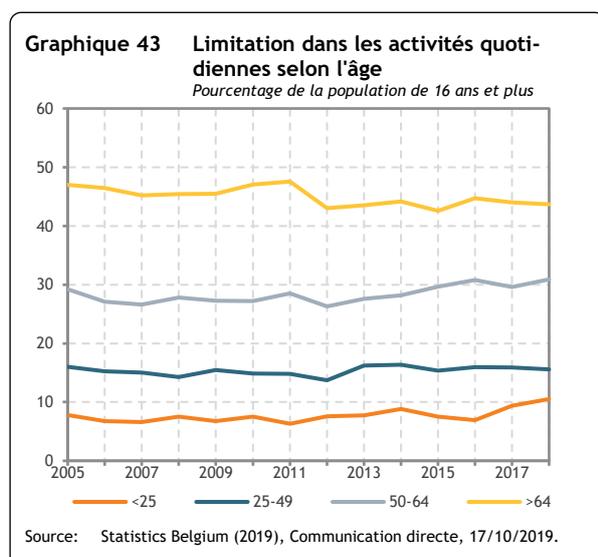
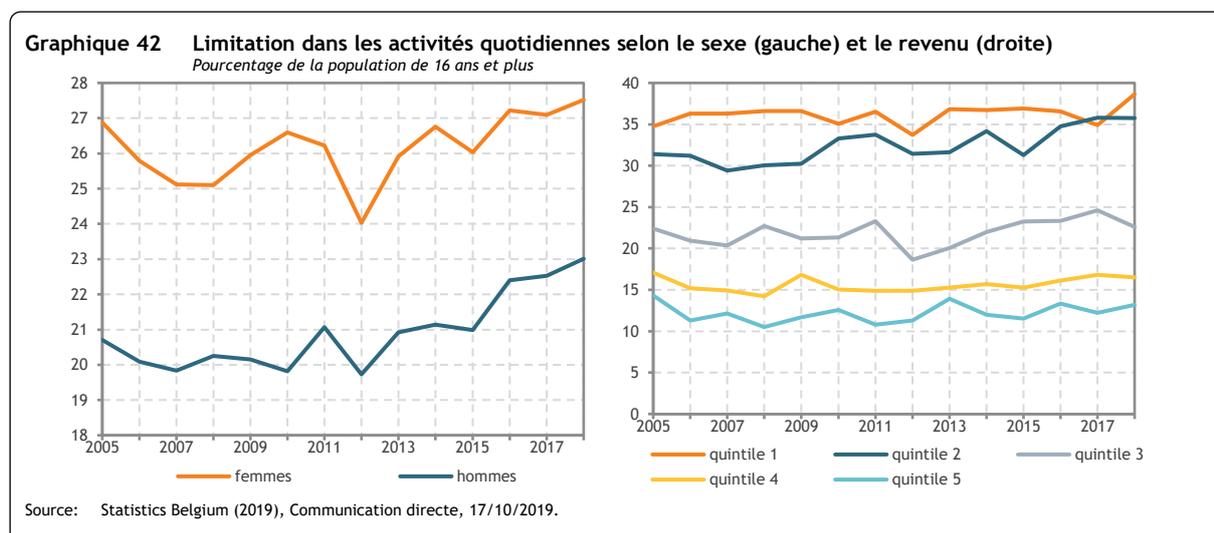


Source: Statistics Belgium (2019), Communication directe, 17/10/2018 et Eurostat (2019), *Self-perceived long-standing limitations in usual activities due to health problem*, hith\_silc\_12, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 28/10/2019).

**Ventilation selon la Région:** ne peut pas être présentée car des données comparables ne sont actuellement pas disponibles.

**Ventilation selon le sexe:** l'évolution de l'indicateur est similaire pour les hommes et les femmes. Toutefois la part des femmes qui déclare être limitée dans ses activités quotidiennes reste plus élevée que celle des hommes, et ce sur toute la période analysée. L'écart entre les femmes et les hommes a toutefois tendance à se réduire pour passer de 6,2 points de pourcentage en 2005 à 4,5 points en 2018.

**Ventilation selon le revenu:** les personnes ayant un revenu plus élevé déclarent moins être limitées dans leurs activités quotidiennes. En 2018, environ 13% des personnes ayant les revenus les plus élevés (dernier quintile) déclarent une limitation contre environ 39% pour les personnes du premier et 36% de celles du second quintile. Entre 2005 et 2018, la hausse de l'indicateur a été particulièrement importante pour les personnes des premier et deuxième quintiles de revenu. À l'inverse, pour les personnes des deux quintiles de revenu les plus élevés, il a légèrement baissé sur cette même période, signifiant une réduction de la part des personnes de ce groupe qui sont limitées dans leurs activités quotidiennes.



**Ventilation selon l'âge:** plus les personnes sont âgées, plus elles déclarent être limitées dans leurs activités quotidiennes. En 2018, 10,5% des personnes de 16 à 24 ans se déclarent comme limitées contre 43,7% pour celles de 65 ans ou plus. Entre 2005 et 2018, seule la situation de ce dernier groupe s'améliore.

**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié à l'objectif 3 puisque l'absence de limitation dans les activités quotidiennes est une mesure de la santé globale de la population.

Cet indicateur est utilisé pour le calcul de l'indicateur composite de bien-être ici et maintenant, publié dans le [chapitre 3](#) de ce rapport.

## Indicateur 14. Décès prématurés dus aux maladies chroniques

SDG	Bonne santé et bien-être	
Dimensions	Ici et maintenant, Plus tard	
<b>Chiffres clés</b>		
(taux brut de mortalité pour 100 000 habitants de moins de 65 ans)		
Début de période	2003	122,9
Fin de période	2016	99,1
Minimum	2016	99,1
Maximum	2008	123,4
Taux de croissance annuel moyen	2003-2016	-1,6%
	2011-2016	-2,5%
<b>Comparaison UE28, 2016</b>		
(taux brut de mortalité pour 100.000 habitants de moins de 65 ans)		
Belgique		99,1
UE28		122,2
UE28 - minimum: Chypre		72,8
UE28 - maximum: Hongrie		259,1

**Définition:** le nombre de décès prématurés (avant 65 ans) dus aux maladies chroniques pour 100.000

habitants est calculé sur la base des données des certificats de décès, en reprenant les décès correspondant aux tumeurs malignes (C00-C97), diabète sucré (E10-E14), cardiopathies ischémiques (I20-I25), maladies cérébro-vasculaires (I60-I69), maladies chroniques des voies respiratoires inférieures (J40-J47) et maladies hépatiques chroniques (K70, K73-K74). Les codes entre parenthèses sont issus de la *Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes* (CIM-10). Statistics Belgium récolte ces données en Belgique et les met à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE, sauf pour les ventilations selon le sexe, pour lesquelles les données publiées par Statistics Belgium sont utilisées. Le seuil de 65 ans a été choisi car cet indicateur est publié tel quel par Eurostat. Dans la littérature, le seuil pour les décès prématurés n'est pas défini précisément. Il varie d'ailleurs de pays à pays. En Europe, des valeurs allant de 65 à 80 ans sont souvent utilisées.

**Objectif:** en 2030, le nombre de décès prématurés dus aux maladies chroniques devrait ne pas dépasser 68,6 décès par 100.000 personnes de moins de 65 ans.

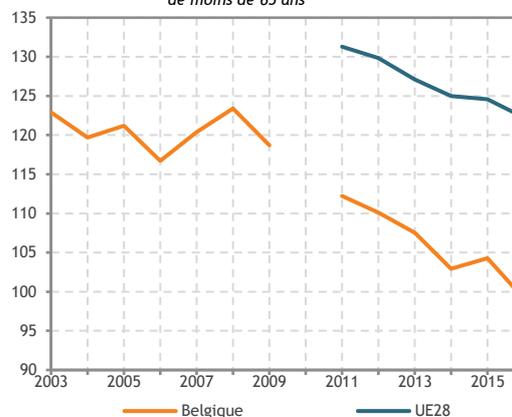
Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 3.4: "D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être".

Ce sous-objectif de l'ONU demande de réduire d'un tiers la mortalité prématurée, dans ce cas des personnes de moins de 65 ans, en 2030 par rapport à 2015. En 2015, dernière année disponible pour la Belgique, ce taux de décès était de 104,3 décès par 100.000 personnes de moins de 65 ans. En 2030, cet indicateur devrait donc ne pas dépasser 68,6.

**Évolution:** le nombre de décès prématurés dus aux maladies chroniques a constamment diminué entre 2003 et 2014, passant de 122,9 décès pour 100.000 personnes de moins de 65 ans en 2003 à 102,9 décès en 2014. Il est ensuite remonté à 104,3 décès en 2015, suite à une augmentation du taux de décès des

**Graphique 44** Décès prématurés dus aux maladies chroniques

Taux brut de mortalité pour 100.000 habitants de moins de 65 ans



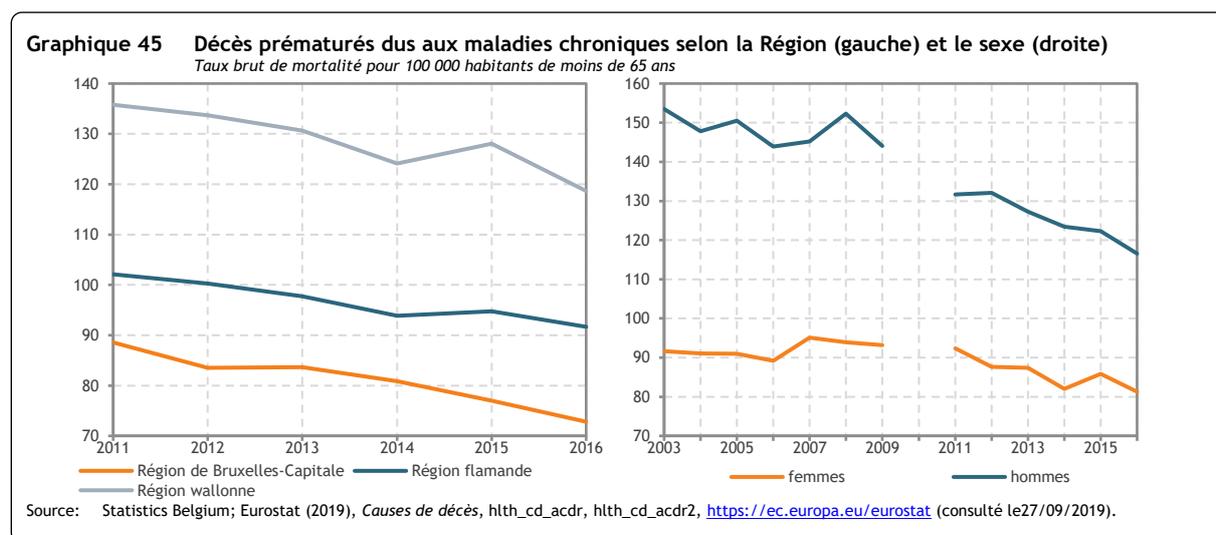
Source: Statistics Belgium; Eurostat (2019), *Causes de décès*, hlth\_cd\_acdr, hlth\_cd\_acdr2, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 27/09/2019).

Note: la donnée disponible pour 2010 est erronée.

femmes, alors que celui des hommes a continué à diminuer. En 2016, la tendance à la baisse a repris, pour les hommes comme pour les femmes, le total était 99,1 décès pour 100.000 habitants.

**Comparaison internationale:** dans l'UE28, le nombre de décès par 100.000 habitants est plus élevé qu'en Belgique et la différence est assez stable, passant de 19 en 2011 à 23 en 2016. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les meilleures performances en 2016.

**Ventilation selon la Région:** le nombre de décès prématurés pour 100.000 habitants en 2016 est de 72,8 à Bruxelles, de 91,7 en Flandre et de 118,7 en Wallonie. Pour la Belgique, ce chiffre est de 99,1.



**Ventilation selon le sexe:** les hommes meurent proportionnellement plus de maladies chroniques que les femmes avant 65 ans, mais la différence se réduit: par 100.000 habitants elle est passé de 61,9 décès en plus en 2003 à 35,3 en 2016.

**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 3.4.1 - *Mortalité due à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques.*

## Indicateur 15. Maladie ou problème de santé de longue durée

SDG	Bonne santé et bien-être	
Dimensions	Ici et maintenant	
<b>Chiffres clés</b>		
(pourcentage de la population de 16 ans et plus)		
Début de période	2005	25,1
Fin de période	2018	24,8
Minimum	2015	24,5
Maximum	2011	26,1
Taux de croissance annuel moyen	2005-2018	-0,1%
	2013-2018	-0,9%
<b>Comparaison UE28, 2017</b>		
(pourcentage de la population de 16 ans et plus)		
Belgique		24,9
UE28		37,0
UE28 - minimum: Italie		13,8
UE28 - maximum: Finlande		47,6

**Définition:** la part de la population de 16 ans et plus qui déclare avoir une maladie ou un problème de santé de longue durée. Les données proviennent de l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC) de l'Union européenne. Dans cette enquête, les participants doivent indiquer s'ils souffrent ou non d'un problème de santé ou d'une maladie de longue durée. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici pour la Belgique proviennent directement de Statistics Belgium et les données utilisées pour la comparaison avec le reste de l'UE proviennent quant à elles d'Eurostat. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Les intervalles de confiance correspondant à ces données sont disponibles sur demande auprès de Statistics Belgium.

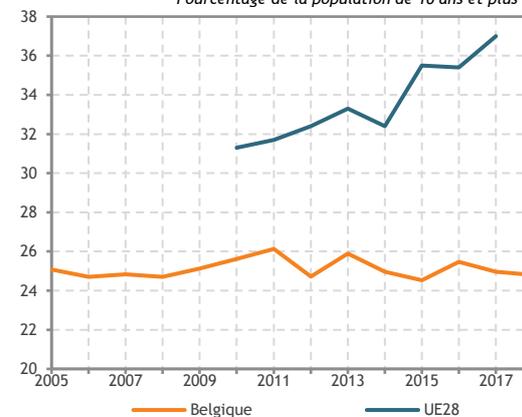
**Objectif:** la part de la population souffrant d'une maladie ou d'un problème de santé de longue durée doit diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 3.4: "D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être". L'évolution de la part des personnes qui souffrent de maladies de longue durée informe notamment sur les maladies non transmissibles ainsi que sur le bien-être.

**Évolution:** entre 2005 et 2018, la part de la population souffrant d'une maladie ou d'un problème de santé de longue durée est stable.

**Comparaison internationale:** entre 2010 et 2017, la part de personnes souffrant d'une maladie ou d'un problème de santé de longue durée dans l'Union européenne (UE28) est supérieure à celle de la Belgique. En 2017, la différence s'établit à 12,0 points de pourcentage soit deux fois plus qu'en 2010. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les meilleures performances en 2017.

**Graphique 46** Maladie ou problème de santé de longue durée  
Pourcentage de la population de 16 ans et plus

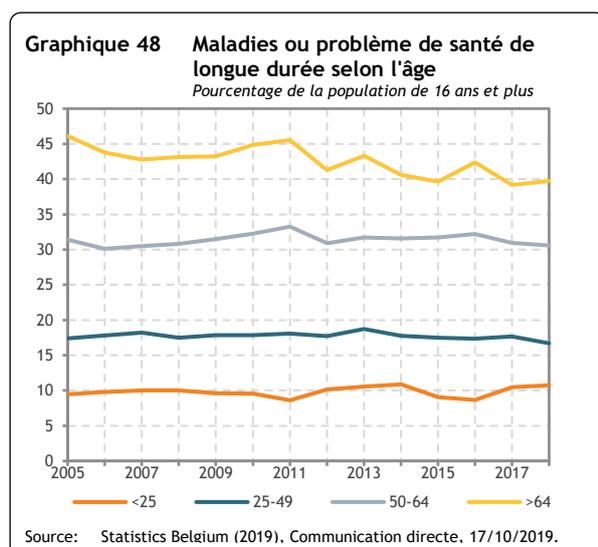
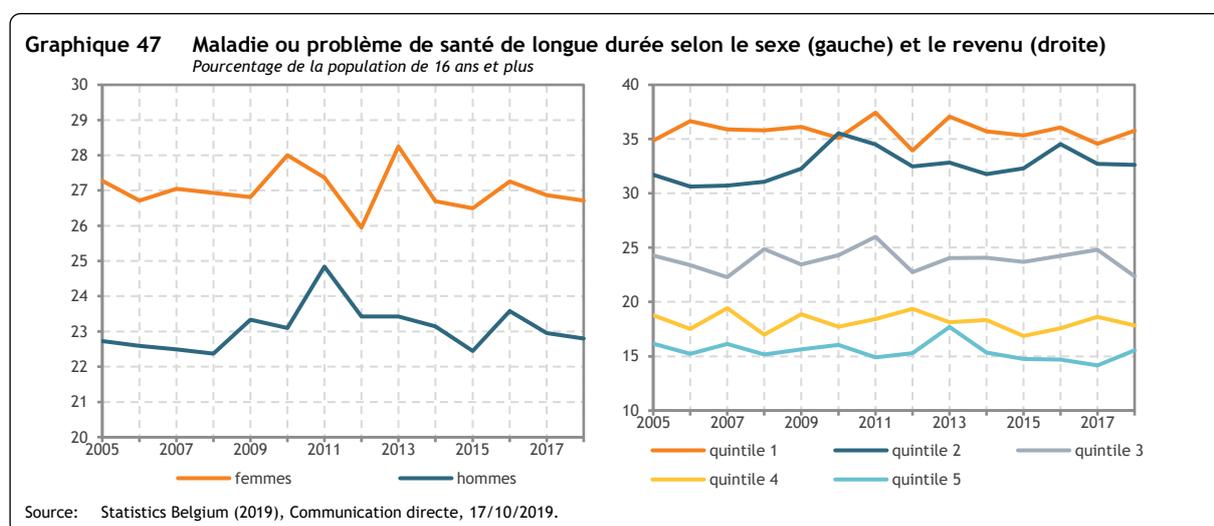


Source: Statistics Belgium (2019), Communication directe, 17/10/2019 et Eurostat (2019), *Personnes avec un problème de santé ou une maladie de longue durée*, h1h\_silc\_04, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 29/10/2019).

**Ventilation selon la Région:** ne peut pas être présentée car des données comparables ne sont actuellement pas disponibles.

**Ventilation selon le sexe:** l'évolution de l'indicateur pour les hommes et les femmes est similaire. Sur l'ensemble de la période, les femmes souffrent plus que les hommes d'une maladie ou d'un problème de santé de longue durée: respectivement 27% et 23% en 2018.

**Ventilation selon le revenu:** les personnes avec les revenus les plus élevés souffrent moins d'une maladie ou d'un problème de santé de longue durée que celles avec de faibles revenus. En 2018, 35,8% des personnes du premier quintile de revenu souffrent d'une maladie ou d'un problème de santé de longue durée. Ce chiffre passe à moins de 15,6% pour les personnes qui disposent des revenus les plus élevés (dernier quintile). Entre 2005 et 2018, la part de personnes souffrant d'une maladie ou d'un problème de santé de longue durée est restée relativement stable pour chacun des quintiles.



**Ventilation selon l'âge:** plus les personnes sont âgées, plus elles souffrent d'une maladie ou d'un problème de santé de longue durée. En 2018, cet indicateur est de 39,7% pour les 65 ans ou plus, mais n'est que de 10,8% chez les 16 à 24 ans. Entre 2005 et 2018, l'indicateur pour les plus âgés a diminué pour passer de 46% en 2005 à 40% en 2018 alors qu'il est resté relativement stable pour les autres catégories d'âge.

**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi est lié à l'indicateur 3.4.1 - *Mortalité due à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques*. En effet, avant de mourir d'une maladie chronique, les personnes sont affectées durant un certain temps d'une maladie ou d'un problème de santé de longue durée. Le fait de suivre cette évolution aide à comprendre celle de la mortalité.

Cet indicateur est utilisé pour le calcul de l'indicateur composite de bien-être ici et maintenant, publié dans le [chapitre 3](#) de ce rapport.

## Indicateur 16. Dépression

SDG	Bonne santé et bien-être	
Dimensions	Ici et maintenant	
<b>Chiffres clés</b>		
(pourcentage de la population de 15 ans et plus)		
Début de période	1997	6,5
Fin de période	2018	7,4
Minimum	2004	5,9
Maximum	2018	7,4
Taux de croissance annuel moyen	1997-2018	0,6%
	2013-2018	2,0%
<b>Comparaison EU28, 2014</b>		
(pourcentage de la population de 15 ans et plus)		
Belgique		6,7
UE28		7,1
UE28 - minimum: Roumanie		1,5
UE28 - maximum: Irlande		12,1

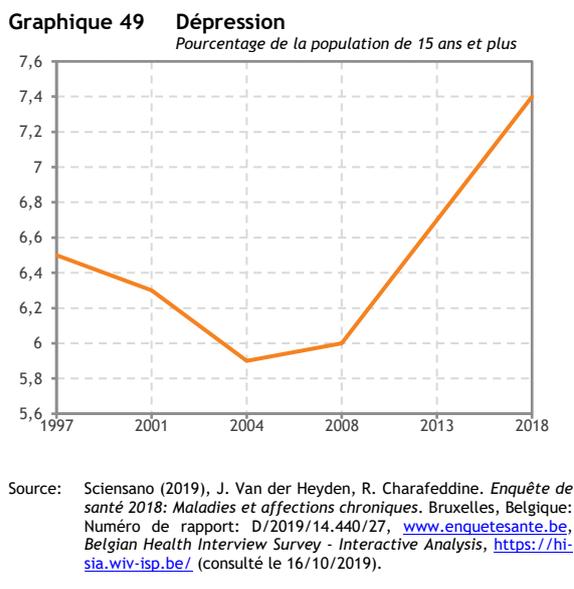
**Définition:** part de la population de 15 ans et plus qui a rapporté avoir souffert d'une dépression au cours des 12 derniers mois. Les données proviennent des Enquêtes de Santé nationales exécutées par l'Institut Scientifique de Santé Publique/Sciensano pour la Belgique et d'Eurostat pour les autres pays européens. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Cette marge d'incertitude augmente à mesure que l'indicateur est calculé pour des sous-populations plus petites. Le site internet de Sciensano présente ces données avec leurs intervalles de confiance (IC).

**Objectif:** la part des personnes souffrant de dépression doit diminuer.

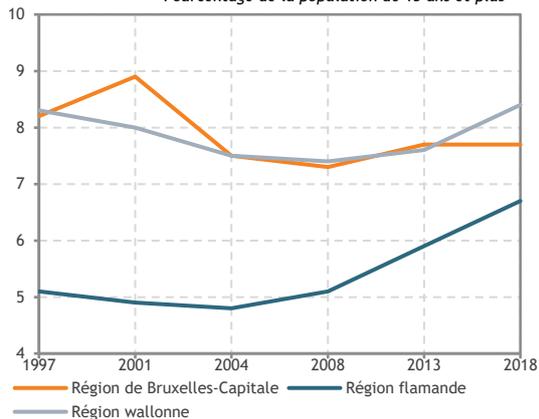
Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 3.4: "D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être". Pour promouvoir la santé mentale la part des personnes souffrant de dépression doit diminuer.

**Évolution:** selon ces enquêtes, si le pourcentage de personnes ayant rapporté avoir souffert d'une dépression a diminué de 1997 (6,5% de la population) à 2004 (5,9%), il est revenu à son point de départ en 2013, puis a augmenté à 7,4% de la population en 2018.

**Comparaison internationale:** en Europe, les données ne sont disponibles que pour 2014. La part de la population de plus de 15 ans qui a rapporté avoir souffert d'une dépression au cours des 12 derniers mois est plus basse en Belgique (6,7%) que dans l'UE28 (7,1%). Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2014.



**Graphique 50 Dépression selon la Région**  
Pourcentage de la population de 15 ans et plus



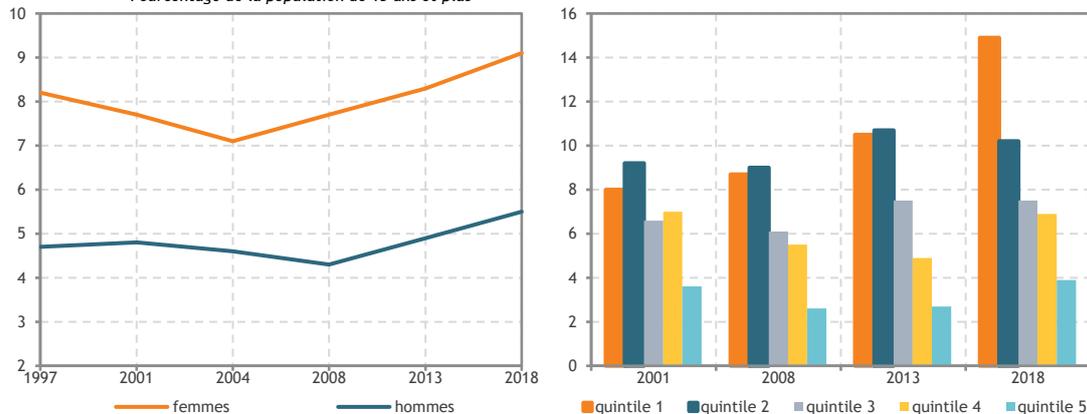
Source: Sciensano (2019), J. Van der Heyden, R. Charafeddine. *Enquête de santé 2018: Maladies et affections chroniques*. Bruxelles, Belgique: Numéro de rapport: D/2019/14.440/27, [www.enquetesante.be](http://www.enquetesante.be), *Belgian Health Interview Survey - Interactive Analysis*, <https://hisia.wiv-isp.be/> (consulté le 16/10/2019).

**Ventilation selon la Région:** la proportion de personnes déclarant souffrir de dépression en 2018 est de 7,7% à Bruxelles (IC95% 6,6 – 8,9), de 6,7% en Flandre (IC95% 5,7 – 7,7), de 8,4% en Wallonie (IC95% 7,0 – 9,7) et de 7,4% en Belgique (IC95% 6,6 – 8,1). La comparaison entre Régions et l'analyse de l'évolution dans le temps de ces indicateurs doit prendre en compte l'amplitude des intervalles de confiance.

**Ventilation selon le sexe:** la part de femmes déclarant ayant souffert de dépression au cours des 12 derniers mois est presque deux fois plus élevée que celle des hommes à chaque enquête.

**Ventilation selon le revenu:** les personnes du premier quintile (revenus les plus bas) souffrent plus de dépression que celles du cinquième quintile (revenus les plus hauts). La différence était de 4,4 points de pourcentage en 2001 et a augmenté pour atteindre 11 points de pourcentage en 2018.

**Graphique 51 Dépression selon le sexe (gauche) et le revenu (droite)**  
Pourcentage de la population de 15 ans et plus



Source: Sciensano (2019), J. Van der Heyden, R. Charafeddine. *Enquête de santé 2018: Maladies et affections chroniques*. Bruxelles, Belgique: Numéro de rapport: D/2019/14.440/27, [www.enquetesante.be](http://www.enquetesante.be), *Belgian Health Interview Survey - Interactive Analysis*, <https://hisia.wiv-isp.be/> (consulté le 16/10/2019).

**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi est lié à l'indicateur 3.4.2 - *Taux de mortalité par suicide*. En effet, les personnes dépressives sont plus susceptibles que les autres de se suicider. Le choix de cet indicateur a été fait parce que les comparaisons internationales en matière de suicide sont considérées par Eurostat comme peu fiables (Eurostat, 2018).

### Sources spécifiques

Eurostat (2018), *Taux de mortalité par suicide, par groupe d'âge*, <https://data.europa.eu/euodp/fr/data/dataset/WNhnYIHfaZ6eqpj67bAg> (consulté le 26/09/2018).

## Indicateur 17. Évaluation de sa propre existence

SDG	Bonne santé et bien-être	
Dimensions	Ici et maintenant	
<b>Chiffres clés</b> (population de 15 ans et plus)		
Début de période	2005	7,3
Fin de période	2018	6,9
Minimum	2005	6,9
Maximum	2018	7,3
Taux de croissance annuel moyen	2005-2018	-0,4%
	2013-2018	-0,6%
<b>Comparaison pays voisins, 2018</b> (population de 15 ans et plus)		
Belgique		6,9
Allemagne		7,1
France		6,7
Pays-Bas		7,5

**Définition:** l'évaluation de sa propre existence est établie à partir des réponses des personnes interrogées (de 15 ans ou plus) à la question du *Gallup World Poll*: "Imaginez une échelle dont les échelons sont numérotés de 0 en bas à 10 en haut. Le haut de l'échelle représente la meilleure vie possible et le bas de l'échelle représente la pire vie possible pour vous. Sur quel échelon de l'échelle diriez-vous que vous vous tenez personnellement en ce moment ?". Cet indicateur est exprimé en score moyen sur 10. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant du *Gallup World Poll*. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Les données sur les intervalles de confiance ne sont pas disponibles publiquement.

**Objectif:** la satisfaction de sa propre existence ne peut pas diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 3.4: "D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être".

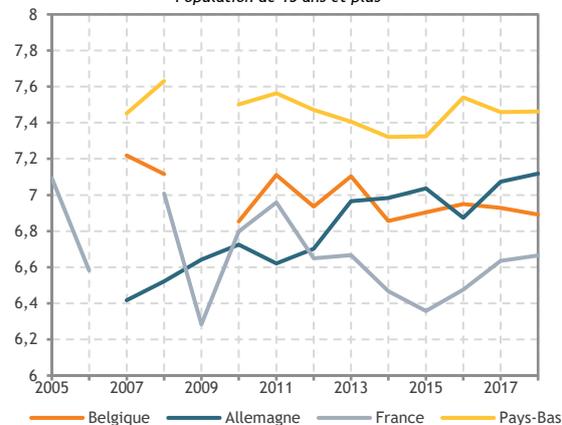
La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable pose qu'une société inclusive favorise le bien-être de chaque individu (introduction du défi "*Une société qui promeut la cohésion sociale*"; Moniteur belge, 08/10/2013).

**Évolution:** selon le *Gallup World Poll*, cet indicateur de satisfaction par rapport à sa propre existence s'élevait en Belgique à 6,9 (score sur 10) en 2018 et il n'a quasiment pas évolué au cours de la période 2005-2018, mais oscille autour de 7.

**Comparaison internationale:** la nature subjective du type de questions posées pour cet indicateur fait que les comparaisons entre les pays ont peu de signification. Il est préférable de comparer les évolutions. En Allemagne, la satisfaction par rapport à sa propre existence a augmenté, alors qu'elle a légèrement diminué en France et en Belgique et est restée stable aux Pays-Bas.

**Ventilation selon la Région:** ne peut pas être présentée car des données comparables ne sont actuellement pas disponibles.

**Graphique 52** Évaluation de sa propre existence  
Population de 15 ans et plus



Source: Gallup World Poll (2019), sur la base de Helliwell, J., Layard, R. & Sachs, J. (2019), *World Happiness Report 2018*, New York: Sustainable Development Solutions Network.

Note: pour certaines années (2006, 2007 et 2009), les données ne sont pas disponibles pour tous les pays.

**Ventilation selon le sexe:** des données d'autres sources montrent qu'il n'y a pas de différences significatives entre les hommes et les femmes (Joskin, 2017).

**Ventilation selon le revenu:** des données d'autres sources montrent qu'il y a un lien entre le revenu et la satisfaction par rapport à sa propre existence: la satisfaction est plus élevée chez des personnes dans un quintile de revenu plus élevé (Joskin, 2017).

**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 3.4: il y a un lien fort entre la santé mentale et le bien-être, d'une part, et la satisfaction de la vie, d'autre part.

### Sources spécifiques

Joskin A. (2017), *Qu'est-ce qui compte pour les Belges? Analyse des déterminants du bien-être individuel en Belgique*, Working Paper 04-17, Bruxelles: Bureau fédéral du Plan, [www.plan.be](http://www.plan.be).

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur [http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech\\_f.htm](http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm) (consulté le 23/10/2018).

## Indicateur 18. Temps de loisirs

SDG	Bonne santé et bien-être	
Dimensions	Ici et maintenant	
Chiffres clés (heures par jour, échelle horaire décimale)		
Début de période	1999	3,8
Fin de période	2013	4,0
Minimum	1999	3,8
Maximum	2005	4,1
Taux de croissance annuel moyen	1999-2013	0,3%
Comparaison pays voisins, 1998-2005 (heures par jour, échelle horaire décimale)		
Belgique		5,5
Allemagne		5,5
France		4,4

**Définition:** temps moyen consacré aux loisirs (dans cette enquête, les loisirs correspondent aux activités comme faire une promenade, lire, écouter de la musique, regarder la télévision, promener

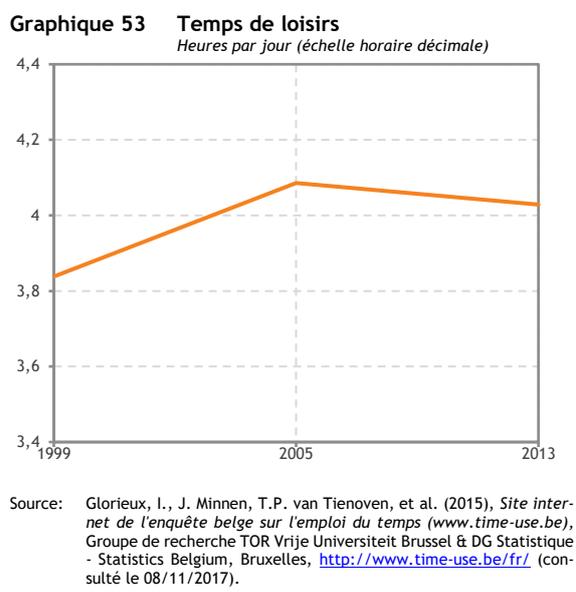
son chien, pratiquer un hobby, un sport en amateur, assister à un spectacle) au cours d'une journée, calculé à partir de l'enquête belge sur l'emploi du temps (Belges âgés de 12 ans ou plus), exprimé en heures. "En 1999, 8.382 répondants, âgés de 12 ans ou plus, issus de 4.275 ménages ont consigné leur emploi du temps pendant deux jours. En 2005, l'enquête a interrogé 6.400 répondants âgés de 12 ans et plus et issus de 3.474 ménages. Enfin, en 2013, 5.559 répondants âgés de 10 ans et plus, provenant de 2.744 ménages, ont participé à l'enquête" (Glorieux et al., 2015). Les données proviennent de Statistics Belgium. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Cette marge d'incertitude augmente à mesure que l'indicateur est calculé pour des sous-populations plus petites. Des informations méthodologiques détaillées permettant de calculer les intervalles de confiance sont fournies dans Glorieux et al. (2015b).

Au niveau européen, pour la comparaison internationale, les enquêtes sur l'emploi du temps sont regroupées par le programme HETUS: *Harmonised European Time Use Survey* (HETUS, 2015), qui a une liste différente d'activités considérées comme loisirs et fourni des tableaux permettant de comparer les 15 pays européens participants (Allemagne, Belgique, Bulgarie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Italie, Lettonie, Lituanie, Norvège, Pologne, Slovaquie, Suède, Royaume uni) pour une journée moyenne des personnes de 20 à 74 ans lors d'une année située entre 1998 et 2005 selon les pays.

**Objectif:** il n'y a pas d'objectif relatif au temps consacré aux loisirs.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 3.4: "D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être". La possibilité d'avoir suffisamment de loisirs est nécessaire au bien-être et est favorable à la santé mentale.

**Évolution:** selon cette enquête, entre 1999 et 2005, le temps de loisirs a augmenté de 18 minutes par jour (de 3h48 à 4h05), mais il a ensuite diminué de 3 minutes entre 2005 et 2013. Comme les temps accordés



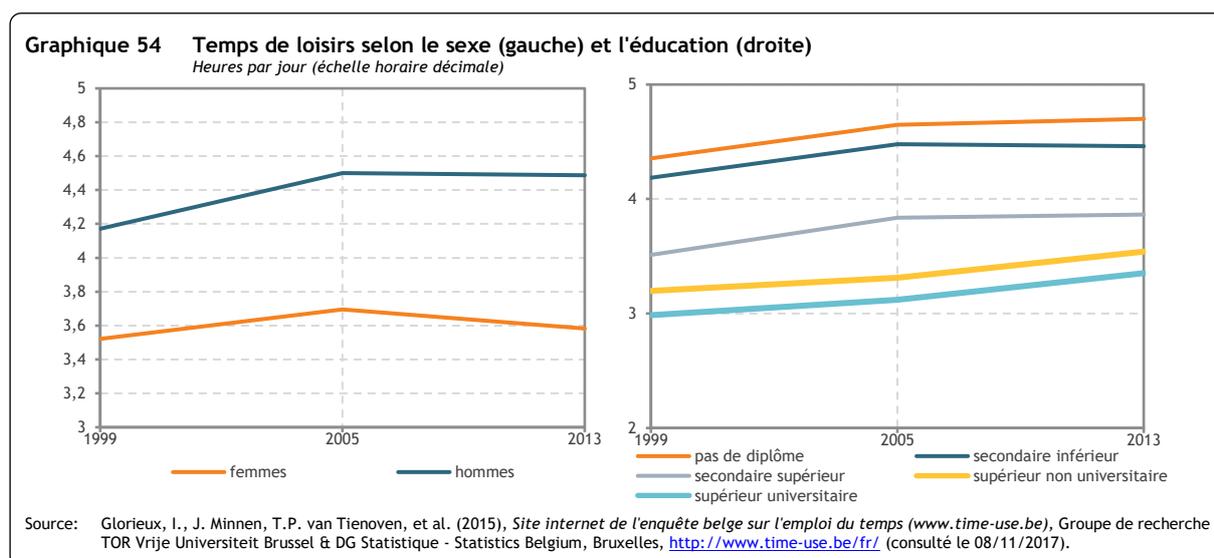
aux différentes activités sont dépendants les uns des autres au cours d'une journée de 24h, il serait difficile d'expliquer ces variations sans analyser les évolutions relatives de l'ensemble des activités.

**Comparaison internationale:** la Belgique et les pays voisins partagent une même durée de temps de loisirs, à une demi-heure près. Au vu de la variabilité des dates des enquêtes, ces données sont à prendre à titre exemplatif. Les différences entre les enquêtes Time use et HETUS sont dues à des différences dans la définition des loisirs.

**Ventilation selon la Région:** le temps de loisir en 2013 est de 3h54 à Bruxelles, 3h58 en Flandre et 4h09 en Wallonie. Pour la Belgique, ce chiffre est de 4h02.

**Ventilation selon le sexe:** la différence entre hommes et femmes en matière de temps libre augmente. Elle est passée de 42 minutes de temps de loisirs de plus par jour pour les hommes en 1999 à 54 minutes en 2013.

**Ventilation selon l'éducation:** plus le niveau de diplôme est élevé, moins le temps de loisir est long. Par contre les différences entre temps de loisir varient peu; la différence passe de 1h24 par jour en 1999 à 1h18 en 2013 entre ceux qui ont un diplôme supérieur universitaire et ceux qui n'ont pas de diplôme.



**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 3.4 du fait que les loisirs sont nécessaires au bien-être et sont favorables à la santé mentale.

### Sources spécifiques

Glorieux, I., Minnen, J., van Tienoven, T.P. et al. (2015a), *Site internet de l'enquête belge sur l'emploi du temps (www.time-use.be)*, Groupe de recherche TOR Vrije Universiteit Brussel & DG Statistique – Statistics Belgium Bruxelles – <http://www.time-use.be/fr/> (consulté le 8/11/2017).

Glorieux et al. (2015b), *Comment les belges emploient-ils leur temps ? Résultats de l'enquête 2013 sur l'emploi du temps en Belgique*, [http://www.vub.ac.be/TOR/wp-content/uploads/2015/10/FR\\_Belgie%20%95%A0%C3%AA-geklokt\\_Id.pdf](http://www.vub.ac.be/TOR/wp-content/uploads/2015/10/FR_Belgie%20%95%A0%C3%AA-geklokt_Id.pdf) (consulté le 20/12/2018).

HETUS (2015), *Harmonised European Time Use Survey*, <https://www.h6.scb.se/tus/tus/> (consulté le 23/10/2017).

## Indicateur 19. Morts sur les routes

SDG	Bonne santé et bien-être	
Dimensions	Ici et maintenant	
<b>Chiffres clés</b>		
(nombre de morts à 30 jours par 100.000 habitants)		
Début de période	1999	13,7
Fin de période	2017	5,4
Minimum	2017	5,4
Maximum	2001	14,5
Taux de croissance annuel moyen	1999-2017	-5,0%
	2012-2017	-5,0%
<b>Comparaison UE28, 2017</b>		
(nombre de morts à 30 jours par 100.000 habitants)		
Belgique		5,4
UE28		4,9
UE28 - minimum: Suède		2,5
UE28 - maximum: Roumanie		9,9

**Définition:** l'indicateur nombre de morts à 30 jours

sur les routes correspond au nombre de personnes

décédant des suites d'un accident, immédiatement ou au cours du mois qui suit celui-ci. Afin de permettre les comparaisons internationales, le nombre de morts est exprimé par 100.000 habitants. Les données proviennent des rapports de police, complétées par des informations provenant des parquets et compilées par Statistics Belgium qui les met à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

**Objectif:** d'ici 2030 le nombre de morts sur les routes doit diminuer de moitié.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 3.6: "D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route".

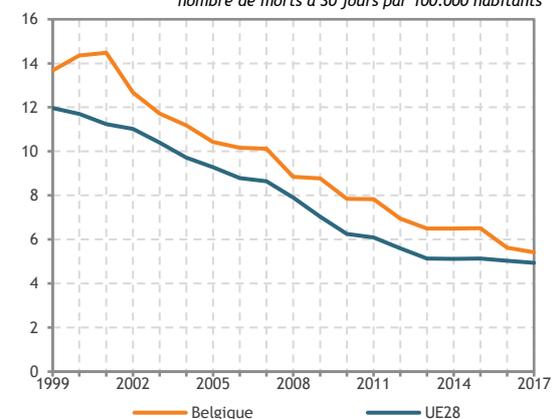
La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif 24: "La mobilité et les transports seront réalisés dans des conditions maximales de sécurité visant le "zéro tué"

**Évolution:** le nombre de tués sur les routes est en diminution entre 1999 et 2017 en Belgique. En 2017, ce nombre atteint 5,4 morts à 30 jours par 100.000 habitants, le minimum observé depuis 1999.

**Comparaison internationale:** le nombre de tués sur les routes est en diminution de 58,7% entre 1999 et 2017 dans l'UE 28. La Belgique avec 5,4 morts par 100.000 habitants est au-dessus de la moyenne européenne (4,9 morts par 100.000 habitants). Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait moins bien que la moyenne européenne en 2017.

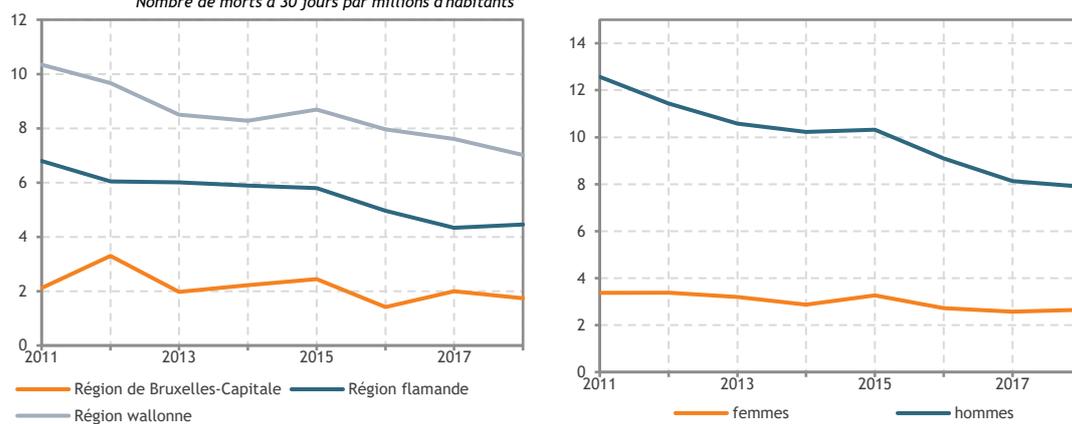
**Ventilation selon la Région:** le nombre de morts à 30 jours sur les routes pour 100.000 habitants en 2018 est de 1,7 à Bruxelles, 4,5 en Flandre et 7,0 en Wallonie. Pour la Belgique ce chiffre est de 5,0 (données Statistics Belgium).

**Graphique 55 Morts sur les routes**  
nombre de morts à 30 jours par 100.000 habitants



Source: Eurostat (2019), *Personnes tuées dans des accidents routiers par sexe, tran\_sf\_roadse (data), tps00165 (ranking in EU), sdg\_11\_40*, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consultés le 28/10/2019).

**Graphique 56 Morts sur les routes selon la Région (gauche) et le sexe (droite)**  
*Nombre de morts à 30 jours par millions d'habitants*



Source: Région - Statistics Belgium (2019), *Mobilité/Accidents de la circulation*, <https://statbel.fgov.be/> (consulté le 30/11/2019) et Eurostat (2019), *Population change - Demographic balance and crude rates at national level*, [demo\\_gind3, https://ec.europa.eu/eurostat](https://ec.europa.eu/eurostat) (consulté le 11/06/2019).  
 Sexe - Statistics Belgium (2019), *Accidents de la circulation et Structure de la population*, <https://statbel.fgov.be/> (consulté le 28/10/2019).

**Ventilation selon le sexe:** la proportion de femmes tuées dans des accidents de la route est constamment et nettement inférieure à celle des hommes; les femmes représentaient 24,9% des tués à 30 jours en 2009 et 25,7% en 2018.

**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi correspond à 3.6.1 - *Taux de mortalité lié aux accidents de la route*.

## Indicateur 20. Fumeurs quotidiens

SDG	Bonne santé et bien-être	
Dimensions	Plus tard	
<b>Chiffres clés</b>		
(pourcentage de la population de 15 ans et plus)		
Début de période	1997	25,5
Fin de période	2018	15,4
Minimum	2018	15,4
Maximum	1997	25,5
Taux de croissance annuel moyen	1997-2018	-2,4%
	2013-2018	-4,0%
<b>Comparaison pays voisins, 2015</b>		
(pourcentage de la population de 15 ans et plus)		
Belgique		18,1
Allemagne		20,7
France		20,5
Pays-Bas		18,0

**Définition:** part de la population âgée de 15 ans et plus déclarant fumer quotidiennement. Les données proviennent des Enquêtes de santé nationales exécutées par l'Institut scientifique de santé publique/Sciensano qui les met à disposition, notamment de l'OMS. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Cette marge d'incertitude augmente à mesure que l'indicateur est calculé pour des sous-populations plus petites. Le site internet de Sciensano présente ces données avec leurs intervalles de confiance (IC). Les données utilisées pour la comparaison internationale proviennent du Rapport de l'OMS qui publie des résultats calculés sur la base des enquêtes des différents pays.

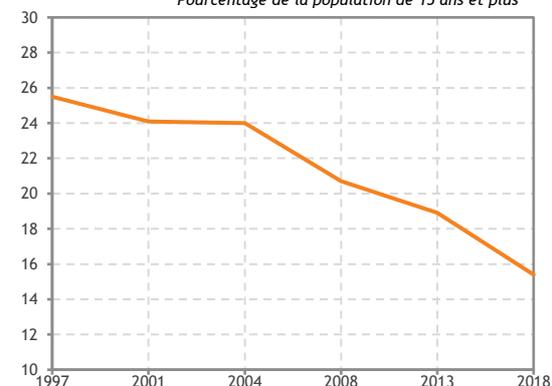
**Objectif:** la proportion de fumeurs quotidiens devrait atteindre 13,1% en 2030.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 3.a: "Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac".

L'Assemblée mondiale de la santé de 2013 (OMS, 2013) a adopté un "plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020" qui inclut notamment comme objectif mondial une "réduction relative de 30% de la prévalence du tabagisme actuel chez les personnes âgées de 15 ans ou plus", à l'horizon 2025. En considérant que l'objectif mondial de l'OMS est applicable à chaque pays, la proportion de fumeurs quotidiens, qui était de 18,8% en Belgique en 2013, devrait atteindre 13,1% en 2025, ce qui demande une accélération considérable (de -1,7% par an à -3% par an) du rythme de diminution de cet indicateur. Aucun objectif n'étant disponible pour 2030, il est considéré que cet objectif ambitieux de réduction de la proportion de fumeurs quotidiens reste celui à atteindre en 2030.

**Évolution:** entre 1997 et 2018, le pourcentage de fumeurs quotidiens a diminué de 10 points de pourcentage. Il est à remarquer que la Convention-cadre pour la lutte antitabac de l'Organisation mondiale de la santé est entrée en vigueur en 2005. Elle est juridiquement contraignante et a pour objectif de "réduire régulièrement et notablement la prévalence du tabagisme et l'exposition à la fumée de tabac" (OMS, 2004,

**Graphique 57 Fumeurs quotidiens**  
Pourcentage de la population de 15 ans et plus

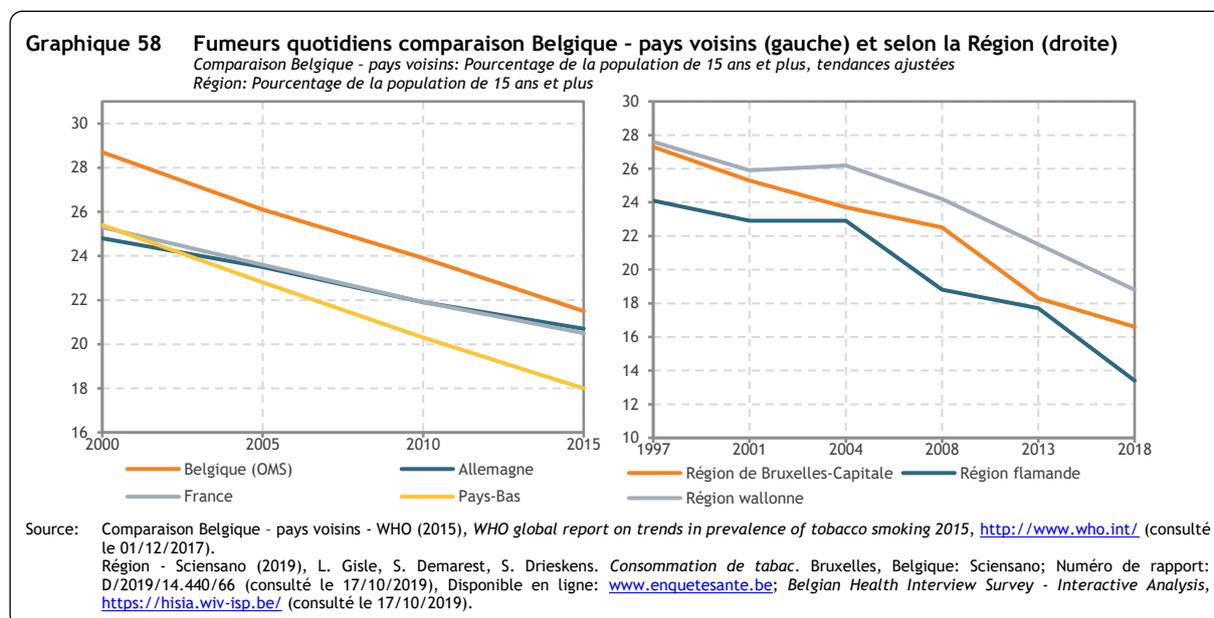


Source: Sciensano (2019), L. Gisle, S. Demarest, S. Drieskens. *Consommation de tabac*. Bruxelles, Belgique: Sciensano; Numéro de rapport: D/2019/14.440/66 (consulté le 17/10/2019), Disponible en ligne: [www.enquetesante.be](http://www.enquetesante.be)

Art. 3). Elle a été ratifiée par la Belgique en 2004, qui a, la même année, adopté son Plan fédéral de lutte contre le tabagisme. Suite à celui-ci, des mesures ont progressivement été mises en place comme l'interdiction de vente de tabac aux moins de 16 ans, l'interdiction de fumer sur les lieux de travail, la promotion de programmes de prévention et de méthodes de sevrage.

**Comparaison internationale:** les pays proches de la Belgique ont une proportion de fumeurs équivalente et montrent une évolution semblable, c'est-à-dire une lente diminution. Il est à remarquer qu'en Belgique, la proportion de fumeurs dans la population des 15 ans et plus est supérieure à celle des pays voisins tout au long de la période considérée.

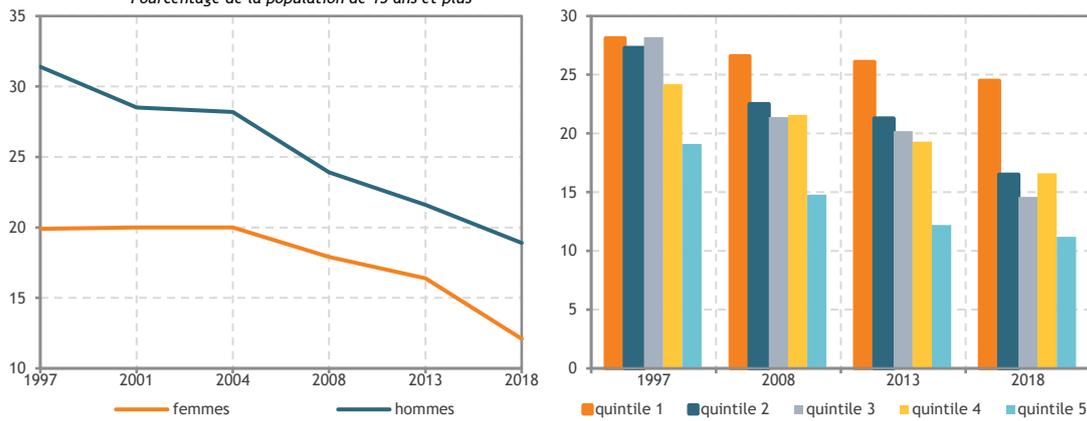
**Ventilation selon la Région:** la proportion de fumeurs quotidiens en 2018 est de 16,6% à Bruxelles (IC95% 14,6 – 18,6), de 13,4% en Flandre (IC95% 11,8 – 14,9), de 18,8% en Wallonie (IC95% 16,6 – 21,0) et de 15,4% en Belgique (IC95%: 14,2 – 16,6). La comparaison entre Régions et l'analyse de l'évolution dans le temps de ces indicateurs doit prendre en compte l'amplitude des intervalles de confiance.



**Ventilation selon le sexe:** la part des femmes qui fument quotidiennement est inférieure à celle des hommes, mais elle diminue plus lentement, ce qui mène à un rapprochement entre ces groupes. En effet, en 1997, 31,4% des hommes étaient des fumeurs quotidiens, pour 19,9% des femmes, une différence de 11,5 points de pourcentage. En 2018, 18,9% des hommes et 12,1% des femmes étaient des fumeurs quotidiens, une différence plus faible de 6,8 points de pourcentage.

**Ventilation selon le revenu:** les personnes du premier quintile de revenu (revenus les plus bas) fument plus que les autres, et celles du cinquième quintile (revenus les plus hauts) sont celles qui fument le moins. La différence s'établit à 13,3 points de pourcentage en 2018.

**Graphique 59 Fumeurs quotidiens selon le sexe (gauche) et le revenu (droite)**  
*Pourcentage de la population de 15 ans et plus*



Source: Sciensano (2019), L. Gisle, S. Demarest, S. Drieskens. *Consommation de tabac*. Bruxelles, Belgique: Sciensano; Numéro de rapport: D/2019/14.440/66 (consulté le 17/10/2019), Disponible en ligne: [www.enquetesante.be](http://www.enquetesante.be); *Belgian Health Interview Survey - Interactive Analysis*, <https://hisia.wiv-isp.be/> (consulté le 17/10/2019).

**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 3.a.1 - *Prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les plus de 15 ans (taux comparatifs par âge)*.

### Sources spécifiques

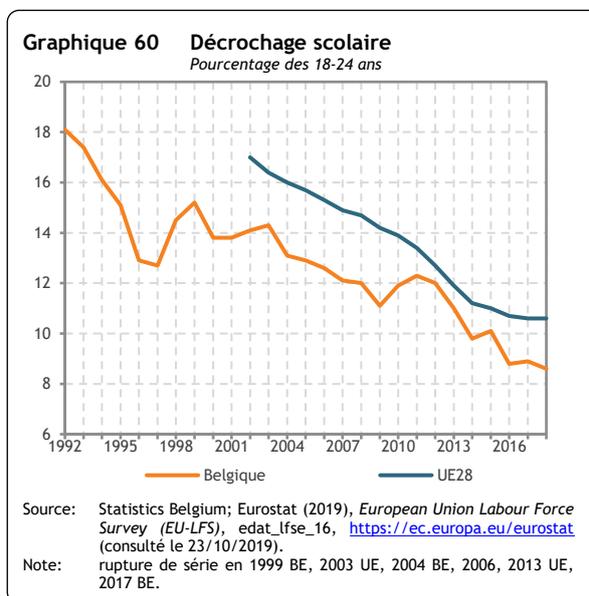
OMS (2004), *Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac*, Résolution WHA56.1, Organisation mondiale de la santé. <http://www.who.int/>.

OMS (2013), *Soixante-sixième assemblée mondiale de la santé, résolutions et décisions*, document WHA66/2013/REC/1 (consulté le 17/7/2017).

#### 4.4. Objectif 4. Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

##### Indicateur 21. Décrochage scolaire

SDG	Éducation de qualité	
Dimensions	Ici et maintenant, Plus tard	
<b>Chiffres clés</b> (pourcentage des 18-24 ans)		
Début de période	1992	18,1
Fin de période	2018	8,6
Minimum	2018	8,6
Maximum	1992	18,1
Taux de croissance annuel moyen	1992-2018	-2,8%
	2013-2018	-4,8%
<b>Comparaison UE28, 2018</b> (pourcentage des 18-24 ans)		
Belgique		8,6
UE28		10,6
UE28 - minimum: Slovaquie		4
UE28 - maximum: Espagne		18,3



**Définition:** part des jeunes de 18 à 24 ans titulaires tout au plus d'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur n'ayant reçu aucun enseignement ou aucune formation au cours des 4 semaines qui ont précédé l'interview. L'enseignement secondaire inférieur correspond aux niveaux 0-2 de la CITE (*Classification internationale type de l'éducation*) 2011 pour les données à partir de 2014 et aux niveaux 0-3C de la CITE 1997 pour les données jusqu'en 2013. Les données sont issues de l'*Enquête sur les forces du travail* (EFT). Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. La méthodologie de cette enquête a été revue en 2017. La comparaison entre les données de 2017 et celles des années précédentes doit être faite avec prudence. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Cette marge d'incertitude augmente à mesure que l'indicateur est calculé pour des sous-populations plus petites. Les intervalles de confiance (IC) correspondant à ces données sont disponibles sur demande auprès de Statistics Belgium.

**Objectif:** 0% de décrochage scolaire en 2030.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 4.1: "D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles". Cet objectif vise que toutes les filles et tous les garçons suivent un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité est interprété comme le fait de viser 0% de décrochage scolaire en 2030.

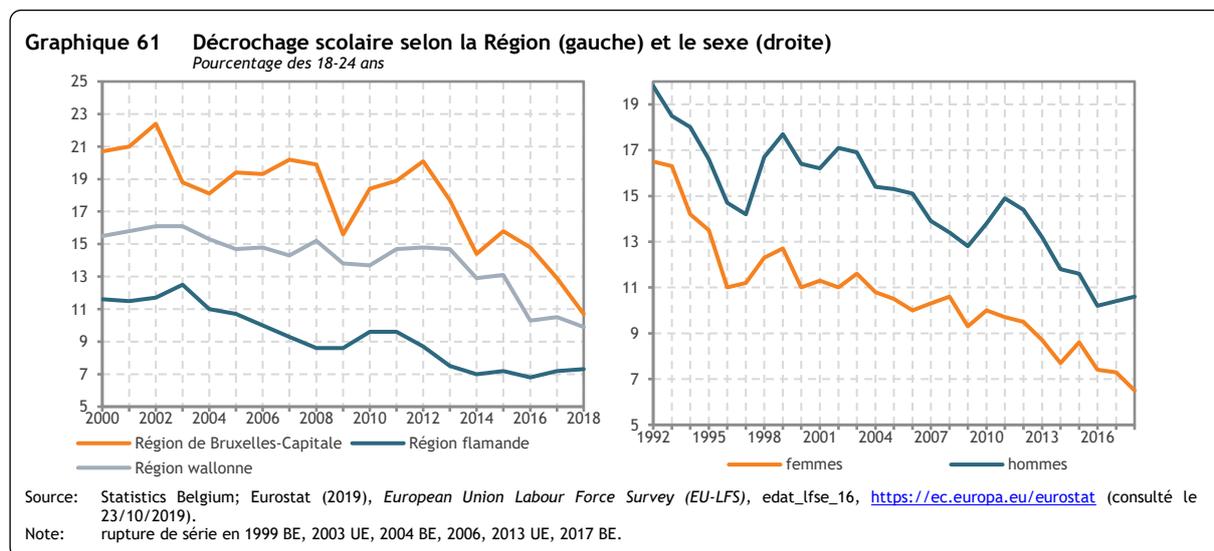
Le Programme national de réforme 2011 adopté par la Belgique en avril 2011 (Gouvernement fédéral, 2011) dans le cadre de la Stratégie Europe 2020 (Commission Européenne, 2010) inclut l'objectif suivant en matière d'éducation et de formation: réduire la part des jeunes de 18 à 24 ans dont le niveau d'études ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur et qui ne suivent ni études ni formation à 9,5% en 2020.

**Évolution:** selon l'EFT, la part des jeunes en décrochage scolaire baisse, passant de 18,1% en 1992 à 8,6% en 2018.

**Comparaison internationale:** tout comme en Belgique le décrochage scolaire a diminué dans l'UE28. Le décrochage scolaire en Belgique est en dessous de celui de l'UE28 tout au long de la période étudiée. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2018.

**Ventilation selon la Région:** la part des jeunes en décrochage scolaire en 2018 est de 10,7% à Bruxelles (IC95% 8,5 – 12,9), de 7,3% en Flandre (IC95% 6,3 – 8,4), de 9,9% en Wallonie (IC95% 8,5 – 11,4) et de 8,6% en Belgique (IC95% 7,8 – 9,4). La comparaison entre Régions et l'analyse de l'évolution dans le temps de ces indicateurs doit prendre en compte l'amplitude des intervalles de confiance.

**Ventilation selon le sexe:** les hommes (10,1%) plus que les femmes (7%) quittent l'école sans diplôme et, ces dernières années, l'évolution chez les hommes montre des variations plus fortes au cours du temps que chez les femmes. La différence entre les hommes et les femmes oscille entre 2,2 points de pourcentage en 1993 et 6,1 points de pourcentage en 2002 pour atteindre 3,1 points de pourcentage en 2018. Tout au long de la période le décrochage scolaire est plus haut chez les hommes que chez les femmes et dans les deux cas une tendance à la baisse est observée sur toute cette période.



**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi est lié à l'indicateur 4.1.1 - *Proportion d'enfants et de jeunes: a) en cours élémentaire; b) en fin de cycle primaire; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe*. Il a été choisi car il fournit de l'information sur le nombre d'élèves qui quittent l'enseignement secondaire en ayant au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur.

Cet indicateur est utilisé pour le calcul de l'indicateur composite de bien-être ici et maintenant, publié dans le [chapitre 3](#) de ce rapport.

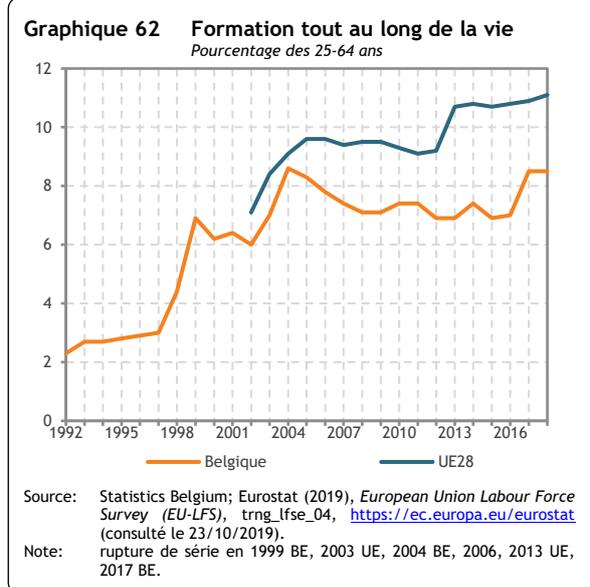
### Sources spécifiques

Commission européenne (2010), *Europe 2020, Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive*, p. 8, [http://ec.europa.eu/archives/commission\\_2010-2014/president/news/documents/pdf/20100303\\_1\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/archives/commission_2010-2014/president/news/documents/pdf/20100303_1_fr.pdf) (consulté le 06/11/2018).

Gouvernement fédéral (2011), *Programme national de réforme 2011*, p. 25, [http://www.be2020.eu/publications/publication\\_det.php?lang=fr&KeyPub=461](http://www.be2020.eu/publications/publication_det.php?lang=fr&KeyPub=461) (consulté le 06/11/2018).

## Indicateur 22. Formation tout au long de la vie

SDG	Éducation de qualité	
Dimensions	Ici et maintenant, Plus tard	
<b>Chiffres clés</b> (pourcentage des 25-64 ans)		
Début de période	1992	2,3
Fin de période	2018	8,5
Minimum	1992	2,3
Maximum	2004	8,6
Taux de croissance annuel moyen	1992-2018	5,2%
	2013-2018	4,5%
<b>Comparaison UE28, 2018</b> (pourcentage des 25-64 ans)		
Belgique		8,5
UE28		11,1
UE28 - minimum: Roumanie		1
UE28 - maximum: Suède		29,9



**Définition:** part de la population de 25 à 64 ans, qui a participé à une formation (formelle ou non formelle), au cours des quatre dernières semaines précédant l'interview. Les données sont issues de l'*Enquête sur les forces de travail* (EFT). Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. La méthodologie de cette enquête a été revue en 2017. La comparaison entre les données de 2017 et celles des années précédentes doit être faite avec prudence. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Cette marge d'incertitude augmente à mesure que l'indicateur est calculé pour des sous-populations plus petites. Les intervalles de confiance (IC) correspondant à ces données sont disponibles sur demande auprès de Statistics Belgium.

**Objectif:** la part de la population participant à la formation continuée doit augmenter.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 4.3: "D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable".

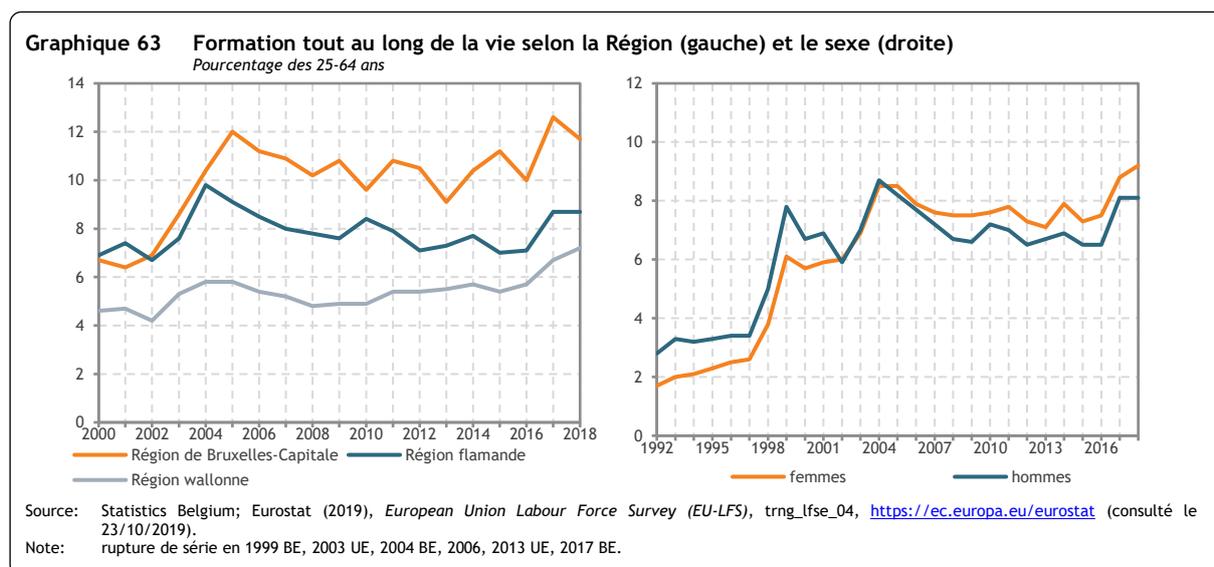
Un des 7 axes politiques prioritaires du Programme national de réforme 2011, adopté par la Belgique en avril 2011 (Gouvernement fédéral, 2011) dans le cadre de la Stratégie Europe 2020 (Commission Européenne, 2010), est l'"*Augmentation de la formation tout au long de la vie des travailleurs et de la qualification des demandeurs d'emploi*", ceci afin de pouvoir atteindre l'objectif relatif à l'emploi (taux d'emploi de 73,2% en 2020).

**Évolution:** selon l'EFT, la part de la population de 25 à 64 ans ayant participé à une forme d'éducation ou de formation a nettement augmenté de 1992 à 2004, partant de 2,3% pour atteindre 8,6%. Elle est ensuite redescendue jusqu'à 7,1% en 2008, mais depuis lors elle ne montre pas de tendance claire malgré une augmentation jusqu'à 8,6% en 2018.

**Comparaison internationale:** la Belgique prend de retard par rapport à la moyenne européenne. La différence entre la Belgique et l'UE28 était de 1,1 point de pourcentage en 2002 et a augmenté jusqu'à 3,8 points de pourcentage en 2016. Le mouvement de rattrapage en 2017 en Belgique ne s'est pas poursuivi en 2018. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait moins bien que la moyenne européenne en 2018.

**Ventilation selon la Région:** la part de la population de 25 à 64 ans qui a participé à une formation (formelle ou non formelle) en 2018 est de 11,7% à Bruxelles (IC95% 10,7 – 12,6), de 8,7% en Flandre (IC95% 8,3 – 9,1), de 7,2% en Wallonie (IC95% 6,8 – 7,7) et de 8,6% en Belgique (IC95% 8,3 – 8,8). La comparaison entre Régions et l'analyse de l'évolution dans le temps de ces indicateurs doit prendre en compte l'amplitude des intervalles de confiance.

**Ventilation selon le sexe:** pour ce qui est de la différence entre les hommes et les femmes, les pourcentages de participation à l'éducation et à la formation sont fort semblables (ils diffèrent de maximum 1,7 point de pourcentage, et ce en 1999). Avant 2002 les hommes suivaient plus de formations tout au long de la vie, mais depuis 2005 c'est l'inverse. Sur toute la période le taux de croissance est dès lors nettement plus haut chez les femmes (6,8%) que chez les hommes (4,3%).



**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 4.3.1 - *Taux de participation des jeunes et des adultes à un programme d'éducation et de formation scolaire ou non scolaire au cours des 12 derniers mois précédents, par sexe.*

### Sources spécifiques

Commission européenne (2010), *Europe 2020, Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive*, p. 8, [http://ec.europa.eu/archives/commission\\_2010-2014/president/news/documents/pdf/20100303\\_1\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/archives/commission_2010-2014/president/news/documents/pdf/20100303_1_fr.pdf) (consulté le 06/11/2018).

Gouvernement fédéral (2011), *Programme national de réforme 2011*, p. 25, [http://www.be2020.eu/publications/publication\\_det.php?lang=fr&KeyPub=461](http://www.be2020.eu/publications/publication_det.php?lang=fr&KeyPub=461) (consulté le 06/11/2018).

## Indicateur 23. Diplômés de l'enseignement supérieur

SDG	Éducation de qualité	
Dimensions	Ici et maintenant, Plus tard	
<b>Chiffres clés</b> (pourcentage des 30-34 ans)		
Début de période	1992	26,6
Fin de période	2018	47,6
Minimum	1992	26,6
Maximum	2018	47,6
Taux de croissance annuel moyen	1992-2018	2,2%
	2013-2018	0,9%
<b>Comparaison UE28, 2018</b> (pourcentage des 30-34 ans)		
Belgique		47,6
UE28		40,7
UE28 - minimum: Roumanie		24,6
UE28 - maximum: Lituanie		57,6

**Définition:** part de la population âgée de 30 à 34 ans ayant un diplôme de l'enseignement supérieur.

Ce niveau d'éducation correspond aux niveaux 5-8 de la CITE (*Classification internationale type de l'éducation*) 2011 pour les données à partir de 2014 et aux niveaux 5-6 de la CITE 1997 pour les données jusqu'en 2013. Les données sont issues de l'Enquête sur les forces du travail (EFT). Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. La méthodologie de cette enquête a été revue en 2017. La comparaison entre les données de 2017 et celles des années précédentes doit être faite avec prudence. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Cette marge d'incertitude augmente à mesure que l'indicateur est calculé pour des sous-populations plus petites. Les intervalles de confiance (IC) correspondant à ces données sont disponibles sur demande auprès de Statistics Belgium.

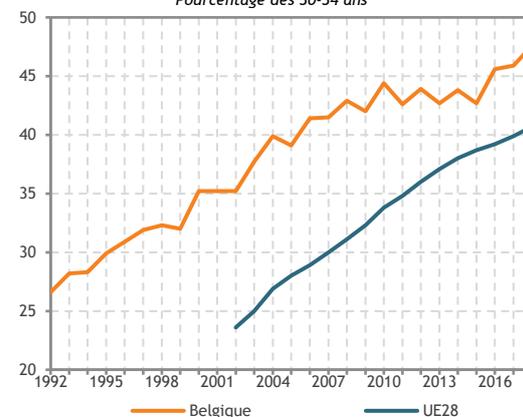
**Objectif:** la part des 30 à 34 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur doit augmenter.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 4.3: "D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable".

Le Programme national de réforme 2011 adopté par la Belgique en avril 2011 (Gouvernement fédéral, 2011) dans le cadre de la Stratégie Europe 2020 (Commission Européenne, 2010) contient un objectif en matière d'éducation et de formation: un diplôme de l'enseignement supérieur pour au moins 47% de la population âgée de 30 à 34 ans.

**Évolution:** la part des 30 à 34 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur augmente fortement entre 1992 et 2018: une augmentation de 21 points de pourcentage, allant de 26,6 à 47,6%.

**Graphique 64 Diplômés de l'enseignement supérieur**  
Pourcentage des 30-34 ans

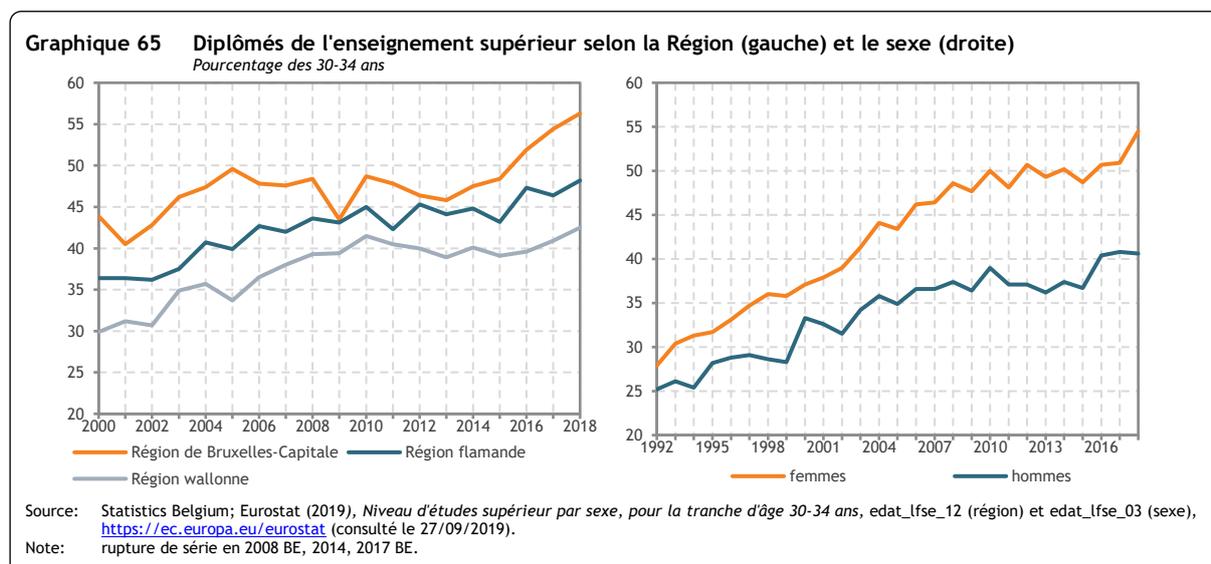


Source: Statistics Belgium; Eurostat (2019), *Niveau d'études supérieur par sexe, pour la tranche d'âge 30-34 ans*, edat\_lfse\_03, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 27/09/2019).  
Note: rupture de série en 2008 BE, 2014, 2017 BE.

**Comparaison internationale:** la Belgique a plus de titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (47,6%) que la moyenne des États membres de l'UE28 (40,7%) dans la tranche d'âge considérée, mais cette différence diminue de 11,6 points de pourcentage en 2002 à 6,9 points de pourcentage en 2018. Le nombre de titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur augmente donc plus vite dans l'UE28. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les meilleures performances en 2018.

**Ventilation selon la Région:** la part des 30 à 34 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur en 2018 est de 56,3% à Bruxelles (IC95% 52,2 – 60,2), de 48,2% en Flandre (IC95% 45,7 – 60,6), de 42,5% en Wallonie (IC95% 39,6 – 45,4) et de 47,6% en Belgique (IC95% 45,8 – 49,3). La comparaison entre Régions et l'analyse de l'évolution dans le temps de ces indicateurs doit prendre en compte l'amplitude des intervalles de confiance.

**Ventilation selon le sexe:** les femmes (54,5%) sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes (40,6%) à avoir un diplôme de l'enseignement supérieur, et, de plus, l'écart entre eux augmente, passant de 2,7 points de pourcentage en 1992 à 13,9 points de pourcentage en 2018.



**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 4.3, car la part des diplômés de l'enseignement supérieur illustre l'accès à une éducation abordable et de qualité.

Cet indicateur est utilisé pour le calcul de l'indicateur composite de *Capital humain*, publié dans le [chapitre 3](#) de ce rapport.

### Sources spécifiques

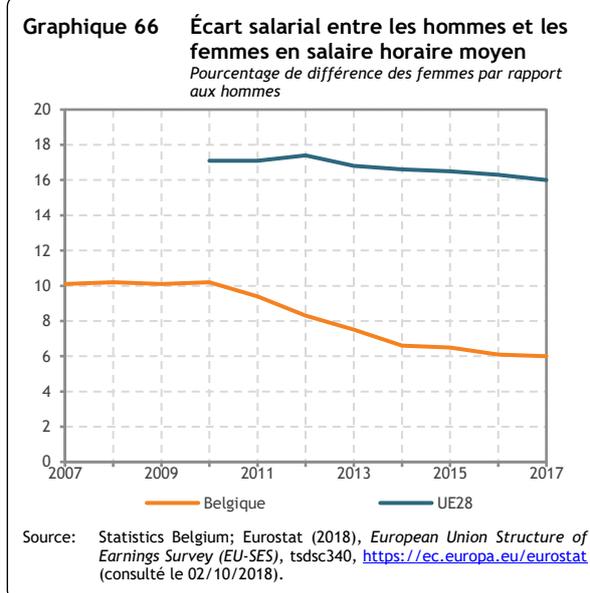
Commission européenne (2010), *Europe 2020, Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive*, p. 8, [http://ec.europa.eu/archives/commission\\_2010-2014/president/news/documents/pdf/20100303\\_1\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/archives/commission_2010-2014/president/news/documents/pdf/20100303_1_fr.pdf) (consulté le 06/11/2018).

Gouvernement fédéral (2011), *Programme national de réforme 2011*, p. 25, [http://www.be2020.eu/publications/publication\\_det.php?lang=fr&KeyPub=461](http://www.be2020.eu/publications/publication_det.php?lang=fr&KeyPub=461) (consulté le 06/11/2018).

## 4.5. Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

### Indicateur 24. Écart salarial entre les hommes et les femmes

SDG	Égalité entre les sexes	
Dimensions	Ici et maintenant	
<b>Chiffres clés</b>		
(pourcentage de différence des femmes par rapport aux hommes)		
Début de période	2007	10,1
Fin de période	2017	6,0
Minimum	2017	6,0
Maximum	2008 et 2010	10,2
Taux de croissance annuel moyen	2007-2017	-5,1%
	2012-2017	-6,3%
<b>Comparaison UE28, 2014</b>		
(pourcentage de différence des femmes par rapport aux hommes)		
Belgique		6,6
UE28		16,6
UE28 - minimum: Roumanie		4,5
UE28 - maximum: Estonie		28,1



**Définition:** l'écart entre les salaires horaires

moyens des femmes et des hommes est exprimé en pourcentage du salaire horaire moyen des hommes. Les données sont basées sur l'enquête européenne sur la structure des salaires. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Les intervalles de confiance correspondant à ces données sont disponibles sur demande auprès de Statistics Belgium.

**Objectif:** l'écart entre les salaires horaires moyens des femmes et des hommes doit être ramené à zéro pourcent.

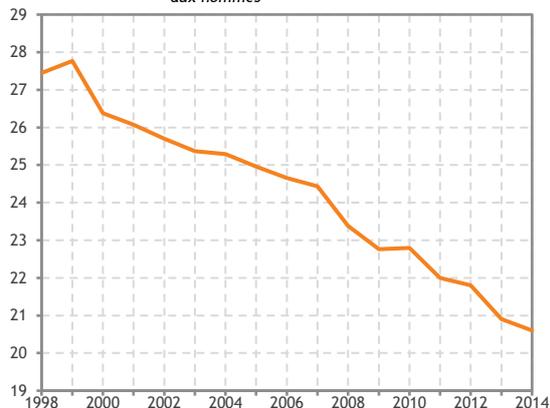
Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 5.1: "*Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles*".

**Évolution:** l'écart entre les salaires horaires des femmes et des hommes a nettement diminué depuis 2010, passant de 10,2 à 6,0% entre 2010 et 2017.

L'indicateur mesurant la différence entre les salaires horaires bruts est à mettre en parallèle avec celui mesurant la différence entre les salaires annuels des hommes et des femmes. Les salaires annuels des femmes sont aussi inférieurs à ceux des hommes, en moyenne. Cette différence est moindre pour le salaire horaire que pour le salaire annuel, ce qui est expliqué par la part plus importante des femmes travaillant à temps partiel et pour qui un salaire horaire même équivalent ne donne pas un revenu équivalent pour l'année. "*Il est important de donner les deux chiffres, parce que la répartition inégale de la durée*

**Graphique 67 Écart salarial entre les hommes et les femmes en salaire annuel**

Pourcentage de différence des femmes par rapport aux hommes



Source: Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, Service public fédéral Économie, Bureau fédéral du Plan (2017), *L'écart salarial entre les femmes et les hommes en Belgique - Rapport 2017*.

*de travail n'est pas un élément sexuellement neutre. Le fait que les femmes travaillent plus souvent à temps partiel que les hommes constitue justement une grande partie de l'inégalité constatée sur le marché du travail. Ce phénomène est associé à une répartition inégale des tâches de soins, mais également aux attentes stéréotypées du marché du travail et à la ségrégation: de très nombreux métiers exercés par beaucoup de femmes sont organisés dans le sens du travail à temps partiel, comme par exemple la distribution ou le nettoyage" (IEFH, 2014).*

Cette différence entre les salaires annuels des hommes et des femmes a été réduite de 6,8 points de pourcentage entre 1998 et 2014, passant de 27,4 à 20,6%.

**Comparaison internationale:** l'écart salarial en Belgique est inférieur à celui observé en moyenne en Europe (UE28: 16,0%). Cet écart augmente, puisqu'il était de 6,9 points de pourcentage en 2010 et est de 10,0 points en 2017. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les meilleures performances en 2014.

**Ventilation selon la Région:** ne peut pas être présentée car des données comparables ne sont actuellement pas disponibles.

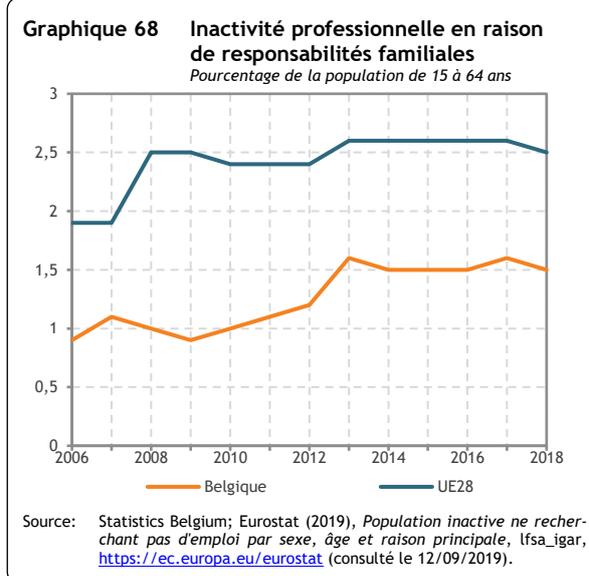
**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 5.1. En effet, mesurer les évolutions des indicateurs en matière d'égalité des salaires permet de suivre la réduction des discriminations envers les femmes.

### Sources spécifiques

IEFH (2014), *L'écart salarial entre femmes et hommes en Belgique - Rapport 2015*, Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, <http://igvm-iefh.belgium.be> (consulté le 26/11/2015).

## Indicateur 25. Inactivité professionnelle en raison de responsabilités familiales

SDG	Égalité entre les sexes	
Dimensions	Ici et maintenant	
<b>Chiffres clés</b>		
(pourcentage de la population de 15 à 64 ans)		
Début de période	2006	0,9
Fin de période	2018	1,5
Minimum	2017	1,6
Maximum	2006	0,9
Taux de croissance	2006-2018	4,3
annuel moyen	2013-2018	-0,5
<b>Comparaison UE28, 2018</b>		
(pourcentage de la population de 15 à 64 ans)		
Belgique		1,5
UE28		2,5
UE28 - minimum: Danemark		0,4
UE28 - maximum: Slovaquie		5,0



**Définition:** la part de la population ne travaillant pas à cause de responsabilités familiales est la proportion de la population entre 15 et 64 ans qui ne cherche pas d'emploi ou ne souhaite pas d'emploi parce qu'elle garde ses enfants ou s'occupe de personnes dépendantes. Les données sont issues de l'Enquête sur les forces du travail (EFT). Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. La méthodologie de cette enquête a été revue en 2017. La comparaison entre les données de 2017 et celles des années précédentes doit être faite avec prudence. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Les intervalles de confiance correspondant à ces données sont disponibles sur demande auprès de Statistics Belgium.

**Objectif:** la part de la population ne travaillant pas à cause de responsabilités familiales doit diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 5.4.: "Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national".

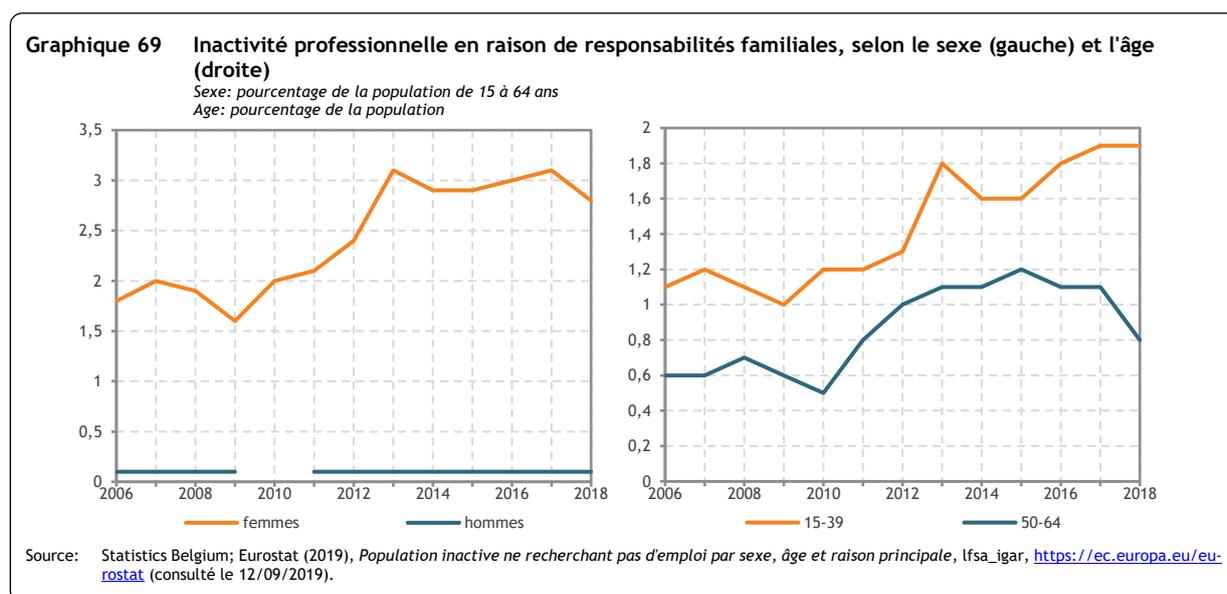
**Évolution:** selon l'EFT, la part de la population entre 15 et 64 ans qui ne travaille pas à cause de responsabilités familiales est passée de 0,9% à 1,6% entre 2006 et 2013 et est restée globalement stable depuis, étant à 1,5% en 2018.

**Comparaison internationale:** la part de la population qui ne travaille pas à cause de responsabilités familiales est plus élevée dans l'ensemble de l'UE28 qu'en Belgique tout au long de la période considérée. Cette part a augmenté nettement entre 2006 et 2008 dans l'UE28, puis est restée assez stable et atteint 2,5% en 2018. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2018.

**Ventilation selon la Région:** ne peut pas être présentée car des données comparables ne sont actuellement pas disponibles.

**Ventilation selon le sexe:** arrêter de travailler pour cause de responsabilités familiales est principalement le fait des femmes. De 2006 à 2018, la part des hommes est stable à 0,1% et celle des femmes passe de 1,8 à 2,8%.

**Ventilation selon l'âge:** la part des personnes de 15 à 39 ans qui arrêtent de travailler à cause de responsabilités familiales passe de 1,1% en 2006 à 1,8% en 2013, pour atteindre 1,9% en 2018. Pour les personnes de 50 à 64 ans, ces proportions passent de 0,6% en 2006 à 0,8% en 2018.

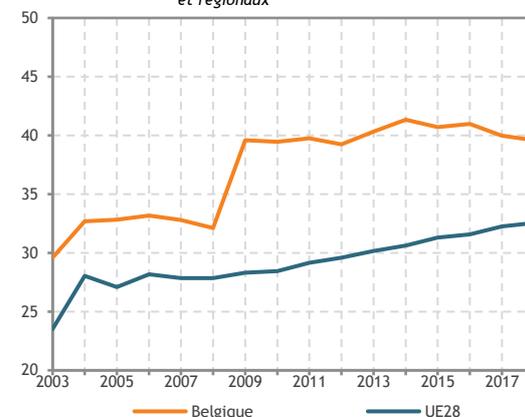


**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi est lié à l'indicateur 5.4.1 - *Proportion du temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés, par sexe, âge et lieu de résidence*. Il mesure, en effet, l'investissement dans les tâches non rémunérées de soins aux personnes, montrant les disparités hommes femmes en la matière.

## Indicateur 26. Femmes parlementaires

SDG	Égalité entre les sexes	
Dimensions	Ici et maintenant	
<b>Chiffres clés</b>		
(pourcentage des membres des parlements nationaux et régionaux)		
Début de période	2003	29,6
Fin de période	2018	39,8
Minimum	2003	29,6
Maximum	2014	41,3
Taux de croissance annuel moyen	2003-2018	2,0%
	2013-2018	-0,3%
<b>Comparaison UE28, 2018</b>		
(pourcentage des membres des parlements nationaux et régionaux)		
Belgique		39,8
UE28		33,0
UE28 - minimum: Hongrie		12,0
UE28 - maximum: Suède		47,2

**Graphique 70 Femmes parlementaires**  
Pourcentage des membres des parlements nationaux et régionaux



Source: Calculs BFP sur la base de European Institute for Gender Equality (2019), *Gender Statistics Database, Women and men in decision making*, <http://eige.europa.eu/> (consulté le 08/04/2019).

**Définition:** part de femmes élues à la Chambre (fédérale) et dans les parlements régionaux et communautaires. Les données proviennent de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes.

**Objectif:** la part de femmes parlementaires doit être d'environ la moitié.

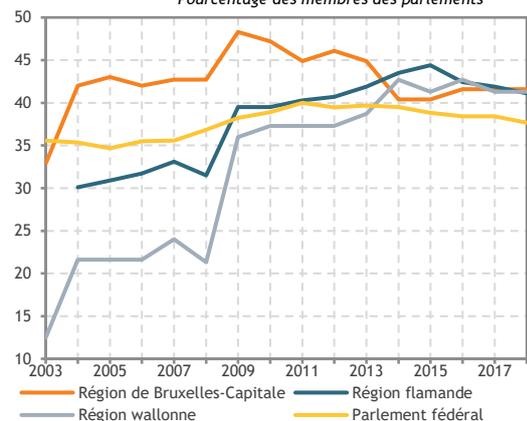
Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 5.5: "Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité".

La Vision fédérale à long terme sur le développement durable inclut l'objectif 1: "les femmes et les hommes exerceront leurs droits de manière égale. Ils pourront contribuer à tous les aspects du développement de la société et à l'amélioration des conditions de vie sans distinction, exclusion ou restriction sur la base du sexe" (Moniteur belge, 08/10/2013).

**Évolution:** une augmentation de la proportion de femmes parlementaires de l'ensemble de la Belgique au cours du temps est observée, passant de 29,6% en 2003 à 41,0% des parlementaires en 2016, mais pour redescendre légèrement à 39,6% en 2018.

**Comparaison internationale:** au niveau européen, la tendance est aussi à l'augmentation de la proportion de femmes dans les parlements nationaux, passant de 23,5% en 2003 à 32,5% en 2018. La Belgique, avec 39,6% de femmes parmi les parlementaires, est au-dessus de la moyenne, et proche de la Suède qui est le pays le plus égalitaire avec 47,9% de femmes parlementaires. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les meilleures performances en 2018.

**Graphique 71 Femmes parlementaires selon la Région**  
*Pourcentage des membres des parlements*



Source: Calculs BFP sur la base de European Institute for Gender Equality (2019), *Gender Statistics Database, Women and men in decision making*, <http://eige.europa.eu/> (consulté le 08/04/2019).

**Ventilation selon la Région:** la part de femmes parlementaires en 2018 est de 41,6 au parlement bruxellois, de 41,1% au parlement flamand et de 41,3% au parlement wallon. Pour le parlement fédéral, ce chiffre est de 37,7%.

**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 5.5.1 - *Proportion de sièges occupés par des femmes dans a) les parlements nationaux et b) les administrations locales.*

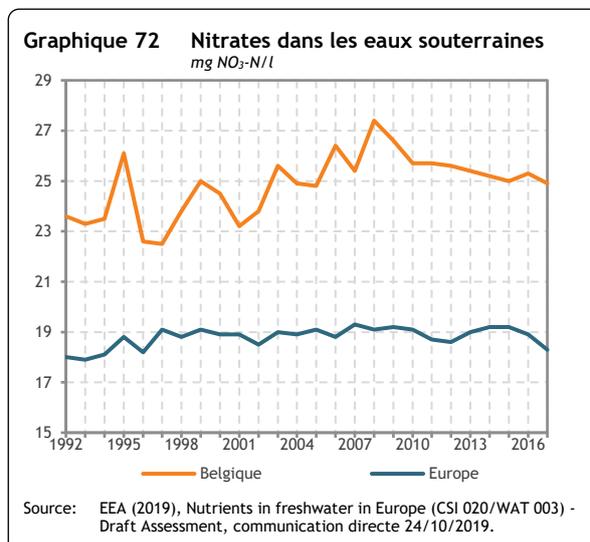
#### Sources spécifiques

Moniteur belge: <http://www.ejustice.jugov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur [http://www.ejustice.jugov.be/doc/rech\\_f.htm](http://www.ejustice.jugov.be/doc/rech_f.htm) (consulté le 23/10/2018).

## 4.6. Objectif 6. Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

### Indicateur 27. [Nitrates dans les eaux souterraines](#)

SDG	Eau propre et assainissement	
Dimensions	Ici et maintenant & Plus tard	
Chiffres clés (mg NO <sub>3</sub> -N/l)		
Début de période	1992	23,6
Fin de période	2017	24,9
Minimum	1997	22,5
Maximum	2008	27,4
Taux de croissance annuel moyen	1992-2017	0,21%
	2012-2017	-0,5%
Comparaison Europe, 2017 (mg NO <sub>3</sub> -N/l)		
Belgique		24,9
Europe		18,3
Europe - minimum: Finlande		0,7
Europe - maximum: Allemagne		25,1



**Définition:** la concentration moyenne de nitrates

dans l'eau souterraine est calculée sur la base des données provenant de 24 points de mesures dispersés dans toute la Belgique. Elle est exprimée en poids d'azote dans ces nitrates par litre d'eau (mg NO<sub>3</sub>-N/l). Les données proviennent de l'Agence européenne de l'environnement. Les données européennes concernent 13 pays: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, Estonie, Finlande, France, Irlande, Lituanie, Portugal, Slovaquie et Slovénie.

**Objectif:** la concentration moyenne de nitrates dans l'eau souterraine doit diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 6.3: "D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif 35: "Les émissions de polluants (...) seront considérablement réduites et la pollution de l'air (intérieur et extérieur), de l'eau et des sols n'aura plus d'incidence significative, directe ou indirecte, ni sur la santé ni sur l'environnement" (Moniteur belge, 08/10/2013).

**Évolution:** la concentration moyenne de nitrates dans l'eau souterraine de Belgique a légèrement augmenté entre 1992 et 2008, allant de 23,6 à 27,4mg NO<sub>3</sub>-N/l. Ensuite elle diminue jusqu'en 2017 tout en restant au-dessus du niveau de 1992 avec 24,9mg NO<sub>3</sub>-N/l.

**Comparaison internationale:** la concentration moyenne de nitrates dans l'eau souterraine en Belgique est largement au-dessus de la moyenne européenne qui, elle reste relativement stable. Seule l'Allemagne a des concentrations moyennes plus élevées en 2017.

**Ventilation selon la Région:** ne peut pas être présentée car des données comparables ne sont actuellement pas disponibles.

**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 6.3. La concentration de nitrates dans l'eau souterraine est un indicateur illustrant la pollution de l'eau.

Cet indicateur est utilisé pour le calcul de l'indicateur composite de *Capital environnemental*, publié dans le [chapitre 3](#) de ce rapport.

#### **Sources spécifiques**

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur [http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech\\_f.htm](http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm) (consulté le 23/10/2018).

## Indicateur 28. Consommation d'eau

SDG	Eau propre et assainissement	
Dimensions	Plus tard	
<b>Chiffres clés</b> (milliers de litres par habitant)		
Début de période	1993	65,9
Fin de période	2017	59,5
Minimum	2016	59,4
Maximum	1997	77,0
Taux de croissance annuel moyen	1993-2017	-0,4%
	2012-2017	-0,6%
<b>Comparaison, 2016</b> (milliers de litres par habitant)		
Belgique		59,4
Allemagne		63,1
France		77,3
Pays-Bas		74,0

**Définition:** la consommation d'eau potable de distribution par le réseau public, dite consommation d'eau, correspond à la quantité d'eau potable fournie par les distributeurs d'eau aux habitations domestiques, aux commerces, aux bâtiments publics, à l'industrie et à l'agriculture. Elle est exprimée en milliers de litres par habitant. Les utilisations d'eau faites par les ménages qui ont des citernes d'eau de pluie et les utilisations d'eau par certains services publics locaux ou par certaines industries qui ont leurs propres captages d'eaux ne sont pas comptabilisées. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant de Statistics Belgium pour la Belgique et d'Eurostat pour les autres pays européens. Les données de populations proviennent d'Eurostat et correspondent à la moyenne annuelle.

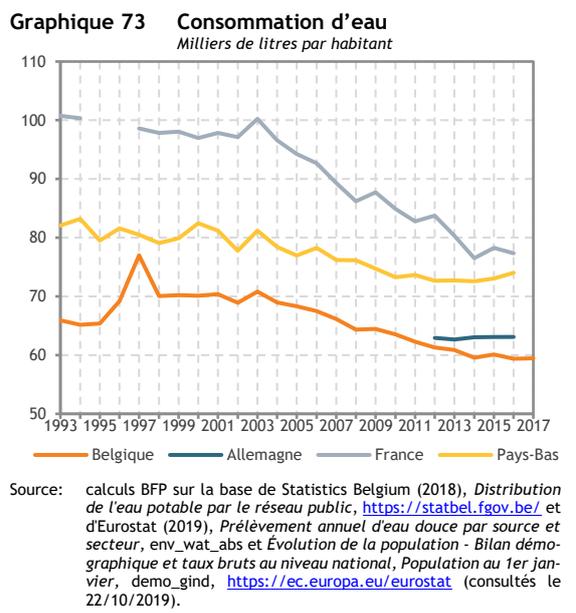
**Objectif:** la consommation d'eau potable doit diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 6.4: "D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif 34: "Les matières premières renouvelables, et notamment l'eau douce, seront exploitées sans mettre en danger la capacité des générations futures à exploiter ces ressources" (Moniteur belge, 08/10/2013).

**Évolution:** en dehors d'un pic de consommation en 1997, la consommation d'eau potable est restée relativement stable entre 1996 et 2017, même si une tendance à la baisse est observée depuis 2003. La consommation d'eau potable s'élevait à 66,1 milliers de litres par habitant en 1993 et à 59,5 milliers de litres en 2017.

**Comparaison internationale:** en 2016, la consommation d'eau potable de distribution par habitant en Belgique est en-dessous de celle de l'Allemagne et largement en-dessous de celle des Pays-Bas et de la France.



**Ventilation selon la Région:** ne peut pas être présentée car des données comparables ne sont actuellement pas disponibles.

**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi est lié à l'indicateur 6.4.1 - *Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau*. L'évolution de la consommation d'eau représente le résultat d'une meilleure ou d'une moins bonne efficacité de l'utilisation de l'eau.

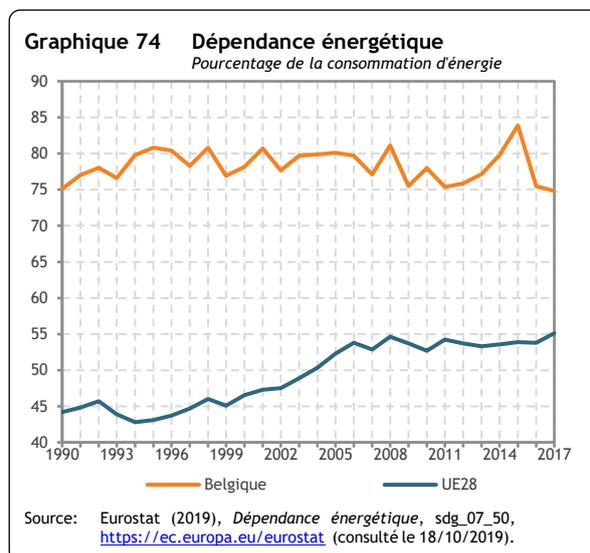
#### **Sources spécifiques**

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur [http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech\\_f.htm](http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm) (consulté le 23/10/2018).

## 4.7. Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

### Indicateur 29. Dépendance énergétique

SDG	Énergie propre et d'un coût abordable	
Dimensions	Plus tard	
<b>Chiffres clés</b>		
(pourcentage de la consommation d'énergie)		
Début de période	1990	75,1
Fin de période	2017	74,8
Minimum	1990	75,1
Maximum	2015	83,9
Taux de croissance annuel moyen	1990-2017	0,0%
	2012-2017	-0,3%
<b>Comparaison UE28, 2017</b>		
(pourcentage de la consommation d'énergie)		
Belgique		74,8
UE28		55,1
UE28 - minimum: Estonie		4,1
UE28 - maximum: Malte		102,8



**Définition:** la dépendance énergétique est calculée

comme le rapport entre les importations nettes d'énergie (les importations moins les exportations) et la consommation d'énergie en Belgique. Cette consommation est la somme de la consommation intérieure brute d'énergie (CIBE, principalement composée de la production d'énergie en Belgique et des importations, moins les exportations) et des soutes maritimes (le carburant fourni aux navires pour leurs trajets internationaux). Les données proviennent d'Eurostat.

**Objectif:** la dépendance énergétique de la Belgique doit diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent l'objectif 7: "Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif 20: "La sécurité d'approvisionnement énergétique sera garantie" (Moniteur belge, 08/10/2013).

**Évolution:** la dépendance énergétique de la Belgique est historiquement élevée: environ 78% en moyenne sur la période 1990-2017. L'indicateur est resté relativement stable sur cette période. En 2015, il atteint un maximum historique (83,9%) avant de baisser pour se retrouver en 2017 à 74,8%. Ce niveau élevé de dépendance énergétique est principalement lié au fait que la Belgique n'extrait pas de combustibles fossiles de son sol. Ces derniers doivent donc être importés tandis que le solde non-importé de la consommation énergétique (soit 24% en 2016) est constitué des énergies renouvelables et de l'énergie nucléaire. Dans le cas de l'énergie nucléaire, les matières fissiles importées ne sont pas comptabilisées dans les importations d'énergie mais dans celles des minéraux. La chaleur produite à partir des réactions nucléaires, et qui est utilisée pour produire de l'électricité, est quant à elle comptabilisée comme une production d'énergie en Belgique.

**Comparaison internationale:** la comparaison de la dépendance énergétique de la Belgique et de celle de l'Union européenne (UE28), montre que cette dernière est nettement moins dépendante des importations d'énergie: 55,1% en 2017. Depuis 2006, et à l'inverse de la Belgique, l'indicateur est resté relativement stable au niveau de l'UE28. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les moins bonnes performances en 2017.

**Ventilation selon la Région:** ne peut pas être présentée car des données comparables ne sont actuellement pas disponibles.

**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié à l'objectif 7. En effet, la dépendance énergétique est un enjeu important pour les pays qui disposent de peu de ressources énergétiques, comme la Belgique. La réduction de la dépendance énergétique permet entre autres de garantir un approvisionnement énergétique fiable.

#### **Sources spécifiques**

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur [http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech\\_f.htm](http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm) (consulté le 23/10/2018).

## Indicateur 30. Énergies renouvelables

SDG	Énergie propre et d'un coût abordable	
Dimensions	Plus tard	
<b>Chiffres clés</b>		
(pourcentage de la consommation finale brute d'énergie)		
Début de période	2004	1,9
Fin de période	2017	9,1
Minimum	2004	1,9
Maximum	2017	9,1
Taux de croissance annuel moyen	2004-2017	12,8%
	2012-2017	4,8%
<b>Comparaison UE28, 2017</b>		
(pourcentage de la consommation finale brute d'énergie)		
Belgique		9,1
UE28		17,5
UE28 - minimum: Luxembourg		6,4
UE28 - maximum: Suède		54,5

**Définition:** la part des énergies renouvelables donne la part de la consommation d'énergie produite à partir des sources d'énergie renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie, comme défini dans la Directive européenne 2009/28/CE *relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables* (Journal officiel de l'Union européenne, 5/6/2009). La consommation finale brute d'énergie est l'énergie consommée par l'ensemble des utilisateurs finaux d'énergie, en y incluant les pertes sur les réseaux de transport et la consommation du secteur de production d'énergie lui-même. Les données proviennent d'Eurostat.

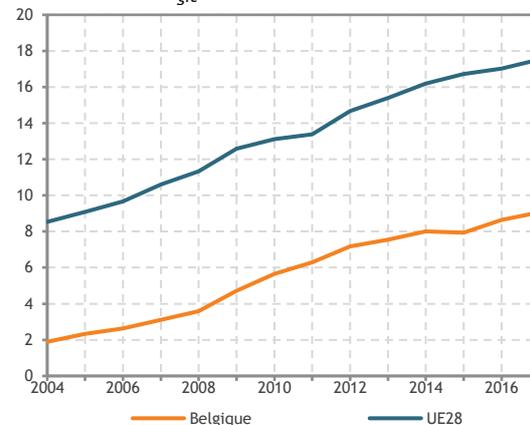
**Objectif:** la part des énergies renouvelables en 2030 doit atteindre 18,3%.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 7.2: "D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif 16: "Les formes d'énergies bas carbone seront prédominantes dans le mix énergétique, et les énergies renouvelables constitueront une partie significative" (Moniteur belge, 08/10/2013).

Dans un Cadre d'action en matière de climat et d'énergie adopté en janvier 2014 (COM(2014)15; Journal officiel de l'Union européenne), l'Union européenne (UE) s'est fixée un objectif de 27% de part d'énergies renouvelables à l'horizon 2030. En juin 2018, un accord politique entre le Conseil, le Parlement et la Commission a été pris pour relever cet objectif à 32%. En marge de cet accord, le règlement européen 2018/1999 sur la gouvernance de l'union de l'énergie et de l'action pour le climat (Journal officiel de l'Union européenne) demande à tous les États membres de l'UE d'élaborer au plus tard pour le 31 décembre 2018 un projet de plan national en matière d'énergie et de climat (PNEC) pour la période de 2021 à 2030. En réponse à cette obligation européenne, le projet de PNEC 2021-2030 (Concere/CNC, 2018) de la Belgique a été soumis à la Commission européenne. Ce projet fixe un objectif à 18,3% d'énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie en 2030. Sur la base de l'évaluation et

**Graphique 75 Énergies renouvelables**  
Pourcentage de la consommation finale brute d'énergie



Source: Eurostat (2019), *Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie, sdg\_07\_40*, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 18/10/2019).

des recommandations de la Commission européenne, une version définitive de ce plan devra être soumise au plus tard le 31 décembre 2019.

**Évolution:** en Belgique, la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie, s'élevait à 9,1% en 2017. Hormis une baisse légère en 2015, l'indicateur est en augmentation constante. Cette augmentation est principalement due à la croissance de la production d'électricité à partir de biomasse, d'éoliennes et de panneaux solaires photovoltaïques.

**Comparaison internationale:** la comparaison entre la Belgique et l'Union européenne, montre qu'en 2017, la part de la consommation d'énergie renouvelable dans la consommation finale brute d'énergie de l'UE28 est environ le double de celle relevée en Belgique; soit 17,5% contre 9,1%. L'indicateur européen a constamment augmenté sur la période analysée. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les moins bonnes performances en 2017.

**Ventilation selon la Région:** ne peut pas être présentée car des données comparables ne sont actuellement pas disponibles.

**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 7.2.1 - *Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie*.

#### Sources spécifiques

Concere, CNC (2018), *Projet de plan national intégré Energie Climat Belge 2021-2030*, <https://economie.fgov.be/fr/publications/projet-de-plan-national> (consulté le 26/04/2019).

Journal officiel de l'Union européenne: <https://eur-lex.europa.eu/oj/direct-access.html?locale=fr> (consulté le 23/10/2018).

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur [http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech\\_f.htm](http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm) (consulté le 23/10/2018).

## Indicateur 31. Consommation d'énergie primaire

SDG	Énergie propre et d'un coût abordable	
Dimensions	Plus tard, Ailleurs	
<b>Chiffres clés</b> (EJ)		
Début de période	1990	1,9
Fin de période	2017	2,1
Minimum	1990	1,9
Maximum	2010	2,3
Taux de croissance annuel moyen	1990-2017	0,3%
	2012-2017	0,6%
<b>Comparaison UE28, 2017</b> (GJ/habitant)		
Belgique		181,2
UE28		127,9
UE28 - minimum: Roumanie		69,0
UE28 - maximum: Luxembourg		304,7

**Définition:** la consommation d'énergie primaire est l'énergie importée ou produite en Belgique avant toute transformation (principalement le raffinage du pétrole et la production d'électricité) à l'exclusion des exportations, des soutes maritimes (le carburant fourni aux navires pour leurs trajets internationaux) et des usages non-énergétiques (par exemple le pétrole utilisé comme matière première dans la chimie). L'indicateur est exprimé en exajoules (EJ= 1018 joules). La comparaison entre pays de l'UE est faite à partir de la consommation d'énergie primaire exprimée par habitant. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant d'Eurostat.

**Objectif:** la consommation d'énergie primaire doit atteindre 1,39EJ en 2030.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 7.3: "D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif 18: "L'augmentation de l'efficacité énergétique des produits continuera à être poursuivie dans le but de la réduction de la consommation finale de l'énergie" (Moniteur belge, 08/10/2013).

Le Cadre européen pour le climat et l'énergie à l'horizon 2030 fixe, entre autres, comme objectif d'améliorer de 27% l'efficacité énergétique. Le projet de Plan national énergie climat (CONCERE et Commission nationale climat, 2018) soumis en décembre à la Commission propose pour la Belgique un objectif de 1,39EJ en 2030.

**Évolution:** en Belgique, la consommation d'énergie primaire a globalement augmenté entre 1990 et 1998. Entre 1998 et 2009, l'indicateur est resté stable avant d'atteindre son point le plus haut en 2010. Par la suite, il a tendanciellement diminué pour atteindre en 2014 un niveau équivalent à celui de 1990. À partir de 2015, l'indicateur est reparti à la hausse.

**Graphique 76** Consommation d'énergie primaire - Belgique  
EJ



Source: Eurostat (2019), *Tableaux Environnement et énergie - Énergie. Bilans énergétiques complets, données annuelles, nrg\_bal\_c*, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 18/10/2019).

**Graphique 77** Consommation d'énergie primaire UE28 (gauche) et comparaison Belgique - UE28 (droite)

EJ (UE28)  
GJ par habitant (comparaison Belgique - UE28)



Source: UE28: Eurostat (2019), *Tableaux Environnement et énergie - Énergie. Bilans énergétiques complets, données annuelles*, nrg\_bal\_c, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 18/10/2019).  
comparaison Belgique - UE28: Calculs BFP sur la base d'Eurostat (2019), *Tableaux Environnement et énergie - Énergie. Bilans énergétiques complets, données annuelles*, nrg\_bal\_c, et population, demo\_gind, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 18/10/2019).

**Comparaison internationale:** dans l'UE28, la consommation d'énergie primaire a augmenté depuis les années '90 jusque 2006, où elle atteint un maximum de 72,4EJ. Elle diminue ensuite pour atteindre 65,4EJ en 2017. La consommation d'énergie primaire par habitant est plus élevée en Belgique que dans l'UE28. L'écart est stable dans le temps. Il s'explique par la présence de nombreuses industries de biens intermédiaires (sidérurgie, chimie) grosses consommatrices d'énergie et par la mauvaise isolation du parc de bâtiments en Belgique. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les moins bonnes performances en 2017.

En Belgique, tout comme au niveau européen (Eurostat, 2015), l'évolution de l'indicateur depuis le milieu des années 2000 s'explique principalement par la mise en place de politiques en matière d'efficacité énergétique, le ralentissement économique qui a fait suite à la crise économique, les variations climatiques ainsi que l'évolution de la structure économique (notamment l'évolution du poids de l'industrie au cours du temps).

**Ventilation selon la Région:** ne peut pas être présentée car des données comparables ne sont actuellement pas disponibles.

**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 7.3. En effet, la conséquence d'un accroissement de l'efficacité énergétique est la diminution de la consommation d'énergie primaire. Les deux concepts sont donc directement liés.

### Sources spécifiques

CONCERE et Commission nationale climat (2018), *Projet de Plan national intégré énergie climat belge*, <https://economie.fgov.be/fr/publications/projet-de-plan-national> (consulté le 14 janvier 2019).

Eurostat (2015), *Sustainable development in the European Union, 2015 monitoring report of the EU sustainable development strategy*, Luxembourg: Eurostat. <http://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 29/10/2018).

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur [http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech\\_f.htm](http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm) (consulté le 23/10/2018).

## 4.8. Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

### Indicateur 32. [Incapacité de travail de longue durée](#)

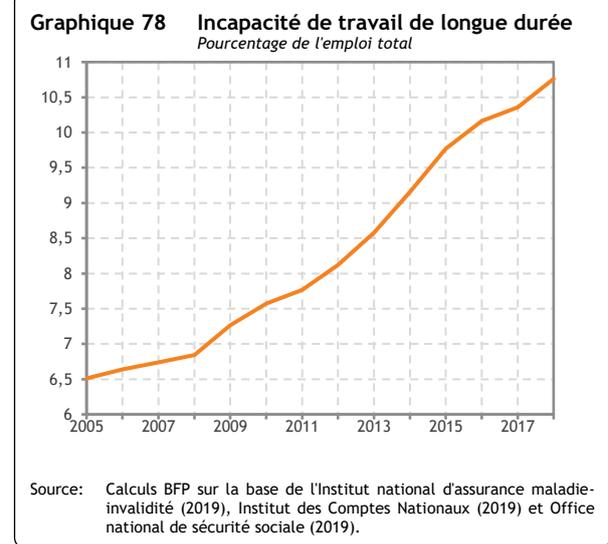
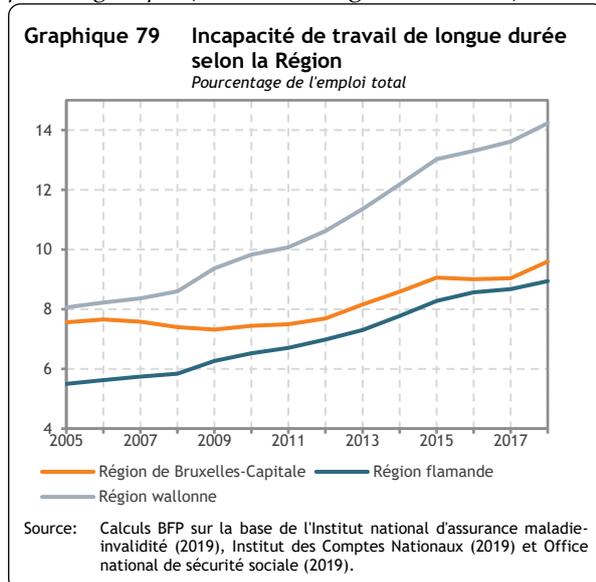
SDG	Travail décent et croissance économique	
Dimensions	Ici et maintenant	
<b>Chiffres clés</b> (pourcentage de l'emploi total)		
Début de période	2005	6,5
Fin de période	2018	10,8
Minimum	2005	6,5
Maximum	2018	10,8
Taux de croissance annuel moyen	2005-2018	4,0%
	2013-2018	4,7%

**Définition:** la part des personnes (de 16 ans ou plus) en incapacité de travail de plus d'un an dans l'emploi total (salariés et indépendants) du secteur privé en Belgique. L'indicateur est calculé par le BFP à partir de données reçues de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI), de l'Institut des comptes nationaux (ICN) et de l'Office national de sécurité sociale (ONSS).

**Objectif:** la part des personnes en incapacité de travail de longue durée doit diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent l'objectif 8: "Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous".

La vision fédérale à long terme sur le développement durable inclut l'objectif 11: "Les conditions de travail seront adaptées tout au long de la carrière en vue d'assurer une meilleure qualité de vie et de pouvoir travailler plus longtemps" (Moniteur belge, 08/10/2013). Il faut donc connaître l'évolution de la part de la population



qui doit potentiellement bénéficier de conditions de travail adaptées.

**Évolution:** une augmentation de la part des personnes en incapacité de travail de longue durée est observée sur la période de 2005 à 2018, passant de 6,6% à 10,8%.

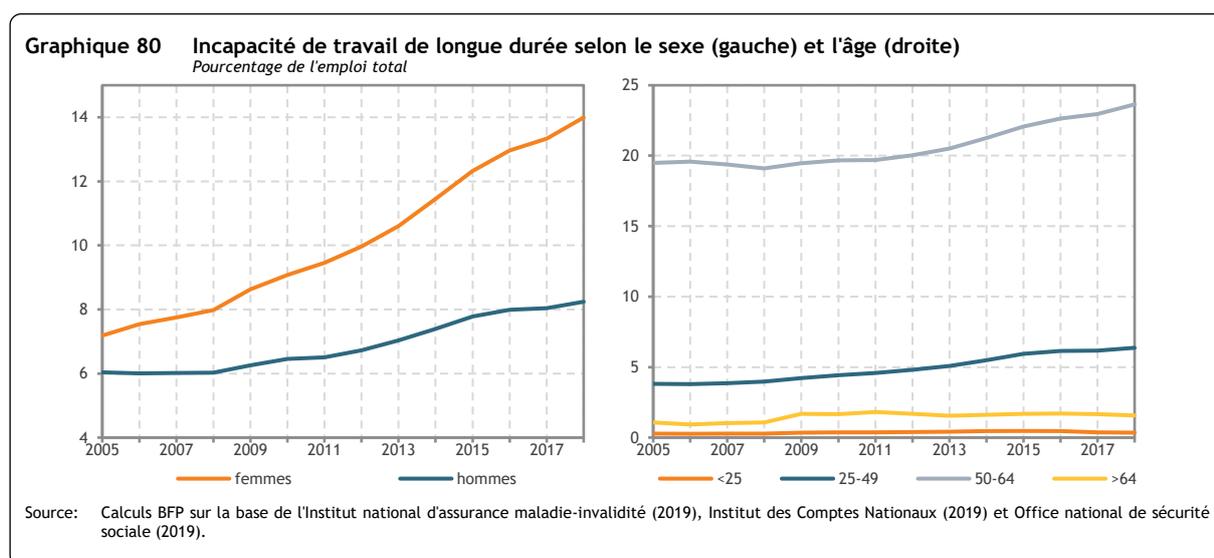
**Comparaison internationale:** il n'y a pas de données comparables au niveau européen.

**Ventilation selon la Région:** le taux d'incapacité de longue durée en 2018 est de 9,6% à Bruxelles, de

8,9% en Flandre et de 14,2% en Wallonie. Pour la Belgique, ce chiffre est de 10,8%.

**Ventilation selon le sexe:** la part des femmes en incapacité de travail est plus élevée que celle des hommes: en 2018 environ 14% contre 8%. Cette différence augmente: de 1,1 point de pourcentage en 2005, elle est passée à 5,7 points de pourcentage en 2018.

**Ventilation selon l'âge:** la part des personnes en incapacité de travail augmente s'élève à environ 6% pour la catégorie des 25 à 49 ans contre environ 24% pour les 50 à 64 ans. Pour les quatre catégories d'âge, cette part augmente entre 2005 et 2018. L'augmentation est plus forte pour les catégories des 25 à 49 ans et des 50 à 64 ans, soit celles qui forment le gros de la force de travail disponible en Belgique.



**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié à l'objectif 8 puisqu'il donne une information sur la capacité de la population à participer activement au marché du travail.

Cet indicateur est utilisé pour le calcul de l'indicateur composite de bien-être ici et maintenant, publié dans le [chapitre 3](#) de ce rapport.

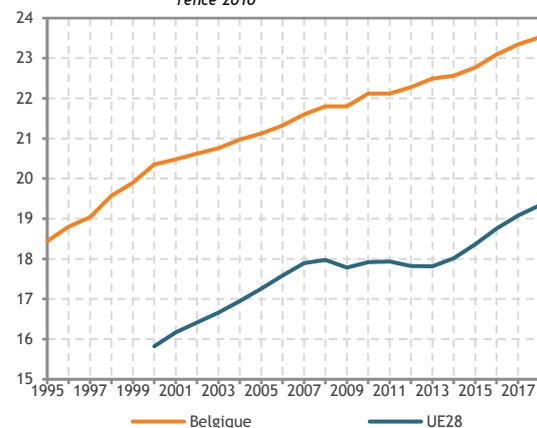
### Sources spécifiques

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur [http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech\\_f.htm](http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm) (consulté le 23/10/2018).

## Indicateur 33. Consommation des ménages

SDG	Travail décent et croissance économique	
Dimensions	Ici et maintenant	
<b>Chiffres clés</b> (milliers d'euros chaînés par habitant, année de référence 2010)		
Début de période	1995	18,9
Fin de période	2018	23,5
Minimum	1995	18,9
Maximum	2018	23,5
Taux de croissance annuel moyen	1995-2018	1,1%
	2013-2018	0,9%
<b>Comparaison UE28, 2018</b> (milliers d'euros chaînés par habitant, année de référence 2010)		
Belgique		23,5
UE28		19,3
UE28 - minimum: Bulgarie		4,8
UE28 - maximum: Luxembourg		34,4

**Graphique 81 Consommation des ménages**  
Milliers d'euros chaînés par habitant, année de référence 2010



Source: Eurostat (2019), Principaux agrégats du PIB par habitant, catégorie P41, nama\_10\_pc, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 8/10/2019).

**Définition:** la consommation des ménages est mesurée à travers le concept de consommation individuelle effective, qui se réfère à tous les biens et services réellement consommés, ce qui correspond à la catégorie P.41 de la nomenclature SEC2010 (Union européenne, 2013). Elle englobe tant les biens de consommation et les services achetés directement par des ménages, que les services fournis par des institutions à but non lucratif et le gouvernement pour la consommation individuelle (comme la santé ou l'éducation). Cette consommation est exprimée par habitant et en milliers d'euros chaînés (ce qui permet de mesurer la consommation en supprimant l'effet de l'évolution des prix). Afin de permettre une comparaison entre la Belgique et l'Union européenne sur la base d'une année de référence identique (à savoir 2010), les données utilisées ici proviennent d'Eurostat.

**Objectif:** il n'y a pas d'objectif relatif au niveau de la consommation des ménages en Belgique. Mais cette consommation doit globalement devenir plus durable.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 8.4: "Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production et s'attacher à dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement, comme prévu dans le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière".

**Évolution:** en Belgique, la consommation effective par habitant entre 1995 et 2018 a augmenté de 18.440 euros à 23.520 euros. Entre 1995 et 2000, la croissance de l'indicateur a été au plus haut; environ 2% par an. Par la suite, cette croissance s'est stabilisée à un niveau plus modéré de 1%.

**Comparaison internationale:** entre 2000 et 2018, la moyenne de l'UE28 a augmenté de 15.820€ à 19.330€ par habitant. A cours de cette période, la valeur pour la Belgique a toujours été supérieure à celle de l'UE28. Entre 2001 et 2007 et à partir de 2014, la croissance de cet indicateur a été plus prononcée dans l'UE28 qu'en Belgique. Il apparaît également que, sur la base de cet indicateur, la Belgique a été plus résistante à la crise économique et financière (2008) que l'UE28.

**Ventilation selon la Région:** ne peut pas être présentée car des données comparables ne sont actuellement pas disponibles.

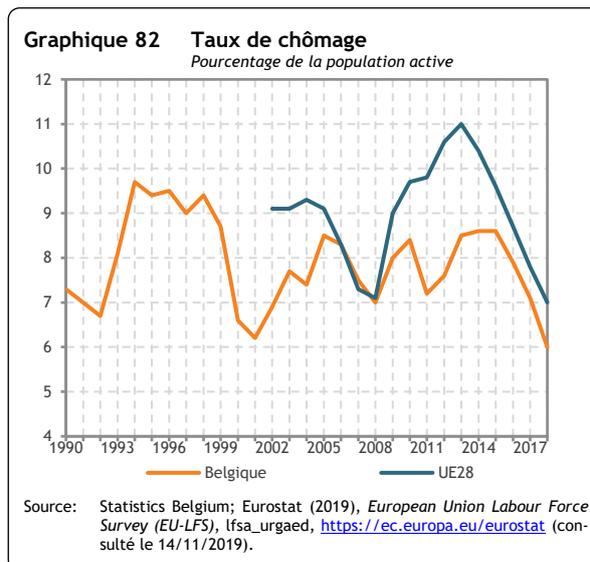
**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 8.4. Ce sous-objectif aborde, en effet, le découplage de la croissance économique et de la dégradation de l'environnement dans les modes de consommation et de production.

#### **Sources spécifiques**

Union européenne (2013), *Systèmes européen des comptes SEC2010*, <https://ec.europa.eu>.

## Indicateur 34. Taux de chômage

SDG	Travail décent et croissance économique	
Dimensions	Ici et maintenant	
<b>Chiffres clés</b> (pourcentage de la population active)		
Début de période	1990	7,3
Fin de période	2018	6,0
Minimum	2018	6,0
Maximum	1994	9,7
Taux de croissance annuel moyen	1990-2018	-0,7%
	2013-2018	-6,7%
<b>Comparaison UE28, 2018</b> (pourcentage de la population active)		
Belgique		6,0
UE28		6,8
UE28 - minimum: République Tchèque		2,2
UE28 - maximum: Grèce		19,3



**Définition:** le taux de chômage est le rapport entre

le nombre de chômeurs et la population active, exprimé en pourcent. Les données sur le chômage utilisées pour cet indicateur se basent sur l'*Enquête sur les forces de travail* (EFT). Les données de l'enquête ont été obtenues à partir d'entretiens directs visant à déterminer si une personne est au chômage. Tel est le cas si la personne ne travaille pas, si elle a cherché activement un travail au cours des quatre semaines écoulées et si elle est disponible dans les deux semaines pour éventuellement commencer à travailler. La population active comprend toutes les personnes dans la catégorie d'âge à partir de 15 ans qui sont disponibles sur le marché du travail, c'est-à-dire celles qui ont un travail rémunéré et celles qui n'en ont pas mais en recherchent un. Les données sur le chômage présentées ici concernent la population âgée de 15 à 64 ans. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au sein de l'UE qui est notamment publiée par Eurostat. La méthodologie de cette enquête a été revue en 2017. La comparaison entre les données de 2017 et celles des années précédentes doit être faite avec prudence. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui met à disposition des données détaillées et comparables pour les États membres de l'UE. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Cette marge d'incertitude augmente à mesure que l'indicateur est calculé pour des sous-populations plus petites. Les intervalles de confiance (IC) correspondant à ces données sont disponibles sur demande auprès de Statistics Belgium.

**Objectif:** le taux de chômage doit diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 8.5: "*D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale*".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut les objectifs suivants: "*Le marché de l'emploi sera accessible à tous et proposera un emploi décent à chaque citoyen en âge de travailler*" (objectif 8), "*Le niveau d'emploi sera aussi stable et élevé que possible et respectera les principes d'un emploi décent. Toute personne d'âge actif aura la possibilité de trouver un emploi rémunéré*" (objectif 9), "*Le niveau de*

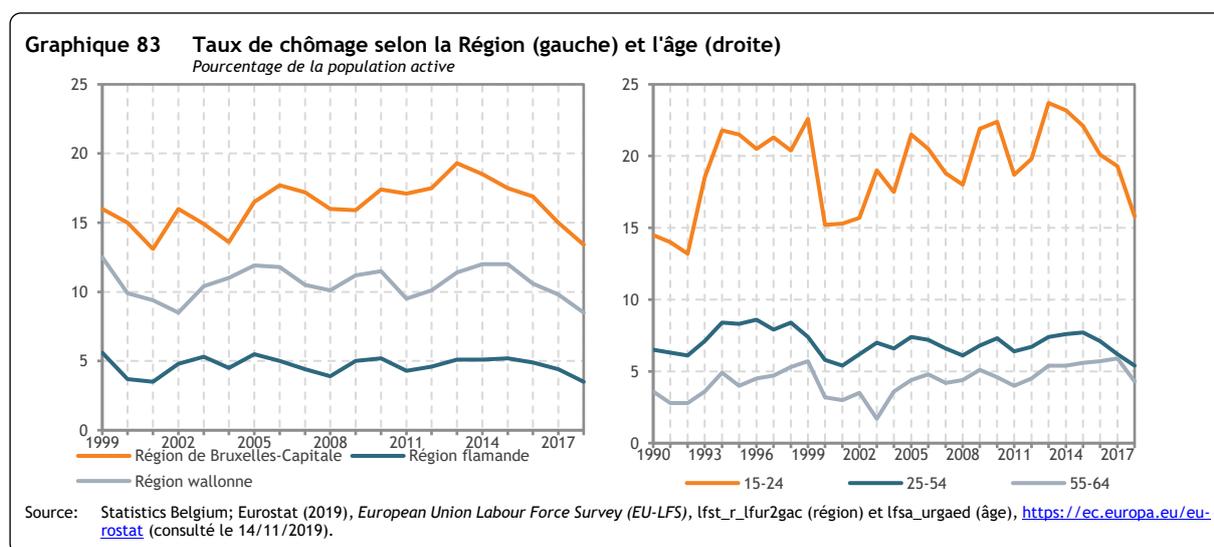
chômage sera réduit au niveau du chômage frictionnel" (objectif 10) et "Les conditions de travail seront adaptées tout au long de la carrière en vue d'assurer une meilleure qualité de vie et de pouvoir travailler plus longtemps" (objectif 11; Moniteur belge, 08/10/2013).

**Évolution:** selon l'EFT, le taux de chômage suit une évolution cyclique entre 1990 et 2018, avec quatre périodes de hausse du chômage: 1992-1995, 2001-2005, 2008-2010 et enfin de 2011 jusqu'à 2015 inclus. Le taux de chômage a culminé en 1994 (9,7%) et a atteint son niveau plancher en 2018 (6%). La hausse la plus récente du chômage s'étend de 2011 (7,2%) à 2015 (8,6%). Ensuite le taux de chômage a diminué jusqu'à 6% en 2018. Cette évolution est aussi influencée par les changements réglementaires, entre autres en termes d'exclusion du chômage.

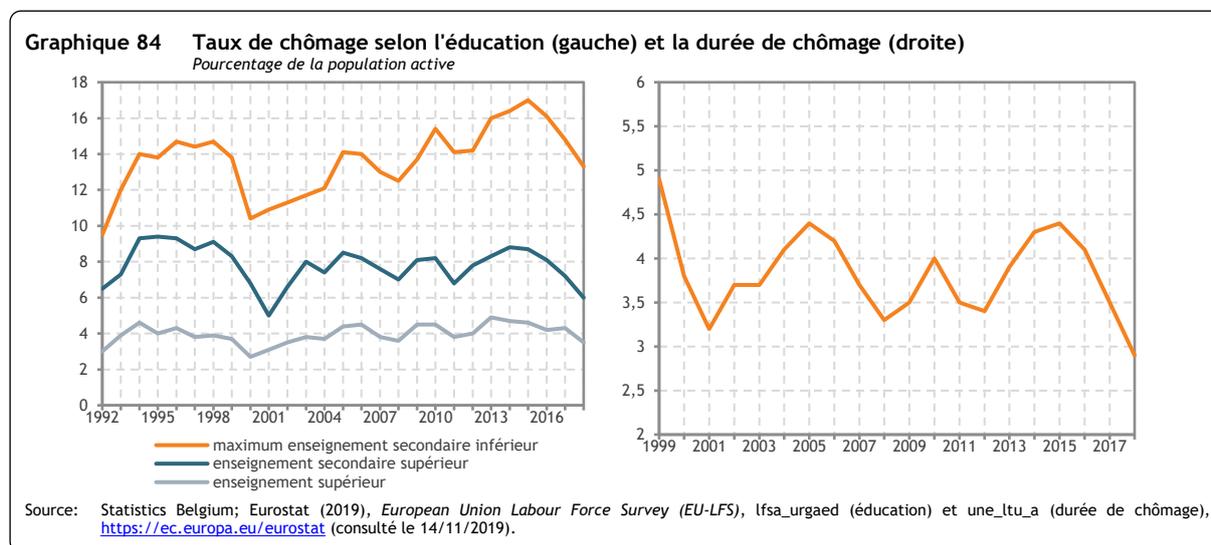
**Comparaison internationale:** depuis 2000, le taux de chômage en Belgique est toujours plus bas que dans l'UE28, sauf au cours de la période 2006-2007. Le taux de chômage dans l'UE28 suit un autre modèle que celui de la Belgique. Entre 2002 et 2005, le taux de chômage dans l'UE28 a fluctué autour de 9,1%, tandis que celui de la Belgique est passé de 6,9% à 8,5% sur la même période. À partir de 2009 le taux de chômage augmente fort dans l'UE28 jusqu'à 11% en 2013. Cette augmentation est nettement moins prononcée en Belgique. Depuis 2013, le taux de chômage diminue dans l'UE28 pour atteindre 7% en 2018 alors que le taux de chômage en Belgique ne diminue qu'à partir de 2015. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2018.

**Ventilation selon la Région:** le taux de chômage en 2018 est de 13,4% à Bruxelles (IC95% 12,2 – 14,5), de 3,5% en Flandre (IC95% 3,2 – 3,7), de 8,5% en Wallonie (IC95% 8,0 – 9,1) et de 6,0% en Belgique (IC95% 5,7 – 6,3). La comparaison entre Régions et l'analyse de l'évolution dans le temps de ces indicateurs doit prendre en compte l'amplitude des intervalles de confiance.

**Ventilation selon l'âge:** au cours de la période de 1990 à 2018, le taux de chômage des jeunes a constamment été le plus élevé, avec 19,2% en moyenne. Le taux de chômage des personnes de 25 à 54 ans et celui des personnes âgées entre 55 et 64 ans se sont respectivement élevés à 7,0% et 4,3% en moyenne durant cette période.



**Ventilation selon l'éducation:** au plus élevé le niveau d'éducation, au plus bas le taux de chômage. Au cours de la période de 1992 à 2018, le taux de chômage des personnes diplômées de l'enseignement supérieur a oscillé autour de 4,0% en moyenne. Le taux de chômage des personnes titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur et celui des personnes possédant tout au plus un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur se sont respectivement élevés à 7,8% et 13,6% en moyenne durant cette période.



**Ventilation selon la durée de chômage:** le taux de chômage de longue durée, c'est-à-dire la proportion des chômeurs qui sont au chômage depuis au moins un an, suit, entre 1999 et 2018, une évolution cyclique plus ou moins stable. Le taux de chômage de longue durée a augmenté au cours de trois périodes: 2001-2005, 2008-2010 et 2012-2015. Au cours de cette dernière période, le taux de chômage de longue durée a augmenté, en passant de 3,4% à 4,4%. En 2018, le taux de chômage de longue durée a diminué pour atteindre 2,9%.

**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 8.5.2 - *Taux de chômage, par sexe, âge et type de handicap*.

Cet indicateur est utilisé pour le calcul de l'indicateur composite de bien-être ici et maintenant, publié dans le [chapitre 3](#) de ce rapport.

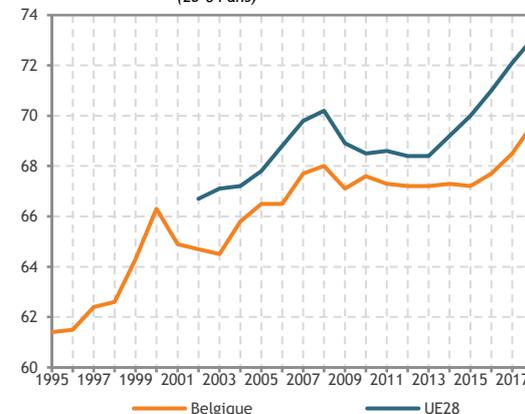
### Sources spécifiques

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur [http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech\\_f.htm](http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm) (consulté le 23/10/2018).

## Indicateur 35. Taux d'emploi

SDG	Travail décent et croissance économique	
Dimensions	Ici et maintenant	
<b>Chiffres clés</b> (pourcentage de la population en âge de travailler, 20-64 ans)		
Début de période	1995	61,4
Fin de période	2018	69,7
Minimum	1995	61,4
Maximum	2018	69,7
Taux de croissance annuel moyen	1995-2018	0,5%
	2013-2018	0,7%
<b>Comparaison EU28, 2018</b> (pourcentage de la population en âge de travailler, 20-64 ans)		
Belgique		69,7
UE28		73,1
UE28 - minimum: Grèce		59,5
UE28 - maximum: Suède		82,6

**Graphique 85 Taux d'emploi**  
Pourcentage de la population en âge de travailler (20-64 ans)



Source: Statistics Belgium; Eurostat (2019), *European Union Labour Force Survey (EU-LFS)*, lfsa\_ergan, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 27/09/2019).

**Définition:** le taux d'emploi est la part de la population active occupée dans la population en âge de travailler. La population active occupée est définie comme le nombre de personnes âgées de 20 à 64 ans qui ont travaillé au moins une heure au cours de la période de référence, soit comme salarié avec un contrat de travail dans le secteur privé ou dans le secteur public, soit comme non-salarié (indépendant ou aidant). Il est à noter que la population active occupée est aussi égale à la somme de l'emploi intérieur et du solde des travailleurs frontaliers (c'est-à-dire la différence entre le nombre d'habitants belges qui travaillent à l'étranger et le nombre de non belges n'habitant pas en Belgique et travaillant en Belgique). La population en âge de travailler se compose des personnes âgées de 20 à 64 ans. Les données sur l'emploi utilisées pour cet indicateur se basent sur l'*Enquête sur les forces de travail* (EFT). Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. La méthodologie de cette enquête a été revue en 2017. La comparaison entre les données de 2017 et celles des années précédentes doit être faite avec prudence. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Cette marge d'incertitude augmente à mesure que l'indicateur est calculé pour des sous-populations plus petites. Les intervalles de confiance (IC) correspondant à ces données sont disponibles sur demande auprès de Statistics Belgium.

**Objectif:** le taux d'emploi doit augmenter.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 8.5: "D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut les objectifs suivants: "Le marché de l'emploi sera accessible à tous et proposera un emploi décent à chaque citoyen en âge de travailler"

(objectif 8), "Le niveau d'emploi sera aussi stable et élevé que possible et respectera les principes d'un emploi décent. Toute personne d'âge actif aura la possibilité de trouver un emploi rémunéré" (objectif 9) et "Les conditions de travail seront adaptées tout au long de la carrière en vue d'assurer une meilleure qualité de vie et de pouvoir travailler plus longtemps" (objectif 11) (Moniteur belge, 08/10/2013).

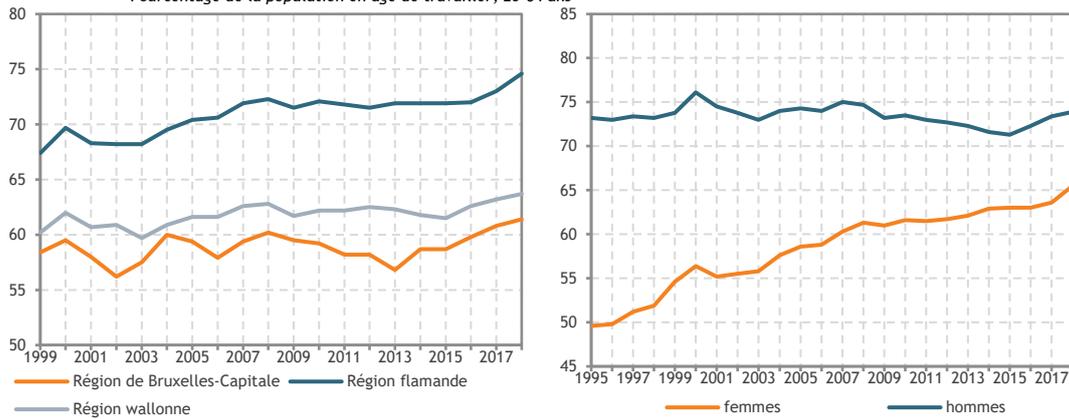
Dans le prolongement de la Stratégie Europe 2020 (Commission Européenne, 2010) qui vise une croissance du taux d'emploi dans l'UE à 75% en 2020, la Belgique vise un taux d'emploi à 73,2% en 2020. L'accord du gouvernement fédéral d'octobre 2014 (Gouvernement fédéral, 2014) confirme cet objectif. En outre, la Belgique a adopté dans les Programmes nationaux de réforme (qui s'inscrivent dans le cadre du suivi de la Stratégie Europe 2020) des objectifs supplémentaires dans le domaine de l'emploi pour 2020, et ce aussi bien pour les femmes (69,1%) que pour les personnes âgées de 55 à 64 ans (50%). En outre, la différence entre le taux d'emploi des non-citoyens de l'UE et celui des Belges doit être inférieure à 16,5 points de pourcentage selon ces programmes de réforme.

**Évolution:** selon cette enquête, le taux d'emploi des 20 à 64 ans a augmenté en passant de 61,4% en 1995 à 66,3% en 2000, a subi une légère diminution à 64,5% en 2003, après quoi l'indicateur a rebondi à 68,0% en 2008. Depuis lors, le taux d'emploi fluctue autour de 67% suite à la crise économique et financière: en 2018 il atteint 69,7%. La participation accrue des femmes et des personnes âgées au marché du travail est la principale cause de la croissance du taux d'emploi entre 1995 et 2018.

**Comparaison internationale:** le taux d'emploi des 20 à 64 ans dans l'Union européenne a été au-dessus de la valeur belge tout au long de la période 2002-2018 et les tendances sont parallèles. La tendance croissante observée en Belgique entre 2003 et 2008 est également observée dans l'UE28. Dans l'UE28, ce taux a augmenté de 67,1% à 70,2% sur cette période. Ensuite il y a une baisse jusqu'à 68,4% en 2012 et une hausse pour atteindre 73,1% en 2018. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les moins bonnes performances en 2018.

**Comparaison selon la Région:** le taux d'emploi en 2018 est de 61,4% à Bruxelles (IC95% 60,1 – 62,8), de 74,6% en Flandre (IC95% 74,1 – 75,2), de 63,7% en Wallonie (IC95% 62,9 – 64,5) et de 69,7% en Belgique (IC95% 69,3 – 70,2). La comparaison entre Régions et l'analyse de l'évolution dans le temps de ces indicateurs doit prendre en compte l'amplitude des intervalles de confiance.

**Graphique 86 Taux d'emploi selon la Région (gauche) et le sexe (droite)**  
 Pourcentage de la population en âge de travailler, 20-64 ans



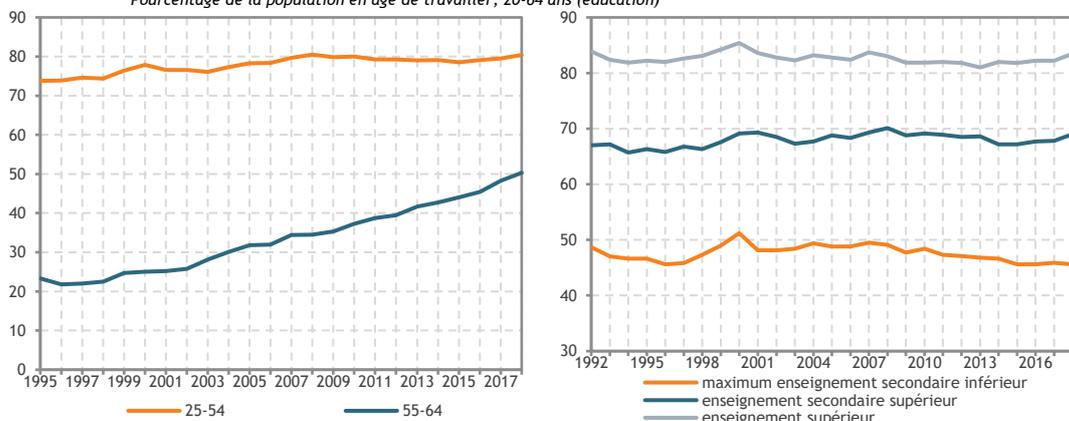
Source: Statistics Belgium; Eurostat (2019), *European Union Labour Force Survey (EU-LFS)*, lfst\_r\_lfe2emprtn (région) et lfsa\_ergan (sexe), <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 27/09/2019).

**Ventilation selon le sexe:** la participation accrue des femmes au marché de l'emploi est une des principales raisons de l'augmentation globale du taux d'emploi. Ainsi, le taux d'emploi des femmes a augmenté, passant de 49,6% en 1995 à 65,5% en 2018.

**Ventilation selon l'âge:** la participation accrue des personnes âgées au marché de l'emploi est une des principales raisons de l'augmentation globale du taux d'emploi. Le taux d'emploi des personnes âgées est passé d'un niveau de 23,3% à 50,3% entre 1995 et 2018. Le graphique ne mentionne pas le taux d'emploi des 20 à 24 ans parce qu'il y a beaucoup d'étudiants dans cette catégorie d'âge. La pertinence politique de cette information est donc limitée.

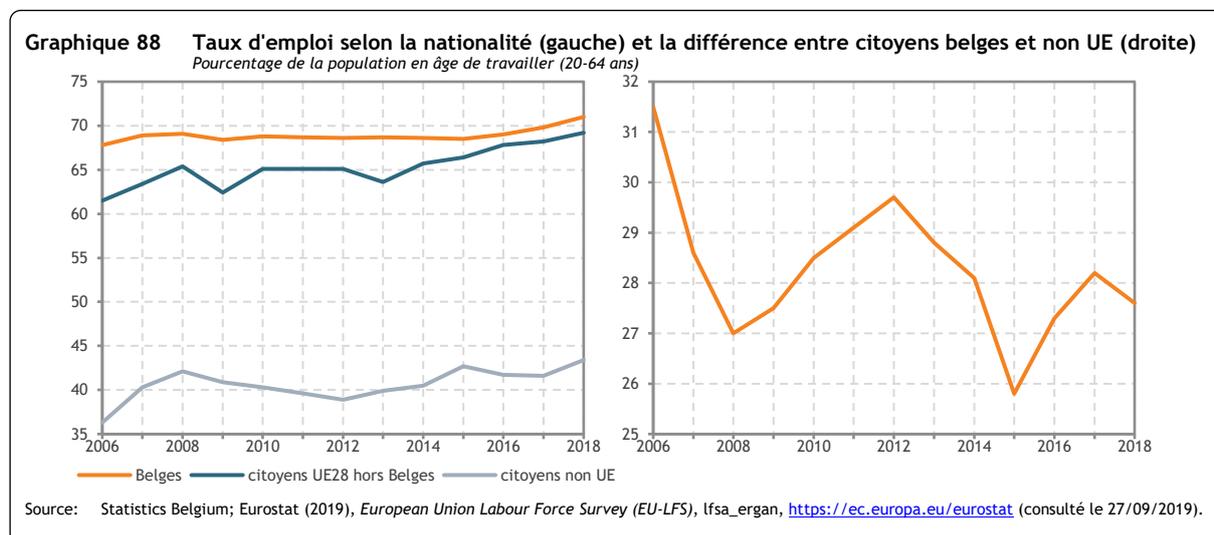
**Ventilation selon l'éducation:** au plus élevé le niveau d'éducation, au plus élevé le taux d'emploi. Pour chaque niveau d'éducation le niveau du taux d'emploi reste stable au cours de la période considérée. En 2018, le taux d'emploi des personnes ayant obtenu tout au plus un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur, des personnes avec un diplôme d'enseignement secondaire supérieur ou des personnes avec un diplôme d'enseignement supérieur atteint respectivement 45,6, 69,0 et 83,5%.

**Graphique 87 Taux d'emploi selon l'âge (gauche) et éducation (droite)**  
 Pourcentage de la population (âge)  
 Pourcentage de la population en âge de travailler, 20-64 ans (éducation)



Source: Statistics Belgium; Eurostat (2019), *European Union Labour Force Survey (EU-LFS)*, lfsa\_ergan (âge) et lfsa\_ergaed (éducation), <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 27/09/2019).

**Ventilation selon la nationalité:** entre 2006 et 2018, le taux d'emploi des citoyens hors UE a progressé en passant de 36,3 à 43,4%. Celui des Belges a augmenté durant cette période, allant de 67,8 à 71%. Celui des citoyens de l'UE hors Belges a augmenté de 61,5 à 69,2%. La différence de taux d'emploi entre les Belges et les citoyens hors UE a donc diminué de 31,5 points de pourcentage en 2006 à 27,6 points de pourcentage en 2018.



**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 8.5, qui est d'atteindre le plein emploi productif.

### Sources spécifiques

Commission européenne (2010), *Europe 2020, Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive*, [http://ec.europa.eu/archives/commission\\_2010-2014/president/news/documents/pdf/20100303\\_1\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/archives/commission_2010-2014/president/news/documents/pdf/20100303_1_fr.pdf) (consulté le 06/11/2018).

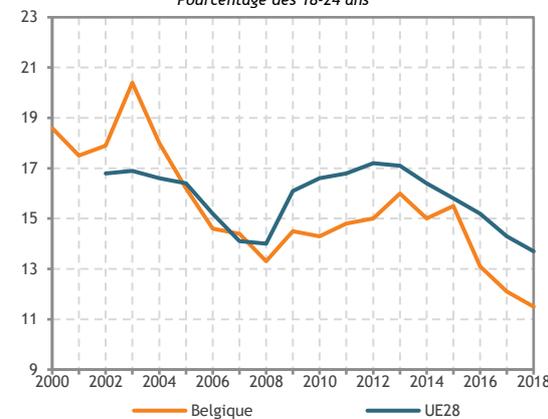
Gouvernement fédéral (2014), *Accord de gouvernement du 9 octobre 2014*, <http://www.gouvernement-federal.be> (consulté le 1/12/2015).

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur [http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech\\_f.htm](http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm) (consulté le 23/10/2018).

## Indicateur 36. Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation

SDG	Travail décent et croissance économique	
Dimensions	Ici et maintenant	
<b>Chiffres clés</b> (pourcentage des 18-24 ans)		
Début de période	2000	18,6
Fin de période	2018	11,5
Minimum	2018	11,5
Maximum	2003	20,4
Taux de croissance annuel moyen	2000-2018	-2,6%
	2013-2018	-6,4%
<b>Comparaison UE28, 2018</b> (pourcentage des 18-24 ans)		
Belgique		11,5
UE28		13,7
UE28 - minimum: Pays-Bas		5,4
UE28 - maximum: Italie		24,9

**Graphique 89 Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation**  
Pourcentage des 18-24 ans



Source: Statistics Belgium; Eurostat (2019), *European Union Labour Force Survey (EU-LFS)*, edat\_lfse\_21, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 27/09/2019).

Note: rupture de série en 2001 BE, 2003 UE, 2006, 2011, 2017 BE.

**Définition:** la part des jeunes (de 18 ans à 24 ans)

qui répondent aux deux conditions suivantes: (a) ils n'ont pas d'emploi et (b) n'ont pas suivi de formation ou d'enseignement au cours des quatre semaines précédant l'interview. Le seuil de 18 ans est choisi en Belgique car c'est l'âge où se termine l'obligation scolaire. Les données utilisées se basent sur l'*Enquête sur les forces de travail* (EFT). Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. La méthodologie de cette enquête a été revue en 2017. La comparaison entre les données de 2017 et celles des années précédentes doit être faite avec prudence. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Cette marge d'incertitude augmente à mesure que l'indicateur est calculé pour des sous-populations plus petites. Les intervalles de confiance (IC) correspondant à ces données sont disponibles sur demande auprès de Statistics Belgium.

**Objectif:** la part des jeunes qui sont non scolarisés et sans emploi ni formation doit diminuer.

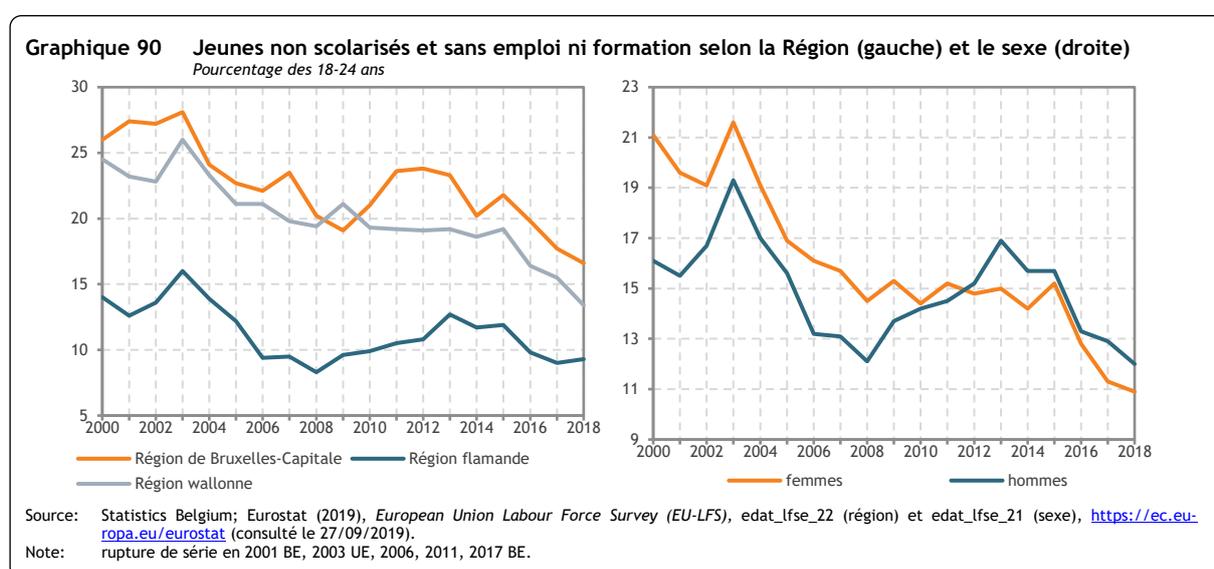
Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 8.6: "D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation".

Le Programme national de réforme (PNR) de 2011 que la Belgique a approuvé en avril 2011 (Gouvernement fédéral, 2011) dans le cadre de la Stratégie Europe 2020 (Commission Européenne, 2010), ainsi que tous les PNR suivants, contient également l'objectif de diminuer ce pourcentage d'ici 2020, pour atteindre 8,2%.

**Évolution:** selon cette enquête, la part des jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation a chuté en passant de 18,6% en 2000 à 13,3% en 2008 (année de la crise économique et financière) pour ensuite grimper à 16% en 2013 et diminuer à nouveau pour atteindre 11,5% en 2018. La tendance reste globalement à la baisse (taux de croissance annuel de -2,6%) entre 2000 et 2018.

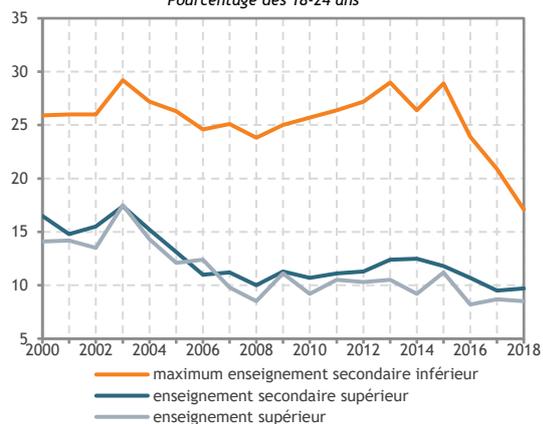
**Comparaison internationale:** dans l'Union européenne, la part de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation, qui diminuait depuis 2002, a augmenté à partir de 2008 avec la crise économique et financière, jusqu'en 2013. À partir de cette date, elle diminue à nouveau. Depuis 2008 la Belgique se situe en dessous de la moyenne européenne. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2018.

**Ventilation selon la Région:** la part des jeunes qui sont non scolarisés et sans emploi ni formation en 2018 est de 16,6% à Bruxelles (IC95% 13,8 – 19,4), de 9,3% en Flandre (IC95% 8,3 – 10,3), de 13,4% en Wallonie (IC95% 11,7 – 15,0) et de 11,5% en Belgique (IC95% 10,6 – 12,3). La comparaison entre Régions et l'analyse de l'évolution dans le temps de ces indicateurs doit prendre en compte l'amplitude des intervalles de confiance.



**Ventilation selon le sexe:** selon l'EFT, la différence entre les hommes et les femmes a fortement évolué. En 2000, cette part était plus grande, de 5 points de pourcentage, chez les femmes que chez les hommes. De 2000 à 2011, la part des femmes chez les jeunes de l'EFT qui ne sont pas scolarisés et sans emploi ni formation est plus élevée que celle des hommes. En revanche, depuis 2012, la part des hommes est plus élevée que celle des femmes. En 2018, elle était plus grande chez les hommes que chez les femmes, de 1,1 point de pourcentage. La tendance chez les femmes présente dès lors une plus forte baisse (avec un taux de croissance annuel moyen de -3,6%), que la part des hommes (avec un taux de croissance annuel moyen de seulement -1,6%) entre 2000 et 2018.

**Graphique 91 Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation selon l'éducation**  
Pourcentage des 18-24 ans



Source: Statistics Belgium; Eurostat (2019), *European Union Labour Force Survey (EU-LFS)*, edat\_lfse\_21, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 27/09/2019).

Note: rupture de série en 2001 BE, 2003 UE, 2006, 2011, 2017 BE.

**Ventilation selon l'éducation:** plus le niveau d'éducation est élevé, plus la part des jeunes qui sont non scolarisés et sans emploi ni formation est faible. En 2018, l'indicateur est de 17,1% pour les personnes ayant au plus un diplôme du premier cycle de l'enseignement secondaire, de 9,7% pour les personnes ayant un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur et de 8,5% pour les personnes ayant un diplôme d'enseignement supérieur. La différence entre les peu et moyennement scolarisés est plus grande qu'entre les moyennement et hautement scolarisés. Bien que l'indicateur diminue pour tous les groupes, la baisse au cours des cinq dernières années a été plus prononcée pour les personnes peu scolarisées.

**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 8.6.1 - *Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation.*

### Sources spécifiques

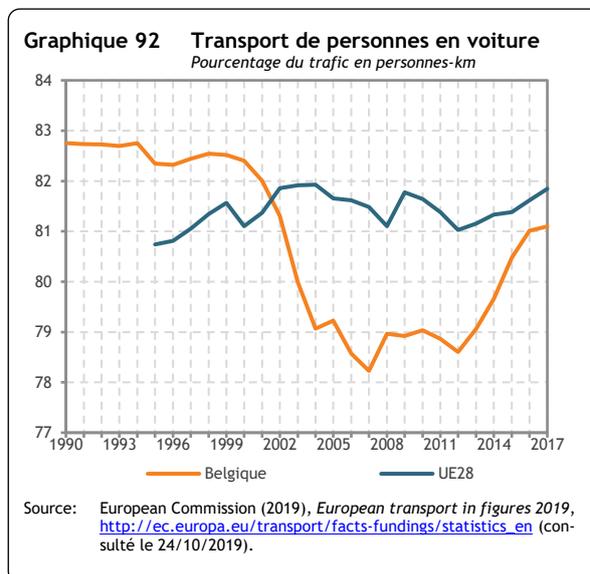
Commission européenne (2010), *Europe 2020, Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive*, p. 8, [http://ec.europa.eu/archives/commission\\_2010-2014/president/news/documents/pdf/20100303\\_1\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/archives/commission_2010-2014/president/news/documents/pdf/20100303_1_fr.pdf) (consulté le 06/11/2018).

Gouvernement fédéral (2011), *Programme national de réforme 2011*, p. 25, [http://www.be2020.eu/publications/publication\\_det.php?lang=fr&KeyPub=461](http://www.be2020.eu/publications/publication_det.php?lang=fr&KeyPub=461) (consulté le 06/11/2018).

## 4.9. Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

### Indicateur 37. Transport de personnes en voiture

SDG	Industrie, innovation et infrastructure	
Dimensions	Plus tard	
<b>Chiffres clés</b>		
(pourcentage du trafic en personnes-km)		
Début de période	1990	82,8
Fin de période	2017	81,1
Minimum	2007	78,2
Maximum	1990	82,8
Taux de croissance annuel moyen	1990-2017	-0,1%
	2012-2017	0,6%
<b>Comparaison UE28, 2017</b>		
(pourcentage du trafic en personnes-km)		
Belgique		81,1
UE28		81,8
UE28 - minimum: République Tchèque		66,2
UE28 - maximum: Lituanie		91,1



**Définition:** la part modale des voitures dans le transport de passagers est la part du trafic total réalisée en voiture. Les autres modes de transport considérés sont les transports collectifs: train, bus, autocars, trams et métros. Pour des raisons de collecte de données, les déplacements en motos sont inclus dans la catégorie des voitures. Le trafic est mesuré en passagers-kilomètres, obtenus en multipliant, pour chaque déplacement, le nombre de voyageurs par le nombre de kilomètres parcourus. Les données proviennent de la Commission européenne, DG Transport, afin de permettre une comparaison avec l'UE28. L'indicateur est également calculé par le BFP pour la Belgique à partir de données collectées auprès de différentes sources (Publications du SPF Mobilité et Transport, SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie - Direction générale Statistique; rapports annuels SNCB, De Lijn, TEC et STIB). La différence entre les deux estimations de cet indicateur est de moins de 1%.

**Objectif:** la part modale de la voiture doit être de 67,4% pour 2030.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 9.1: "Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable, inclut l'objectif 23: "Les modes de transport collectifs primeront sur les modes de transport individuels" (Moniteur belge, 08/10/2013), ce qui peut être interprété comme une diminution de la part modale des transports individuels en-dessous de 50%. La part modale des transports individuels étant en 2015 de 80,5%, une interpolation linéaire entre 2015 et 2050 donne un objectif de 67,4% pour 2030. Étant donné que les statistiques disponibles n'incluent que la voiture (et la moto) dans les modes individuels, cet objectif ne porte que sur ce mode de déplacement.

**Évolution:** cette part modale est restée stable entre 82% et 83% dans les années '90, et a diminué entre 2000 et 2007, pour se stabiliser vers 79% à partir de 2008. La part modale des voitures a à nouveau augmenté à partir de 2012 pour atteindre 81,1% en 2017. En 2017, les parts modales des transports collectifs étaient de 11,2% pour les bus, autocars, trams et métro (entre 11% et 12% entre 1990 et 2000) et de 7,7% pour le rail (environ 6% entre 1990 et 2000).

**Comparaison internationale:** entre 1995 et 2017, la part modale des voitures a légèrement diminué en Belgique alors que dans l'UE28, elle a légèrement augmenté depuis 1995. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2017.

**Ventilation selon la Région:** ne peut pas être présentée car des données comparables ne sont actuellement pas disponibles.

**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 9.1.2 - *Nombre de passagers et volume de fret transportés, par mode de transport.*

#### **Sources spécifiques**

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur [http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech\\_f.htm](http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm) (consulté le 23/10/2018).

## Indicateur 38. Transport de marchandises par la route

SDG	Industrie, innovation et infrastructure	
Dimensions	Plus tard	
<b>Chiffres clés</b> (pourcentage du trafic en tonnes-km)		
Début de période	1990	64,2
Fin de période	2017	74,0
Minimum	1990	64,2
Maximum	2009	76,7
Taux de croissance annuel moyen	1990-2017	0,5%
	2012-2017	0,5%
<b>Comparaison UE28, 2017</b> (pourcentage du trafic en tonnes-km)		
Belgique		74,0
UE28		76,7
UE28 - minimum: Lettonie		26,0
UE28 - maximum: Chypre		100,0

**Définition:** la part modale de la route dans le transport de marchandises est la part du trafic total

réalisé en camion et en camionnette. Les autres modes de transport considérés sont le chemin de fer et la voie d'eau. Le trafic est mesuré en tonnes-kilomètres, obtenus en multipliant, pour chaque déplacement, le nombre de tonnes embarquées par le nombre de kilomètres parcourus. Les données proviennent de la Commission européenne, DG Transport. Dans les cas du trafic routier en Belgique, pour lequel la DG Transport ne fournit des données qu'à partir de 2005, l'indicateur a été rétropolé jusqu'en 1990, à partir des données du BFP. Celles-ci sont calculées à partir de données collectées auprès de différentes sources (Publications du SPF Mobilité et Transport, SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie - Direction générale Statistique; rapports annuels SNCB).

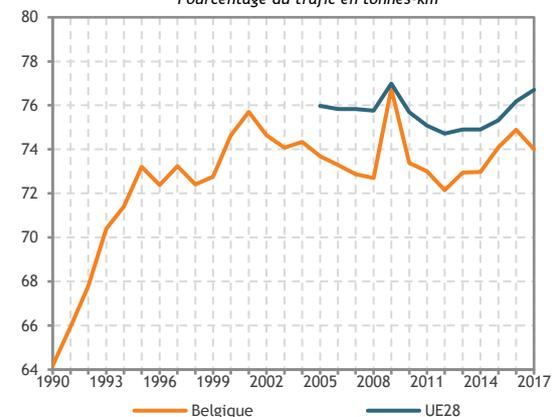
**Objectif:** la part modale de la route dans le transport de marchandises doit être de 62,9% pour 2030.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 9.1: "Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif 23: "Pour le transport de marchandises, les transports ferroviaires et fluviaux seront les plus utilisés" (Moniteur belge, 08/10/2013), ce qui peut être interprété comme une diminution de la part modale des transports routier en-dessous de 50%. La part modale des transports routier étant en 2015 de 72,6%, une interpolation linéaire entre 2015 et 2050 donne un objectif de 62,9% pour 2030.

**Évolution:** entre 1990 et 1995, la part modale de la route dans le transport de marchandises (camions et camionnettes) a augmenté de 64% à 73%. Depuis 1995, la part de la route est restée relativement stable, aux environs de 73%. La valeur élevée de 2009 est due au fait que la crise économique et financière a eu un impact beaucoup plus marqué sur les transports ferroviaires et fluviaux que sur le transport par route.

**Graphique 93** Transport de marchandises par la route  
Pourcentage du trafic en tonnes-km



Source: European Commission (2019), *European transport in figures 2019*, [http://ec.europa.eu/transport/facts-fundings/statistics\\_en](http://ec.europa.eu/transport/facts-fundings/statistics_en) (consulté le 24/10/2019).

**Comparaison internationale:** dans l'UE28, cet indicateur est relativement stable autour de 75% depuis 2005. Les données pour cet indicateur ne sont pas disponibles avant 2005 au niveau de l'UE28. Toutefois, un indicateur comparable (données non-ajustées pour la territorialité) montre une augmentation régulière de la part de la route, de 71% en 1995 à 76% en 2005. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2017.

**Ventilation selon la Région:** ne peut pas être présentée car des données comparables ne sont actuellement pas disponibles.

**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 9.1.2 *Nombre de passagers et volume de fret transportés, par mode de transport*.

### Sources spécifiques

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur [http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech\\_f.htm](http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm) (consulté le 23/10/2018).

## Indicateur 39. Congestion routière

SDG	Industrie, innovation et infrastructure	
Dimensions	Ici et maintenant	
<b>Chiffres clés</b>		
(heures passées par automobiliste moyen par an)		
Début de période	2014	35,84
Fin de période	2017	39,37
Minimum	2014	35,84
Maximum	2017	39,37
Taux de croissance annuel moyen	2014-2017	3,2%
<b>Comparaison pays voisins, 2017</b>		
(heures passées par automobiliste moyen par an)		
Belgique		39,37
Allemagne		29,90
France		30,14
Pays-Bas		31,89

**Définition:** le nombre d'heures passées par un automobiliste moyen dans les embouteillages chaque année. Son calcul suppose 2 trajets quotidiens de 30km (lors des heures de pointe du matin et du soir) et 220 jours de travail par an. Cet indicateur est calculé à partir des données de vitesse reçues des systèmes de navigation des voitures (Christidis et Ibañez Rivas, 2012). Les données proviennent de la Commission européenne.

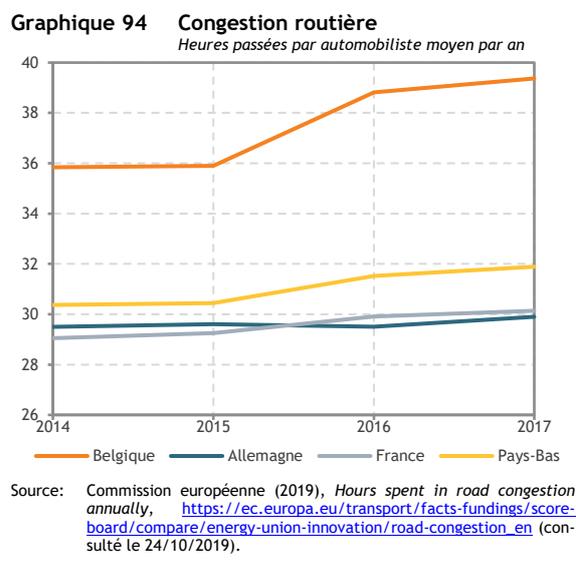
**Objectif:** la congestion sur les routes doit diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 9.1: "Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable". L'inadéquation entre les infrastructures et la demande des utilisateurs entraîne la congestion d'un réseau de transport. Celle-ci a des impacts économiques (durée et coût du transport plus élevés). En outre, elle limite l'accès effectif aux infrastructures.

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif 22: "Toute personne aura accès à un mode de transport dont les émissions de gaz à effet de serre et de polluants, les impacts sur la biodiversité et sur la qualité de vie sont aussi faibles que possible" (Moniteur belge, 08/10/2013). La congestion d'un réseau de transport a des impacts sociaux (impacts variables sur différentes catégories de population, transports urgents bloqués) et environnementaux (consommation d'énergie et pollution plus élevées).

**Évolution:** l'indicateur de congestion sur les routes a augmenté en Belgique, allant de 35h50 passées dans les embouteillages en 2014 à 39h22 en 2017 (+10%). Cette tendance est confirmée par des indicateurs régionaux calculés sur la base d'autres données.

**Comparaison internationale:** la Belgique (39 heures par an en 2016) est un des pays européens où cet indicateur est le plus élevé. Sur les 26 pays considérés (EU28 sauf Chypre et Malte), seul le Royaume-



Uni montre une moins bonne performance. Pour les 3 pays voisins, cet indicateur est aux alentours de 30 heures par an en 2016.

**Ventilation selon la Région:** des données comparables ne sont actuellement pas disponibles mais en Région flamande, l'indicateur *Filezwaarte op het snelwegennet*, publié depuis 2012 (Statistiek Vlaanderen, 2019), montre également une tendance à l'augmentation, avec une stabilisation à partir de 2018. En Région wallonne, le taux d'utilisation des capacités des autoroutes est publié depuis 1990 (IWEPS, 2019, à partir de données du SPW - DG01 – Routes et bâtiments). Il est en augmentation continue.

**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié 9.1, car la congestion routière a des impacts sur "le développement économique et le bien-être de l'être humain", et limite l'accès effectif aux infrastructures.

### Sources spécifiques

Christidis et Ibañez Rivas (2012), *Measuring road congestion*, European Commission, Joint research center, <https://ec.europa.eu/jrc/en/publication/eur-scientific-and-technical-research-reports/measuring-road-congestion> (consulté le 1/10/2018).

IWEPS (2019), *Taux d'utilisation des capacités des autoroutes*, <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/transport-routier/> (consulté le 24/10/2019).

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur [http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech\\_f.htm](http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm) (consulté le 23/10/2018).

Statistiek Vlaanderen (2019), *Filezwaarte*, <https://www.statistiekvlaanderen.be/filezwaarte> (consulté le 24/10/2019)

## Indicateur 40. Stock de capital physique

SDG	Industrie, innovation et infrastructure	
Dimensions	Plus tard	
<b>Chiffres clés</b> (pourcentage du produit intérieur brut)		
Début de période	1995	279,9
Fin de période	2018	277,4
Minimum	2004	268,5
Maximum	2009	287,3
Taux de croissance	1995-2018	0,0%
annuel moyen	2013-2018	-0,3%
<b>Comparaison pays voisins, 2017</b> (pourcentage du produit intérieur brut)		
Belgique		273,7
Allemagne		303,0
France		314,9
Pays-Bas		264,0

**Définition:** le stock de capital physique est la somme de tous les actifs économiques qui sont utilisés de manière récurrente ou continue dans le processus de production pendant plus d'un an (section AN.11, à l'exclusion de la section AN.117 des comptes nationaux; Eurostat, 2013). L'indicateur mesure le stock net de capital physique (machines, bâtiments, infrastructures de transport et de communication, etc.). Il est calculé en retranchant du stock brut de capital physique, où tous les actifs sont valorisés aux prix qu'il faudrait payer si les actifs étaient achetés maintenant, la valeur cumulée des amortissements et en ajoutant les investissements bruts. L'indicateur est exprimé en pourcentage du PIB. L'indicateur pour la Belgique est calculé par le BFP sur la base des données provenant de l'Institut des comptes nationaux. Pour la comparaison avec les pays voisins les données proviennent d'Eurostat.

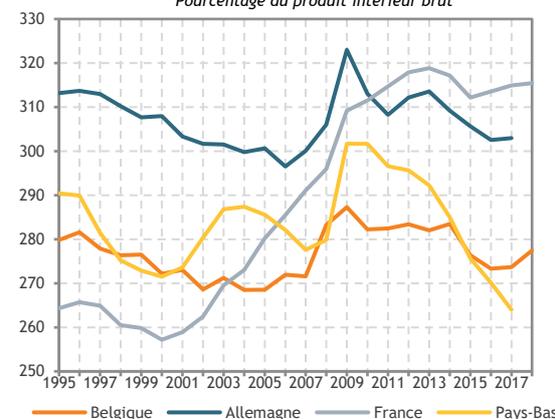
**Objectif:** le stock de capital physique ne doit pas diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 9.1: "*Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable*".

Le stock de capital physique "*permet le report de valeur d'une période comptable à l'autre*" (Eurostat, 2013, p.184). Le stock de capital physique peut donc être utilisé par les générations futures et contribuer à leur bien-être. Dans une perspective future, il est estimé que le stock de capital physique doit être maintenu (UNECE, 2014, p.29). Il est dès lors considéré qu'il existe un objectif implicite selon lequel le stock net de capital physique ne doit pas diminuer.

**Évolution:** le stock net de capital physique (en volume) dans l'économie belge est en augmentation constante depuis 1995. Ramené en pourcentage du PIB, ce stock a globalement baissé entre 1995 et 2004 avant de croître jusqu'en 2009. Entre 2009 et 2014, l'indicateur est resté relativement stable avant de diminuer jusqu'en 2016. Entre 2016 et 2018, l'indicateur repart à la hausse mais reste toutefois sous son niveau observé en 1995.

**Graphique 95 Stock de capital physique**  
Pourcentage du produit intérieur brut



Source: calculs BFP sur la base de ICN (2019) *Comptes nationaux / Stock de capital*, <http://stat.nbb.be/> (consulté le 21/10/2019); Eurostat (2019), *Compte de patrimoine non financier*, nama\_10\_nfa\_bs, et PIB et principaux composants (production, dépense et revenu), nama\_10\_gdp, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 21/10/2019).

**Comparaison internationale:** les données disponibles (1995-2017) montrent que le stock net de capital physique en Belgique (en volume et rapporté au PIB) est inférieur au stock moyen de ses trois voisins (Allemagne, France et Pays-Bas). L'écart observé reste stable dans le temps. En 2017, le stock belge (277,4% du PIB) se situe en dessous de celui mesuré en Allemagne (303,0%) et en France (314,9%), mais au-dessus du stock des Pays-Bas (264%).

**Ventilation selon la Région:** ne peut pas être présentée car des données comparables ne sont actuellement pas disponibles.

**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 9.1. En effet, accroître le stock de capital physique permet d'avoir les infrastructures nécessaires au développement économique.

Cet indicateur est utilisé pour le calcul de l'indicateur composite de *Capital économique*, publié dans le [chapitre 3](#) de ce rapport.

#### **Sources spécifiques**

Eurostat (2013), *Système européen des comptes, SEC 2010*, Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2013.

UNECE (2014), *Conference of European Statisticians Recommendations on Measuring Sustainable Development*, [http://www.unece.org/publications/ces\\_sust\\_development.html](http://www.unece.org/publications/ces_sust_development.html) (consulté le 01/12/2015).

## Indicateur 41. Investissements bruts dans le stock de capital physique

SDG	Industrie, innovation et infrastructure	
Dimensions	Plus tard	
<b>Chiffres clés</b>		
(pourcentage du produit intérieur brut)		
Début de période	1995	21,2
Fin de période	2018	23,8
Minimum	2003	20,5
Maximum	2008	24,1
Taux de croissance annuel moyen	1995-2018	0,5%
	2013-2018	1,4%
<b>Comparaison UE28, 2018</b>		
(pourcentage du produit intérieur brut)		
Belgique		23,8
UE28		20,4
UE28 - minimum: Grèce		11,1
UE28 - maximum: Suède		25,9

**Définition:** les investissements bruts dans le stock de capital physique (section AN.11, à l'exclusion de la section AN.117 des comptes nationaux; Eurostat,

2013) sont exprimés en pourcentage du produit intérieur brut (PIB). Les données au niveau de la Belgique sont collectées par l'Institut des comptes nationaux. Afin de permettre la comparaison avec les autres pays européens, les données utilisées proviennent d'Eurostat.

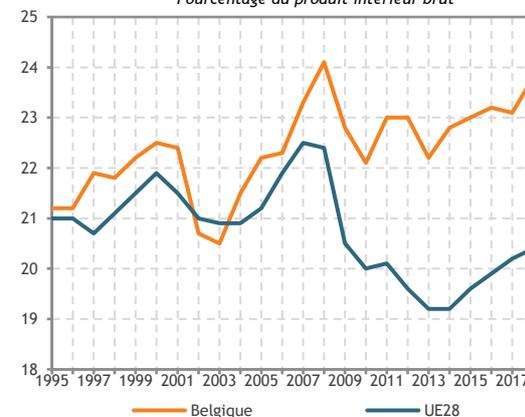
**Objectif:** il n'y a pas d'objectif de développement durable pour les investissements bruts dans le stock de capital physique.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 9.1: "Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif suivant: "Le développement économique et la dégradation de l'environnement seront intégralement découplés. Dans ce développement, la création d'emplois décents prend une position centrale, tout en garantissant une offre suffisante de biens et de services répondant aux besoins fondamentaux" (introduction du défi "une société qui adapte son économie aux défis économiques, sociaux et environnementaux"; Moniteur belge, 08/10/2013).

Pour une économie performante ayant un impact négatif sur l'environnement aussi limité que possible, il est indispensable de disposer de suffisamment de biens d'équipement respectueux de l'environnement. En outre, les biens d'équipement peuvent également être utilisés par les générations futures et contribuer à leur bien-être. Il est donc nécessaire de procéder à des investissements suffisants en biens d'équipement, non seulement pour remplacer les biens d'équipement obsolètes, mais aussi pour rendre les biens d'équipement plus performants et plus respectueux de l'environnement, étant donné que de nouveaux investissements permettent de prendre en compte les derniers développements technologiques. Toutefois, il n'est pas possible de fixer un niveau optimal pour cet indicateur.

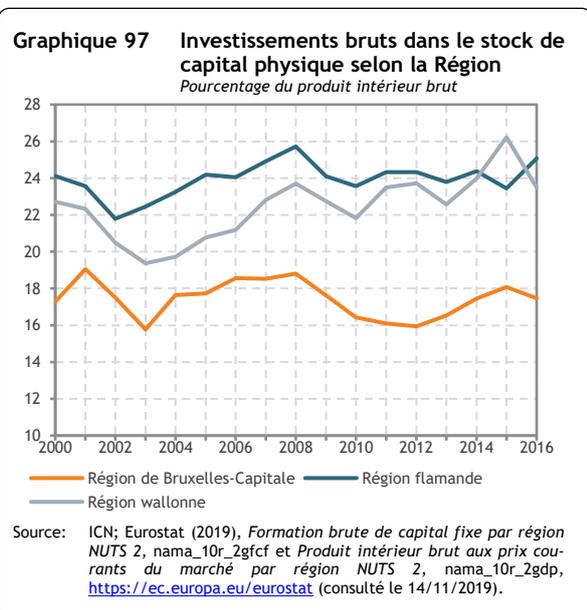
**Graphique 96 Investissements bruts dans le stock de capital physique**  
Pourcentage du produit intérieur brut



Source: ICN; Eurostat (2019), Formation brute de capital fixe par AN\_F6 types d'actifs, nama\_10\_an6, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 21/10/2019).

**Évolution:** les investissements bruts dans le stock de capital physique s'élevèrent en moyenne à 22,4% du PIB sur la période allant de 1995 à 2018. En hausse jusqu'en 2000, l'indicateur diminue ensuite pour atteindre son point le plus bas en 2003: 20,5% du PIB. À partir de cette année, l'indicateur augmente sans discontinuité pour atteindre son maximum en 2008: 24,1% du PIB. Avec la crise économique et financière, l'indicateur diminue et se stabilise autour de 22,5% du PIB jusqu'en 2014. À partir de cette année, il repart à la hausse et atteint 23,8% du PIB en 2018.

**Comparaison internationale:** entre 1995 et 2008, le niveau moyen de l'indicateur en Belgique et dans l'UE28 est similaire et se situe autour de 22%. À partir de 2009, soit après le déclenchement de la crise économique et financière, les investissements dans l'UE28 ont diminué pour passer sous la barre des 20%. En Belgique, l'indicateur a relativement moins diminué et est toujours resté au-dessus des 22% du PIB. En 2018, l'écart observé entre l'UE28 et la Belgique est de 3,4 points de pourcentage alors qu'il n'était que de 0,6 point de pourcentage en 1995.



**Ventilation selon la Région:** les investissements bruts dans le stock de capital physique en 2016 sont de 17,5% du PIB à Bruxelles, de 25,1% en Flandre et de 23,5% en Wallonie. Pour la Belgique, ce chiffre est de 23,2% du PIB.

**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 9.1. En effet, investir dans le stock de capital physique permet d'avoir les infrastructures nécessaires pour le développement économique.

#### Sources spécifiques

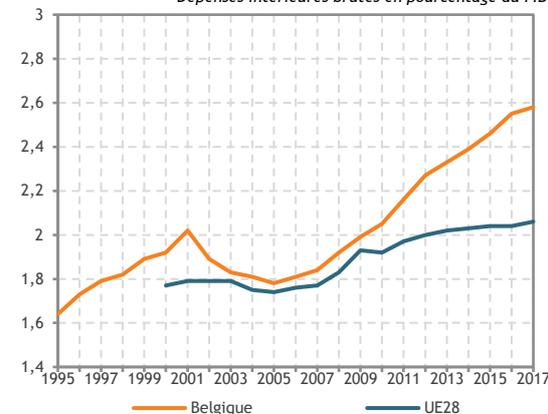
Eurostat (2013), *Système européen des comptes, SEC 2010*, Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2013.

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur [http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech\\_f.htm](http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm) (consulté le 23/10/2018).

## Indicateur 42. Recherche et développement

SDG	Industrie, innovation et infrastructure	
Dimensions	Plus tard	
<b>Chiffres clés</b>		
(dépenses intérieures brutes en pourcentage du PIB)		
Début de période	1995	1,6
Fin de période	2017	2,6
Minimum	1995	1,6
Maximum	2017	2,6
Taux de croissance annuel moyen	1995-2017	2,1%
	2012-2017	2,6%
<b>Comparaison UE28, 2017</b>		
(dépenses intérieures brutes en pourcentage du PIB)		
Belgique		2,6
UE28		2,1
UE28 - minimum: Roumanie		0,5
UE28 - maximum: Suède		3,4

**Graphique 98 Recherche et développement**  
Dépenses intérieures brutes en pourcentage du PIB



Source: Eurostat (2019), *Dépenses intra-muros de R&D par secteur d'exécution, rd\_e\_gerdtot*, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 30/10/2019).

**Définition:** l'indicateur mesure les dépenses domestiques brutes en recherche et développement

(R&D), publiques et privées, en pourcentage du PIB. Ces dépenses concernent les travaux entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances, ainsi que l'utilisation de cette somme de connaissances pour de nouvelles applications. Les données proviennent d'Eurostat et du Bureau fédéral du Plan.

**Objectif:** la part des dépenses R&D doit atteindre 3% du PIB à partir de 2020.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 9.5: "Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030".

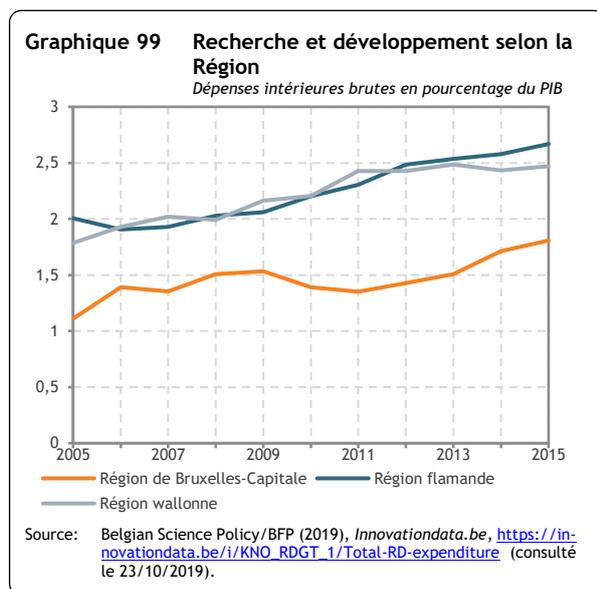
Dans le Programme national de réforme adopté par la Belgique en 2011 (Gouvernement fédéral, 2011) dans le cadre de la Stratégie Europe 2020 (Commission Européenne, 2010), la Belgique s'est engagée à atteindre des dépenses de R&D égales à 3% de son PIB en 2020. Cet objectif a été fixé pour la première fois par le Conseil européen de Barcelone en 2002, dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, visant ces 3% en 2010 (Conseil européen, 2002).

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable fixe également cet objectif: "Les budgets de recherche & développement atteindront au moins les 3% du PIB et augmenteront d'année en année" (objectif 49; Moniteur belge, 08/10/2013).

Étant donné que les engagements fixent un objectif de 3% pour 2020 et pour 2050, cet objectif est également celui considéré pour 2030.

**Évolution:** en Belgique, les dépenses intérieures brutes de R&D, en euros, ont augmenté entre 1995 et 2017, excepté entre 2001 et 2003 où elles ont diminué. Rapportés au PIB, ces dépenses ont augmenté entre 1995 et 2001 avant de se replier jusqu'en 2005. Depuis 2005, elles augmentent constamment. En 2017, ces dépenses s'élevaient à 2,6% du PIB.

**Comparaison internationale:** en comparaison avec la moyenne européenne, l'indicateur belge rapporté au PIB s'est toujours trouvé à un niveau supérieur. À partir de 2009, le taux de croissance de l'indicateur (tant en euros qu'en pourcentage du PIB) pour la Belgique a été plus élevé. En conséquence, en 2017, l'écart entre les dépenses au niveau de la Belgique et de l'UE28 est proche de 0,5 point de pourcentage. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les meilleures performances en 2017.



**Ventilation selon la Région:** les dépenses intérieures brutes de R&D en 2018 sont de 1,8% à Bruxelles, 2,7% en Flandre et 2,5% en Wallonie. Pour la Belgique, ce chiffre est de 2,5%.

**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 9.5.1 - *Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB*.

### Sources spécifiques

Conseil européen (2002), *Conclusions de la présidence, Conseil européen de Barcelone*, 15 et 16 mars 2002, p. 20, <https://www.consilium.europa.eu/media/20935/71026.pdf> (consulté le 06/11/2018).

Commission européenne (2010), *Europe 2020, Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive*, p. 8, [http://ec.europa.eu/archives/commission\\_2010-2014/president/news/documents/pdf/20100303\\_1\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/archives/commission_2010-2014/president/news/documents/pdf/20100303_1_fr.pdf) (consulté le 06/11/2018).

Gouvernement fédéral (2011), *Programme national de réforme 2011*, p. 25, [http://www.be2020.eu/publications/publication\\_det.php?lang=fr&KeyPub=461](http://www.be2020.eu/publications/publication_det.php?lang=fr&KeyPub=461) (consulté le 06/11/2018).

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur [http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech\\_f.htm](http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm) (consulté le 23/10/2018).

## Indicateur 43. Stock de capital connaissance

SDG	Industrie, innovation et infrastructure	
Dimensions	Plus tard	
<b>Chiffres clés</b> (pourcentage du produit intérieur brut)		
Début de période	1995	8,4
Fin de période	2018	16,4
Minimum	1995	8,4
Maximum	2018	16,4
Taux de croissance annuel moyen	1995-2018	3,0%
	2013-2018	2,6%
<b>Comparaison pays voisins, 2017</b> (pourcentage du produit intérieur brut)		
Belgique		15,8
Allemagne		16,7
France		17,7
Pays-Bas		20,0

**Définition:** le stock de capital connaissance est la somme de tous les actifs fixes classés dans la section *Droits de propriété intellectuelle* (section AN.117

dans les comptes nationaux; Eurostat, 2013). L'indicateur mesure le stock net de capital connaissance. Il est calculé en retranchant du stock brut de capital connaissance - où tous les actifs sont valorisés aux prix qu'il faudrait payer si les actifs étaient achetés maintenant - la valeur cumulée des amortissements. L'indicateur est exprimé en pourcentage du PIB. Les données au niveau de la Belgique sont collectées par l'Institut des comptes nationaux. Afin de permettre la comparaison avec les autres pays européens, l'indicateur est calculé à partir des données d'Eurostat.

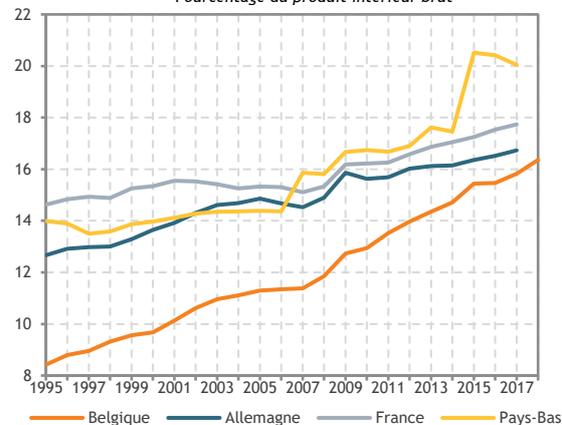
**Objectif:** le stock de capital connaissance ne doit pas diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 9.5: "*Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche-développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030*".

Le stock de capital connaissance "*permet le report de valeur d'une période comptable à l'autre*" (Eurostat, 2013, p.184). Ce stock de capital peut donc être utilisé par les générations futures et contribuer à leur bien-être. Dans une perspective future, il est estimé que le stock de capital connaissance doit être maintenu (UNECE, 2014, p.29). Il est considéré qu'il existe un objectif implicite selon lequel le stock net de capital connaissance ne doit pas diminuer.

**Évolution:** en Belgique, le stock net de capital connaissance (en volume) a constamment augmenté depuis 1995. Une fois ce stock ramené en pourcentage du PIB, il ressort des données que l'indicateur n'a fait également que croître durant la période 1995-2018. En 2018, le stock de capital connaissance belge s'élevait à 16,4% du PIB alors qu'il s'élevait à 8,4% en 1995.

**Graphique 100 Stock de capital connaissance**  
Pourcentage du produit intérieur brut



Source: calculs BFP sur la base de ICN (2019) *Comptes nationaux / Stock de capital*, <http://stat.nbb.be/> (consulté le 21/10/2019); Eurostat (2019), *Compte de patrimoine non financier, nama\_10\_nfa\_bs et PIB et principaux composants (production, dépense et revenu), nama\_10\_gdp*, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 21/10/2019).

**Comparaison internationale:** en comparaison avec ses trois pays voisins, la Belgique a le niveau de stock de capital connaissance (rapporté au PIB) le plus bas en 2017. Ce constat s'observe sur l'ensemble de la période analysée. En 2017, la Belgique était de l'ordre de 2,4 point de pourcentage en dessous de la moyenne de ses trois pays voisins alors que la différence était d'environ 5,3 points de pourcentage en 1995.

**Ventilation selon la Région:** ne peut pas être présentée car des données comparables ne sont actuellement pas disponibles.

**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 9.5. En effet, développer des connaissances au sein d'une économie passe par un accroissement de son stock de capital connaissance.

Cet indicateur est utilisé pour le calcul de l'indicateur composite de *Capital économique*, publié dans le [chapitre 3](#) de ce rapport.

### Sources spécifiques

Eurostat (2013), *Système européen des comptes. SEC 2010*, Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2013.

UNECE (2014), *Conference of European Statisticians Recommendations on Measuring Sustainable Development*, [http://www.unece.org/publications/ces\\_sust\\_development.html](http://www.unece.org/publications/ces_sust_development.html) (consulté le 01/12/2015).

## 4.10. Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

### Indicateur 44. Risque de pauvreté

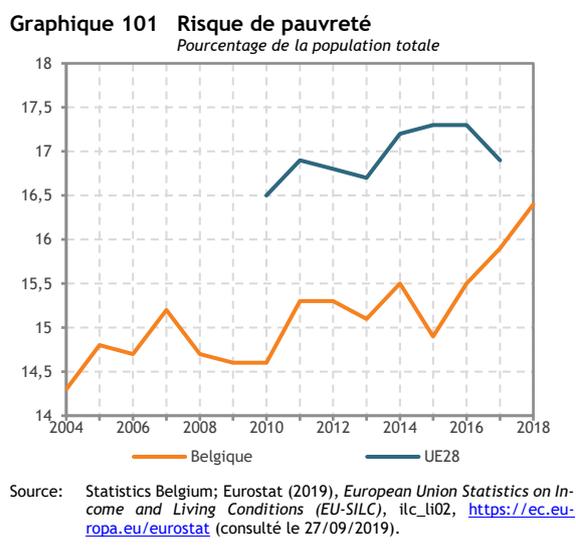
SDG	Inégalités réduites	
Dimensions	Ici et maintenant	
<b>Chiffres clés</b> (pourcentage de la population totale)		
Début de période	2004	14,3
Fin de période	2018	16,4
Minimum	2004	14,3
Maximum	2018	16,4
Taux de croissance annuel moyen	2004-2018	1,0%
	2013-2018	1,7%
<b>Comparaison UE28, 2017</b> (pourcentage de la population totale)		
Belgique		15,9
UE28		16,9
UE28 - minimum: République Tchèque		9,1
UE28 - maximum: Roumanie		23,6

**Définition:** la part de la population présentant un risque de pauvreté est le rapport entre le nombre

de personnes dont le revenu net disponible équivalent est inférieur à 60% du médian national et la population totale. Le revenu net disponible est égal à la somme des revenus bruts de tous les membres du ménage dont sont soustraits les impôts, les cotisations sociales et les transferts entre ménages (CE, 2016). Afin d'obtenir le revenu net disponible équivalent, le revenu net disponible est divisé par le facteur d'équivalence (dite l'échelle d'équivalence modifiée de l'OCDE). Un adulte a un facteur de 1, chaque personne supplémentaire à partir de 14 ans ayant un facteur de 0,5 et chaque personne supplémentaire de moins de 14 ans ayant un facteur de 0,3. Le revenu disponible net équivalent permet de comparer le niveau de vie des personnes en tenant compte des économies d'échelle résultant d'un ménage commun et de la composition de la famille. Il est supposé que le niveau de vie des personnes avec un revenu net disponible équivalent en-dessous de 60% du médian national dans la population totale n'est pas suffisant pour participer aux modes de vie minimum acceptables en Belgique. Les personnes présentant un risque de pauvreté font partie du groupe cible des personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale ([indicateur 1](#)).

Les données relatives au taux de risque de pauvreté présentées ici sont basées sur l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC) de l'Union européenne, où les données sur les revenus se rapportent toujours à ceux de l'année qui précède l'année de l'enquête. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Cette marge d'incertitude augmente à mesure que l'indicateur est calculé pour des sous-populations plus petites. Les intervalles de confiance (IC) correspondant à ces données sont disponibles sur demande auprès de Statistics Belgium.

**Objectif:** la part des personnes présentant un risque de pauvreté, et leur nombre, doivent diminuer.

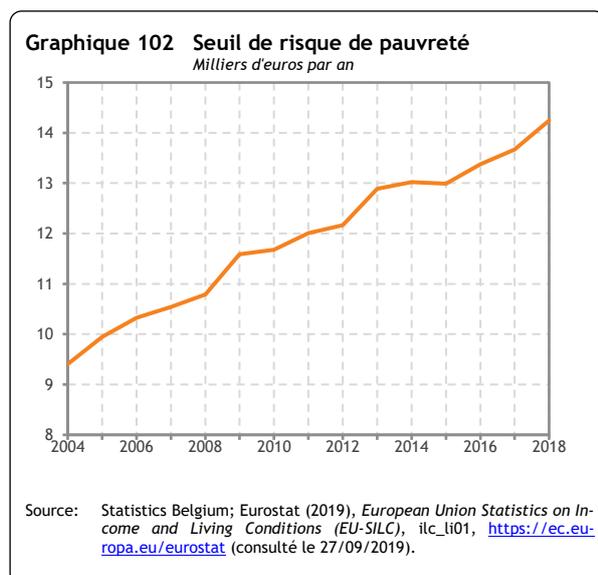


Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 10.2: "D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre".

Outre le sous-objectif 10.2, les SDG comprennent également les sous-objectifs suivants: "Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière"(sous-objectif 10.3); "D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes" (sous-objectif 1.2) et "D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable" (sous-objectif 10.1).

Les personnes présentant un risque de pauvreté font partie du groupe cible pour lequel la Stratégie Europe 2020 (Commission Européenne, 2010) a fixé un objectif de réduction: les personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. En ce qui concerne le suivi de la Stratégie Europe 2020 et la fixation d'éventuels objectifs de réduction au niveau de l'UE pour 2030, il convient de noter qu'au début de 2019, la CE a présenté un document de réflexion comportant trois scénarios pour une Europe durable d'ici 2030 (Commission Européenne, 2019). Ce document mentionne l'indicateur dont il est question ici.

Ici, le principe de base est que le niveau de vie des personnes avec un risque de pauvreté n'est pas suffisant pour participer aux modes de vie minimum acceptables en Belgique. La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable à, pour 2050, l'ambition suivante en la matière, qui va plus loin que les SDG ou que la Stratégie Europe 2020: "Toute personne disposera de revenus du travail, du patrimoine ou de remplacement et aura accès aux services d'intérêt général. Elle pourra ainsi, au cours des différentes étapes de son existence, subvenir à l'ensemble des besoins inhérents à une vie conforme à la dignité humaine" (objectif 2; Moniteur belge 08/10/2013).

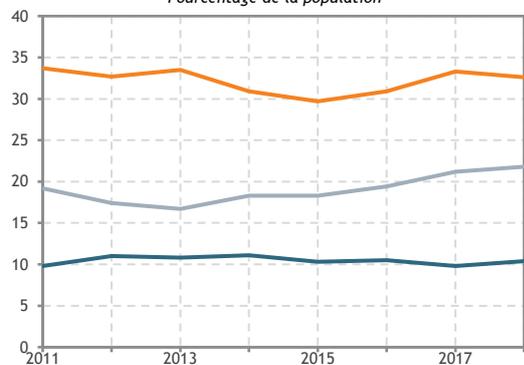


**Évolution:** en 2004, le taux de risque de pauvreté en Belgique est de 14,3%. Jusqu'en 2015, ce risque a oscillé autour des 15% pour augmenter ensuite jusqu'à 16,4% en 2018, la valeur la plus élevée depuis 2004.

Sur la base des enquêtes EU-SILC, l'évolution du seuil de risque de pauvreté pour une personne isolée est passé de 9.405 euros par an en 2004 à 13.023 euros par an en 2014. En 2015, ce seuil diminue légèrement jusqu'à 12.993 euros pour ensuite augmenter et atteindre 14.246 euros en 2018.

**Comparaison internationale:** entre 2010 et 2017, cet indicateur est passé de 16,5% à 16,9% dans l'UE28. La moyenne pour la Belgique sur cette période étant inférieure de 1,7 point de pourcentage à celle de l'UE28. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2017.

**Graphique 103 Risque de pauvreté selon la Région**  
Pourcentage de la population



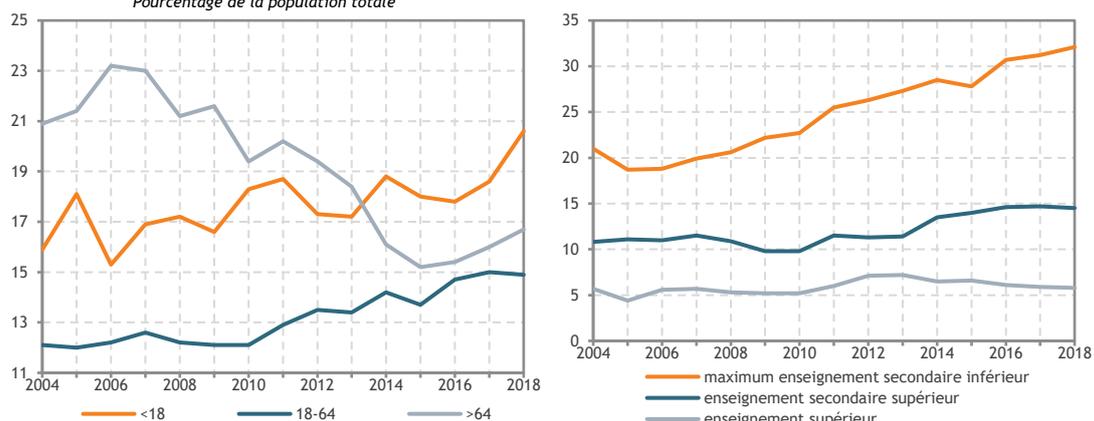
Source: Statistics Belgium (2012-2019), SILC Quality Reports 2011-2018, <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/risque-de-pauvrete-ou-dexclusion-sociale/plus> (consulté le 14/10/2019).

**Ventilation selon la Région:** le risque de pauvreté en 2018 est de 32,6% à Bruxelles (IC95% 28,2 – 37), de 10,4% en Flandre (IC95% 8,4 – 12,4), de 21,8% en Wallonie (IC95% 17,6 – 26) et de 16,4% en Belgique (IC95% 14,9 – 17,9). La comparaison entre Régions et l'analyse de l'évolution dans le temps de ces indicateurs doit prendre en compte l'amplitude des intervalles de confiance.

**Ventilation selon l'âge:** en 2018, ce sont les jeunes qui ont le taux de risque de pauvreté le plus élevé, alors qu'en 2004 c'étaient les personnes âgées. En 2004, le risque de pauvreté des personnes de moins de 18 ans, de 18 à 64 ans et de 65 ans ou plus atteint

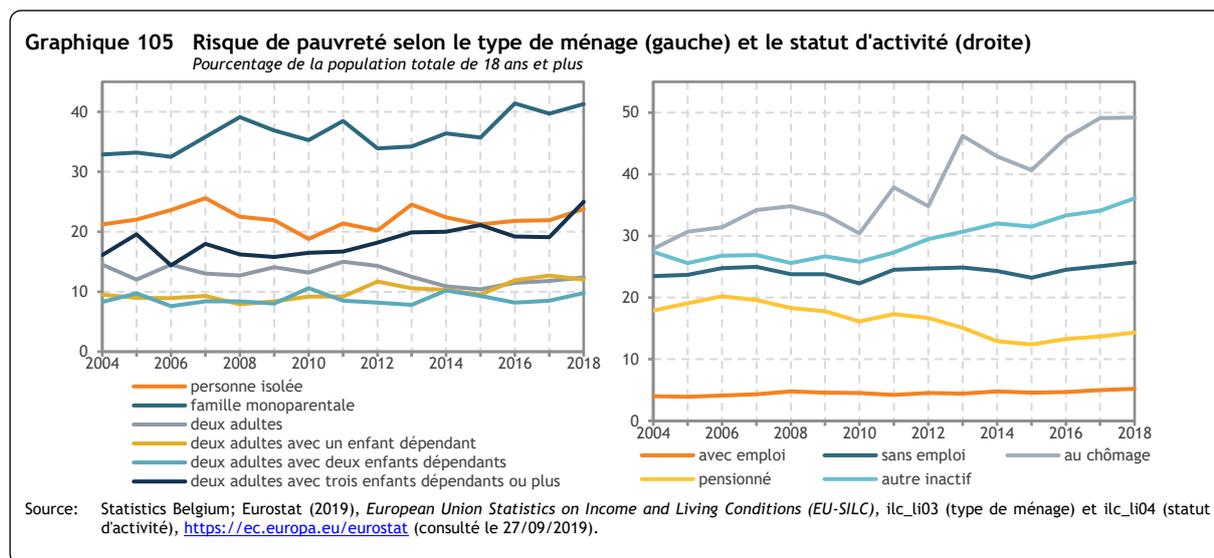
respectivement 15,9, 12,1 et 20,9%. Cette part a augmenté jusqu'à 20,6% en 2018 chez les moins de 18 ans et jusqu'à 14,9% chez les 18 à 64 ans. Le risque de pauvreté a diminué, par contre, jusqu'à 16,7% en 2018 chez les personnes de 65 ans ou plus. Cette diminution est due à l'augmentation du taux d'activité des femmes, qui se traduit par des carrières plus longues et des pensions plus élevées. L'augmentation significative des pensions minimales et de la garantie de revenu pour les personnes âgées par rapport au seuil de risque de pauvreté entre 2005 et 2011 peut également expliquer la baisse du risque de pauvreté durant cette période (Conseil supérieur des Finances, 2019).

**Graphique 104 Risque de pauvreté selon l'âge (gauche) et l'éducation (droite)**  
Pourcentage de la population totale



Source: Statistics Belgium; Eurostat (2019), European Union Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC), ilc\_li02 (âge) et ilc\_li07 (éducation), <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 27/09/2019).

**Ventilation selon l'éducation:** plus le niveau d'éducation est élevé, plus le risque de pauvreté est faible. Pour les personnes ayant au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur cette part a augmenté de 24,1% en 2004 à 32,1% en 2018. La part des personnes ayant un diplôme d'enseignement secondaire supérieur présentant un risque de pauvreté augmente également sur cette période, de 10,8 à 14,5%. La part des personnes ayant un diplôme d'enseignement supérieur présentant un risque de pauvreté fluctue autour des 5,8% au cours de la période considérée, ce qui correspond également à la valeur pour 2018.



**Ventilation selon le type de ménage:** entre 2004 et 2018 les familles monoparentales présentent toujours le risque de pauvreté le plus élevé. Sur cette période il a augmenté de 32,9% à 41,3%. Pour les personnes isolées le risque de pauvreté au cours de la période concernée oscille autour de 22%. Entre 2004 et 2018 le risque de pauvreté des ménages comptant deux adultes et trois enfants dépendants ou plus a augmenté de 16,2% à 25%. Celui des autres catégories de ménage fluctue aux alentours de 10,5%.

**Ventilation selon le statut d'activité:** de 2014 à 2018, la part des personnes dans la population de 18 ans et plus présentant un risque de pauvreté a été la plus élevée chez les chômeurs. Les autres groupes sont par ordre décroissant: les autres inactifs, puis les non-travailleurs, les pensionnés et enfin les travailleurs. Entre 2004 et 2018, la part des chômeurs et des autres inactifs présentant un risque de pauvreté a augmenté respectivement de 27,9 à 49,2% et de 27,4 à 36,1%, alors que celle des pensionnés a reculé de 17,9 à 14,3%.

**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 10.2.1 - *Proportion de personnes vivant avec un revenu inférieur à 50% du revenu médian, par âge, sexe et handicap*. L'ONU utilise un seuil de pauvreté de 50% alors que pour cet indicateur le seuil de 60% a été choisi car il correspond à la définition de l'UE.

## Sources spécifiques

CE (2016), *Methodological guidelines and description of EU-SILC - Target Variables -015 operation (Version August 2016)*, DocSILC065 (2015 operation).

Commission européenne (2010), *Europe 2020, Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive*, [http://ec.europa.eu/archives/commission\\_2010-2014/president/news/documents/pdf/20100303\\_1\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/archives/commission_2010-2014/president/news/documents/pdf/20100303_1_fr.pdf) (consulté le 06/11/2018).

Commission européenne (2019), *Document de réflexion - Vers une europe durable à l'horizon 2030*, [https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/rp\\_sustainable\\_europe\\_fr\\_web.pdf](https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/rp_sustainable_europe_fr_web.pdf) (consulté le 18/10/2019).

Conseil supérieur des finances (2019), *Comité d'étude sur le vieillissement, Rapport annuel*, juillet 2019, <https://www.plan.be/databases/data-33-fr-rapport+annuel+de+juillet+2019+du+comite+d+etude+sur+le+vieillissement> (consulté le 26/04/2019)

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur [http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech\\_f.htm](http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm) (consulté le 23/10/2018).

## Indicateur 45. Inégalités de revenu: S80/S20

SDG	Inégalités réduites	
Dimensions	Ici et maintenant	
Chiffres clés		
Début de période	2004	3,9
Fin de période	2018	3,8
Minimum	2013 tot 2018	3,8
Maximum	2006	4,2
Taux de croissance annuel moyen	2004-2018	-0,2%
	2013-2018	0,0%
Comparaison UE28, 2017		
Belgique		3,8
UE28		5,1
UE28 - minimum: République Tchèque		3,4
UE28 - maximum: Bulgarie		8,2

**Définition:** le rapport interquintile du revenu de la population est un indicateur d'inégalités de revenu. C'est le rapport entre le revenu total net équivalent disponible des 20% de personnes ayant les revenus les plus élevés (S80) et le revenu total net disponible équivalent des 20% de personnes ayant les plus bas revenus (S20). Le revenu équivalent tient compte de l'ampleur et de la composition du ménage selon l'échelle d'équivalence modifiée de l'OCDE où un adulte a un facteur de 1, chaque personne supplémentaire à partir de 14 ans ayant un facteur de 0,5 et chaque personne supplémentaire de moins de 14 ans ayant un facteur de 0,3. Les données relatives aux inégalités de revenu présentées ici sont basées sur l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC) de l'Union européenne. Les données de revenu sont relatives aux revenus de l'année précédant l'année de l'enquête. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Cette marge d'incertitude augmente à mesure que l'indicateur est calculé pour des sous-populations plus petites. Les intervalles de confiance (IC) correspondant à ces données sont disponibles sur demande auprès de Statistics Belgium.

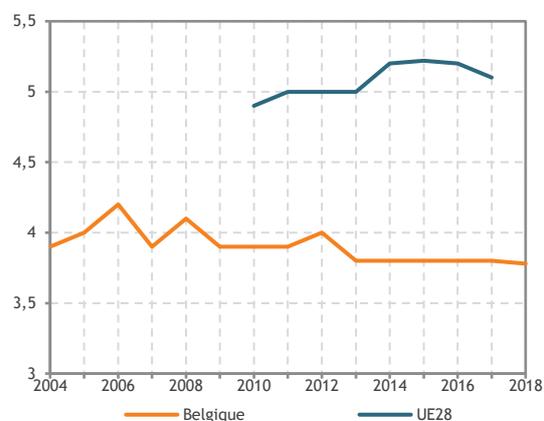
**Objectif:** le rapport interquintile de revenu ne peut pas augmenter.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 10.4: "*Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité*".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable pose que "*Favorisant le bien-être de chaque individu, il sera essentiel qu'une société inclusive lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales*" (introduction du défi "*Une société qui promeut la cohésion sociale*"; Moniteur belge 08/10/2013).

Étant donné qu'en comparaison des autres états membres de l'UE, le rapport interquintile de revenu est bas et qu'il est, de plus, resté stable en Belgique, il peut être considéré que pour contribuer au défi de la

**Graphique 106 Rapport interquintile de revenu S80/S20**

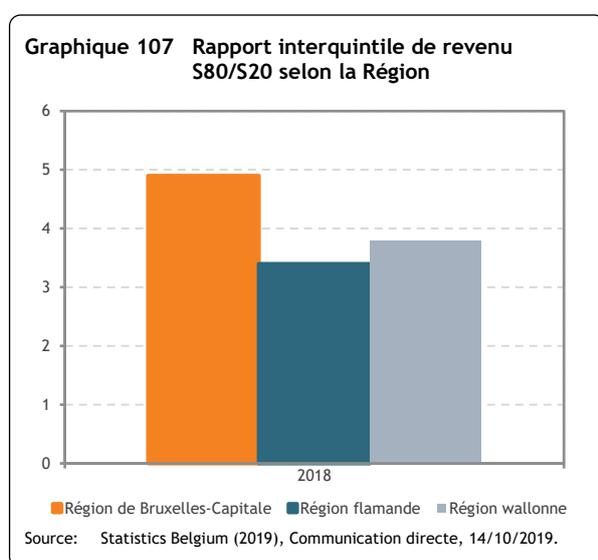


Source: Statistics Belgium; Eurostat (2019), *European Union Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC)*, ilc\_di11, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 27/09/2019).

Vision stratégique fédérale et au sous-objectif des SDG, le rapport interquintile de revenu, en tant que mesure de l'inégalité de revenu, ne peut pas augmenter.

**Évolution:** le rapport interquintile fluctue aux alentours de 3,9 de 2004 à 2018. Cet indicateur reste relativement stable: en 2004 il était de 3,9 et depuis 2013 il est de 3,8.

**Comparaison internationale:** le rapport interquintile de revenu dans l'UE28 se situe à un niveau plus haut qu'en Belgique et augmente de 4,9 en 2010 à 5,1 en 2017. Il y a de grandes différences d'inégalité de revenu entre les États membres de l'UE28: les pays les plus touchés par la crise économique continuent à souffrir de fortes inégalités de revenus, alors qu'elle restait relativement stable et basse en Belgique (EU, 2019; Federal Public Service Social Security, 2018). Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les meilleures performances en 2017.



**Ventilation selon la Région:** le rapport interquintile de revenu en 2018 est de 4,9 à Bruxelles (IC95% 3,3 – 6,5), de 3,4 en Flandre (IC95% 2,9 – 3,9), de 3,8 en Wallonie (IC95% 2,5 – 5,1) et de 3,8 en Belgique (IC95% 3,3 – 4,3). La comparaison entre Régions et l'analyse de l'évolution dans le temps de ces indicateurs doit prendre en compte l'amplitude des intervalles de confiance.

**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 10.4. Le rapport interquintile du revenu de la population est un indicateur d'inégalité des revenus, qui est, entre autres, déterminé

par les politiques fiscale, salariale et de protection sociale.

### Sources spécifiques

EU (2019), *Social Protection Committee Annual Report 2017*, <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=738&langId=en&pubId=8151&furtherPubs=yes> (consulté le 18/10/2019).

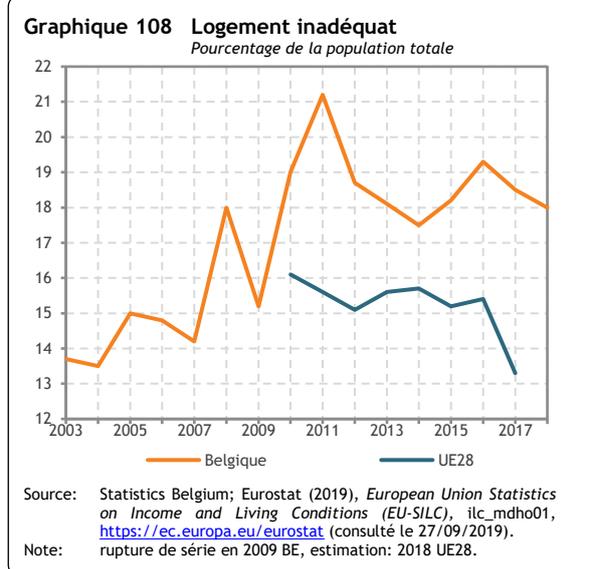
Federal Public Service Social Security (2018), *The evolution of the social situation and social protection in Belgium 2018 - 'Increasing pressure on social protection adequacy' - Monitoring the social situation in Belgium and the progress towards the social objectives and the priorities of the National Reform Programme*, Brussels, Federal Public Service Social Security, september 2018, [https://socialsecurity.belgium.be/sites/default/files/analysis-social-situation-and-protection-belgium-2018-en\\_2.pdf](https://socialsecurity.belgium.be/sites/default/files/analysis-social-situation-and-protection-belgium-2018-en_2.pdf) (consulté le 16/10/2018).

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur [http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech\\_f.htm](http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm) (consulté le 23/10/2018).

## 4.11. Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

### Indicateur 46. Logement inadéquat

SDG	Villes et communautés durables	
Dimensions	Plus tard	
<b>Chiffres clés</b>		
(pourcentage de la population totale)		
Début de période	2003	13,7
Fin de période	2018	18
Minimum	2004	13,5
Maximum	2011	21,2
Taux de croissance annuel moyen	1995-2018	1,8%
	2013-2018	-0,1%
<b>Comparaison UE28, 2017</b>		
(pourcentage de la population totale)		
Belgique		18,5
UE28		13,3
UE28 - minimum: Finlande		4,2
UE28 - maximum: Chypre		29,3



**Définition:** la part de la population vivant dans un logement ayant soit des fuites dans la toiture, soit des murs, sols ou fondations humides, soit de la pourriture dans les châssis de fenêtre ou le sol. Les données proviennent de l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC)* de l'Union européenne. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Les intervalles de confiance correspondant à ces données sont disponibles sur demande auprès de Statistics Belgium.

**Objectif:** la part de la population vivant dans un logement inadéquat doit diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 11.1: "D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis".

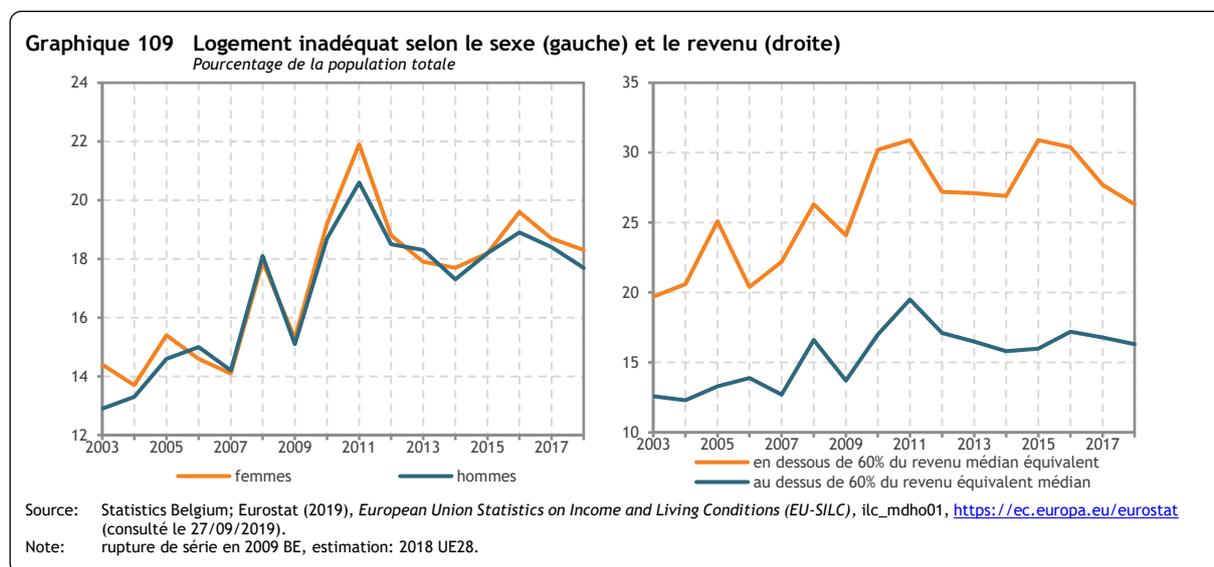
La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable pose que: "Les conditions préalables au bien-être des citoyens seront réunies, à savoir: (...) le logement décent" (introduction du défi Une société qui promeut la cohésion sociale; Moniteur Belge, 08/10/2013).

**Evolution:** la proportion de la population vivant dans des logements inadéquats est passée de 13,7% en 2003 à 18,0% en 2018 avec un taux de croissance annuel moyen de 2,0%. Cette part a atteint un maximum de 21,2% en 2011, avant de retomber à 17,5% en 2014. Depuis 2012, il n'y a pas de tendance claire. Au cours des cinq dernières années, il y a dès lors une diminution annuelle moyenne de -0,1%.

**Comparaison internationale:** la proportion de la population vivant dans un logement inadéquat est plus élevée en Belgique en 2017 (18,5%) que dans l'UE28 (13,3%). De plus, l'écart entre l'UE28 et la

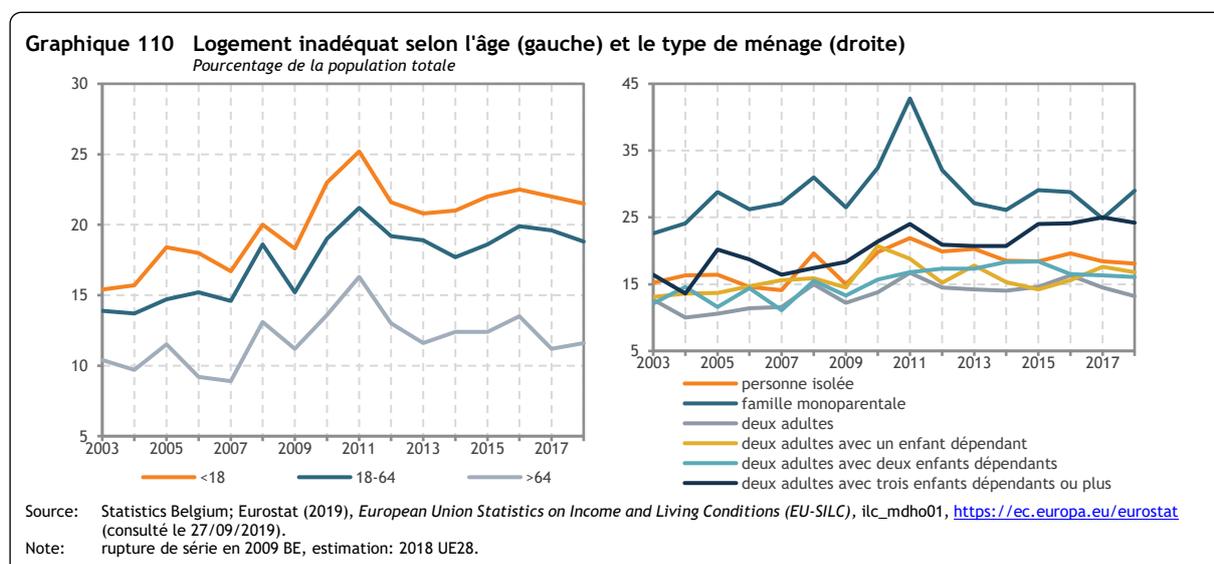
Belgique augmente, allant de 2,9 à 5,2 points de pourcentage entre 2010 et 2017. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les moins bonnes performances en 2017.

**Ventilation selon la Région:** ne peut pas être présentée car des données comparables ne sont actuellement pas disponibles.



**Ventilation selon le sexe:** il y a peu de différence dans la part d'hommes et de femmes vivant dans des logements inadéquats. La part de femmes vivant dans des logements inadéquats est néanmoins très légèrement plus élevée (18,3%) que celle des hommes (17,7%) en 2018.

**Ventilation selon le revenu:** il existe une différence dans la part de personnes ayant un revenu plus élevé (supérieur à 60% du revenu équivalent médian) et plus faible (inférieur à 60% du revenu équivalent médian) vivant dans un logement inadéquat. La part des personnes à faible revenu vivant dans des logements inadéquats (26,3%) est plus élevée que celle des personnes à revenu élevé (16,3%). Cet écart augmente de 7,1 à 10,0 points de pourcentage entre 2003 et 2017.



**Ventilation selon l'âge:** l'évolution de la proportion des différents groupes d'âge vivant dans des logements inadéquats est très similaire: en légère augmentation sur la période 2003-2018 avec un maximum en 2011. Cependant, ces proportions sont très différentes: en 2018 cet indicateur est le plus élevé pour les moins de 18 ans (22,5%), légèrement inférieure pour les 18 à 64 ans (18,8%) et nettement inférieure pour les 65 ans et plus (11,6%). La situation des personnes âgées évolue plus favorablement: un taux de croissance plus faible sur l'ensemble de la période et un taux de croissance annuel moyen plus bas.

**Ventilation selon le type de ménage:** il y a une légère augmentation pour tous les types de ménages au cours de la période 2003-2018. La proportion de familles monoparentales vivant dans des logements inadéquats est sensiblement plus élevée sur presque toute la période (sauf en 2017). Pour le type de ménage avec deux adultes ayant trois enfants à charge ou plus, il y a, par contre, une plus forte augmentation annuelle moyenne (2,6%) que pour les autres groupes d'âge (taux de croissances inférieurs à 2%). Par conséquent, la proportion de personnes vivant dans des logements inadéquats en 2018 est plus élevée dans ces deux groupes que dans les autres groupes.

**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 11.1.1 - *Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats.*

#### **Sources spécifiques**

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur [http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech\\_f.htm](http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm) (consulté le 23/10/2018).

## Indicateur 47. Exposition aux particules fines

SDG	Villes et communautés durables	
Dimensions	Ici et maintenant	
<b>Chiffres clés</b>		
(µg PM <sub>2,5</sub> /m <sup>3</sup> , moyenne pondérée par la population)		
Début de période	2000	14,5
Fin de période	2017	12,9
Minimum	2017	12,9
Maximum	2007	21,1
Taux de croissance annuel moyen	2000-2017	-0,7%
	2012-2017	-4,3%
<b>Comparaison UE28, 2017</b>		
(µg PM <sub>2,5</sub> /m <sup>3</sup> , moyenne pondérée par la population)		
Belgique		13,5
UE28 (sauf EL, LT)		14,1
UE28 - minimum: Finlande		4,9
UE28 - maximum: Bulgarie		23,8

**Définition:** l'exposition aux particules fines (PM<sub>2,5</sub>) mesure les concentrations de particules de diamètre inférieur à 2,5µm relevées dans les villes belges, exprimées en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m<sup>3</sup>). Ces particules sont principalement émises lors de processus de combustion (moteurs, chaudières...) et dans certaines activités industrielles et agricoles. En raison de la plus forte concentration d'activités de ce type dans les zones urbaines, les concentrations y sont mesurées en priorité. Pour calculer cet indicateur, les concentrations mesurées sont pondérées en fonction de la population. Les données sont rassemblées par la Cellule interrégionale de l'environnement et disponibles sur le site d'Eurostat.

**Objectif:** l'exposition aux particules fines ne peut dépasser un niveau maximum de 10 µg/m<sup>3</sup> (concentration moyenne annuelle).

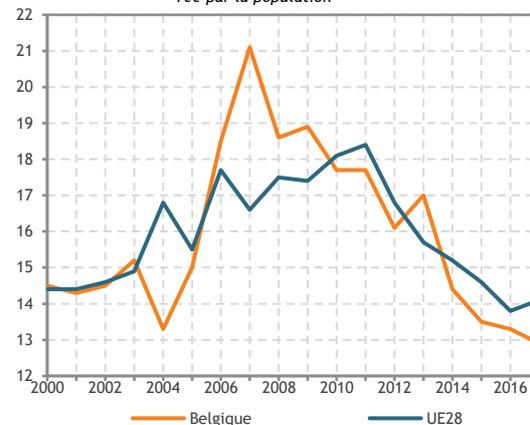
Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 11.6: "D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif 35: "Les émissions de polluants, tels que (...) particules fines, (...) seront considérablement réduites et la pollution de l'air (intérieur et extérieur), de l'eau et des sols n'aura plus d'incidence significative, directe ou indirecte, ni sur la santé ni sur l'environnement" (Moniteur belge, 08/10/2013). Finalement, l'organisation mondiale de la santé (OMS), dans ses *Lignes directrices OMS relatives à la qualité de l'air – mise à jour mondiale 2005* propose un niveau maximum de 10µg/m<sup>3</sup> pour les moyennes annuelles de concentration de PM<sub>2,5</sub>.

**Évolution:** les concentrations moyennes de particules fines étaient stables autour de 15µg/m<sup>3</sup> entre 2000 et 2005, puis ont rapidement augmenté jusque 21µg/m<sup>3</sup> en 2007. Depuis lors, ces concentrations moyennes ont régulièrement diminué pour atteindre 12,9µg/m<sup>3</sup> en 2017.

**Comparaison internationale:** entre 2000 et 2017, les concentrations moyennes observées en Belgique sont à des niveaux comparables à ceux de l'UE28. Lorsque les États membres sont répartis en trois

**Graphique 111 Exposition aux particules fines**  
Microgrammes PM<sub>2,5</sub> par mètre cube, moyenne pondérée par la population



Source: Eurostat (2019), *Exposition de la population urbaine à la pollution de l'air par les particules fines*, sdg\_11\_50, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 28/10/2019).

groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2017.

**Ventilation selon la Région:** ne peut pas être présentée car des données comparables ne sont actuellement pas disponibles.

**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi correspond à 11.6.2 - *Niveau moyen annuel de particules fines (PM<sub>2,5</sub> et PM<sub>10</sub>, par exemple) dans les villes, pondéré en fonction du nombre d'habitants.*

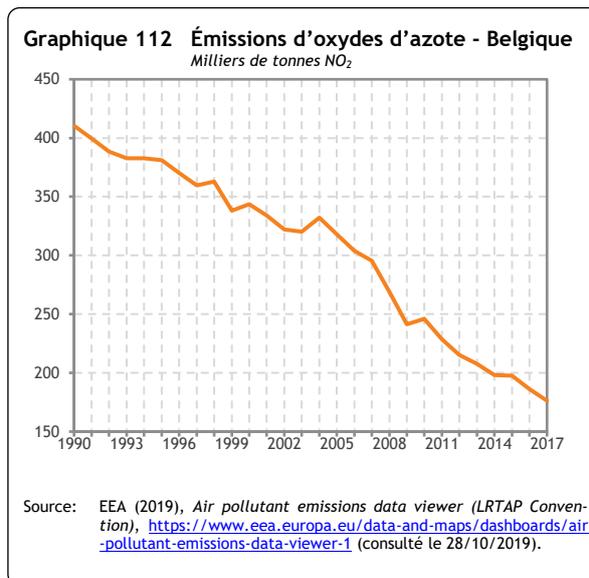
### Sources spécifiques

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur [http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech\\_f.htm](http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm) (consulté le 23/10/2018).

Organisation mondiale de la Santé (2006), *Lignes directrices OMS relatives à la qualité de l'air: particules, ozone, dioxyde d'azote et dioxyde de soufre (mise à jour mondiale 2005)*, <http://www.euro.who.int/fr/health-topics/environment-and-health/air-quality/publications/pre2009/air-quality-guidelines.-global-update-2005.-particulate-matter,-ozone,-nitrogen-dioxide-and-sulfur-dioxide> (consulté le 11/10/2018).

## Indicateur 48. Émissions d'oxydes d'azote

SDG	Villes et communautés durables	
Dimensions	Ici et maintenant	
<b>Chiffres clés</b> (milliers de tonnes NO <sub>2</sub> )		
Début de période	1990	410,4
Fin de période	2017	176,1
Minimum	2017	176,1
Maximum	1990	410,7
Taux de croissance annuel moyen	1990-2017	-3,1%
	2012-2017	-3,9%
<b>Comparaison UE28, 2017</b> (kg NO <sub>2</sub> /habitant)		
Belgique		15,5
UE28		14,7
UE28 - minimum: Slovaquie		6,4
UE28 - maximum: Slovaquie		31,8



**Définition:** les émissions d'oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>) mesurent le total des émissions de NO<sub>x</sub> sur le territoire belge, exprimé en kilotonnes de dioxyde d'azote (kt NO<sub>2</sub>). Les NO<sub>x</sub> sont principalement émis lors de l'utilisation de combustibles fossiles dans les moteurs, les chaudières et les processus industriels. Les données sont rassemblées par la Cellule interrégionale de l'environnement et disponibles sur le site de l'Agence européenne de l'environnement.

Pour la comparaison entre la Belgique et l'UE28, les émissions sont calculées en kilogrammes d'émissions par habitant.

**Objectif:** les émissions d'oxydes d'azote doivent diminuer de 59% entre 2005 et 2030.

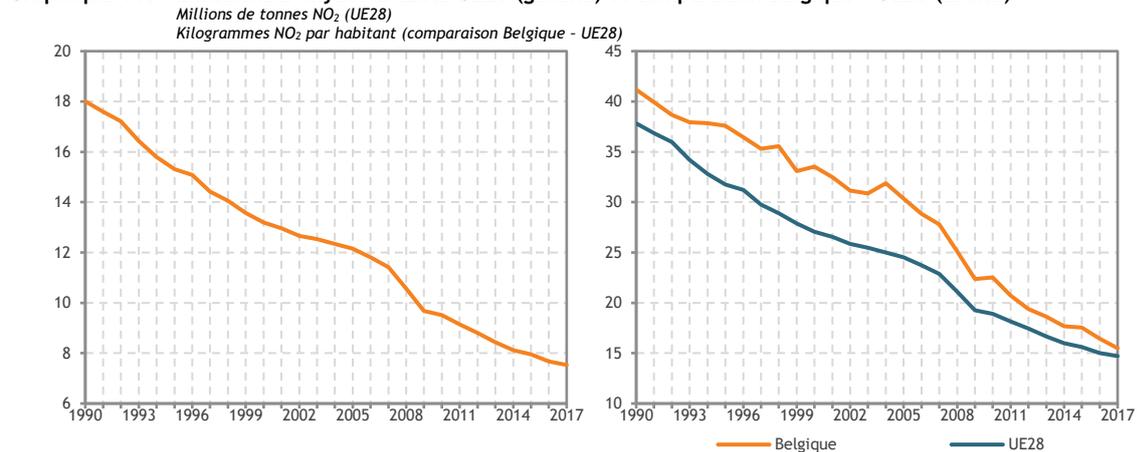
Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 11.6: "D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets".

Suite à la révision du Protocole de Göteborg en 2012 (UNECE, 2012), la Directive EU 2016/2284 fixe des objectifs de réduction d'émissions de certains polluants (Journal officiel de l'Union européenne, 17/12/2016). À partir de 2020, les émissions de NO<sub>x</sub> de la Belgique doivent être inférieures de 41% à celles de 2005. À partir de 2030, elles doivent être de 59% inférieures. Dans le cadre de cette directive, les émissions liées à l'agriculture (effluents d'élevage et gestion des sols agricoles, soit 7% du total en 2016) sont exclues.

**Évolution:** entre 1990 et 2017, les émissions d'oxydes d'azote ont diminué de 57%. L'une des sources principales de cette pollution est le transport routier. La baisse des émissions est le résultat de l'amélioration rapide des normes d'émissions par kilomètre pour les véhicules, avec l'introduction successive des normes de pollution Euro 1 (1993) à Euro 6 (2014). Cette amélioration est toutefois tempérée par plusieurs facteurs. Le premier est le rythme de remplacement des anciens véhicules: comme ces normes de pollution ne s'appliquent qu'aux véhicules neufs, les progrès sont lents car les véhicules anciens ne sont remplacés que graduellement. Le deuxième facteur est l'augmentation du trafic routier qui

compense en partie la réduction des émissions par kilomètre due aux normes de pollution plus strictes appliquées aux véhicules. Le troisième facteur est la diésélisation du parc automobile, car les véhicules diesel émettent plus de NO<sub>x</sub> que les véhicules à essence. Un quatrième facteur est également lié aux voitures diesel, dont les émissions réelles sont bien plus élevées que les normes existantes. La diminution de leurs émissions est dès lors nettement moins forte que ce qui serait attendu par l'évolution des normes (les émissions réelles des voitures à essence et des camions respectent les normes).

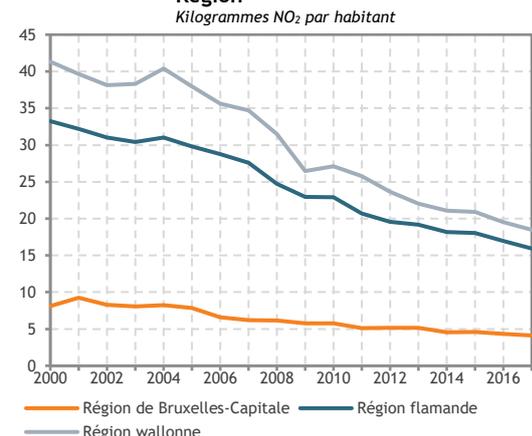
**Graphique 113 Émissions d'oxydes d'azote UE28 (gauche) et comparaison Belgique - UE28 (droite)**



Source: Émissions d'oxydes d'azote UE28: EEA (2019), *Air pollutant emissions data viewer (LRTAP Convention)*, <https://www.eea.europa.eu/data-and-maps/dashboards/air-pollutant-emissions-data-viewer-1> (consulté le 28/10/2019).  
Comparaison Belgique - UE28: Calculs BFP sur la base de EEA (2019), *Air pollutant emissions data viewer (LRTAP Convention)*, <https://www.eea.europa.eu/data-and-maps/dashboards/air-pollutant-emissions-data-viewer-1> et de Eurostat (2019), *Évolution de la population - Bilan démographique et taux bruts au niveau national*, *Population au 1er janvier*, *demo\_gind*, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consultés le 23/04/2019).

**Comparaison internationale:** entre 1990 et 2017, la diminution des émissions d'oxydes d'azote en Belgique (-57%) a été quasi équivalente à celle observée dans l'UE28 (-58%). En ce qui concerne les émissions moyennes par habitant de 2017, les émissions de NO<sub>x</sub> étaient de 15,5 kg/habitant en Belgique, soit

**Graphique 114 Émissions d'oxydes d'azote selon la Région**



Source: Calculs BFP sur la base de Bruxelles environnement (2019), *Inventaire d'émissions de polluants air LRTAP*, <https://environnement.brussels/thematiques/air-climat/qualite-de-lair/comment-evolue-la-qualite-de-lair> (consulté le 19/11/2019); Vlaams milieu maatschappij (2019), *UNECE-rapportering LRTAP*, <https://www.vmm.be/data/internationale-rapporteringen> (consulté le 19/11/2019); Service public de Wallonie (2019), *Emissions de polluants acidifiants*, <http://etat.enviroennement.wallonie.be/contents/indicator sheets/AIR%202.html> (consulté le 19/11/2019) et de Eurostat (2019), *Évolution de la population - Bilan démographique et taux bruts au niveau national*, *Population au 1er janvier*, *demo\_gind*, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consultés le 23/04/2019).

un peu au-dessus de la moyenne européenne de 14,7 kg/habitant. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait moins bien que la moyenne européenne en 2017.

**Ventilation selon la Région:** les émissions d'oxydes d'azote en 2017 sont de 4,1kg NO<sub>2</sub> par habitant à Bruxelles, 15,9 en Flandre et 18,5 en Wallonie. Pour la Belgique, ce chiffre est de 15,5kg NO<sub>2</sub> par habitant.

**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 11.6 qui demande d'accorder "une attention particulière à la qualité de l'air".

## Sources spécifiques

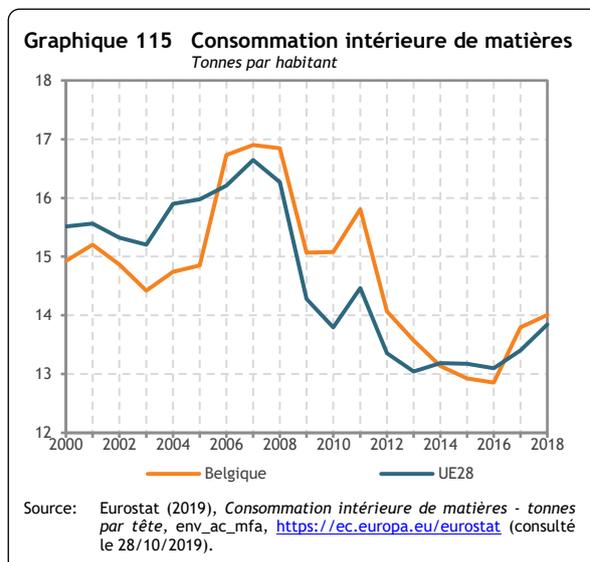
Journal officiel de l'Union européenne: <https://eur-lex.europa.eu/oj/direct-access.html?locale=fr> (consulté le 23/10/2018).

UNECE (2012), *Protocole de 1999 à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, tel que modifié le 4 mai 2012*, [http://www.unece.org/env/lrtap/multi\\_h1.html](http://www.unece.org/env/lrtap/multi_h1.html) (consulté le 05/10/2018).

## 4.12. Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables

### Indicateur 49. Consommation intérieure de matières

SDG	Consommation et production responsables	
Dimensions	Plus tard & Ailleurs	
<b>Chiffres clés</b> (tonnes par habitant)		
Début de période	2000	14,9
Fin de période	2018	14,0
Minimum	2016	12,4
Maximum	2007	16,9
Taux de croissance annuel moyen	2000-2018	-0,4%
	2013-2018	0,6%
<b>Comparaison EU28, 2017</b> (tonnes par habitant)		
Belgique		13,2
UE28		13,6
UE28 - minimum: Italie		8,5
UE28 - maximum: Finlande		32,3



**Définition:** la consommation intérieure de matières (CIM) correspond aux extractions domestiques auxquelles sont ajoutées les importations et soustraites les exportations. Les matières considérées sont la biomasse, les minerais métalliques, les minéraux non-métalliques et les combustibles fossiles, ainsi que deux catégories résiduelles (concernant les déchets et les autres produits et constituant 1 à 2% du total). La CIM prend en compte les matières premières contenues dans les biens finis et semi-finis importés en Belgique, ou exportés de Belgique, mais ces matières premières sont comptabilisées uniquement dans la catégorie de la matière dont est principalement composée le bien. L'indicateur utilisé ici est la CIM par habitant et est exprimé en tonnes par habitant. Les données proviennent d'Eurostat.

**Objectif:** la consommation intérieure de matières totale doit diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent les sous-objectifs suivants: 12.2 "D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles" et 8.4 "Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production et s'attacher à dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement, comme prévu dans le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière".

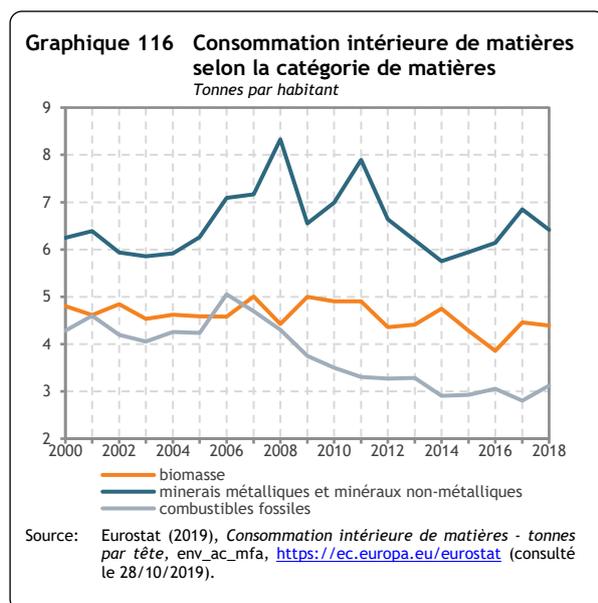
La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut les objectifs suivants: "La quantité de matières premières non renouvelables consommées sera significativement diminuée. Les matières premières ne seront exploitées que lorsque le recyclage n'offre aucune alternative à cette exploitation" (objectif 33) et "les matières premières renouvelables (...) seront exploitées sans mettre en danger la capacité des générations futures à exploiter ces ressources" (objectif 34; Moniteur belge 08/10/2013).

**Évolution:** la CIM par habitant a augmenté à partir de 2000 pour atteindre un maximum de 16,9t/habitant en 2007. Entre 2007 et 2016, cette consommation a diminué jusque 12,9t/habitant. En 2017 et 2018,

elle a à nouveau augmenté pour atteindre 14,0t/habitant. En 2018, les importations nettes représentaient en Belgique 40% de la CIM totale.

**Comparaison internationale:** l'évolution de cet indicateur en Belgique est relativement proche de son évolution dans l'UE28. En 2018, la CIM par habitant en Belgique (14,0t/habitant) est proche de la moyenne européenne (13,8t/habitant). Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les meilleures performances en 2018.

**Ventilation selon la Région:** ne peut pas être présentée car des données comparables ne sont actuellement pas disponibles.



**Ventilation selon la catégorie de matières:** la CIM peut être répartie en trois grandes catégories selon les matières considérées, la biomasse, les minerais métalliques et les minéraux non-métalliques, ainsi que les combustibles fossiles. Les minerais métalliques et les minéraux non-métalliques comptent pour presque la moitié (46% en 2018) de la CIM. Ceci s'explique entre autres par la densité beaucoup plus élevée de ces matières (minerais, pierres, etc.) par rapport à la densité de la biomasse (31% de la CIM en 2018) et des combustibles fossiles (22%).

**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 12.2.2 - *Consommation matérielle nationale*, *consommation matérielle nationale par habitant* et *consommation matérielle nationale par unité de PIB*. Cet

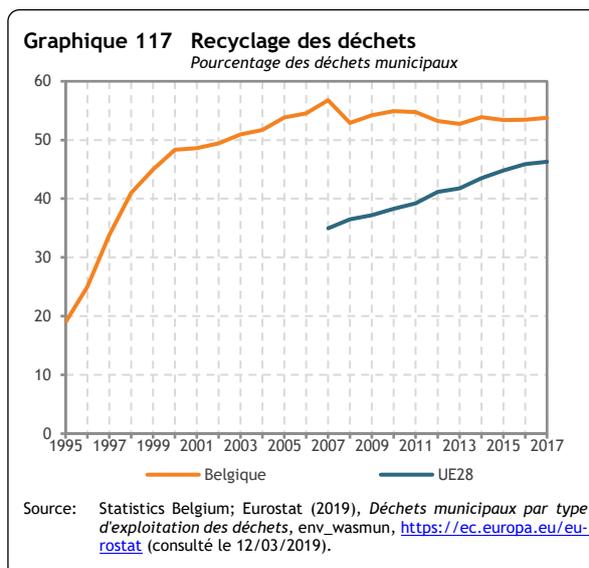
indicateur est également utilisé pour suivre des sous-objectifs dans le SDG Travail décent et croissance économique (indicateur 8.4.2).

### Sources spécifiques

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur [http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech\\_f.htm](http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm) (consulté le 23/10/2018).

## Indicateur 50. Recyclage des déchets

SDG	Consommation et production responsables	
Dimensions	Plus tard	
<b>Chiffres clés</b> (pourcentage de déchets municipaux)		
Début de période	1995	19,0
Fin de période	2017	53,8
Minimum	1995	19,0
Maximum	2007	56,8
Taux de croissance annuel moyen	1995-2017	4,5%
	2012-2017	0,2%
<b>Comparaison UE28, 2017</b> (pourcentage de déchets municipaux)		
Belgique		53,8
UE28		46,3
UE28 - minimum: Malte		6,3
UE28 - maximum: Allemagne		67,6



**Définition:** les déchets municipaux sont les déchets récoltés par les services communaux de collecte, les parcs à conteneurs, les balayeurs... à l'exclusion des matériaux de construction. Ces déchets peuvent être traités de quatre manières: mise en décharge, incinération (avec ou sans récupération d'énergie), recyclage, ainsi que compostage/fermentation. L'indicateur sur le recyclage des déchets est calculé comme la part des déchets municipaux de ces deux dernières catégories, recyclage et compostage/fermentation. Cet indicateur doit être mis en parallèle de l'indicateur sur la collecte de déchets municipaux. Statistics Belgium organise en Belgique la récolte de ces données et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici dans le calcul par le BFP proviennent d'Eurostat qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

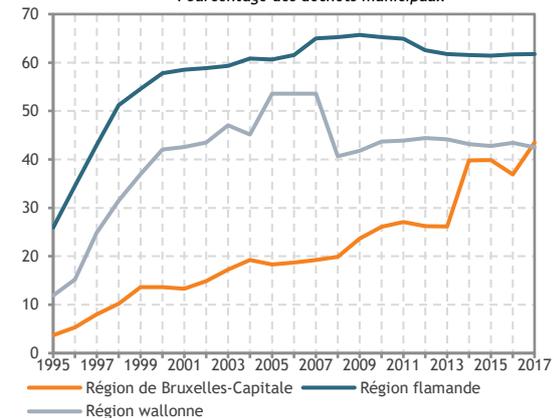
**Objectif:** le recyclage des déchets doit augmenter.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 12.5: "D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation".

**Évolution:** le taux de recyclage des déchets a rapidement augmenté, passant de 19% en 1995 à environ 50% en 2000. Depuis 2000, il a augmenté jusqu'à atteindre 57% en 2007, pour redescendre à 54% en 2017.

**Comparaison internationale:** le taux de recyclage des déchets en Belgique se situe au-dessus de la moyenne européenne, mais là où ce taux augmente toujours dans l'UE28 il se stabilise en Belgique. En 2017, seuls quatre pays font mieux que la Belgique (l'Allemagne, la Slovénie, l'Autriche et les Pays-Bas), mais la Belgique a perdu deux places depuis 2014.

**Graphique 118 Recyclage des déchets selon la Région**  
*Pourcentage des déchets municipaux*



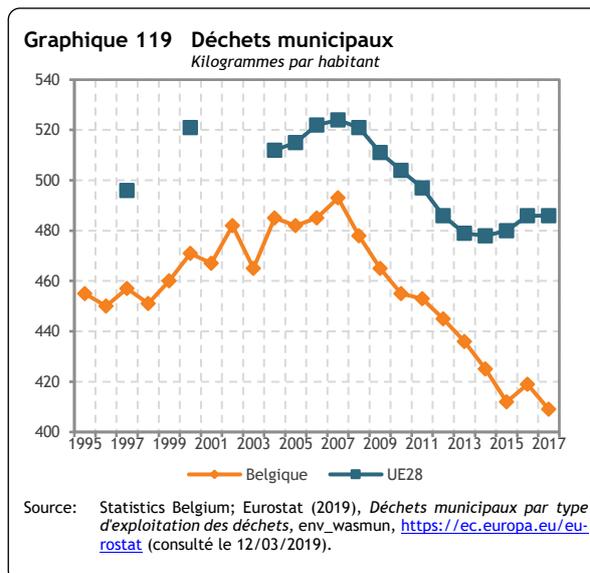
Source: Statistics Belgium (2019) Communication directe, 8/11/2019.

**Ventilation selon la Région:** le recyclage des déchets en 2017 est de 43,5% à Bruxelles, 61,8% en Flandre et 42,5% en Wallonie. Pour la Belgique, ce chiffre est de 53,8%.

**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 12.5.1 - *Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés.*

## Indicateur 51. Déchets municipaux

SDG	Consommation et production responsables	
Dimensions	Plus tard	
<b>Chiffres clés</b> (kg/habitant)		
Début de période	1995	455
Fin de période	2017	409
Minimum	2017	409
Maximum	2007	493
Taux de croissance annuel moyen	1995-2017	-0,5%
	2012-2017	-1,7%
<b>Comparaison UE28, 2017</b> (kg/habitant)		
Belgique		409
UE28		486
UE28 - minimum: Roumanie		272
UE28 - maximum: Danemark		781



**Définition:** les déchets municipaux sont les déchets récoltés par les services communaux de collecte, les parcs à conteneurs, les balayeurs... à l'exclusion des matériaux de construction. Ces déchets municipaux représentent de l'ordre de 10% de la production totale de déchets. L'indicateur est exprimé en kilogrammes par habitant. Statistics Belgium organise en Belgique la récolte de ces données et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

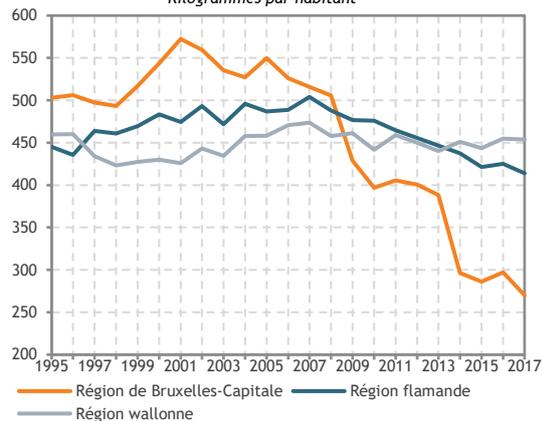
**Objectif:** les déchets municipaux doivent diminuer.

Les objectifs de développement durable de l'ONU (SDG) comprennent le sous-objectif 12.5: "D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation".

**Évolution:** la quantité de déchets municipaux collectés a régulièrement augmenté de 1995 jusqu'en 2007, lorsqu'elle a atteint un maximum de 493kg par habitant. La tendance s'est inversée à partir de 2007. Les quantités de déchets municipaux collectées ont depuis lors régulièrement diminué, pour atteindre 409kg par habitant en 2017. Une partie de ces déchets (53,8% en 2017) est recyclée ou compostée (voir recyclage des déchets, [indicateur 50](#)). Une autre partie est incinérée avec une récupération d'énergie pour la quasi-totalité des déchets incinérés (43% en 2017) ou mise en décharge (1% en 2017). Le volume total de déchets qui ne sont ni recyclés ni compostés est resté relativement stable, variant entre 2 et 2,5 millions de tonnes depuis 2000.

**Comparaison internationale:** la quantité de déchets municipaux produits par habitant suit une évolution semblable en Belgique et dans l'UE28, mais la quantité produite en Belgique se situe en-dessous de la moyenne européenne. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les meilleures performances en 2017.

**Graphique 120 Déchets municipaux selon la Région**  
*Kilogrammes par habitant*



Source: Statistics Belgium (2019) Communication directe, 8/11/2019.

**Ventilation selon la Région:** la quantité de déchets municipaux en kg par habitant en 2017 est de 270 à Bruxelles, 414 en Flandre et 454 en Wallonie. Pour la Belgique, ce chiffre est de 409 kg par habitant.

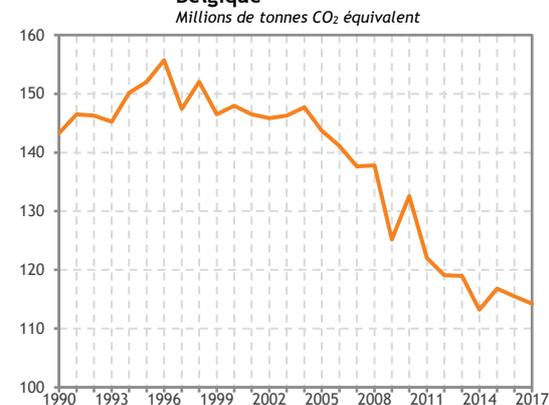
**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi est lié à l'indicateur 12.5.1 - *Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés*. L'indicateur de déchets totaux par habitant est un complément à l'indicateur de recyclage (voir [indicateur 50](#)).

## 4.13. Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

### Indicateur 52. Émissions de gaz à effets de serre

SDG	Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	
Dimensions	Ici et maintenant & Plus tard	
<b>Chiffres clés</b> (millions de tonnes CO <sub>2</sub> équivalent)		
Début de période	1990	143,3
Fin de période	2017	114,3
Minimum	2014	113,2
Maximum	1996	155,7
Taux de croissance annuel moyen	1990-2017	-0,8%
	2012-2017	-0,8%
<b>Comparaison UE28, 2017</b> (tonnes CO <sub>2</sub> /habitant)		
Belgique		10,1
UE28		8,4
UE28 - minimum: Malte		4,6
UE28 - maximum: Luxembourg		17,2

**Graphique 121 Émissions de gaz à effet de serre - Belgique**



Source: Commission nationale Climat (2019), *Inventaires nationaux de gaz à effet de serre*, [http://cdr.eionet.europa.eu/be/eu/mmr/art07\\_inventory/ghg\\_inventory/](http://cdr.eionet.europa.eu/be/eu/mmr/art07_inventory/ghg_inventory/) (consulté le 28/10/2019).

**Définition:** les émissions nettes de gaz à effet de serre (GES) mesurent les émissions totales nettes

réalisées sur le territoire belge. Les GES considérés sont ceux couverts par le Protocole de Kyoto (UNFCCC, 1997): le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O), le méthane (CH<sub>4</sub>) et des gaz fluorés (HFC, PFC, SF<sub>6</sub>, NF<sub>3</sub>) non couverts par le Protocole de Montréal (PNUE, 1987). Les émissions sont nettes, c'est-à-dire qu'elles incluent les émissions et absorptions liées au secteur UTCATF (*Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie*), comme l'absorption de CO<sub>2</sub> par les forêts. L'indicateur est exprimé en mégatonnes de CO<sub>2</sub> équivalent (Mt CO<sub>2</sub> éq.). Ces données proviennent des inventaires nationaux d'émissions de GES et de l'Agence européenne de l'environnement.

Pour la comparaison entre les pays de l'UE28 ce sont les émissions brutes totales par habitant, publiées par Eurostat pour les indicateurs de suivi des objectifs de développement durable (Eurostat, 2019), qui sont utilisées.

**Objectif:** les émissions de gaz à effet de serre doivent diminuer.

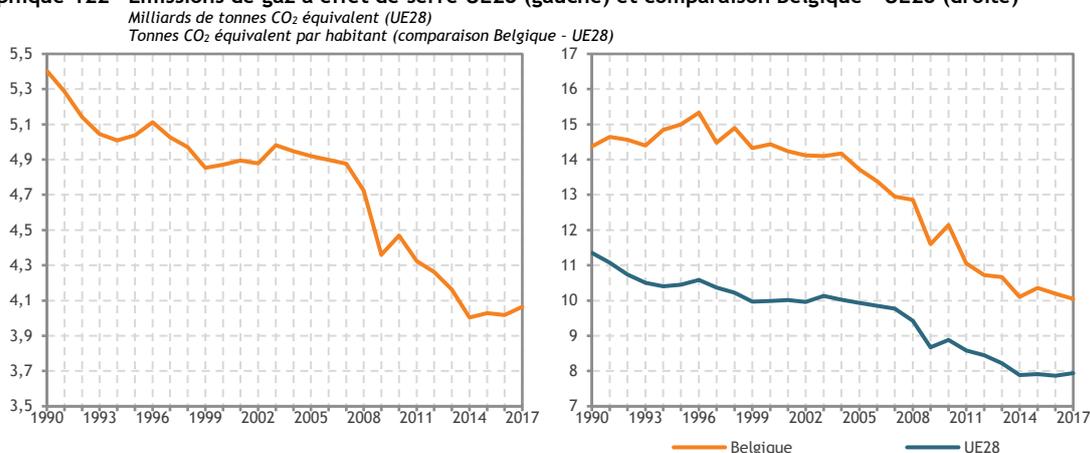
Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent l'objectif 13: "Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif 31: "Les émissions de GES belges seront réduites domestiquement d'au moins 80% à 95% en 2050 par rapport à leur niveau de 1990" (Moniteur belge, 08/10/2013).

**Évolution:** au début des années '90, les émissions belges de GES étaient en augmentation. Le maximum fut atteint en 1996 (155,7Mt CO<sub>2</sub> éq.), année au cours de laquelle l'hiver rigoureux a particulièrement stimulé l'utilisation du chauffage des bâtiments, ce qui s'est traduit par des émissions accrues de GES. Les émissions se sont ensuite maintenues à un niveau comparable à celui de 1990, puis ont diminué

régulièrement à partir de 2004. En 2017, la Belgique a émis 114,3Mt. Cela représente une diminution de 20,2% depuis 1990.

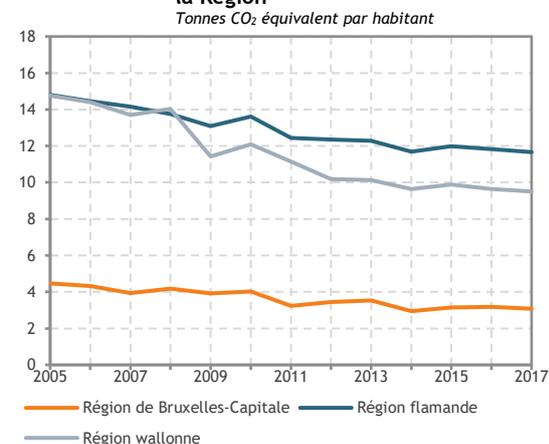
**Graphique 122 Émissions de gaz à effet de serre UE28 (gauche) et comparaison Belgique - UE28 (droite)**



Source: Émissions de gaz à effet de serre UE28: EEA (2019), Greenhouse gases viewer, <http://www.eea.europa.eu/data-and-maps/data/data-viewers/greenhouse-gases-viewer> (consulté le 28/10/2019).  
Comparaison Belgique - UE28: Eurostat (2019), Greenhouse gases emissions (source EEA), sdg\_13\_10, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 28/10/2019).

**Comparaison internationale:** en 2017, la Belgique a émis 10,5t CO<sub>2</sub> éq./habitant. Ces émissions sont supérieures à la moyenne de l'UE28 (8,8t/habitant). Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les moins bonnes performances en 2017.

**Graphique 123 Émissions de gaz à effet de serre selon la Région**



Source: CELINE (2019), Communication directe, 19/11/2019.

**Ventilation selon la Région:** les émissions nettes de gaz à effet de serre en 2017 sont de 3,1 tonnes de CO<sub>2</sub> éq. par habitant à Bruxelles, 11,7 en Flandre et 9,5 en Wallonie. Pour la Belgique, ce chiffre est de 10,1 tonnes de CO<sub>2</sub> éq. par habitant. Une légère incohérence existe entre les données régionales et nationales, car une partie des émissions et absorptions liées au secteur UTCATF (la catégorie *Harvested wood products*) n'est actuellement pas répartie entre les Régions.

**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié à l'objectif 13 car la lutte contre les changements climatiques requiert une diminution importante des émissions de GES.

## Sources spécifiques

Eurostat (2019), *Indicateurs de suivi des SDG, code SDG\_13\_10*, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 28/10/2019).

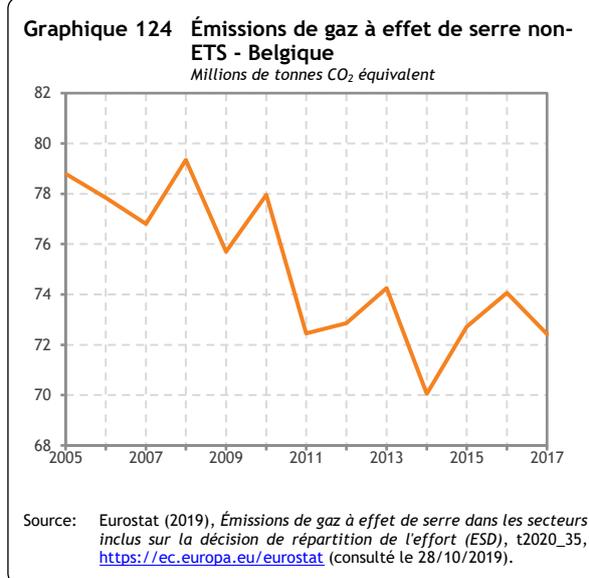
Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur [http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech\\_f.htm](http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm) (consulté le 23/10/2018).

PNUE (1987), *Protocole de Montréal*, PNUE, <http://ozone.unep.org>.

UNFCCC (1997), *Protocole de Kyoto*, United Nations Framework Convention on Climate Change, [www.unfccc.int](http://www.unfccc.int).

## Indicateur 53. Émissions de gaz à effet de serre non-ETS

SDG	Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	
Dimensions	Plus tard & Ailleurs	
<b>Chiffres clés</b> (millions de tonnes CO <sub>2</sub> équivalent)		
Début de période	2005	78,8
Fin de période	2017	72,4
Minimum	2014	70,1
Maximum	2008	79,4
Taux de croissance annuel moyen	2005-2017	-1,1%
	2012-2017	-1,7%
<b>Comparaison UE28, 2017</b> (tonnes CO <sub>2</sub> /habitant)		
Belgique		6,4
UE28		5,0
UE28 - minimum: Malte		3,1
UE28 - maximum: Luxembourg		14,5



**Définition:** cet indicateur donne les émissions de gaz à effet de serre (GES) des secteurs non couverts par le système communautaire d'échange de quota d'émission (en anglais ETS, *Emission Trading System*). Depuis 2005, l'ETS a été instauré dans l'Union européenne pour les entreprises émettant beaucoup de CO<sub>2</sub> (par exemple la production d'électricité, la métallurgie, les minéraux non-métalliques ou les engrais). Les émissions de GES sont dès lors réparties en émissions du secteur ETS et en émissions des secteurs non-ETS, qui comprennent principalement le transport (hors aviation), les services, les logements, l'agriculture, les déchets et les industries non-incluses dans l'ETS. L'indicateur est exprimé en millions de tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent (Mt CO<sub>2</sub> éq.). Pour la comparaison entre les pays de l'UE28, ce sont les émissions par habitant qui sont utilisées. Les données proviennent d'Eurostat.

**Objectif:** les émissions de GES des secteurs non-ETS doivent diminuer de 35% entre 2005 et 2030.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent l'objectif 13: "Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions".

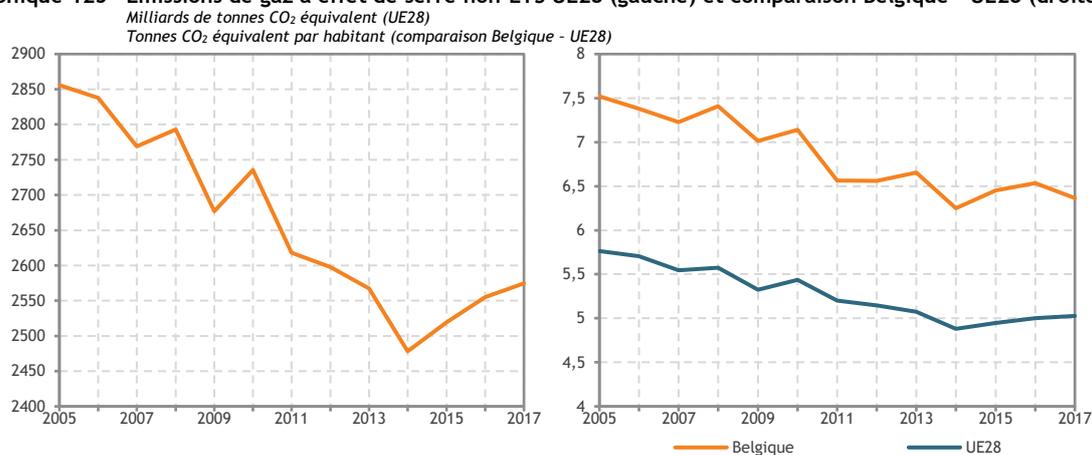
La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif 31: "Les émissions de GES belges seront réduites domestiquement d'au moins 80% à 95% en 2050 par rapport à leur niveau de 1990" (Moniteur belge, 08/10/2013).

Au niveau européen, l'objectif du Cadre d'action climat et énergie 2030 est une réduction de 40% des émissions non-ETS. Le Règlement (UE) 2018/842 relatif aux réductions annuelles contraignantes des émissions de gaz à effet de serre répartit cet objectif entre les États membres (Journal officiel de l'Union européenne, 19/06/2018). Elle fixe pour la Belgique un objectif de 35% de réduction entre 2005 et 2030. Cette valeur est utilisée comme objectif, même si la directive inclut des mécanismes de flexibilité qui permettraient de la modifier marginalement.

**Évolution:** entre 2005 et 2017, les émissions de GES des secteurs non-ETS ont diminué en moyenne de 0,8% par an en Belgique, passant de 78,8 à 72,4Mt CO<sub>2</sub> équivalent. Cette tendance à la baisse peut notamment être attribuée aux résultats des politiques menées (par exemple sur la consommation des

voitures et la performance énergétique des bâtiments), à la crise économique et financière et aux variations du prix de l'énergie. En outre, les variations de la demande de chauffage des bâtiments, dues aux changements des conditions climatiques d'une année sur l'autre, expliquent en grande partie la variabilité annuelle des émissions de GES dans les secteurs non-ETS.

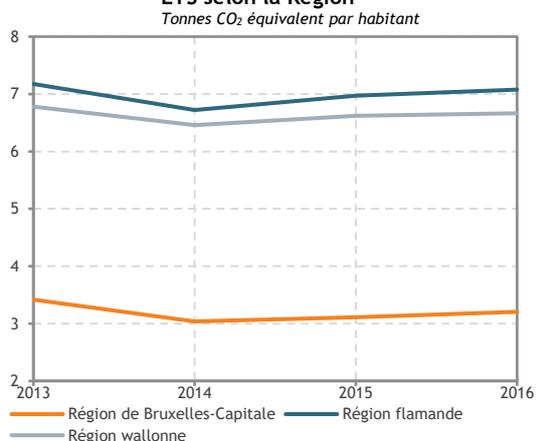
**Graphique 125 Émissions de gaz à effet de serre non-ETS UE28 (gauche) et comparaison Belgique - UE28 (droite)**



Source: Émissions de gaz à effet de serre non-ETS UE28: Eurostat (2019), *Émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs inclus sur la décision de répartition de l'effort (ESD), t2020\_35*, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 28/10/2019).  
Comparaison Belgique - UE28: Calculs BFP sur la base de Eurostat (2019), *Émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs inclus sur la décision de répartition de l'effort (ESD), t2020\_35* et *Évolution de la population - Bilan démographique et taux bruts au niveau national, Population au 1er janvier, demo\_gind*, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 28/10/2019).

**Comparaison internationale:** au cours de la période de 2005 à 2017, la diminution des émissions de GES (non-ETS) en Belgique (-8,1%) a été plus faible que celle observée dans l'UE28 (-9,9%). En termes d'émissions par habitant, les émissions non-ETS de la Belgique sont de 6,4 tonnes par habitant, contre 5,0 en moyenne dans l'UE28 en 2017. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les moins bonnes performances en 2017. Seuls le Luxembourg et l'Irlande ont des émissions plus élevées par habitant.

**Graphique 126 Émissions de gaz à effet de serre non-ETS selon la Région**



Source: Commission nationale Climat (2019), *Rapport Soldes ESD régionaux*, <https://www.cnc-nkc.be/fr/reports> (consulté le 28/10/ 2019).

**Ventilation selon la Région:** les émissions de gaz à effet de serre non-ETS en 2016 sont de 3,2 tonnes de CO<sub>2</sub> éq. par habitant à Bruxelles, 7,1 en Flandre et 6,7 en Wallonie. Pour la Belgique, ce chiffre est de 6,5 tonnes de CO<sub>2</sub> éq. par habitant.

**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié à l'objectif 13 car la lutte contre les changements climatiques requiert une diminution importante des émissions de GES.

### **Sources spécifiques**

Journal officiel de l'Union européenne: <https://eur-lex.europa.eu/oj/direct-access.html?locale=fr> (consulté le 23/10/2018).

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur [http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech\\_f.htm](http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm) (consulté le 23/10/2018).

## Indicateur 54. Victimes de catastrophes naturelles

SDG	Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	
Dimensions	Ici et maintenant	
<b>Chiffres clés</b> (nombre par 100.000 personnes)		
Début de période	1990	0,16
Fin de période	2018	0,01
Minimum	1991-1992, 1996-1997, 2000-2001, 2004, 2008, 2013-2014, 2017	0
Maximum	2002	23,29

**Définition:** les victimes de catastrophes naturelles comportent les morts, les disparus et les personnes affectées par les désastres naturels. Le nombre de disparus inclut le nombre de personnes manquantes depuis que le désastre a eu lieu et présumées mortes sur la base de données officielles. Le

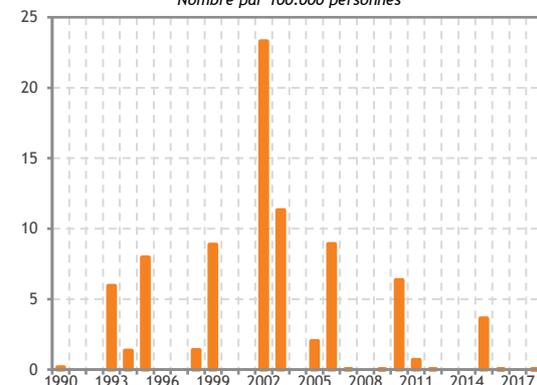
nombre de personnes affectées inclut le nombre de personnes blessées (souffrant d'une blessure physique, d'un trauma ou d'une maladie et qui requièrent une assistance médicale immédiate comme résultat direct du désastre), les sans-abris (les personnes dont l'habitation est détruite ou sévèrement endommagée et qui ont besoin d'un abri suite au désastre) et les personnes ayant besoin d'une aide durant une situation d'urgence. L'indicateur est exprimé en nombre de victimes par 100.000 habitants et est calculé par le BFP sur la base de données provenant de la base de données EM-DAT de l'Université catholique de Louvain. Cette base de données distingue les types de catastrophes naturelles suivants: sécheresse, tremblement de terre, épidémie (maladies bactériennes, parasitaires ou virales), températures extrêmes (vague de froid, canicule, conditions hivernales rigoureuses), inondations (crues soudaines, inondations), glissements de terrain (avalanches, coulées de boue), tempêtes (convectives, tempêtes extra-tropicales, cyclones tropicaux), activité volcanique (retombées de cendres) et feux (feux de forêt et feux dans des zones arbustives ou de prairie). La base de données EM-DAT est améliorée et complétée en continu, entre autres avec pour objectif d'ajouter aux données présentées ici, le nombre de personnes déshydratées suite à une vague de chaleur. Les données EM-DAT pour l'UE28 ne couvrent pas les zones qui font partie d'un État membre de l'UE mais n'appartiennent pas au continent européen. Les données de populations proviennent d'Eurostat et correspondent aux données au 1er juillet de chaque année.

**Objectif:** le taux annuel moyen de victimes de catastrophes doit être inférieure à 1,97 victime par 100.000 habitants pendant la décennie 2020-2030.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 13.1: "Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat".

Outre le sous-objectif 13.1, les SDG comprennent également les sous-objectifs suivants: "D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur

**Graphique 127 Victimes de catastrophes naturelles - Belgique**  
Nombre par 100.000 personnes

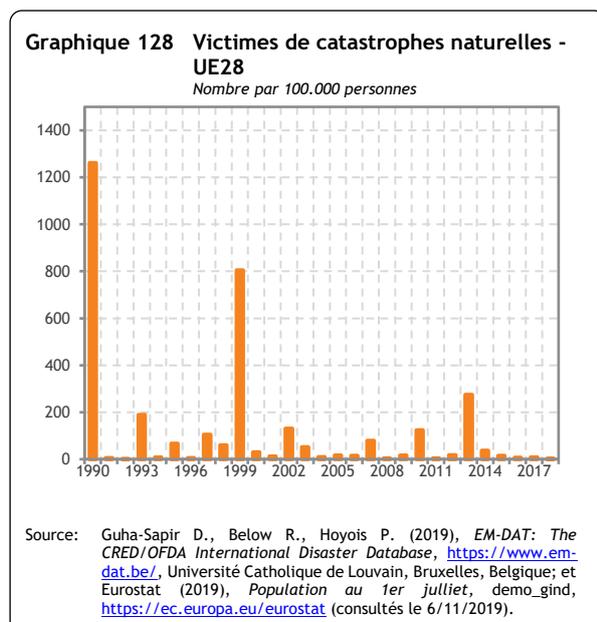


Source: Guha-Sapir D., Below R., Hoyois P. (2019), EM-DAT: The CRED/OFDA International Disaster Database, <https://www.em-dat.be/>, Université Catholique de Louvain, Bruxelles, Belgique; et Eurostat (2019), Population au 1er juillet, demo\_gind, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consultés le 6/11/2019).

vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental" (sous-objectif 1.5) et "D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont d'origine hydrique, et réduire nettement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable" (sous-objectif 11.5).

Il a été conclu dans le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (UN, 2015) de réduire le nombre de victimes de catastrophes d'ici à 2030, de sorte que le taux moyen de victimes pour 100.000 habitants pendant la décennie 2020-2030 soit inférieur au taux enregistré au cours de la période de 2005 à 2015. Sur la base des données présentées ici le taux moyen de cet indicateur au cours de la période de référence de 2005 à 2015 correspond à 1,98 victime par 100.000 habitants. Sous la direction de la *United Nations Office for Disaster Risk Reduction*, créé en 1999, le Cadre d'action de Sendai a également démarré un processus afin de mettre à disposition des données qualitatives sur les victimes de catastrophes.

**Évolution:** cet indicateur montre d'importantes variations, principalement dues au caractère erratique des catastrophes naturelles. En 2018, il y a eu une victime de catastrophes naturelles, en 2017 il n'y en n'a pas eu. C'est la raison pour laquelle le taux de croissance moyen pour la Belgique n'a pas été calculé. Depuis 1990 la base de données EM-DAT a enregistré 43 catastrophes naturelles en Belgique, dont 32 avec des victimes: trois vagues de froid, trois orages avec nuages convectifs, cinq tempêtes extratropicales, deux marées fulgurantes, trois vagues de chaleur et six débordements de rivières. Pour dix catastrophes naturelles avec victimes, la base de données EM-DAT n'enregistre pas la nature de la calamité. La tempête extratropicale et les deux débordements de rivières de 2002 sont celles qui ont fait le plus de victimes avec un total de 23,3 par 100.000 habitants.



**Comparaison internationale:** en comparaison avec l'UE28 la Belgique a nettement moins de victimes de catastrophes naturelles par 100.000 habitants. Dans l'UE28 également, des pics et des périodes avec moins voire aucune victime de catastrophes naturelles sont observés. L'année 1990 a été particulièrement désastreuse avec 1.261 victimes par 100.000 habitants dans l'UE28, dû à une sécheresse en Espagne touchant 6 millions de personnes. L'année 1999 a également été désastreuse avec 804 victimes par 100.000 habitants dans l'UE28. Ce sont principalement deux tempêtes extratropicales en France qui expliquent ce chiffre élevé.

**Ventilation selon la Région:** ne peut pas être présentée car des données comparables ne sont actuellement pas disponibles.

**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 13.1.1 - *Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes*. Cet indicateur est également utilisé pour suivre des sous-objectifs dans les SDG Pas de pauvreté (indicateur 1.5.1) et Villes et communautés durables (indicateur 11.5.1).

#### **Sources spécifiques**

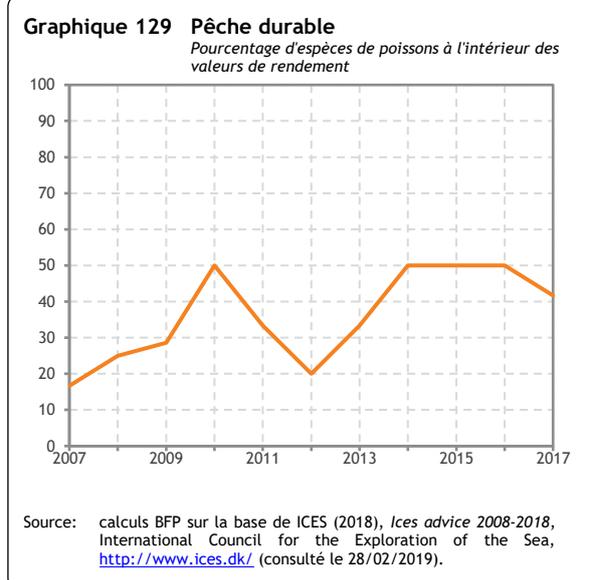
UN (2015), *Sendai Framework for Disaster Risk Reduction 2015 – 2030*, [http://www.unisdr.org/files/43291\\_sendaiframeworkfordrren.pdf](http://www.unisdr.org/files/43291_sendaiframeworkfordrren.pdf) (consulté le 28/09/2018).

## 4.14. Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

### Indicateur 55. Pêche durable

SDG	Vie aquatique	
Dimensions	Plus tard	
<b>Chiffres clés</b> (pourcentage d'espèces de poissons)		
Début de période	2007	16,7
Fin de période	2017	41,7
Minimum	2007	16,7
Maximum	2010, 2014 à 2016	50,0
Taux de croissance annuel moyen	2007-2017	9,6%
	2012-2017	15,8%

**Définition:** cet indicateur est basé sur le concept de "valeurs de rendement maximum durable" (*maximum sustainable yield*), définies de telle sorte que, lorsqu'elles sont respectées, une exploitation durable des stocks de poissons est garantie. Cet indicateur donne la part des espèces de poissons commerciaux dans la Mer du Nord et les eaux limitrophes dont le stock est à l'intérieur de ces valeurs, parmi le nombre d'espèces de poissons pour lesquelles ces valeurs sont calculées. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant des avis du *International Council for the Exploration of the Sea*.



**Objectif:** avoir 100% de stocks de poissons exploités durablement.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 14.4: "D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques".

L'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques, il est possible de dire que l'objectif est d'avoir 100% de stocks de poissons exploités durablement.

**Évolution:** la part de poissons commerciaux dont les stocks se trouvent à l'intérieur des valeurs de rendement maximum durable parmi le nombre d'espèces de poissons pour lesquelles ces valeurs sont calculées augmente de 16,7% en 2007 (1 espèce sur 6) à 41,7% en 2017 (5 espèces sur 12). Lors de l'interprétation de cet indicateur, il faut tenir compte du faible nombre d'espèces de poissons qu'il comprend.

**Comparaison internationale:** il n'y a pas de comparaison car les données ne sont pas disponibles sur le site d'Eurostat.

**Ventilation selon la Région:** il n'y a pas de ventilation, car celle-ci n'est pas pertinente pour cet indicateur.

**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 14.4.1 - *Proportion de stocks de poissons se situant à un niveau biologiquement viable.*

## Indicateur 56. Surface marine en zone Natura 2000

SDG	Vie aquatique	
Dimensions	Plus tard	
	<b>Chiffres clés</b>	
	(pourcentage de la surface marine belge)	
Début de période	2010	36,65
Fin de période	2018	36,80
Minimum	2011 & 2012	36,56
Maximum	2015 à 2018	36,80
Taux de croissance annuel moyen	2010-2018	0,05%

**Définition:** cet indicateur représente la part de la surface des sites Natura 2000 en mer (sous la directive Habitats 92/43/CEE – Journal officiel de l'Union européenne, 22/7/1992 - et/ou la directive Oiseaux 79/409/CEE – Journal officiel de l'Union européenne, 25/4/1979) par rapport à la surface totale du territoire belge en mer (cette surface comprend la mer territoriale, la zone économique exclusive et le plateau continental). L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données de l'Agence européenne de l'environnement et du SPF Santé publique, sécurité de la chaîne alimentaire et environnement.

**Objectif:** une part de zones marines et côtières protégée de 10%.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 14.5: "D'ici à 2020, préserver au moins 10 pour cent des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles". Ce sous-objectif est déjà largement atteint en Belgique.

**Évolution:** la part de la surface des sites Natura 2000 marins évolue peu entre 2010 et 2018 et représente 36,80% du territoire maritime belge en 2018.

**Comparaison internationale:** il n'y a pas de comparaison, car les superficies marines totales des pays européens ne sont pas disponibles sur le site d'Eurostat.

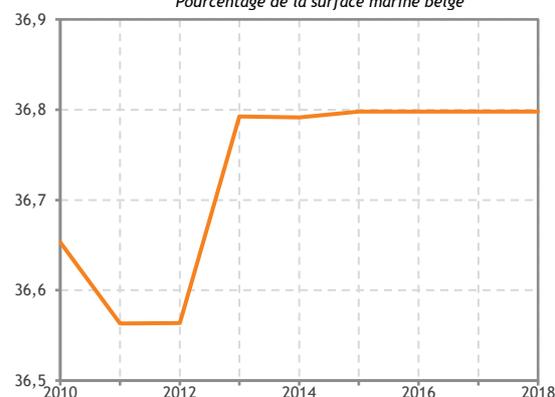
**Ventilation selon la Région:** il n'y a pas de ventilation, car celle-ci n'est pas pertinente pour cet indicateur.

**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 14.5.1 - *Proportion de la surface maritime couverte par des aires marines protégées*.

### Sources spécifiques

Journal officiel de l'Union européenne: <https://eur-lex.europa.eu/oj/direct-access.html?locale=fr> (consulté le 23/10/2018).

**Graphique 130 Surface marine en zone Natura 2000**  
Pourcentage de la surface marine belge

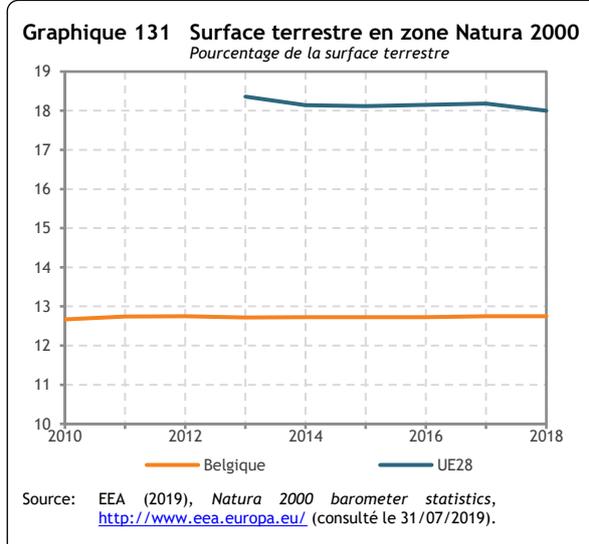


Source: calculs BFP sur la base de EEA (2019), *Natura 2000 barometer statistics*, <http://www.eea.europa.eu/> et de SPF Santé publique, sécurité de la chaîne alimentaire et environnement (2016), *Notre mer en quelques mots*, <http://www.health.belgium.be/fr/notre-mer-en-quelques-mots> (consultés le 26/07/2019).

#### 4.15. Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

##### Indicateur 57. Surface terrestre en zone Natura 2000

SDG	Vie terrestre	
Dimensions	Plus tard	
<b>Chiffres clés</b>		
(pourcentage de la surface terrestre belge)		
Début de période	2010	12,7
Fin de période	2018	12,8
Minimum	2010	12,7
Maximum	2012, 2017 & 2018	12,8
Taux de croissance annuel moyen	2010-2018	0,08%
<b>Comparaison UE28, 2018</b>		
(pourcentage de la surface terrestre)		
Belgique		12,8
UE28		18
UE28 - minimum: Danemark		8,4
UE28 - maximum: Slovaquie		37,8



**Définition:** cet indicateur représente la part de la surface des sites Natura 2000 terrestres (sous la directive Habitats 92/43/CEE – Journal officiel de l'Union européenne, 22/7/1992 - et/ou la directive Oiseaux 79/409/CEE – Journal officiel de l'Union européenne, 25/4/1979) par rapport à la surface totale du territoire terrestre belge. Les données belges et européennes proviennent de l'Agence européenne de l'environnement. Les données régionales proviennent de l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse, du *Instituut natuur-en bosonderzoek* et du Service public de Wallonie.

À noter, qu'en Belgique, les zones Natura 2000 ne sont qu'une partie des zones protégées. Un indicateur sur la part de la zone protégée "au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone" (CDB, 2010) a été calculé une première fois, mais le suivi de cet indicateur n'est pas encore organisé (SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, 2017).

**Objectif:** la surface des sites Natura 2000 terrestres doit augmenter.

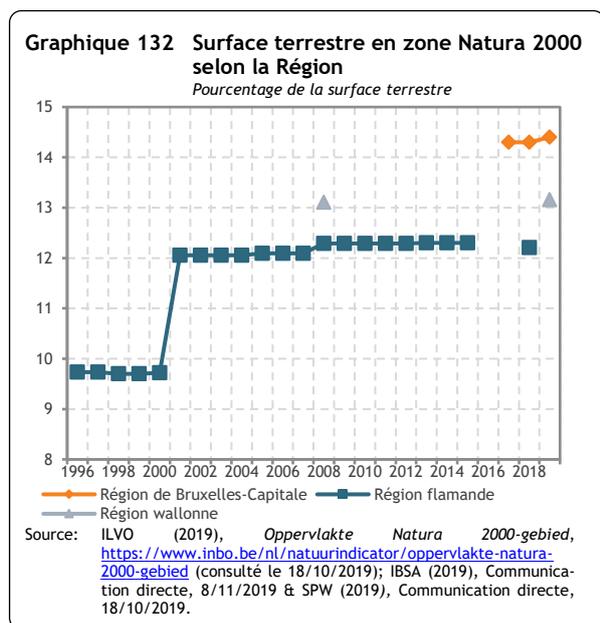
Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 15.1: "D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif 37: "Les biens et les services rendus par les écosystèmes seront restaurés, valorisés et utilisés avec précaution et de manière durable, contribuant ainsi directement à la préservation de la biodiversité" (Moniteur belge, 08/10/2013).

Le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 de la Convention sur la diversité biologique de l'ONU, fixe que "D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures (...) sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement" (CDB, 2010).

**Évolution:** la part de la surface des sites Natura 2000 terrestres évolue peu entre 2010 et 2018 et représente 12,8% du territoire belge en 2018.

**Comparaison internationale:** la part de la surface des sites Natura 2000 terrestres en Belgique est en dessous de la moyenne de l'UE28. Seuls 5 pays font moins bien que la Belgique (le Danemark, la Finlande, la Lituanie, la Lettonie et le Royaume-Uni).



**Ventilation selon la Région:** la part de la surface des sites Natura 2000 terrestres en 2018 est de 14,3% à Bruxelles, 12,2% en Flandre et 13,2% en Wallonie. Pour la Belgique, ce chiffre est de 12,8%.

**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi est lié à l'indicateur 15.1.2 *Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui se trouvent dans des aires protégées (par type d'écosystème)*. L'indicateur représente une partie des zones protégées de Belgique, à défaut d'un indicateur portant spécifiquement sur la protection des sites importants pour la biodiversité.

### Sources spécifiques

CDB (2010), *Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, incluant les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité*, <https://www.cbd.int/sp/> (consulté le 27/11/2018).

Journal officiel de l'Union européenne: <https://eur-lex.europa.eu/oj/direct-access.html?locale=fr> (consulté le 23/10/2018).

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcme.pl>; recherche sur [http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech\\_f.htm](http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm) (consulté le 23/10/2018).

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement (2017), Communication directe, 3/10/2017.

## Indicateur 58. Populations d'oiseaux des champs

SDG	Vie terrestre	
Dimensions	Plus tard	
	<b>Chiffres clés</b> (indice 1990=100)	
Début de période	1990	100
Fin de période	2018	34,6
Minimum	2018	34,6
Maximum	1991	106,5
Taux de croissance annuel moyen	1990-2018	-3,7%
	2013-2018	-3,85%
	<b>Comparaison Europe - 2016</b> (indice 1990=100)	
Belgique		48,8
Europe		68,3

**Définition:** l'indice d'abondance des populations d'oiseaux des champs est un indice agrégé d'estimations démographiques pour 15 espèces d'oiseaux des champs avec 1990 comme année de référence (1990 = 100). Les données proviennent d'enquêtes annuelles sur les oiseaux nicheurs et transmises dans le cadre du système paneuropéen de surveillance des oiseaux communs. Actuellement seules les Régions wallonne et de Bruxelles-Capitale font partie de ce réseau et fournissent les données afin qu'Eurostat puisse publier cet indicateur pour la Belgique. La Région flamande a sa propre méthode de suivi au sein d'un réseau d'observation spécifique et son propre indicateur avec 2007 comme année de référence (2007 = 100) (INBO, 2015 et 2018), qui montre la même évolution. Les données proviennent du *Pan-European Common Bird Monitoring Scheme*. Les données pour la Région flamande proviennent du *Instituut natuur- en bosonderzoek*.

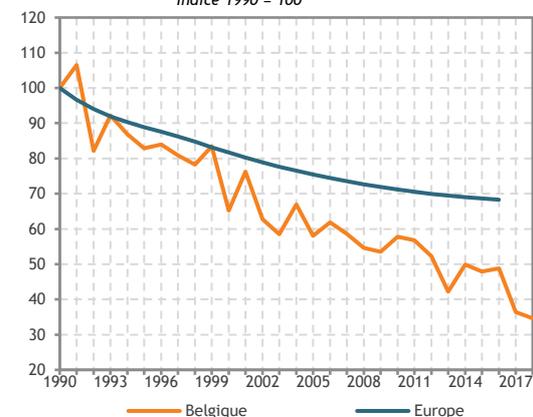
**Objectif:** l'indice d'abondance des populations d'oiseaux des champs doit augmenter.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 15.5: "Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif 37: "Les biens et les services rendus par les écosystèmes seront restaurés, valorisés et utilisés avec précaution et de manière durable, contribuant ainsi directement à la préservation de la biodiversité" (Moniteur belge, 08/10/2013).

**Évolution:** l'indice d'abondance des populations d'oiseaux des champs en Belgique fixé à 100 en 1990, a baissé de façon quasi continue jusqu'en 2018 où il s'est élevé à 34,6.

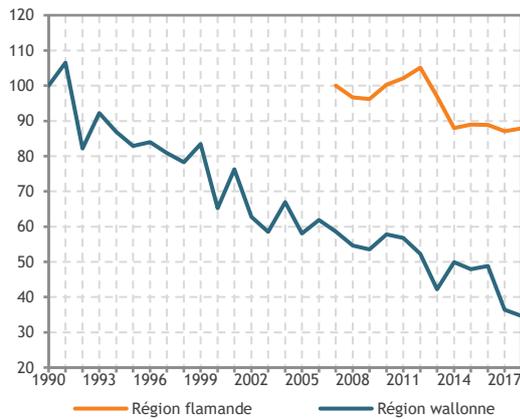
**Graphique 133 Populations d'oiseaux des champs**  
Indice 1990 = 100



Source: Paquet J.Y. (2019), Communication directe, 25/03/2019, données récoltées dans le cadre du *Pan-European Common Bird Monitoring Scheme*, <https://pecbms.info> et Eurostat (2019), Common bird index by type of species - EU aggregate, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 12/10/2019).

**Graphique 134 Populations d'oiseaux des champs selon la Région**

Région flamande: indice 2007 = 100  
Région wallonne: indice 1990 = 100



Source: ILVO (2019), *Algemene broedvogelindex*, <https://www.inbo.be/nl/natuurindicator/algemene-broedvogelindex> & Paquet J.Y. (2019), Communication directe, 25/03/2019, données récoltées dans le cadre du Pan-European Common Bird Monitoring Scheme, <https://pecbms.info/> et Eurostat (2019), Common bird index by type of species - EU aggregate, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 12/10/2019).

**Comparaison internationale:** les populations d'oiseaux des champs diminuent aussi en Europe (données pour un nombre de pays croissant de l'UE28 entre 1990 et 2016, allant de 10 à 25 pays), mais à un rythme plus lent. En Europe le taux de croissance annuel moyen entre 1990 et 2016 est de -1,46%, alors qu'il est de -4% en Belgique.

**Ventilation selon la Région:** l'indice d'abondance des populations d'oiseaux des champs en 2018 est de 87,9 en Flandre avec 2007 comme année de référence (2007 = 100). En Wallonie cet indice est de 34,6 avec 1990 comme année de référence (1990 = 100).

**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi est lié à l'indicateur 15.5.1 - *Indice de la Liste rouge*. La liste rouge attribue à chaque espèce un statut de menace. Ce

statut correspond à la probabilité de son extinction à court ou moyen terme. Cet indicateur évolue très lentement et n'est pas mis à jour de manière régulière. L'indice d'abondance des populations d'oiseaux des champs est dès lors utilisé comme approximation pour représenter l'ensemble de la diversité biologique. En effet, "les oiseaux sont considérés comme une bonne espèce indicatrice de l'intégrité des écosystèmes et de la diversité biologique. Etant donné qu'ils se trouvent au sommet, ou non loin du sommet, de la chaîne trophique, ils informent généralement de la modification des écosystèmes plus rapidement que les autres espèces" (OCDE, 2012, p.94).

Cet indicateur est utilisé pour le calcul de l'indicateur composite de *Capital environnemental*, publié dans le [chapitre 3](#) de ce rapport.

### Sources spécifiques

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur [http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech\\_f.htm](http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm) (consulté le 23/10/2018).

INBO (2015), *Communication personnelle* (26/03/2015).

INBO (2018), *Europese algemene broedvogelindex*, <https://www.inbo.be/nl/natuurindicator/europese-algemene-broedvogelindex> (consulté le 17/09/2018).

OCDE (2012), *Études de l'OCDE sur la croissance verte. Vers une croissance verte: Suivre les progrès. Les indicateurs de l'OCDE*, *Études de l'OCDE sur la croissance verte*, p. 94, Organisation de coopération et de développement économiques, <http://www.oecd.org/fr/croissanceverte/49526383.pdf> (consulté le 17/09/2018).

## Indicateur 59. Surface bâtie

SDG	Vie terrestre	
Dimensions	Plus tard	
<b>Chiffres clés</b>		
(pourcentage de la surface continentale belge)		
Début de période	1990	16,3
Fin de période	2018	21,4
Minimum	1990	16,3
Maximum	2018	21,4
Taux de croissance annuel moyen	1990-2018	1,0%
	2013-2018	1,0%

**Définition:** cet indicateur exprime la part de la surface bâtie par rapport à la surface continentale belge (superficie du territoire belge sans sa zone marine). La surface bâtie comprend les bâtiments, les infrastructures de transport et les jardins. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données de Statistics Belgium.

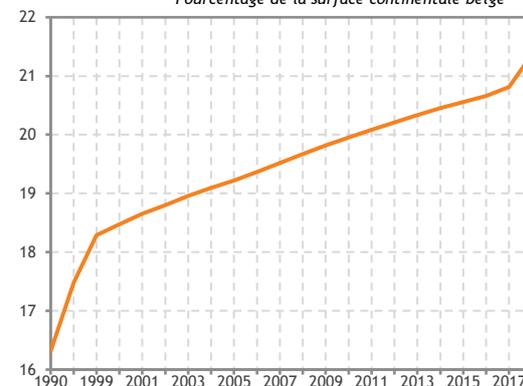
**Objectif:** il n'y a pas d'objectif spécifique relatif à la part de la surface bâtie.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 15.9: "D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité".

**Évolution:** la part de la surface bâtie augmente de manière constante depuis 1990 pour atteindre 21,4% de la surface continentale belge en 2018. D'une part, l'augmentation de la surface bâtie, au travers des infrastructures et bâtiments, contribue au bien-être. D'autre part, cette augmentation va de pair avec une fragmentation des habitats naturels, néfaste à la survie des espèces. Elle entraîne aussi une imperméabilisation des sols et de ce fait une augmentation des risques d'inondations. De plus ces terres ne sont plus disponibles pour d'autres affectations, telles que l'agriculture.

**Graphique 135 Surface bâtie**

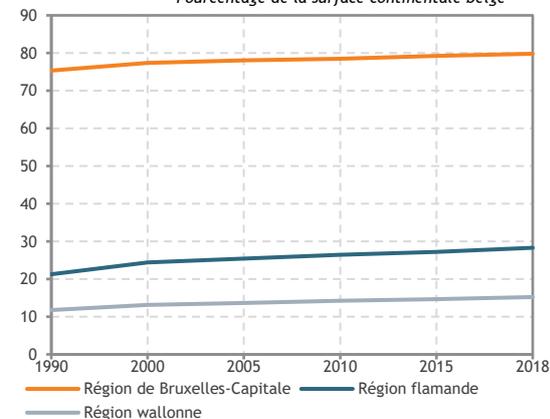
Pourcentage de la surface continentale belge



Source: calculs BFP sur la base de Statistics Belgium (2019), *Utilisation du sol par commune et région, la Belgique (1834-2018)*, <https://statbel.fgov.be/> (consulté le 31/07/2019).

**Graphique 136 Surface bâtie selon la Région**

Pourcentage de la surface continentale belge



Source: calculs BFP sur la base de Statistics Belgium (2019), *Utilisation du sol par commune et région, la Belgique (1834-2018)*, <https://statbel.fgov.be/> (consulté le 31/07/2019).

**Comparaison internationale:** il n'y a pas de comparaison car les données ne sont pas disponibles sur le site d'Eurostat.

**Ventilation selon la Région:** la part de la surface bâtie en 2018 est de 79,8% à Bruxelles, 28,3% en Flandre et 15,2% en Wallonie. Pour la Belgique, ce chiffre est de 21,4%.

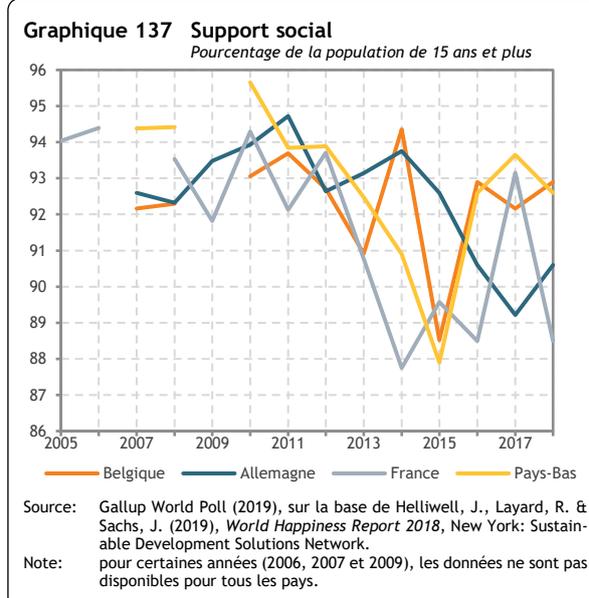
**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 15.9, car la gestion de la surface bâtie fait partie de la planification locale qui devrait intégrer la protection des écosystèmes et de la diversité biologique.

Cet indicateur est utilisé pour le calcul de l'indicateur composite de *Capital environnemental*, publié dans le [chapitre 3](#) de ce rapport.

#### 4.16. Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

##### Indicateur 60. [Support social](#)

SDG	Paix, justice et institutions efficaces	
Dimensions	Ici et maintenant, Plus tard	
	Chiffres clés	
	(pourcentage de la population de 15 ans et plus)	
Début de période	2005	93,5
Fin de période	2018	92,2
Minimum	2015	88,5
Maximum	2014	94,4
Taux de croissance	2005-2018	-0,1%
annuel moyen	2013-2018	-0,1%
	Comparaison pays voisins, 2018	
	(pourcentage de la population de 15 ans et plus)	
Belgique		92,2
Allemagne		90,6
France		88,5
Pays-Bas		92,6



**Définition:** proportion de la population belge (de 15 ans et plus) qui répond par l'affirmative à la question du *Gallup World Poll*: "Si vous avez eu des problèmes, avez-vous de la famille ou des amis sur lesquels vous pouvez compter pour vous aider quand vous en avez besoin, ou pas?". L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant du *Gallup World Poll*. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Les données sur les intervalles de confiance ne sont pas disponibles publiquement.

**Objectif:** le support social ne peut pas diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent l'objectif 16: "Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous". Le support social, ou avoir de la famille et des amis, est une contribution importante aux sociétés pacifiques et ouvertes.

**Évolution:** selon le *Gallup World Poll*, le support social reste stable entre 2005 et 2018: en moyenne 92,9% de la populations de 15 ans et plus peut faire appel à de la famille ou à des amis. Aucune tendance claire n'est observée, à part une volatilité croissante.

**Comparaison internationale:** en comparaison avec les pays voisins, il y a en 2018 en Belgique plus de personnes qui peuvent compter sur de la famille et des amis en cas de besoin (92,9%) qu'aux Pays-Bas (92,6%), qu'en Allemagne (90,6%) et qu'en France (88,5%). Il y a surtout une forte volatilité, avec des positions changeantes et des différences relativement petites. Étant donné la nature subjective de cet indicateur, les comparaisons entre pays doivent être interprétées avec prudence.

**Ventilation selon la Région:** ne peut pas être présentée car des données comparables ne sont actuellement pas disponibles.

**Ventilation selon le sexe:** des données provenant d'autres sources montrent que pour cet indicateur, il n'y a pas de différences significatives entre les hommes et les femmes (ESS, 2018).

**Ventilation selon le revenu:** des données provenant d'autres sources ne montrent pas d'impact significatif du revenu sur les contacts sociaux (ESS, 2018).

**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié à l'objectif 16. Le support social, ou avoir de la famille et des amis, est une contribution importante aux sociétés pacifiques et ouvertes.

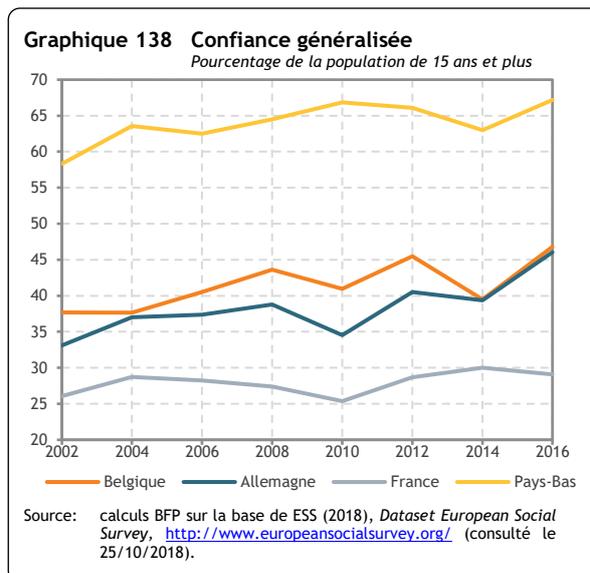
Cet indicateur est utilisé pour le calcul de l'indicateur composite de bien-être ici et maintenant et de l'indicateur composite de *Capital social*, publié dans le [chapitre 3](#) de ce rapport.

### Sources spécifiques

ESS (2018), *Dataset European Social Survey*, <https://www.europeansocialsurvey.org/> (consulté le 05/11/2018).

## Indicateur 61. Confiance généralisée

SDG	Paix, justice et institutions efficaces	
Dimensions	Ici et maintenant, Plus tard	
<b>Chiffres clés</b>		
(pourcentage de la population de 15 ans et plus)		
Début de période	2002	37,7
Fin de période	2016	46,8
Minimum	2004	37,7
Maximum	2012	46,8
Taux de croissance annuel moyen	2002-2016	1,6%
	2010-2016	2,2%
<b>Comparaison pays voisins, 2016</b>		
(pourcentage de la population de 15 ans et plus)		
Belgique		46,8
Allemagne		46,0
France		29,1
Pays-Bas		67,2



**Définition:** la confiance généralisée est mesurée par la part des participants à l'*Enquête sociale européenne* (ESS) qui répondent un minimum de 6 sur 10 à la question "Diriez-vous que l'on peut généralement faire confiance à la plupart des personnes, ou que l'on n'est jamais trop prudent dans ses contacts avec les gens ?" Les personnes interrogées peuvent indiquer une réponse sur une échelle de 0 ("on n'est jamais trop prudent") à 10 ("la plupart des personnes sont dignes de confiance"). Cette question a systématiquement été posée dans les huit enquêtes ESS bisannuelles. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant d'ESS. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Les intervalles de confiance calculés pour cet indicateur sont présentés dans l'[annexe 1](#).

**Objectif:** la confiance généralisée ne peut pas diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent l'objectif 16: "Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous".

**Évolution:** selon l'ESS, le sentiment de confiance généralisée a progressé entre 2002 et 2016, en passant de 37,7% à 46,8%, à un rythme annuel moyen de 1,6%.

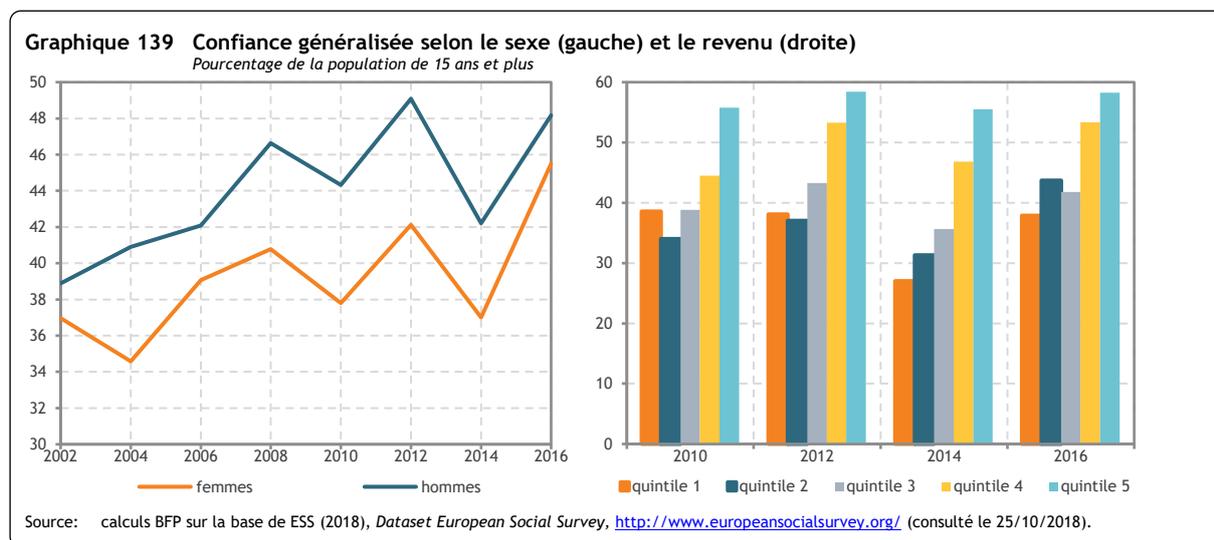
**Comparaison internationale:** en Belgique le sentiment de confiance généralisée (46,8%) est inférieur à celui aux Pays-Bas (67,2%), supérieur à celui de la France (29,1%) et environ au même niveau que l'Allemagne (46,0%). Les niveaux de l'indicateur dans les différents pays restent également relativement stables sur l'ensemble de la période. Étant donné la nature subjective de cet indicateur, les comparaisons entre pays doivent être interprétées avec prudence.

**Ventilation selon la Région:** ne peut pas être présentée car des données comparables ne sont actuellement pas disponibles.

**Ventilation selon le sexe:** dans les huit éditions de l'enquête, la confiance généralisée était plus élevée chez les hommes que chez les femmes. Cet écart a atteint son niveau minimum en 2002 (1,9 point de

pourcentage) et son niveau maximum en 2012 (7,0 points de pourcentage). En 2016, la confiance généralisée atteint 45,5% chez les femmes et 48,2% chez les hommes.

**Ventilation selon le revenu:** il y a un lien entre le revenu et le sentiment de confiance généralisée. Cet indicateur augmente avec le quintile de revenu: 37,9% des personnes du quintile de revenu le plus bas et 58,2% des personnes du quintile de revenu le plus haut ont un sentiment de confiance, alors que le pourcentage moyen de tous les quintiles de revenu était de 46,8% en 2016.



**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié à l'objectif 16. La confiance est un élément fondamental du capital social, important pour des sociétés pacifiques (Ortiz-Ospina et Roser, 2018).

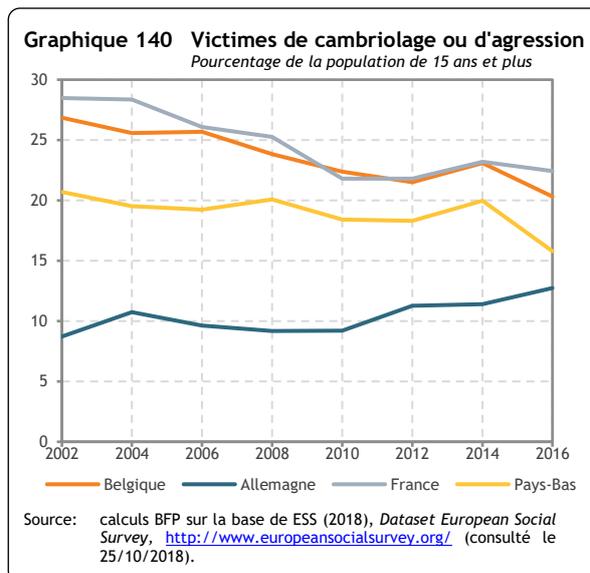
Cet indicateur est utilisé pour le calcul de l'indicateur composite de *Capital social*, publié dans le [chapitre 3](#) de ce rapport.

### Sources spécifiques

Ortiz-Ospina E. et Roser M. (2018), *Trust*, <https://ourworldindata.org/trust> (consulté le 07/11/2018).

## Indicateur 62. Victimes de cambriolage ou d'agression

SDG	Paix, justice et institutions efficaces	
Dimensions	Ici et maintenant	
<b>Chiffres clés</b>		
(pourcentage de la population de 15 ans et plus)		
Début de période	2002	26,9
Fin de période	2016	20,3
Minimum	2016	20,3
Maximum	2002	26,9
Taux de croissance annuel moyen	2002-2016	-2,0%
	2010-2016	-1,6%
<b>Comparaison pays voisins, 2016</b>		
(pourcentage de la population de 15 ans et plus)		
Belgique		20,3
Allemagne		12,7
France		22,4
Pays-Bas		15,8



**Définition:** les victimes de cambriolage ou d'agression correspondent à la part des participants à l'*Enquête sociale européenne* (ESS) qui a répondu "oui" à la question suivante: "Vous-même ou un membre de votre ménage, a-t-il été victime d'un cambriolage ou d'une agression ces 5 dernières années ?" Cette question a été systématiquement posée dans les huit enquêtes ESS bisannuelles. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant d'ESS. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Les intervalles de confiance calculés pour cet indicateur sont présentés dans l'[annexe 1](#).

**Objectif:** la part des personnes interrogées ayant été elles-mêmes, ou un membre du ménage, victime d'un cambriolage ou d'une agression doit diminuer.

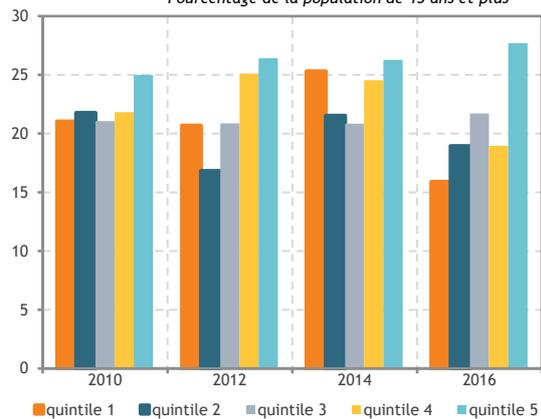
Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 16.1: "Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés".

**Évolution:** selon l'enquête ESS, la part de victimes a diminué de 26,9% en 2002 à 20,3% en 2016, soit une baisse moyenne de 2,0% par an. Cette part n'augmente qu'en 2006 et 2014, elle baisse lors de toutes les autres années.

**Comparaison internationale:** cet indicateur atteint 20,3% en Belgique en 2016; il se situe légèrement en-dessous du niveau de la France (22,4%), mais est nettement plus élevé qu'aux Pays-Bas (15,8%) et en Allemagne (12,7%). Mais la part de victimes diminue plus rapidement en Belgique qu'aux Pays-Bas et en France, alors que cette part augmente en Allemagne.

**Ventilation selon la Région:** ne peut pas être présentée car des données comparables ne sont actuellement pas disponibles.

**Graphique 141 Victimes de cambriolage ou d'agression selon le revenu**  
*Pourcentage de la population de 15 ans et plus*



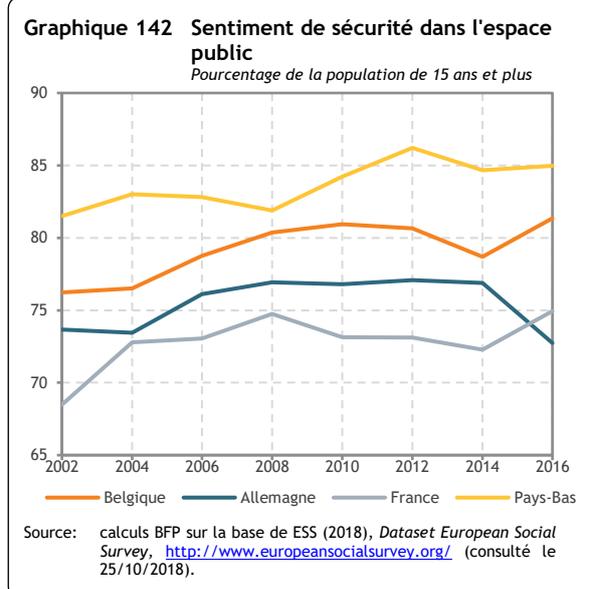
Source: calculs BFP sur la base de ESS (2018), *Dataset European Social Survey*, <http://www.europeansocialsurvey.org/> (consulté le 25/10/2018).

**Ventilation selon le revenu:** même s'il semble y avoir un lien entre le revenu et la part de victimes en 2016, sur la base de toutes les données de 2010 à 2016 il n'existe pas de lien clair.

**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi est lié à l'indicateur 16.1.1 - *Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, par sexe et âge.*

## Indicateur 63. Sentiment de sécurité dans l'espace public

SDG	Paix, justice et institutions efficaces	
Dimensions	Ici et maintenant	
<b>Chiffres clés</b>		
(pourcentage de la population de 15 ans et plus)		
Début de période	2002	76,2
Fin de période	2016	81,4
Minimum	2002	76,2
Maximum	2016	81,4
Taux de croissance annuel moyen	2002-2016	0,5%
	2008-2014	0,1%
<b>Comparaison pays voisins, 2016</b>		
(pourcentage de la population de 15 ans et plus)		
Belgique		81,4
Allemagne		72,7
France		74,9
Pays-Bas		85,0



**Définition:** le sentiment de sécurité dans l'espace public correspond à la part des participants à l'*Enquête sociale européenne* (ESS) qui répond "tout à fait en sécurité" ou "en sécurité" à la question suivante: "Dans quelle mesure vous sentez-vous (ou sentiriez-vous) en sécurité seul le soir dans votre quartier ?" Cette question a été systématiquement posée dans les huit enquêtes ESS bisannuelles. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant d'ESS. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Les intervalles de confiance calculés pour cet indicateur sont présentés dans l'[annexe 1](#).

**Objectif:** le sentiment de sécurité dans l'espace public de la population doit augmenter.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 16.1: "Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés".

**Évolution:** selon l'enquête ESS, le sentiment de sécurité dans l'espace public a augmenté en passant de 76,2% en 2002 à 81,4% en 2016. De 2002 à 2010, une augmentation ininterrompue est observée. Au cours des deux enquêtes suivantes, l'indicateur diminue, mais il augmente à nouveau dans la dernière enquête.

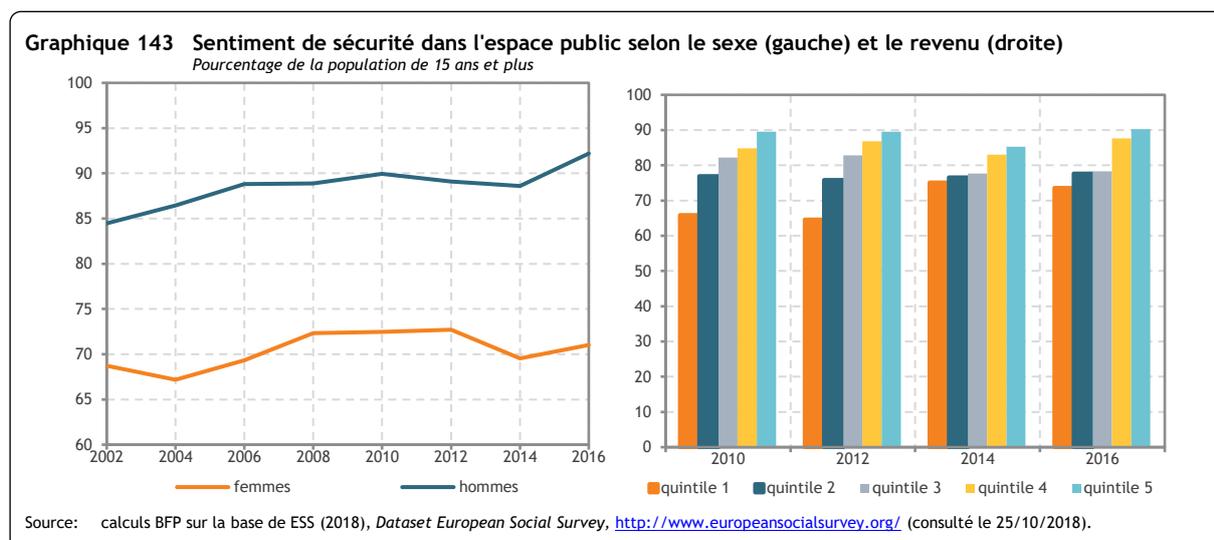
**Comparaison internationale:** en Belgique, il y a, en 2016, plus de personnes qui se sentent en sécurité ou tout à fait en sécurité en se promenant seul le soir dans leur quartier (81,4%) qu'en Allemagne (72,7%) et qu'en France (74,9%). Aux Pays-Bas par contre, plus de personnes indiquent se sentir (tout à fait) en sécurité (85,0%) qu'en Belgique.

**Ventilation selon la Région:** ne peut pas être présentée car des données comparables ne sont actuellement pas disponibles.

**Ventilation selon le sexe:** les hommes se sentent nettement plus en sécurité que les femmes. Les écarts entre les hommes et les femmes ont été enregistrés dans toutes les éditions de l'enquête ESS et sont

importants: ils n'ont jamais été inférieurs à 15,0 points de pourcentage et augmentent pour atteindre 21,2 points de pourcentage en 2016. L'augmentation annuelle moyenne de la part des hommes indiquant se sentir (tout à fait) en sécurité est supérieure à celle de la part des femmes: 0,6% contre 0,2%.

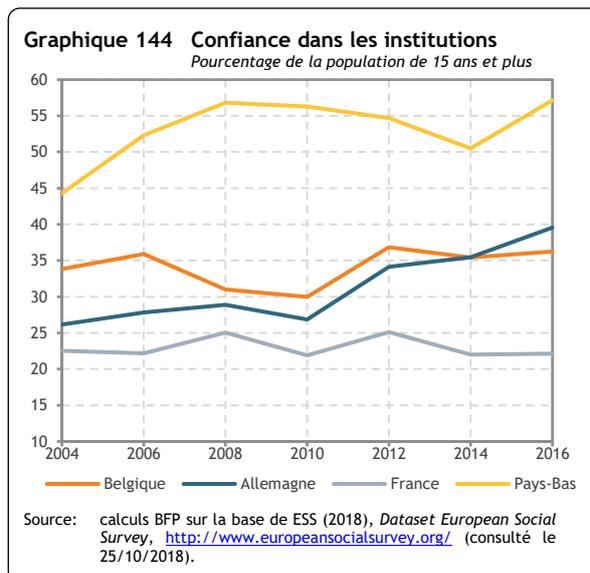
**Ventilation selon le revenu:** il y a un lien clair entre le revenu et le sentiment de sécurité. La part de personnes qui se sentent (tout à fait) en sécurité en se promenant seul le soir dans leur quartier augmente avec l'augmentation du quintile de revenu: 73,6% des personnes dans le quintile de revenu le plus bas et 90,3% dans le quintile de revenu le plus haut, alors que la moyenne se situe à 81,4%. Les différences relatives de sentiment de sécurité des répondants des différents quintiles de revenu demeurent à peu près les mêmes dans les différentes enquêtes bisannuelles.



**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 16.1.4 - *Proportion de la population considérant que le fait de marcher seul dans sa zone de résidence ne présente pas de risques.*

## Indicateur 64. Confiance dans les institutions

SDG	Paix, justice et institutions efficaces	
Dimensions	Ici et maintenant	
	<b>Chiffres clés</b>	
	(pourcentage de la population de 15 ans et plus)	
Début de période	2004	33,8
Fin de période	2016	36,3
Minimum	2010	30,0
Maximum	2012	36,8
Taux de croissance annuel moyen	2004-2016	0,6%
	2010-2016	3,2%
	<b>Comparaison pays voisins, 2016</b>	
	(pourcentage de la population de 15 ans et plus)	
Belgique		36,3
Allemagne		39,6
France		22,2
Pays-Bas		57,2



**Définition:** la confiance dans les institutions est mesurée par la moyenne des participants à l'*Enquête sociale européenne* (ESS) donnant au minimum un score de 6 sur 10 pour chacune des 4 questions suivantes: "Dites-moi quelle confiance vous faites personnellement à chacune de ces institutions: le Parlement fédéral belge, la justice, les hommes politiques et les partis politiques". Les personnes interrogées peuvent donner pour chaque institution une réponse sur une échelle de 0 ("pas du tout confiance") à 10 ("complètement confiance"). Cette question a été posée dans sept enquêtes ESS bisannuelles. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant d'ESS. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Les intervalles de confiance calculés pour cet indicateur sont présentés dans l'[annexe 1](#).

**Objectif:** la confiance dans les institutions doit augmenter.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 16.6: "Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux".

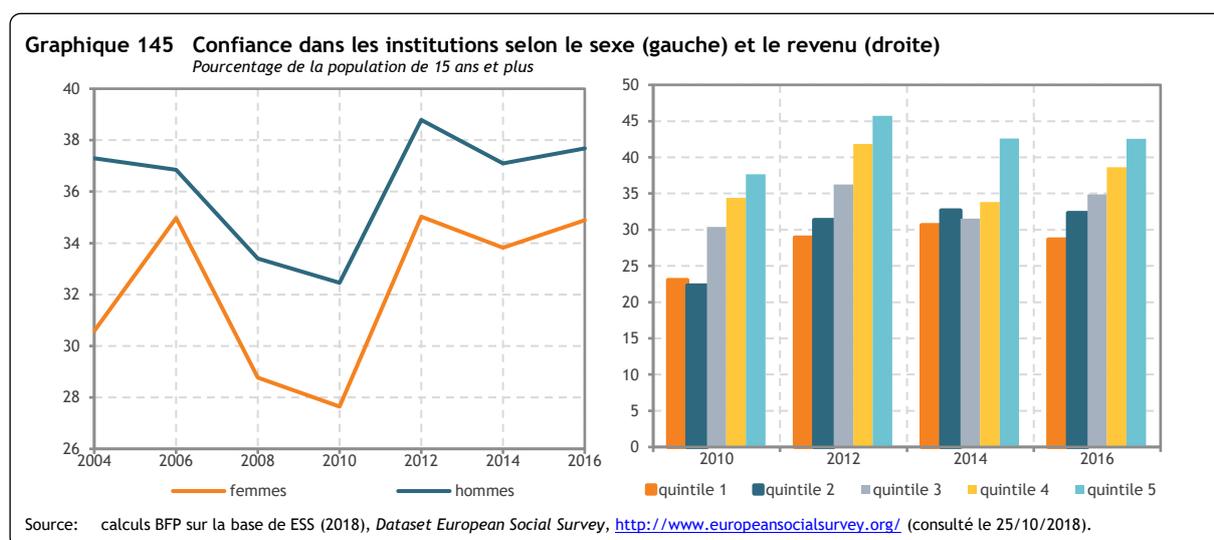
**Évolution:** selon l'ESS cet indicateur a augmenté au cours de la période 2004 à 2016 en passant de 33,8% à 36,3%. La baisse de confiance enregistrée dans les années 2008 et 2010 est due à une diminution de la confiance dans le Parlement fédéral belge, les hommes politiques et les partis politiques car la confiance dans la justice n'a connu qu'une faible diminution au cours de ces années.

**Comparaison internationale:** cet indicateur se situe à 36,3% en Belgique en 2016, un niveau semblable à celui de l'Allemagne (39,6%). La confiance est, par contre, nettement plus haute qu'en France (22,2%), mais plus basse qu'aux Pays-Bas (57,2%). Celui de la France est même légèrement négatif (-0,1%). Étant donné la nature subjective de cet indicateur, les comparaisons entre pays doivent être interprétées avec prudence.

**Ventilation selon la Région:** ne peut pas être présentée car des données comparables ne sont actuellement pas disponibles.

**Ventilation selon le sexe:** les hommes ont plus que les femmes confiance dans les quatre institutions. La situation est similaire en ce qui concerne la confiance généralisée. L'écart entre les hommes et les femmes en matière de confiance dans les institutions oscille de 1,9 à 6,7 points de pourcentage et atteint 2,8 points de pourcentage en 2016.

**Ventilation selon le revenu:** les personnes des quintiles plus élevés montrent plus de confiance dans les institutions. En 2016, la confiance du premier quintile (28,7%) et du cinquième quintile (42,6%) sont, respectivement, nettement en-dessous et au-dessus de la moyenne (36,3%). Entre 2010 et 2016, les taux de croissance annuels moyens des deux quintiles de revenu les plus faibles sont plus élevés que ceux des trois quintiles supérieurs.



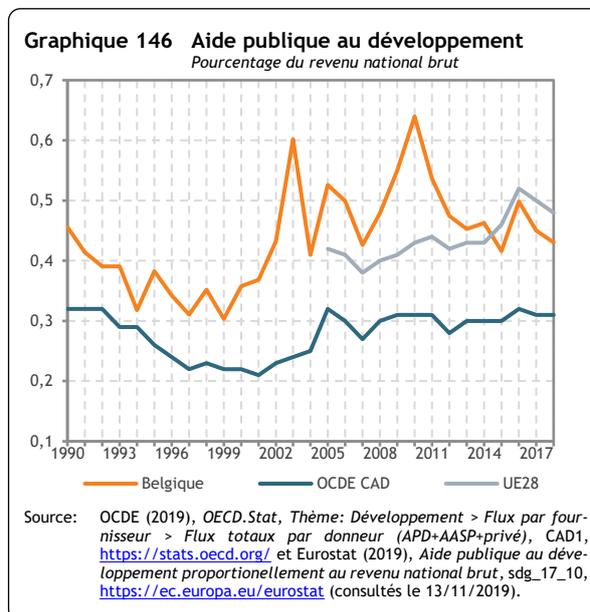
**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi est lié à l'indicateur 16.6.2 - *Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante*. La satisfaction à l'égard de la prestation des services est différente de la confiance dans les institutions, mais les deux sont pertinentes par rapport au sous-objectif dont ils rendent compte.

Cet indicateur est utilisé pour le calcul de l'indicateur composite de *Capital social*, publié dans le [chapitre 3](#) de ce rapport.

## 4.17. Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

### Indicateur 65. Aide publique au développement

SDG	Partenariats pour la réalisation des objectifs	
Dimensions	Ailleurs	
<b>Chiffres clés</b> (pourcentage du revenu national brut)		
Début de période	1990	0,46
Fin de période	2018	0,43
Minimum	1999	0,30
Maximum	2010	0,64
Taux de croissance annuel moyen	1990-2018	-0,2%
	2013-2018	-1,0%
<b>Comparaison internationale, 2017</b> (pourcentage du revenu national brut)		
Belgique		0,45
UE28		0,50
OCDE CAD		0,31
OCDE CAD - minimum: Hongrie		0,11
OCDE CAD - maximum: Suède		1,01



**Définition:** l'aide publique au développement (APD) est constituée des donations et des prêts (à des conditions financières concessionnelles) que transfère un État aux pays en développement et ayant pour principal objectif le développement économique et social de ces pays. L'APD comprend aussi bien les flux financiers que ce qui est appelé l'aide technique. Certaines contributions à des institutions internationales peuvent également être de l'APD. Cet indicateur est exprimé en pourcent du revenu national brut. Les statistiques en matière d'aide au développement sont élaborées conformément aux règles du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les données sur la Belgique et le CAD proviennent de l'OCDE, celles sur l'UE28 d'Eurostat.

**Objectif:** consacrer 0,7% du revenu national brut à l'aide aux pays en développement.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 17.2: "Faire en sorte que les pays développés honorent tous les engagements pris en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 pour cent de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement, et d'en consacrer entre 0,15 pour cent et 0,20 pour cent à l'aide aux pays les moins avancés, les fournisseurs d'aide publique au développement étant encouragés à envisager de se donner pour objectif de consacrer au moins 0,20 pour cent de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés".

En Belgique, l'objectif quantitatif de 0,7% est inscrit dans la *Loi du 19 mars 2013 relative à la Coopération au Développement* (Moniteur belge 12/04/2013, article 9).

**Évolution:** en 2018 (données provisoires et nouvelle méthode de calcul), l'aide publique au développement belge représentait 2,3 milliard de dollars US, soit 0,43% du revenu national brut (RNB). Ceci est

moins que le niveau de 1990 (0,46%). Au cours des années 1990, l'APD a diminué pour atteindre un niveau plancher de 0,30% du RNB en 1999. Elle est ensuite répartie à la hausse, avec toutefois des variations de grande ampleur au fil des ans. L'APD a culminé à 0,64% en 2010. Depuis, elle a de nouveau reculé. La norme de 0,7% n'a pas été atteinte et vu les conditions budgétaires difficiles, il paraît improbable d'atteindre immédiatement cet objectif fixé par la loi.

**Comparaison internationale:** lorsque les pays du CAD sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les meilleures performances: elle se classe neuvième sur 29 pays et fait mieux que la moyenne de ces pays en 2018. Cinq pays ont atteint l'objectif de 0,7%: la Suède, le Luxembourg, la Norvège, le Danemark et le Royaume-Uni. L'APD totale des pays du CAD a atteint cette année-là 153 milliard de dollars US ou 0,31% du RNB commun. Plus de la moitié de l'aide du CAD vient de pays de l'Union européenne: en 2018, cela représentait 56,5% du total. En montants absolus, les États-Unis sont le plus grand donneur, suivi de l'Allemagne, du Royaume-Uni, du Japon et de la France; la Belgique étant à la 16ième place. Depuis 1990, l'APD belge en pourcentage du RNB est toujours plus haute que la moyenne du CAD. Jusqu'en 2014, la Belgique a fait mieux que la moyenne de l'UE28.

**Ventilation selon la Région:** environ 95% de l'aide publique au développement belge provient du gouvernement fédéral. Les contributions des Régions, des Communautés, des provinces et des communes représentent ensemble les 5% restants (SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement, 2020).

**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 17.2.1 - *Aide publique nette au développement, montant total et montant alloué aux pays les moins avancés, en proportion du revenu national brut des pays donateurs membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE.*

### Sources spécifiques

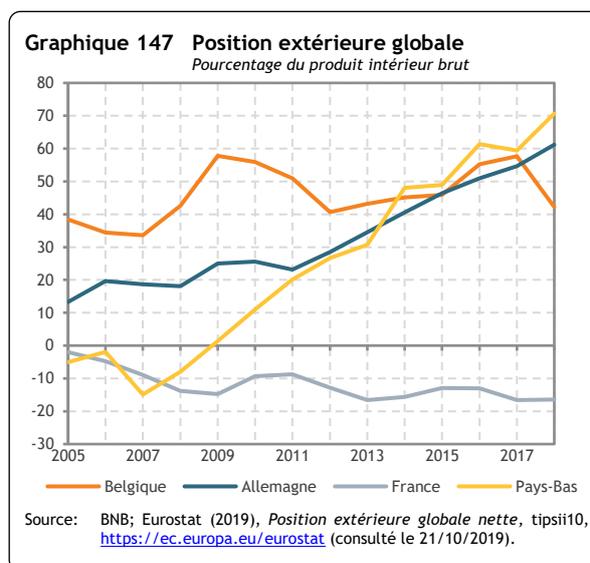
Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur [http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech\\_f.htm](http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm) (consulté le 23/10/2018).

OCDE, *Direction de la coopération pour le développement*: <http://www.oecd.org/fr/cad/> (consulté le 26/04/2019).

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement (2020), *APD belge par canal*, [https://diplomatie.belgium.be/sites/default/files/downloads/oda\\_2014-2018.pdf](https://diplomatie.belgium.be/sites/default/files/downloads/oda_2014-2018.pdf) (consulté le 13/01/2020).

## Indicateur 66. Position extérieure globale

SDG	Partenariats pour la réalisation des objectifs	
Dimensions	Plus tard	
<b>Chiffres clés</b> (pourcentage du produit intérieur brut)		
Début de période	2005	38,4
Fin de période	2018	42,2
Minimum	2007	33,6
Maximum	2009	57,8
Taux de croissance annuel moyen	2005-2018	0,7%
	2013-2018	-0,5%
<b>Comparaison pays voisins, 2018</b> (pourcentage du produit intérieur brut)		
Belgique		42,2
Allemagne		61,2
France		-16,4
Pays-Bas		70,7



**Définition:** la position extérieure globale donne un aperçu agrégé de la situation financière nette (actif moins passif) de la Belgique par rapport au reste du monde à un moment donné dans le temps. L'indicateur est exprimé en pourcentage du produit intérieur brut (PIB). Les données au niveau de la Belgique sont collectées par la Banque Nationale de Belgique. Afin de permettre la comparaison avec les autres pays européens, l'indicateur est calculé à partir des données d'Eurostat.

**Objectif:** il est impossible de déterminer un niveau optimal pour cet indicateur.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 17.13: "*Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques*".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif 45: "*La Belgique atteindra une situation d'équilibre dans ses relations commerciales et financières avec les autres pays*" (Moniteur belge, 08/10/2013).

**Évolution:** en Belgique, la position extérieure globale a été positive durant toute la période analysée (2005-2018). Les avoirs disponibles belges vis-à-vis de l'étranger sont donc supérieurs aux dettes belges à l'égard de l'étranger. Entre 2005 et 2009, la position d'investissement extérieure rapportée au PIB a augmenté, passant d'un peu moins de 40% à près de 60%, soit le niveau maximal observé. En diminution entre 2010 et 2012, l'indicateur augmente ensuite graduellement pour revenir en 2017 à un niveau proche du maximum observé. En 2018, la position d'investissement extérieure baisse sensiblement à 42,2% du PIB.

**Comparaison internationale:** en 2018, la position extérieure globale (en pourcentage du PIB) de la Belgique (42,2%) est inférieure à celle relevée en Allemagne (61,2%) et aux Pays-Bas (70,7%). Si la Belgique se trouve à un niveau proche de ses deux voisins, l'indicateur est resté relativement stable entre 2005 et 2018 alors qu'il a augmenté de manière régulière en Allemagne et aux Pays-Bas. En France, l'indicateur

est négatif depuis 2005, ce qui indique que les dettes de la France vis-à-vis de l'étranger sont supérieures à ses avoirs.

**Ventilation selon la Région:** ne peut pas être présentée car des données comparables ne sont actuellement pas disponibles.

**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 17.13. En effet, avoir des relations commerciales et financières équilibrées contribue à garantir une certaine stabilité macroéconomique à l'échelle mondiale.

### **Sources spécifiques**

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur [http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech\\_f.htm](http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm) (consulté le 23/10/2018).

## Indicateur 67. Dette publique

SDG	Partenariats pour la réalisation des objectifs	
Dimensions	Plus tard	
<b>Chiffres clés</b> (pourcentage du produit intérieur brut)		
Début de période	1998	119,2
Fin de période	2018	100,0
Minimum	2007	87,3
Maximum	1998	119,2
Taux de croissance annuel moyen	1998-2018	-0,9%
	2013-2018	-1,1%
<b>Comparaison UE28, 2018</b> (pourcentage du produit intérieur brut)		
Belgique		100,0
UE28		80,4
UE28 - minimum: Estonie		8,4
UE28 - maximum: Grèce		181,2

**Définition:** la dette publique est la dette brute consolidée totale de l'ensemble des pouvoirs publics mesurée en pourcentage du produit intérieur brut (PIB). Les données au niveau de la Belgique sont collectées par l'Institut des comptes nationaux. Afin de permettre la comparaison avec les autres pays européens, l'indicateur est calculé à partir des données d'Eurostat.

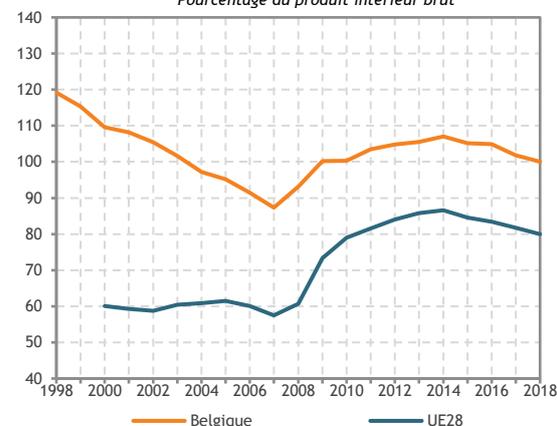
**Objectif:** il n'y a pas d'objectif pour cet indicateur à l'horizon 2030. Il doit toutefois diminuer afin d'atteindre un niveau durable et converger vers le niveau fixé par l'Union européenne (60%).

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 17.13: "Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif 44: "L'endettement, résultant à la fois d'évolutions sociales et d'évolutions environnementales et économiques, restera à des niveaux soutenables, c'est-à-dire ne pénalisant pas les générations futures" (Moniteur belge, 08/10/2013).

La théorie économique ne suggère pas de niveau idéal pour la dette publique. Elle utilise par contre le concept de soutenabilité des finances publiques qui est définie comme "la stabilité financière à terme des finances publiques (en termes de déficits et de taux d'endettement) (qui n'impose pas) de ruptures ou discontinuité significative dans la conduite de la politique budgétaire (neutralité dans le temps) (et qui vise) l'équité intergénérationnelle" (Conseil supérieur des finances, 2007). Un niveau soutenable de la dette publique est donc un niveau permettant la soutenabilité des finances publiques. Ce niveau ne peut toutefois pas être défini quantitativement. L'Union européenne a toutefois fixé, à travers le Traité de Maastricht sur l'Union européenne (Journal officiel de l'Union européenne, 29/07/1992), un objectif de 60% pour la dette publique exprimée en pourcentage du PIB d'un pays membre. Plus qu'une cible à atteindre à un horizon donné, cet objectif est un niveau de référence qui vise avant tout à faire converger les niveaux de dettes publiques des pays membres de l'UE. Cet indicateur doit donc diminuer.

**Graphique 148 Dette publique**  
Pourcentage du produit intérieur brut



Source: calculs BFP sur la base de ICN (2019), *Finances publiques/Dette brute et Trésor*, <http://stat.nbb.be/> (consulté le 21/10/2019); Eurostat (2019), *Déficit/surplus, dette et données associées du gouvernement*, gov\_10dd\_edpt1, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 21/10/2019).

**Évolution:** en Belgique, la dette publique est passée de 119,2% du PIB en 1998 à 87,3% du PIB en 2007 grâce à sa quasi-stabilisation en prix courants et à la croissance du PIB. Depuis 2008, et la crise économique et financière, la dette publique a augmenté pour repasser au-delà du seuil symbolique de 100% du PIB. À partir de 2014, l'indicateur a baissé pour atteindre 100,0% du PIB en 2018.

**Comparaison internationale:** la dette publique moyenne de l'UE28 (en pourcentage du PIB) est nettement en dessous de celle observé en Belgique; 80,4% et 100,0% en 2018. Cette différence de niveau s'observe sur l'ensemble de la période analysée. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les moins bonnes performances en 2018.

**Ventilation selon la Région:** la dette publique est la consolidation des dettes de tous les pouvoirs publics belges (État fédéral, sécurité sociale, Régions et Communautés, pouvoirs locaux) et n'est pas ventilée selon les Régions. La part de l'État fédéral et de la sécurité sociale est d'environ 90% du total.

**Indicateur ONU:** l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 17.13. En effet, réduire la dette publique (et privée) permet d'accroître la stabilité macroéconomique à l'échelle mondiale et de développer une économie plus durable pour les générations futures.

#### Sources spécifiques

Conseil supérieur des finances (2007), *Rapport 2007*, Section "*Besoins de financement des Pouvoirs publics*"; [https://www.conseilsuperieurdesfinances.be/sites/default/files/public/publications/csf\\_fin\\_2007\\_03.pdf](https://www.conseilsuperieurdesfinances.be/sites/default/files/public/publications/csf_fin_2007_03.pdf) (consulté le 26/04/2019).

Moniteur belge: <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>; recherche sur [http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech\\_f.htm](http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm) (consulté le 23/10/2018).

Journal officiel de l'Union européenne: <https://eur-lex.europa.eu/oj/direct-access.html?locale=fr> (consulté le 23/10/2018).

## 5. Synthèse et conclusions

La loi du 14 mars 2014 demande d'élaborer un ensemble d'indicateurs pour mesurer "la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie"; ceci afin de mesurer le bien-être des personnes et le développement de la société, la possibilité qu'auront les générations futures de maintenir, voire de faire progresser, leur bien-être et leur développement, ainsi que l'impact de la Belgique sur le reste du monde.

Le produit intérieur brut (PIB) est un indicateur utile, mais pas suffisant pour mesurer le développement de la société ou le bien-être des personnes. D'autres indicateurs sont nécessaires pour mesurer les évolutions dans des domaines comme la santé, les conditions de travail et la qualité de l'environnement et pour explorer les questions de répartitions de ces indicateurs.

Pour répondre à la demande de la loi, un premier ensemble d'indicateurs complémentaires au PIB a été publié en février 2016. Chaque année, une mise à jour de cet ensemble d'indicateurs est présentée en février. Ce rapport définit un ensemble de 67 indicateurs (voir [tableau 1](#), p.4) qui informe sur trois dimensions du développement durable, issues de sa définition donnée dans le rapport Brundtland (CMED, 1987): *Ici et maintenant*, *Plus tard* et *Ailleurs*. Les indicateurs informent en effet sur le bien-être des personnes et le développement de la société aujourd'hui en Belgique (*Ici et maintenant*), mais également sur la capacité des générations futures à maintenir et développer ce bien-être (*Plus tard*) et sur l'impact de la Belgique sur le reste du monde (*Ailleurs*). Pour définir cet ensemble, la méthodologie utilisée (UNECE, 2014) est celle développée par la *Conference of European statisticians*, qui regroupe la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Eurostat. Toutefois, au lieu d'être regroupés en thèmes, comme proposé dans cette méthodologie, les indicateurs sont regroupés selon les 17 Objectifs de développement durable de l'ONU (*Sustainable Development Goals* ou SDG; ONU, 2015).

La première section de ce chapitre ([5.1](#)) fait le point sur cette démarche et rappelle les changements apportés dans cette édition par rapport à celle de 2019. La deuxième section ([5.2](#)) examine brièvement les évolutions de l'ensemble des 67 indicateurs depuis l'an 2000. Les ventilations de ces indicateurs selon des catégories pertinentes de la population sont abordées dans la troisième section ([5.3](#)). Ce chapitre fait ensuite le point sur les travaux visant à établir des indicateurs composites ([5.4](#)). La dernière section ([5.5](#)) propose plusieurs pistes de travail pour l'avenir.

### 5.1. Changements apportés dans cette édition

Dans les rapports précédents, un indicateur pour mesurer le bien-être actuel des Belges a été proposé. Cet indicateur BE<sub>IM</sub> explore la dimension *Ici et maintenant* du développement durable. Il est calculé pour l'ensemble de la Belgique et pour 11 catégories de population. Une des deux innovations principales de ce rapport est d'explorer la dimension *Plus tard*, en proposant quatre nouveaux indicateurs composites (voir [chapitre 3](#) et [section 5.4](#)).

L'ensemble des 67 indicateurs a subi peu de modifications. L'indicateur *Nitrates dans les eaux de rivières* a été remplacé par [Nitrates dans les eaux souterraines](#). Ces deux indicateurs portent sur la qualité des eaux douces, mais le second est utilisé dans la construction de l'indicateur de *Capital environnemental* (voir [chapitre 3](#)). L'indicateur *Travail domestique* a été remplacé par l'indicateur [Inactivité professionnelle en raison de responsabilités familiales](#), qui couvre la même problématique mais est mis à jour plus régulièrement.

Cet ensemble d'indicateurs informe également sur plusieurs questions transversales, comme le genre et les inégalités. En effet, lorsque c'est pertinent, ces indicateurs ont été ventilés (voir [tableau 2](#), p.6) pour montrer les évolutions différentes dans des catégories particulières de la population (selon le sexe, l'âge, le niveau de revenu ou d'éducation...). La deuxième innovation principale de ce rapport est d'ajouter une ventilation selon la Région. Ces ventilations régionales portent actuellement sur 32 indicateurs. Dans les prochaines éditions, cette liste d'indicateurs ventilés selon la Région sera élargie.

## 5.2. Tendances des indicateurs

Le but de ce rapport est de présenter un ensemble d'indicateurs complémentaires au PIB et leur évolution dans le temps, plutôt que d'en faire une analyse approfondie. Une telle analyse est le sujet d'autres travaux, tels que les bilans d'indicateurs qui, avec des méthodologies spécifiques, mesurent le progrès vers les objectifs de développement durable de l'ONU (TFDD, 2019). Il est néanmoins possible, sur la base des indicateurs rassemblés, de faire quelques premières observations sur l'évolution et la soutenabilité du bien-être et sur le développement de la société.

Tous les indicateurs de ce rapport peuvent être reliés à un SDG ou à d'autres objectifs définis politiquement, soit au niveau belge, soit au niveau européen ou mondial. Ces objectifs sont mentionnés dans la présentation de chaque indicateur au [chapitre 4](#). Sur cette base, il est possible de définir la direction dans laquelle 62 de ces indicateurs devraient évoluer.

L'évaluation faite dans cette section est basée uniquement sur la direction dans laquelle les indicateurs évoluent depuis l'an 2000. L'indicateur peut évoluer de façon significative vers l'objectif (évolution favorable) ou en direction opposée (évolution défavorable), ou ne pas avoir d'évolution significative, ni dans un sens ni dans l'autre (évolution indéterminée). La significativité est déterminée à l'aide d'un test de corrélation de rang de Spearman (entre l'indicateur et un trend temporel).

Cette évaluation doit être interprétée avec prudence, pour plusieurs raisons.

- Elle ne dit rien sur le rythme d'évolution de ces indicateurs, c'est-à-dire s'ils évoluent lentement ou rapidement vers leur objectif.
- Elle ne dit rien sur le niveau actuel de l'indicateur, s'il est proche ou éloigné de son objectif.
- Les objectifs étant définis politiquement, cette analyse ne porte pas non plus sur la pertinence des objectifs par rapport aux connaissances scientifiques.

Dans cette section, les évolutions des indicateurs sont analysées selon les dimensions transversales: *Ici et maintenant*, *Plus tard* et *Ailleurs* (points [5.2.1](#) à [5.2.3](#)).

### 5.2.1. Ici et maintenant

Cette dimension regroupe les indicateurs qui permettent de répondre aux questions: comment évolue le bien-être des Belges depuis 2000? Dans quelle direction se développe la société belge depuis 2000? Cette dimension inclut 41 indicateurs, provenant principalement des SDG sur la pauvreté (SDG 1), le travail décent (SDG 8) et les inégalités (SDG 10), la santé (SDG 3) et l'éducation (SDG 4), les villes (SDG 11) ainsi que la paix et la justice (SDG 16).

Aucune tendance systématique ne se dégage pour cette dimension: 15 indicateurs ont une évolution favorable (statistiquement significative en direction de leur objectif) et 10 ont une évolution défavorable. Sur les 16 autres indicateurs, 13 n'ont pas d'évolution significative et pour trois d'entre eux, il n'est pas possible de fixer une direction d'évolution souhaitée.

- Les évolutions sont principalement favorables (ou non significatives) pour l'éducation (SDG 4), l'égalité entre les sexes (SDG 5) et la paix et la justice (SDG 16).
- Les évolutions sont principalement défavorables (ou non significatives) pour la pauvreté (SDG 1). Les indicateurs évoluant défavorablement ciblent des situations spécifiques de pauvreté et sont basés sur des données administratives, entachées de peu d'incertitude. C'est le cas de [Personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale](#) et [Surendettement des ménages](#). Par contre, les indicateurs plus généraux, comme [Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale](#) ou [Privation matérielle sévère](#), sont des indicateurs issus d'enquêtes, avec une marge d'incertitude non négligeable.
- Parmi les onze indicateurs concernant la santé (SDG 3), trois indicateurs ont une évolution favorable et trois une évolution défavorable, les cinq autres ne montrant pas de tendance significative. Les trois indicateurs évoluant favorablement sont l'[Espérance de vie](#), les [Décès prématurés dus aux maladies chroniques](#) et les [Morts sur les routes](#). Ces trois évolutions sont cohérentes et indiquent un allongement de la durée de vie. Les trois indicateurs évoluant défavorablement sont des indicateurs subjectifs, résultats d'enquêtes auprès du public: [Santé perçue](#), [Limitation dans les activités quotidiennes](#) et [Evaluation de sa propre existence](#). Ceci pointe vers une dégradation de l'état de santé général, même si la durée de vie s'allonge. Cette évolution est cohérente avec celles de l'[Espérance de vie en bonne santé](#), stable depuis une dizaine d'années, et celle de l'[Espérance de vie](#), qui continue à augmenter.
- Les évolutions sont également partagées entre évolutions favorables et défavorables pour les indicateurs sur le travail décent (SDG 8), les inégalités (SDG 10) et les villes (SDG 11).

Lorsque les indicateurs appartenant à cette dimension sont comparés avec les mêmes indicateurs au niveau de l'UE28 ou, à défaut, avec les trois pays voisins, les comparaisons sont majoritairement favorables à la Belgique. En effet, sur les 29 indicateurs pouvant être comparés, 18 montrent une situation plus favorable en Belgique qu'en Europe.

### 5.2.2. Plus tard

Cette dimension regroupe les indicateurs qui permettent de répondre à la question: comment évolue la capacité des Belges et de la société à maintenir, voire à augmenter, le bien-être à l'avenir? Cette dimension inclut 34 indicateurs, provenant surtout des SDG environnementaux. Ce sont les SDG sur l'alimentation (SDG 2), la santé (SDG 3), l'éducation (SDG 4), l'eau (SDG 6), l'énergie (SDG 7), les infrastructures

(SDG 9), les modes de consommation et de production (SDG 12), le climat (SDG 13), le vie marine et terrestre (SDG 14 et 15) et les moyens de mise en œuvre (SDG 17).

Dans cette dimension, 19 indicateurs ont une évolution favorable (statistiquement significative en direction de leur objectif) et un seul montre une évolution défavorable. Sur les 14 autres indicateurs, 12 n'ont pas d'évolution significative, pour l'un d'entre eux il n'est pas possible de fixer une direction d'évolution souhaitée et pour un autre, le nombre de données est insuffisant. Parmi les indicateurs qui n'évoluent pas favorablement, il faut remarquer les deux évolutions suivantes.

- L'[Espérance de vie en bonne santé](#) (SDG 3) est relativement stable depuis 10 ans et n'évolue pas significativement dans une direction ou dans l'autre.
- Les [Populations d'oiseau des champs](#), un des rares indicateurs de diversité biologique disponibles sur une longue période, s'éloigne de son objectif. Pour les deux autres indicateurs du SDG 15, la [Surface terrestre en zone Natura 2000](#) évolue de manière indéterminée tandis que la [Surface bâtie](#) n'a pas d'objectif.

Lorsque les indicateurs relevant de cette dimension sont comparés avec les mêmes indicateurs au niveau de l'UE28 ou, à défaut, avec les trois pays voisins, les comparaisons faites dans ce rapport sont favorables à la Belgique dans la moitié des cas: sur les 24 indicateurs pouvant être comparés, 14 montrent une situation plus favorable en Belgique qu'en Europe. Ces comparaisons favorables sont surtout présentes pour les indicateurs sociaux ou sociétaux, tandis que les indicateurs environnementaux montrent des situations moins favorables en Belgique que dans le reste de l'Europe.

### 5.2.3. Ailleurs

Cette dimension regroupe les indicateurs qui permettent de répondre à la question: comment le développement de la société en Belgique influence-t-il la capacité des autres pays à se développer et le bien-être de leur population? Cette dimension inclut cinq indicateurs, deux portant sur la consommation de ressources naturelles (énergie – SDG 7 – et matières premières – SDG 12), deux sur les émissions de gaz à effet de serre (SDG 13) et un sur l'aide publique au développement (SDG 17).

Ces indicateurs évoluent en direction de leur objectif, sauf l'[Aide publique au développement](#), qui reste stable (évolution non significative), tout en étant inférieur à son objectif.

Lorsque les indicateurs relevant de cette dimension sont comparés avec les mêmes indicateurs au niveau de l'UE28 ou, à défaut, avec les trois pays voisins, une comparaison est favorable à la Belgique ([Consommation intérieure de matières](#)) et quatre sont défavorables ([Aide publique au développement](#), [Consommation d'énergie primaire](#) et les deux indicateurs sur les émissions de gaz à effet de serre).

## 5.3. Ventilation des indicateurs

Les valeurs et les évolutions d'un même indicateur sont souvent différentes pour des catégories différentes de la population. De nombreux indicateurs (46 sur 67) sont donc ventilés suivant des catégories pertinentes de la population, comme décrit au [tableau 2](#), p.6. Ces ventilations ont principalement été faites selon le sexe, le niveau de revenu, le niveau d'éducation et l'âge. Les conclusions tirées à partir de

ces ventilations restent essentiellement les mêmes que dans les précédents rapports. Ce rapport présente désormais aussi, mais sans les analyser, des ventilations selon les 3 Régions du pays.

Les ventilations selon le sexe (28 indicateurs) montrent que beaucoup de différences diminuent ([Espérance de vie en bonne santé](#), [Taux de chômage](#), [Taux d'emploi](#)...), même si certains écarts substantiels persistent ([Limitations dans les activités quotidiennes](#), [Décès prématurés dus aux maladies chroniques](#), [Inactivités professionnelles en raison de responsabilités familiales](#)...). Toutefois, quelques indicateurs comme [Risque de pauvreté](#), [Très faible intensité de travail](#), [Santé perçue](#), [Incapacité de travail de longue durée](#) et [Sentiments de sécurité dans l'espace public](#) montrent une augmentation des écarts ces dernières années (entre 2 et 4 ans). Cette évolution est à surveiller.

Pour les ventilations selon le niveau de revenu (15 indicateurs), l'analyse montre, sans surprise, une situation plus favorable pour les catégories ayant les revenus les plus élevés.

Les ventilations selon le niveau d'éducation (12 indicateurs) montrent, également sans surprise, que les personnes avec un meilleur niveau d'éducation vivent dans des conditions plus favorables. Pour ces ventilations, deux faits sont à remarquer.

- Les personnes ayant au mieux un diplôme secondaire inférieur sont particulièrement défavorisées. L'écart entre cette catégorie et les autres (au moins un diplôme du secondaire supérieur) est en général très élevé.
- Les différences persistent et ont en général tendance à augmenter. C'est le cas en particulier du [Risque de pauvreté](#) entre 2005 et 2018. Pour le [Taux de chômage](#) et les [Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation](#), une diminution de ces différences est observé à partir de 2016.

Les ventilations par catégorie d'âge (14 indicateurs) montrent qu'il existe des différences de niveau liées à l'âge: santé, incapacité de travail, taux d'emploi, chômage etc. Les évolutions sont souvent plus favorables pour les plus âgés que pour les jeunes, mais l'amélioration depuis 2006 du [Risque de pauvreté](#) et du [Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale](#) des personnes de 65 ans et plus s'est stabilisée depuis 2015. Le [Taux d'emploi](#) lui continue à s'améliorer régulièrement, en particulier pour la population active au-delà de 55 ans. L'[Incapacité de travail de longue durée](#) est par contre en augmentation, tant chez les personnes de 25 à 49 ans que chez celles de 50 à 64 ans.

#### 5.4. Indicateurs composites de bien-être

Pour synthétiser les informations contenues dans l'ensemble d'indicateurs complémentaires au PIB, le développement de trois indicateurs composites a été proposé, un pour chaque dimension du développement durable: *Ici et maintenant*, *Plus tard*, *Ailleurs*.

Un indicateur de bien-être *Ici et maintenant* (BE<sub>IM</sub>) a été présenté dans les rapports précédents et mis à jour dans ce rapport-ci. Il synthétise des indicateurs qui mesurent les principaux déterminants du bien-être actuel en Belgique: la santé, le niveau de vie, la vie en société, le travail et l'éducation.

Cet indicateur atteint son plus haut niveau en 2008. À partir de cette année-là, soit au moment du déclenchement de la crise économique et financière, le bien-être des Belges diminue de manière

importante. Cette diminution est essentiellement due à une détérioration de l'état de santé, en particulier de la santé mentale. Entre 2015 et 2018, le bien-être augmente, mais pas suffisamment pour revenir au niveau atteint avant la crise.

Les données d'enquêtes montrent qu'il existe d'importantes inégalités de bien-être en Belgique. Il est donc nécessaire d'aller au-delà des chiffres moyens. Cet indicateur composite de bien-être est donc calculé pour différentes catégories de la population belge: les femmes et les hommes, quatre catégories d'âge (de 16 à 24 ans, de 25 à 49 ans, de 50 à 64 ans et de 65 ans ou plus) et cinq catégories (quintiles) de revenu.

Ces indicateurs montrent que, entre 2005 et 2018, l'évolution du bien-être des femmes et des hommes est comparable. En considérant les catégories d'âge, le bien-être a globalement diminué pour les Belges âgés de 16 à 64 ans, alors qu'il a augmenté chez les personnes de 65 ans ou plus. Lorsque les Belges sont répartis en quintiles de revenu, les indicateurs montrent que dans chaque quintile, le bien-être est relativement stable entre 2005 et 2018.

Le développement durable d'une société implique que la satisfaction des besoins du présent (le bien-être *Ici et maintenant*) ne compromette pas la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins (le bien-être *Plus tard*). Comme proposé dès le premier rapport *Indicateurs complémentaires au PIB* (ICN/BFP, 2016), la dimension plus tard est évaluée en mesurant l'évolution des capitaux du développement: les capitaux humain, social, environnemental et économique.

Comme il n'est pas possible de mesurer le bien-être des générations futures, ni de connaître les déterminants de leur bien-être, il s'agit de mesurer l'évolution des ressources utiles à leur bien-être (les capitaux du développement), sans préjuger de la manière dont elles seront utilisées. Cette approche est recommandée par la commission Stiglitz, Sen et Fitoussi (Stiglitz *et al.*, 2009) et la *Conference of European Statisticians* (UNECE, 2014). Elle est utilisée entre autres par l'OCDE (OCDE, 2011) ou encore dans le rapport *Monitor Brede Welvaart & Sustainable Development Goals* (CBS, 2019) publié annuellement aux Pays-Bas.

Quatre indicateurs composites sont proposés pour explorer la dimension *Plus tard*, un par capital. Construire une moyenne de ces quatre indicateurs n'aurait que peu de sens, parce que l'importance relative de ces quatre capitaux pour les générations futures est impossible à connaître. Ces capitaux ne sont en outre pas (ou peu) substituables. Certaines ressources, par exemple des ressources naturelles critiques comme l'eau, ne sont en effet pas remplaçables.

Les quatre indicateurs présentés dans ce rapport montrent une augmentation des capitaux humain et économique et une diminution du capital environnemental. Le capital social est quant à lui relativement stable.

Ces indicateurs composites sont calculés sur la base d'un nombre limité d'indicateurs présentés dans ce rapport et sur [www.indicators.be](http://www.indicators.be). Parmi les 34 indicateurs de ce rapport repris dans la dimension *Plus tard* (voir [tableau 1](#), p.4), dix ont été repris pour construire les indicateurs composites. Trois autres indicateurs, disponible sur [www.indicators.be](http://www.indicators.be), sont également utilisés. Conformément à l'approche par capitaux retenue, ces indicateurs ont été choisis parce qu'ils mesurent l'évolution du stock de capital

(par exemple la part de la population avec un diplôme universitaire) ou de sa qualité (par exemple une concentration de polluants).

L'essentiel des indicateurs qui n'ont pas été retenus pour calculer les indicateurs composites mesurent des flux plutôt que des stocks. Toutefois, leur évolution est en général cohérente avec celle des indicateurs composites.

En effet, les indicateurs portant sur le capital économique s'améliorent (par exemple [Investissements bruts dans le stock de capital physique](#) ou [Recherche et développement](#)). Les indicateurs portant sur le capital humain s'améliorent également (par exemple [Espérance de vie](#) ou [Fumeurs quotidiens](#)). Dans le cas du capital social, l'indicateur composite reprend les trois indicateurs de ce rapport qui couvre ce capital. La cohérence entre eux est donc assurée.

Par contre, alors que l'indicateur composite de capital environnemental diminue, les indicateurs portant sur le capital environnemental sont pour la plupart en amélioration. C'est le cas par exemple pour les [Émissions de GES](#), l'utilisation de [Pesticides agricoles](#) ou la production de [Déchets municipaux](#). Il y a là une apparente contradiction. Elle s'explique par le fait que ce sont des indicateurs de flux. Leur amélioration (par exemple moins d'émissions de GES ou de pesticides agricoles) n'est aujourd'hui pas suffisante pour inverser l'évolution du stock de capital environnemental (par exemple les [Concentrations atmosphérique de CO<sub>2</sub>](#) ou la biodiversité mesurée par la [Population d'oiseaux des champs](#)).

## 5.5. Pistes pour les travaux futurs

Cet ensemble d'indicateurs complémentaires au PIB continuera à être mis à jour chaque année et évoluera en fonction de l'état des connaissances et des débats sociétaux. Il fournit des données qui peuvent servir de base à un travail d'analyse plus approfondi que celui esquissé dans ce chapitre. C'est en particulier le cas pour la mesure du progrès vers les objectifs (voir chapitre 1 du *Rapport fédéral sur le développement durable 2019 - TFDD, 2019*) ou l'analyse des ventilations. D'autres travaux pourront à l'avenir exploiter cette banque de données, disponible sur [www.indicators.be](http://www.indicators.be).

Dans les années qui viennent, le BFP poursuivra ses travaux sur les indicateurs complémentaires au PIB, entre autres dans les domaines suivants:

- approfondir les recherches sur les indicateurs composites (voir [chapitre 3](#)), en particulier développer un indicateur pour la dimension *Ailleurs*;
- développer de nouveaux indicateurs pour compléter cet ensemble, en particulier continuer les recherches sur l'indicateur d'empreinte carbone présenté dans le rapport 2018;
- poursuivre la recherche de convergences entre cet ensemble d'indicateurs complémentaires au PIB et les indicateurs de développement durable, en particulier dans le contexte du suivi des Objectifs de développement durable de l'ONU.

## 6. Annexes

### 6.1. Qualité des données issues des enquêtes

Un certain nombre d'indicateurs sont issus d'enquêtes: *Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC), l'Enquête sur les forces de travail, l'enquête sur l'emploi du temps, ESS, *Gallup World Poll*, les enquêtes santé de l'Institut scientifique de santé publique. Les indicateurs portent alors non sur la population totale, mais sur un échantillon représentatif de cette population, ce qui induit une incertitude statistique. Cette dernière peut être estimée via un intervalle de confiance qui mesure l'incertitude qui existe entre le résultat tel qu'il serait si l'enquête portait sur l'ensemble de la population et le résultat effectif de l'enquête portant sur un sous-ensemble de la population. Cet intervalle de confiance est l'intervalle dans lequel la valeur réelle de l'indicateur a une probabilité de 95% de se trouver (ce niveau de 95% peut varier, mais est en général choisi dans les sciences sociales et économiques).

La plupart des indicateurs issus d'enquêtes sont repris ici tels qu'ils sont publiés par les institutions qui les calculent. Le lecteur est renvoyé à ces institutions pour plus d'informations sur ces intervalles de confiance. Dans le cas du *European Social Survey* (ESS), les calculs et les ventilations ont été effectués au BFP. Les trois tableaux suivants montrent ces intervalles de confiance en 2016 pour les indicateurs calculés à partir du ESS, d'abord au niveau des pays ([tableau 6](#)), puis au niveau des ventilations selon le sexe ([tableau 7](#)) et le revenu ([tableau 8](#)). Ces tableaux montrent, pour chaque catégorie, l'intervalle de confiance à 95%, d'abord en pourcentage de la variable, ensuite sous la forme de l'intervalle exprimé dans l'unité de mesure de l'indicateur. Le lecteur est renvoyé au [chapitre 4](#) pour la définition précise de chaque indicateur.

Les intervalles de confiance pour les années précédentes à 2016 sont comparables, sauf pour la ventilation selon le revenu. En effet, la taille des échantillons du premier quintile était très faible jusqu'en 2008 (de 25 à 50 personnes, sur un total d'environ 1 500 personnes ayant déclaré leur catégorie de revenu). Ceci conduit à des intervalles de confiance beaucoup trop grands. Les ventilations selon le revenu ne sont dès lors considérées qu'à partir de 2010.

**Tableau 6 Intervalles de confiance - indicateurs par pays (ESS, 2018)**

	Belgique		Allemagne		France		Pays-Bas	
	en %	Intervalles	en %	Intervalles	en %	Intervalles	en %	Intervalles
Confiance généralisée	+/- 2,3%	45,7% - 47,9%	+/- 1,8%	45,2% - 46,9%	+/- 2,0%	28,5% - 29,7%	+/- 2,2%	65,7% - 68,7%
Victimes de cambriolage ou d'agression	+/- 1,9%	19,9% - 20,7%	+/- 1,2%	12,6% - 12,9%	+/- 1,8%	22,0% - 22,8%	+/- 1,7%	15,5% - 16,1%
Sentiment de sécurité dans l'espace public	+/- 1,8%	79,9% - 82,8%	+/- 1,6%	71,6% - 73,9%	+/- 1,9%	73,5% - 76,3%	+/- 1,7%	83,5% - 86,4%
Confiance dans les institutions	+/- 2,2%	35,4% - 37,1%	+/- 1,7%	38,9% - 40,2%	+/- 1,9%	21,7% - 22,6%	+/- 2,2%	55,9% - 58,4%

Source: calculs BFP

**Tableau 7 Intervalles de confiance - Belgique - indicateurs ventilés selon le sexe (ESS, 2018)**

	Intervalles de confiance - femmes		Intervalles de confiance - hommes	
	en %	Intervalles	en %	Intervalles
Confiance généralisée	+/- 7,2%	42,2% - 48,8%	+/- 6,8%	44,9% - 51,4%
Sentiment de sécurité dans l'espace public	+/- 3,0%	68,9% - 73,2%	+/- 1,8%	90,6% - 93,8%
Confiance dans les institutions	+/- 3,2%	33,8% - 36,0%	+/- 3,2%	36,5% - 38,9%

Source: calculs BFP

**Tableau 8 Intervalles de confiance - Belgique - indicateurs ventilés selon les catégories de revenu (ESS, 2018)**

	Quintile 1		Quintile 2		Quintile 3	
	en %	Intervalles	en %	Intervalles	en %	Intervalles
Confiance généralisée	+/- 6,4%	35,5% - 40,3%	+/- 4,9%	41,5% - 45,8%	+/- 4,4%	39,9% - 43,6%
Victimes de cambriolage ou d'agression	+/- 5,2%	15,1% - 16,7%	+/- 4,2%	18,2% - 19,7%	+/- 3,8%	20,9% - 22,5%
Sentiment de sécurité dans l'espace public	+/- 6,3%	68,9% - 78,2%	+/- 4,4%	74,2% - 81,1%	+/- 3,8%	75,3% - 81,3%
Confiance dans les institutions	+/- 6,5%	26,7% - 30,4%	+/- 5,0%	30,7% - 33,9%	+/- 4,4%	33,3% - 36,4%
	Quintile 4		Quintile 5			
	en %	Intervalles	en %	Intervalles		
Confiance généralisée	+/- 4,4%	51,0% - 55,7%	+/- 6,6%	54,4% - 62,1%		
Victimes de cambriolage ou d'agression	+/- 3,5%	18,3% - 19,6%	+/- 6,0%	26,0% - 29,3%		
Sentiment de sécurité dans l'espace public	+/- 2,9%	85,1% - 90,2%	+/- 4,0%	86,7% - 93,8%		
Confiance dans les institutions	+/- 4,3%	37,0% - 40,3%	+/- 6,6%	39,7% - 45,4%		

Source: calculs BFP

## 6.2. Bibliographie

- AEE (2019), *L'environnement en Europe: état et perspectives 2020 – Synthèse*, Copenhague, Agence européenne pour l'environnement, <https://www.eea.europa.eu/fr/publications/environnement-en-europe-etat-et-perspectives-2020> (consulté le 10/10/2019).
- BNB (2016), *Rapport 2015 - Évolution économique et financière*, [nbb.be](http://nbb.be) (consulté le 07/12/2019).
- BNB (2017), *Rapport 2016 - Évolution économique et financière*, [nbb.be](http://nbb.be) (consulté le 07/12/2019).
- BNB (2018), *Rapport 2017 - Évolution économique et financière*, [nbb.be](http://nbb.be) (consulté le 07/12/2019).
- BNB (2019), *Rapport 2018 - Évolution économique et financière*, [nbb.be](http://nbb.be) (consulté le 07/12/2019).
- CBS (2019), *Monitor Brede Welvaart & Sustainable Development Goals, 2019*, Centraal Bureau voor de statistiek, [www.cbs.nl](http://www.cbs.nl).
- CE (2010), *Europe 2020, Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive*, Communication de la Commission. COM(2010) 2020 final.
- Chambre des représentants de Belgique (2016), *Indicateurs complémentaires au PIB*, DOC 54 1695/001, [www.lachambre.be](http://www.lachambre.be) (consulté le 07/12/2019).
- Chambre des représentants de Belgique (2017), *Indicateurs complémentaires au PIB*, DOC 54 2351/001, [www.lachambre.be](http://www.lachambre.be) (consulté le 07/12/2019).
- Chambre des représentants de Belgique (2018), *Indicateurs complémentaires au PIB*, DOC 54 2996/001, [www.lachambre.be](http://www.lachambre.be) (consulté le 07/12/2019).
- Chambre des représentants de Belgique (2019), *Indicateurs complémentaires au PIB*, DOC 54 3667/001, [www.lachambre.be](http://www.lachambre.be) (consulté le 07/12/2019).
- Charafeddine R., Van der Heyden J., Demarest S., Drieskens S., Nguyen D., Tafforeau J., Gisle L., Braekman E., Berete F. (2019), *Enquête de santé 2018: Santé et qualité de vie. Résumé des résultats*, Bruxelles, Belgique: Sciensano, [www.enquetesante.be](http://www.enquetesante.be) (consulté le 4/12/2019).
- CMED (1987), *Notre avenir à tous dit le Rapport Brundtland*, Montréal, Éditions du Fleuve.
- ESS (2018), *Dataset European Social Survey*, <http://www.europeansocialsurvey.org/> (consulté le 28/11/2018).
- ESSC (2011), *Final report of the Sponsorship Group on Measuring Progress, Well-being and Sustainable Development*, European Statistical System Committee, <https://ec.europa.eu/eurostat/web/ess/about-us/measuring-progress> (consulté le 15/01/2020).
- Eurostat (2013), *Système européen des comptes. SEC 2010*, Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2013.
- Eurostat (2017), *Statistics explained, Glossary: Minimum European Health Module (MEHM)*, [http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Glossary:Minimum\\_Euro-pean\\_Health\\_Module](http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Glossary:Minimum_Euro-pean_Health_Module) (MEHM) (consulté le 28/11/2017).

- Gouvernement fédéral (2014), *Accord de gouvernement du 9 octobre 2014*, <http://www.gouvernement-federal.be> (consulté le 1/12/2015).
- Gouvernement fédéral (2016), *Programme national de réforme 2016*, <http://www.be2020.eu/publications/publication.php?lang=fr> (consulté le 7/12/2016).
- ICN/BFP (2016), *Rapport sur les indicateurs complémentaires au PIB*, [www.plan.be](http://www.plan.be).
- ICN/BFP (2017), *Rapport sur les indicateurs complémentaires au PIB*, [www.plan.be](http://www.plan.be).
- ICN/BFP (2018a), *Rapport sur les indicateurs complémentaires au PIB*, [www.plan.be](http://www.plan.be).
- ICN/BFP (2018b), *Comptes des flux de matière à l'échelle de l'économie 2008-2016*, Bruxelles: Bureau fédéral du Plan, [www.plan.be](http://www.plan.be).
- ICN/BFP (2019), *Rapport sur les indicateurs complémentaires au PIB*, [www.plan.be](http://www.plan.be).
- Joskin A. (2017), *Qu'est-ce qui compte pour les Belges? Analyse des déterminants du bien-être individuel en Belgique*, Bureau fédéral du Plan, Working Paper 4-17, juin 2017.
- Joskin A. (2018), *Mesurer le bien-être en Belgique: construction d'un indicateur composite pour mesurer le bien-être actuel des Belges*, Bureau fédéral du Plan, Working Paper 2-18, février 2018.
- Joskin A. (2019), *Inégalités de bien-être en Belgique : construction de onze indicateurs composites pour mesurer le bien-être de différentes catégories de la population*, Bureau fédéral du Plan, Working Paper 2-19, février 2019.
- Joskin A. (2020), publication en préparation, Bureau fédéral du Plan, [www.plan.be](http://www.plan.be).
- Maes J., Teller A., Erhard M., Liqueste C., Braat L., Berry P., Egoh B., Puydarrieux P., Fiorina C., Santos F., Paracchini M.L., Keune H., Wittmer H., Hauck J., Fiala I., Verburg P.H., Condé S., Schägner J.P., San Miguel J., Estreguil C., Ostermann O., Barredo J.I., Pereira H.M., Stott A., Laporte V., Meiner A., Olah B., Royo Gelabert E., Spyropoulou R., Petersen J.E., Maguire C., Zal N., Achilleos E, Rubin A., Ledoux L., Brown C., Raes C., Jacobs S., Vandewalle M., Connor D., Bidoglio G. (2013), *Mapping and Assessment of Ecosystems and their Services. An analytical framework for ecosystem assessments under action 5 of the EU biodiversity strategy to 2020*, Luxembourg: Publications office of the European Union.
- Moniteur belge (2013), *Arrêté royal du 18 juillet 2013 portant fixation de la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable*, Moniteur belge du 08/10/2013, pp. 70864-70873.
- Moniteur belge (2014a), *Loi du 14 mars 2014 complétant la loi du 21 décembre 1994 portant des dispositions sociales et diverses par une série d'indicateurs complémentaires en vue de mesurer la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie*, Moniteur belge du 04/04/2014, pp. 29 255-29256.
- Moniteur belge (2014b), *Loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable*, Version consolidée. <http://www.ejustice.just.fgov.be/loi/loi.htm>, Numac: 1997021155.
- OCDE (2001), *Du bien-être des nations: Le rôle du capital humain et social*, Paris: OECD Publishing.
- OCDE (2010), *La mesure du capital - Manuel de l'OCDE 2009. Deuxième édition*. Paris: OECD Publishing.
- OCDE (2011), *Comment va la vie ? Mesurer le bien-être*, Paris: OECD Publishing.

- OCDE (2019), *Panorama de la santé 2019. Les indicateurs de l'OCDE*, Paris: OECD Publishing.
- OECD (2010), *The High Cost of Low Educational Performance: The Long-run Economic Impact of Improving PISA Outcomes*, PISA, Paris: OECD Publishing.
- OECD/JRC (2008), *Handbook on constructing composite indicators. Methodology and user guide*, Paris: OECD Publisher.
- ONU (1992), *Déclaration de Rio de Janeiro sur l'environnement et le développement*, Organisation des Nations unies. <http://www.un.org/french/events/rio92/rio-fp.htm> (consulté le 10/12/2019).
- ONU (2015), *Transformer notre monde: le programme de développement durable à l'horizon 2030*, Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015, Nations unies, A/RES/70/1, <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015> (consulté le 25/11/2015).
- ONU, Commission Européenne, FAO, FMI, OCDE et Banque mondiale (2014), *Cadre central du système de comptabilité économique et environnementale (SCEE 2012)*, New-York [https://seea.un.org/sites/seea.un.org/files/seea\\_cf\\_final\\_fr.pdf](https://seea.un.org/sites/seea.un.org/files/seea_cf_final_fr.pdf) (consulté le 4/12/2019).
- Scrivens, K. and Smith C. (2013), *Four Interpretations of Social Capital: An Agenda for Measurement*, Paris: OECD Statistics Working Papers, No. 2013/06, OECD Publishing.
- Statistics Belgium (2014), Communication directe.
- Stiglitz J.E., Sen A. and Fitoussi J.-P. (2009), *Report by the Commission on the Measurement of Economic Performance and Social Progress*, <https://ec.europa.eu/eurostat/documents/118025/118123/Fitoussi+Commission+report> (consulté le 10/12/2019).
- Stiglitz, J., Fitoussi J. and Durand M. (eds.) (2018a), *For Good Measure: Advancing Research on Well-being Metrics Beyond GDP*, Paris: OECD Publishing.
- Stiglitz, J., Fitoussi J. and Durand M. (2018b), *Beyond GDP: Measuring What Counts for Economic and Social Performance*, Paris: OECD Publishing.
- TFDD (2005), *Comprendre et gouverner le développement: Rapport fédéral sur le développement durable 2000-2004*, Bruxelles: Bureau fédéral du Plan. <https://www.plan.be>.
- TFDD (2019), *Quelle priorité pour un développement durable ? Rapport fédéral sur le développement durable 2019*, [www.plan.be](http://www.plan.be).
- UNECE (2014), *Conference of European Statisticians Recommendations on Measuring Sustainable Development*, [http://www.uncece.org/publications/ces\\_sust\\_development.html](http://www.uncece.org/publications/ces_sust_development.html) (consulté le 7/12/2016).
- UNSC (2016), *Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable*, Document E/CN.3/2016/2/Rev.1 du 19 février 2016, <https://unstats.un.org/unsd/statcom/47th-session/documents> (consulté le 7/09/2017).
- UNSC (2017), *Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable*, Doc E/CN 3/2017/2 (consulté le 17/7/2017).
- UNSC (2018), *Report of the Inter-Agency and Expert Group on Sustainable Development Goal Indicators*, Doc E/CN.3/2018/2 (consulté le 27/11/2019).
- UNSC (2019), *Report of the Inter-Agency and Expert Group on Sustainable Development Goal Indicators*, Doc E/CN.3/2019/2 (consulté le 27/11/2019).

### 6.3. Liste des abréviations

µg	microgramme
µm	micromètre
AN	Actifs non financiers
APD	Aide publique au développement
BE <sub>IM</sub>	Bien-être ici et maintenant
BFP	Bureau fédéral du Plan
BMI	<i>Body mass index</i> (Indice de masse corporelle)
BNB	Banque nationale de Belgique
CAD	Comité d'aide au développement
CCP	Centrale des crédits aux particuliers
CE	Commission européenne
CEC	Capital économique
CEE-ONU	Commission économique pour l'Europe des Nations unies
CEN	Capital environnemental
CH	Capital humain
CIBE	Consommation intérieure brute d'énergie
CIM	Consommation intérieure de matières
CITE	Classification internationale type de l'éducation
CO <sub>2</sub>	Dioxyde de carbone
CO <sub>2</sub> éq.	CO <sub>2</sub> équivalent
CPAS	Centre public d'action sociale
CS	Capital social
DG	Direction générale
EFT	Enquête sur les forces de travail
EJ	exajoule
ESS	Enquête sociale européenne
ETS	<i>Emission Trading Scheme</i> (système communautaire d'échange de quotas d'émission)
EU-SILC	<i>European Union - Statistics on Income and Living Conditions</i> (Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie)
GDP	<i>Gross Domestic Product</i> (PIB)
GES	Gaz à effet de serre
GRAPA	Garantie de revenus aux personnes âgées
ha	hectare
IC	Intervalle de confiance
ICN	Institut des comptes nationaux
IIS	Institut interfédéral de statistique
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
kg	kilogramme
kt	kilotonne
mg NO <sub>3</sub> -N/l	poids d'azote de nitrates par litre d'eau
Mt	Mégatonne
NO <sub>2</sub>	Dioxyde d'azote
NO <sub>x</sub>	Oxydes d'azote

OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ONSS	Office national de sécurité sociale
ONU	Organisation des nations unies
PIB	Produit intérieur brut
PM	<i>Particulate matter</i> (Particules fines)
PNEC	Plan national en matière d'énergie et de climat
PNR	Programme national de réforme
R&D	Recherche et développement
RNB	Revenu national brut
SDG	<i>Sustainable development goals</i> (Objectifs de développement durable)
SILC	Statistics on Income and Living Conditions
SNCB	Société nationale des chemins de fer belges
SPF	Services publics fédéraux
t	tonne
UE	Union européenne
UTCATF	Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie



**Bureau fédéral du Plan**  
*organisme d'intérêt public*

Rue Belliard 14-18  
1040 Bruxelles  
tél. : +32-2-5077311  
e-mail : [contact@plan.be](mailto:contact@plan.be)  
<https://www.plan.be>

Impression : Fedopress